

**DIRECTION DES
AFFAIRES JURIDIQUES**

Bâtiment INSA-Direction
37, avenue Jean Capelle
69621 Villeurbanne cedex
Tél : +33 (0)4 72 43 74 43
daj@insa-lyon.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 octobre 2025

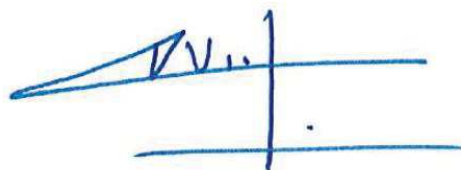
Relevé de délibérations

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 9 octobre 2025, a approuvé les délibérations suivantes :

Délibération n° 2025-10-09-1	PV du Conseil d'administration du 3 juillet 2025
Formation	
Délibération n° 2025-10-09 – 5.1	MCC 2025 / 2026 Formations ingénieurs
Délibération n° 2025-10-09 – 5.2	MCC 2025 / 2026 Bachelors ; Masters ; Mastères spécialisés ; Ingénieur de spécialisation
Délibération n° 2025-10-09 – 5.3.1	Annexes au REC 2025 / 2026 Formations GE ; GEA ; GM ; IF
Délibération n° 2025-10-09 – 5.3.2	Annexes au REC 2025 / 2026 Master Minds
Délibération n° 2025-10-09 – 5.3.3	Annexes au REC 2025 / 2026 Centre des sports
Délibération n° 2025-10-09 – 5.4	Modification de la composition et des attributions de la commission sociale des élèves
Vie de l'établissement	
Délibération n° 2025-10-09 – 6.2	Evolution de la charte de la vie associative

Fait à Villeurbanne, le 9 octobre 2025

Christian NIBOUREL
Président du Conseil d'Administration



**DIRECTION DES
AFFAIRES JURIDIQUES**

Bâtiment INSA-Direction
37, avenue Jean Capelle
69621 Villeurbanne cedex
Tél : +33 (0)4 72 43 74 43
daj@insa-lyon.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 3 juillet 2025

Délibération n° 2025-10-09 – 1

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 juillet 2025

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 9 octobre 2025,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.711-1 et suivants,
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,

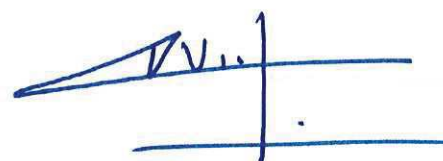
Approuve le compte rendu du Conseil d'Administration en date du 3 juillet 2025 figurant en annexe.

Résultats du vote :

<i>Membres présents ou représentés</i>	: 24
<i>Nombre de voix pour</i>	: 22
<i>Nombre de voix contre</i>	: 00
<i>Nombre d'abstentions</i>	: 02

Fait à Villeurbanne, le 9 octobre 2025

Christian NIBOUREL
Président du Conseil d'Administration



Conseil d'administration INSA Lyon

JEUDI 3 JUILLET 2025

Projet de procès-verbal

Présents	Établissement	Excusés
Personnalités extérieures		
	Métropole	Cédric VAN STYVENDAEL Pouvoir à Christian NIBOUREL
Christian NIBOUREL Président du CA-INSA Lyon	MEDEF	
Jean GUENARD	Fondation	
Daniel LOUIS ANDRE	Alumni	
Carine BERNY	CPME	
Philippe MALAVAL	CCI	
Bruno FIGADERE	CNRS	
Karine LUCAS	AURA	Karine LUCAS Pouvoir à JEAN GUENARD
Isabelle ROUSSEAU	CFDT	
Léa MAURICE	CGT	Léa MAURICE, à partir de 16 heures 45, donne pouvoir à Éveline MANNA
INSA – Collège A		
Patrice CHANTRENNE SGEN-CFDT et sympathisants	INSA	
Isabelle DELTON (SGEN-CFDT)	INSA	
Sébastien PRUVOST Ensemble pour l'INSA, ses élèves et son personnel	INSA	

	INSA	Valérie KAFTANDJIAN, FSU-SNESUP pour la défense des valeurs du modèle INSA Pouvoir à Philippe GUY
INSA Collège B		
Nicolas MARY, SGEN-CFDT et sympathisants	INSA	
Lionel MOREL FSU-SNESUP pour la défense des valeurs du modèle INSA	INSA	
Philippe GUY FSU-SNESUP pour la défense des valeurs du modèle INSA	INSA	
Éveline MANNA, Penser et agir ensemble	INSA	
INSA – Collège BIATSS		
	INSA	Éric BENHAMOU Indépendants donne pouvoir à Heidi BADAoui
Heidi BADAoui Indépendants	INSA	
Véronique SANVOISIN SGN-CFDT et sympathisants	INSA	
Pierre FERRIER Penser et agir ensemble	INSA	
INSA – Collège étudiants titulaire		
Helena GARRY Arc en ciel	3GE	
David LONCLE Arc en ciel	3GEN	
Flavien BRIEL Responsabiliste	3GEN	
Manon DEMIGNEUX Responsabiliste	5GCU	
INSA – Collège étudiants suppléants		
Timéo BOISSIER Responsabiliste	2FIMI	
Dorian CHEVALIER Responsabiliste	2FIMI	

Antoine SCHMITT Arc en Ciel	FIMI	
Marine DEMARCQ Arc en Ciel	4GM	
Membres de droit		
Frédéric FOTIADU Directeur	INSA	
Lyasid HAMMOUD DGS	INSA	
Miguel ORTIZ Agent comptable	INSA	
Arianne CLEMENT	Rectorat	
Mohamed AIT OULALLA Directeur des affaires juridiques	INSA	
Personnalités qualifiées		
Cécile LAUGIER Vice-Présidente du CA-INSA Lyon	EDF	
Morgane GUILLAS	Agriculture urbaine	
Invités		
Nicolas FREUD	Directeur en charge de la transformation socio- écologique	
Frédérique LAFOREST	Directrice de la formation continue et autres formations	
Damien FABREGUE	Directeur des relations internationales	
Xavier KLEBER	Directeur adjoint de la formation	
Charly JUCQUIN	Directeur du développement adjoint en charge de l'entrepreneuriat	
Laurent LEBRUN	Directeur de la formation	
Isabelle LAURENT	Directrice des affaires financières	
Michaël LALLART	Directeur de FEDORA	

ORDRE DU JOUR

I.	Compte rendu du Conseil d'Administration du 15/05/2025	5
II.	Point d'actualité du Directeur	5
1.	Relations institutionnelles.....	5
2.	Groupe INSA.....	5
3.	Site Lyon Saint-Etienne	5
4.	Recherche	5
5.	Recherche et relations entreprises	6
6.	Entrepreneuriat.....	6
7.	Communication	6
8.	Vie de la communauté	6
9.	Vie de l'établissement.....	6
10.	Classements	6
III.	Schéma directeur DDRSE	7
IV.	Partenariat pour la création d'un institut Franco/Chinois — IFC.....	8
1.	Accord de partenariat — formation (vote)	8
V.	Formation	10
1.	Mise à jour du Règlement des Études Commun (REC) Formation d'ingénieur 2025 – 2026 + annexes 10	
2.	Mise à jour du REC (1) masters internationaux (avec 3 annexes), (2) bachelor IBMMAE, (3) bachelor MTI toutes spécialités, (4) MS et ingénieur de spécialité + Annexes.....	10
3.	Diplôme d'établissement FEE et nouveaux parcours en entrepreneuriat pour les élèves ingénieurs 11	
4.	Projet NOVTI : nouvelle voie d'accès au titre d'ingénieur par un parcours mixte VAE et FC.....	11
5.	Lettre d'intention à la CTI — Ingénieur de spécialisation « Entreprendre et Innover pour les Transitions.....	12
6.	Lettre d'intention à la CTI — Ingénieur de spécialisation « QHSE ».....	12
VI.	Finances/Comptabilité	12
1.	Le budget rectificatif	12
2.	Évolution du périmètre budgétaire des recettes fléchées.....	13
3.	Document d'orientation budgétaire 2026	13
4.	Présentation des comptes consolidés.....	14
5.	Tarifs.....	14
VII.	Recherche	14
1.	Bourse de mobilité doctorale.....	14
VIII.	Ressources Humaines	15
1.	Communication pour information du Rapport Social Unique 2024.....	15

La séance est ouverte à 13 heures 30, sous la présidence de Christian NIBOUREL.

I. Compte rendu du Conseil d'Administration du 15/05/2025

Sous réserve de la correction demandée par Pierre FERRIER, le compte rendu du Conseil d'administration du 15 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

II. Point d'actualité du Directeur

1. Relations institutionnelles

Frédéric FOTIADU annonce qu'un premier bilan du contrat d'objectif, de moyens et de performance sera effectué au Rectorat le 9 juillet 2025, et devrait être signé le 8 juillet 2025 au Ministère.

La visite du comité d'audit de la CTI s'est déroulée du 17 au 19 juin 2025, supervisée par Emmanuelle VIDAL-SALLÉ, Directrice adjointe de la formation en charge de la démarche qualité. Les premiers retours sur l'audit sont positifs, avec un rapport complet attendu pour l'automne.

Conformément aux délais réglementaires, le rapport HCERES a été déposé le 16 juin 2025.

Mohammed BENLAHSEN est nommé recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, tandis que Anne BISAUGNI-FAURE est nommée rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et rectrice de l'académie de Lyon. Une rencontre est prévue avec le directeur de l'INSA Lyon le 9 juillet.

2. Groupe INSA

Le 9ème colloque Pédagogie et Formation s'est déroulé du 25 au 27 juin 2025 à l'INSA Rouen Normandie. À cette occasion, des ateliers et tables rondes ont réuni 170 enseignants et enseignants-chercheurs autour du thème « Comment adapter les parcours de formation aux nouveaux enjeux des métiers de l'ingénieur ? »

Le 23 juin a été lancé le premier appel à projets conjoint entre le Groupe INSA et l'Université Mohammed 6. Cette initiative concrétise la mise en œuvre de l'accord de coopération scientifique signé en 2024 entre les deux entités. Les projets, financés sur 2 ou 3 ans, devront inclure au minimum un personnel de l'INSA et un personnel de l'UM6P.

Une réunion s'est tenue le 28 mai 2025 avec les ministères EAE et ESR, ainsi que le haut fonctionnaire de défense et sécurité concernant le projet de création d'institut franco-chinois.

3. Site Lyon Saint-Etienne

La stratégie scientifique de site a été présentée le 1er juillet à l'ensemble des directrices et directeurs d'unités de recherche et de formation du site Lyon Saint-Étienne. L'objectif est de concevoir une organisation cohérente et efficiente des activités académiques du site universitaire, tout en respectant les stratégies et l'autonomie des établissements.

4. Recherche

Une nouvelle chaire de professeur junior a été attribuée à l'INSA Lyon le 26 juin 2025, portée conjointement par le laboratoire Ampère et le département Génie Industriel. Par ailleurs, Mathilde MAILLARD, docteure INSA, a été nommée ambassadrice du doctorat le 23 juin 2025. Sa mission consiste à valoriser les atouts du doctorat pour la carrière professionnelle, mais également pour les universités, les entreprises et la société dans son ensemble.

La médaille de bronze 2025 du CNRS a été décernée à Antoine COUTROT, chargé de recherche au LIRIS.

La cérémonie de la recherche de l'INSA de Lyon s'est déroulée le 13 juin 2025, en présence de Chloë VIDAL, adjointe au Maire de Lyon déléguée aux Universités, à la recherche et aux coopérations.

5. Recherche et relations entreprises

Le 5 juin 2025, un accord de partenariat a été signé avec Thorizon et CURIUM afin d'accompagner le développement d'un réacteur nucléaire à sels fondus.

Le 14 mai, un accord de partenariat a été conclu avec Westinghouse pour soutenir l'innovation dans le secteur nucléaire. Dans ce cadre, le laboratoire MATEIS met à disposition quatre bancs d'essai pour des tests d'érosion et de corrosion.

6. Entrepreneuriat

L'Odyssée des idées s'est tenue les 23 et 24 juin 2025 afin de sensibiliser 750 élèves de deuxième année de l'INSA Lyon à l'entrepreneuriat. Cet événement a bénéficié de la participation d'ETIC INSA Technologies, de bioMérieux et de Julien Honnart, parrain d'Entreprendre@INSA.

7. Communication

Les directions de la communication de l'INSA Lyon et du Groupe INSA ont été primées par l'ARCES, le réseau des communicants de l'ESR.

8. Vie de la communauté

Du 13 au 15 juin 2025, à Lyon, le symposium INSA ALUMNI a réuni 250 diplômés de la promotion 1962 sur le thème « l'ingénieur INSA face aux défis du 21^{ème} siècle ».

La 50ème édition des 24 heures de l'INSA, qui s'est tenue du 23 au 25 mai 2025, a réuni 25 000 festivaliers ainsi que 570 bénévoles.

9. Vie de l'établissement

L'INSA a accueilli l'assemblée générale d'ONLYLYON & CO le 19 juin 2025, en présence du Président de la Métropole, du Maire de Villeurbanne et du Président de la CCI Lyon Métropole.

Les personnels concernés ont pu réintégrer les bâtiments Ada Lovelace et Blaise Pascal, endommagés par un incendie dont l'origine reste indéterminée. Le préjudice est estimé à 1,1 million d'euros.

10. Classements

L'INSA Lyon est classé 406e sur les 8 467 institutions internationales évaluées par le QS World University Ranking 2026, et dans le premier tiers mondial du classement THE Impact Ranking 2025. Enfin, l'Établissement se situe dans les 3,5 % meilleures universités mondiales du classement CWUR 2025.

David LONCLE sollicite des précisions sur le budget du COMP.

Frédéric FOTIADU explique que l'objectif est de consolider les moyens mis à disposition des établissements, dans un principe de convergence des politiques nationales. Les premiers versements sont intervenus en juillet 2024.

Villeurbanne, le 3 juillet 2025

Jean GUENARD indique que la rapporteuse CTI a salué la qualité des interlocuteurs de l'INSA qu'elle a rencontré. Un travail considérable a été effectué par l'ensemble des acteurs de l'établissement lors de l'audit CTI.

III. Schéma directeur DDRSE

En préambule, Frédéric FOTIADU rappelle que les deux dossiers relatifs au Schéma directeur DDRSE ont été soumis au CSA, CE et CS.

Véronique SANVOISIN détaille le résultat des votes selon les instances :

- CSA du 12 juin 2025 : avis défavorable avec 5 contre, 4 pour ;
- CE 19 juin 2025 : avis favorable avec, 1 contre, 24 pour, 1 abstention ;
- CS du 26 juin 2025 : avis défavorable avec 10 contre, 4 pour, 4 abstentions.

Nicolas FREUD rappelle que le Schéma Directeur DD RSE doit respecter le plan climat biodiversité transition écologique de l'ESR, et intégrer un objectif chiffré de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Schéma Directeur soumis à l'approbation du conseil d'administration est structuré autour d'objectifs, d'axes, d'intentions et de projets associés. Pour son élaboration, l'ensemble des propositions issues de l'assemblée générale ont été reprises, dont les plus convergentes ont été regroupées. Le Schéma Directeur s'accompagne d'annexes communiquées à titre indicatif, appelant des discussions ultérieures. Ce document n'introduit pas de rupture mais marque une inflexion des transformations engagées, notamment sur la structuration de la recherche. Il prévoit, en réponse à la demande ministérielle, une réduction d'au moins 50 % des émissions de GES d'ici 2030 par rapport à celles de 2024.

Véronique SANVOISIN demande si les intentions du schéma directeur peuvent évoluer.

Nicolas FREUD explique que le Schéma Directeur doit s'étaler sur une période de 4 à 5 ans. Dans cette perspective temporelle, une évolution de certains objectifs paraît inévitable. Cette adaptabilité constitue un aspect essentiel pour garantir la pertinence du document sur toute sa durée d'application.

Véronique SANVOISIN souligne que le document a été soumis de manière particulièrement tardive au CSA.

David LONCLE constate que les fiches projets semblent s'appuyer excessivement sur les équipes administratives, et ne pas solliciter suffisamment les enseignants-chercheurs.

Nicolas FREUD ne partage pas cette position. Les enseignants-chercheurs sont effectivement mis à contribution dans les fiches projets du schéma directeur. L'ensemble des acteurs de l'INSA ont vocation à participer.

Philippe GUY souligne que le caractère indicatif des projets présentés en annexe n'a pas été explicité clairement.

Frédéric FOTIADU rappelle qu'il a été expliqué aux membres du CS que seuls les objectifs généraux du Schéma Directeur ont un caractère engageant. Par ailleurs, la mise en œuvre des projets proposés devra faire l'objet de validations par les instances.

Sébastien PRUVOST indique que l'objectif de 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 est ambitieux, et nécessitera de mettre en place des actions dans les plus brefs délais.

Frédéric FOTIADU rappelle que le document soumis au vote est le Schéma Directeur, et non ses annexes.

Nicolas FREUD souligne que le vote ne concerne pas les fiches projets, qui sont données à titre indicatif.

Philippe GUY indique que d'un point de vue extérieur, cette distinction n'apparaît pas clairement.

Christian NIBOUREL précise que le libellé doit donc être changé.

Lyasid HAMMOUD annonce que, dans la délibération, le schéma directeur sera inclus sans les fiches projets en annexe.

David LONCLE sollicite des précisions sur la vision du techno-solutionnisme au sein de l'équipe de direction de l'INSA.

Nicolas FREUD précise que le Schéma Directeur a une dimension socioécologique. Il ne vise pas uniquement à offrir des solutions techniques, mais également à proposer une approche globale intégrant les aspects sociaux et environnementaux.

Le conseil d'administration approuve le Schéma Directeur développement durable, responsabilité sociétale et environnementale sans l'annexe 1 « Fiches projets » présentée à titre indicatif avec 22 voix pour, 4 contre et 2 abstentions.

IV. Partenariat pour la création d'un institut Franco/Chinois — IFC

1. Accord de partenariat — formation (vote)

Frédéric FOTIADU rappelle que la délibération soumise à l'approbation du Conseil d'administration porte sur un accord de coopération « Formation » en vue de la création d'un Institut Franco-Chinois (IFC) entre l'université BEIHANG et les INSA. Ce projet, coconstruit avec les autorités des deux pays, s'inscrit dans l'évolution du positionnement international du Groupe INSA et témoigne de la volonté de développer un campus international réunissant élèves et enseignants-chercheurs dans le cadre de politiques d'échanges. Le modèle de formation des ingénieurs sera inspiré des INSA et orienté sur les enjeux de transitions socioécologiques.

Concernant le modèle de financement, la totalité des moyens engagés par les établissements français sera compensée en coûts complets environnés. Le programme, qui se déploierait sur une décennie, a reçu l'avis favorable du haut fonctionnaire en charge de la défense et de la sécurité, et serait l'un des accords les plus avantageux signés entre la France et la Chine, selon le ministère concerné.

L'université BEIHANG est particulièrement prestigieuse et dispose de moyens qui permettront de mener à bien ce projet ambitieux. La tutelle a rendu un avis positif sur ce projet.

Lyasid HAMMOUD rappelle les votes des instances concernant le projet :

- CSA du 12 juin 2023 : avis défavorable avec 9 contre, 1 pour ;
- CE du 19 juin 2023 : avis défavorable avec 24 contre, 2 pour, 1 abstention ;
- CS du 26 juin 2023 : avis favorable avec 12 pour, 3 contre, 3 abstentions.

Philippe MALAVAL souligne qu'il est essentiel, pour les étudiants, de disposer d'opportunités d'échanges internationaux, en particulier avec la Chine, qui exprime une forte demande en ingénieurs.

Cécile LAUGIER explique que ce partenariat semble particulièrement important. Six centrales nucléaires ont été construites en partenariat avec les autorités chinoises. Le maintien du lien avec ce pays leader sur les nouvelles technologies semble essentiel.

David LONCLE constate que l'accord pourrait être source d'un conflit de valeurs : le non-respect des droits de l'homme en Chine semble difficilement compatible avec les valeurs portées par l'INSA.

Lionel MOREL souligne que ce projet ne semble pas garantir une neutralité budgétaire : les enseignants de l'INSA déployés pour enseigner en Chine seront probablement remplacés par des contrats temporaires. De plus, l'Établissement n'a pas consulté certaines instances sur ce projet.

Morgane GUILLAS ajoute que la Chine a construit rapidement son EPR en retirant certaines procédures de tests du réacteur, ne permettant pas les mêmes garanties sur la sûreté nucléaire qu'en France. Le financement intégral du projet par la Chine semble pouvoir amener des contraintes que l'INSA devra respecter.

Eveline MANNA rappelle que le Conseil des Études a émis un vote défavorable concernant ce projet. L'Établissement n'a pas apporté de réponses à plusieurs interrogations soulevées. Par ailleurs, les récentes évolutions de la doctrine chinoise suscitent des inquiétudes. Les étudiants chinois témoignent régulièrement de leurs craintes auprès de l'INSA. Le projet n'intègre aucune garantie concernant les libertés académiques. De plus, plusieurs conseils de département de l'INSA ont émis des avis défavorables sur ce projet d'accord.

Damien FABREGUE répond que l'université de Beihang ne dépend plus de l'armée chinoise depuis une dizaine d'années.

Éveline MANNA souligne que de nombreuses notes stratégiques appellent à la vigilance quant à l'université de Beihang.

Patrice CHANTRENNE explique que ce partenariat est particulièrement déséquilibré en raison du financement du projet intégralement assuré par la Chine. Par ailleurs, ce projet ne semble pas apporter de plus-value pour l'INSA. L'université de Beihang figure sur de multiples listes de surveillances d'établissements académiques sensibles.

Flavien BRIEL indique qu'aucun étudiant de l'INSA ne semble être en faveur du projet. Les programmes et enseignements doivent être validés par le gouvernement chinois, ce qui paraît contraire à l'objectif affiché de formation à l'esprit critique. De surcroît, un membre du Parti communiste doit être présent au sein des associations étudiantes de l'Université Beihang. Les déplacements internationaux fréquents que devraient effectuer les enseignants auraient un impact carbone particulièrement important, ce qui ne semble pas compatible avec les objectifs du schéma directeur DDRSE.

Damien FABREGUE répond que les supports de cours n'ont pas besoin d'être validés par le Ministère chinois. Toutefois, le programme des cours doit être approuvé par le ministère. Les chiffres mentionnés concernant l'impact carbone sont des estimations.

Flavien BRIEL indique que les estimations provenaient d'un document produit par l'INSA Toulouse.

David LONCLE rappelle que l'université de Beihang a déjà été impliquée dans des affaires d'espionnage, et qu'une partie non négligeable de son budget provient de financements du secteur militaire.

Cécile LAUGIER indique que la coopération entre la France et la Chine dans le domaine nucléaire permet le partage des modèles de sûreté nucléaire.

Jean GUENARD souligne l'importance de cet accord et le fait que l'INSA doit servir les intérêts de la France.

Philippe MALAVAL ajoute que les échanges culturels avec la France pourraient permettre un changement des valeurs et favoriser des évolutions en Chine.

Morgane GUILLAS demande des informations complémentaires sur les modalités de validation du projet.

Frédéric FOTIADU explique que l'accord ne sera effectif qu'à partir de la validation du projet par au moins quatre INSA, ou par trois INSA si Lyon fait partie des établissements validant le projet.

La délibération visant à autoriser le directeur de l'INSA Lyon à signer l'accord de coopération relatif à la création d'un IFC d'enseignement et de recherche, dénommé BIFAST, entre l'Université Beihang et les INSA est refusée avec 15 contre, 11 pour et 2 abstentions.

V. Formation

1. Mise à jour du Règlement des Études Commun (REC) Formation d'ingénieur 2025 – 2026 + annexes

Xavier KLEBER annonce que le REC intègre désormais des dispositions sur le plagiat, et a fait l'objet d'un avis favorable de la part du CE.

Flavien BRIEL souligne que la nouvelle disposition du REC sur l'impossibilité d'accéder aux évaluations une fois un certain nombre d'absences justifiées atteint pourrait s'avérer pénalisante pour les étudiants.

Xavier KLEBER explique qu'il est nécessaire de garantir une continuité pédagogique.

David LONCLE indique que ces dispositions ne semblent pas prendre en compte la possibilité pour les étudiants de rattraper les cours manqués par leurs propres moyens.

Le conseil d'administration adopte la mise à jour du REC formation ingénieur 2025-2026 avec 21 pour, 4 contre et 3 abstentions.

2. Mise à jour du REC (1) masters internationaux (avec 3 annexes), (2) bachelor IBMAE, (3) bachelor MTI toutes spécialités, (4) MS et ingénieur de spécialité + Annexes

Frédérique LAFOREST annonce que tous les règlements des études intégreront désormais la mention suivante : « *Comme tous les élèves de l'école, les élèves du XXX sont assujettis à l'ensemble des règlements et chartes de l'établissement* ».

Les modifications suivantes sont également proposées :

- Dans le règlement bachelor MTI et dans le règlement des masters spécialisés et ingénieur de spécialisation, une section relative à la reconnaissance des activités extracurriculaires a été ajoutée.
- Dans le règlement des masters spécialisés et ingénieur de spécialisation, section 6.3 sur l'alternance, ajout de « *Tout élève désirant profiter du format de l'alternance doit avoir signé son contrat de formation en alternance avant la date de la rentrée définie pour les alternants de la formation concernée* ».

Christian NIBOUREL rappelle que le CE a émis un avis favorable lors de sa séance du 19 juin 2025.

Il est proposé au conseil d'administration de l'INSA Lyon d'adopter la mise à jour des REC des formations précitées pour l'année 2025-2026.

Le conseil d'administration adopte la délibération concernant la mise à jour des REC des formations précitées avec 26 voix pour et 2 abstentions.

3. Diplôme d'établissement FEE et nouveaux parcours en entrepreneuriat pour les élèves ingénieurs

Charly JUCQUIN rappelle que l'entrepreneuriat porté par l'INSA constitue une compétence particulièrement importante pour les futurs entrepreneurs.

Le projet de diplôme d'établissement proposé vise à sensibiliser 1000 étudiants par an, afin qu'une dizaine de jeunes entreprises soient lancées chaque année. En 2025, 100 élèves font partie du parcours étudiant *Entreprendre@INSA*. Les coûts annuels sont estimés à 165 000 euros pour un effectif de 30 étudiants de la Filière Étudiants Entreprendre (FEE).

Pour les étudiants du Collège d'Ingénierie, des frais d'inscription de 5 500 euros sont envisagés. Ce montant s'élèverait à 15 000 euros pour les profils externes bénéficiant d'un financement par un tiers, ou à 8 900 euros dans le cas d'un financement personnel.

Patrice CHANTRENNE demande si cette formation engendrera un surcoût.

Charly JUCQUIN répond que cette formation ne générera pas de coûts supplémentaires.

Cécile LAUGIER sollicite des précisions sur le nombre d'ingénieurs de l'INSA effectuant des MBA après leur diplôme, et si la formation présentée permettrait de remplacer le MBA.

Frédéric FOTIADU indique que cette formation diffère d'un diplôme de type MBA.

Christian NIBOUREL rappelle que le CE a formulé un avis favorable, avec 11 pour et 16 abstentions.

Le conseil d'administration adopte la délibération concernant la création d'un diplôme d'établissement portant le nom de « Entreprendre : de l'idée à l'action » avec 19 pour, 4 contre et 5 abstentions.

4. Projet NOVTI : nouvelle voie d'accès au titre d'ingénieur par un parcours mixte VAE et FC

Frédérique LAFOREST annonce que les quatre écoles du Collège d'ingénierie souhaitent créer une nouvelle voie d'accès au titre d'ingénieur, intitulée NOVTI. Ce dispositif répond à une demande croissante des entreprises souhaitant faire évoluer les compétences de leurs salariés vers un niveau ingénieur. Lancé en 2024 avec le soutien de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le projet NOVTI vise à expérimenter une validation des acquis de l'expérience (VAE) hybride sur des titres d'ingénieur du Collège. Il prévoit une VAE combinant accompagnements collectifs et individuels, ainsi que le développement d'un parcours formatif adapté au public concerné.

Christian NIBOUREL rappelle que le CE a formulé un avis favorable à l'unanimité sur ce projet.

Léa MAURICE demande si cette formation s'adresse aux personnels des entreprises souhaitant bénéficier d'une VAE.

Frédérique LAFOREST précise que les demandes de VAE sont individuelles, mais qu'elles peuvent être financées par les entreprises souhaitant renforcer les compétences de leur personnel.

Cécile LAUGIER souligne que de nombreuses personnes sont demandeuses de VAE au sein des entreprises. La démarche de l'INSA semble donc particulièrement pertinente.

Le conseil d'administration adopte la délibération concernant la création d'une nouvelle voie d'accès au titre d'ingénieur (NOVTI) par le biais d'un parcours mixte entre la validation des acquis de l'expérience et la formation continue avec 23 voix pour et 5 abstentions

5. Lettre d'intention à la CTI — Ingénieur de spécialisation « Entreprendre et Innover pour les Transitions »

Frédérique LAFOREST annonce qu'une offre externe dénommée « Ingénieur de spécialisation : Entreprendre et innover pour les transitions » est en cours de préparation pour des personnes disposant déjà d'un parcours professionnel et souhaitant développer leurs compétences en entrepreneuriat et en innovation. À l'issue des deux mois du bloc « Faire émerger une idée », un certificat serait accordé aux participants. Les frais d'inscription s'élèveraient à environ 5 500 euros.

Un autre bloc de cette formation, intitulé « Structurer son idée », d'une durée de trois mois, avec des frais d'inscription de 8 000 euros, comprendrait une soutenance devant un jury pédagogique évaluant la pertinence du projet d'entrepreneuriat. Au total, le parcours durerait 10 mois, et donnerait la possibilité aux étudiants de s'arrêter à un bloc de la formation et de bénéficier d'une certification.

Frédéric FOTIADU souligne que cette formation constitue l'équivalent d'un MBA.

6. Lettre d'intention à la CTI — Ingénieur de spécialisation « QHSE »

Frédérique LAFOREST annonce que la fondation GAPAVE a sollicité l'INSA pour l'élaboration d'une formation dans les domaines de la Qualité, de l'Hygiène, de la Sécurité et de l'Environnement (QHSE). Dans ce cadre, une étude d'opportunité a été commandée à un cabinet externe, dont les conclusions sont les suivantes :

- Les besoins en compétences QHSE sont avérés ;
- Des attentes fortes existent sur les compétences de management, de gestion et de communication ;
- La cible principale comprend les ingénieurs en poursuite d'études et les personnes en reconversion professionnelle ;

La formation durerait 12 mois, et intégrerait de l'alternance ainsi que des cours en présentiel. Le coût complet est estimé à environ 200 000 euros. Le tarif envisagé s'élèverait à environ 15 000 euros et serait financé par les entreprises.

VI. Finances/Comptabilité

1. Le budget rectificatif

Isabelle LAURENT annonce que, le budget rectificatif intègre 3 700 000 euros de recettes supplémentaires et 3 900 000 euros de dépenses supplémentaires par rapport au budget initial.

L'augmentation des recettes s'explique notamment par :

- L'augmentation de 2,2 millions d'euros des recettes globalisées, qui se décompose comme suit :
 - 1,1 million d'euros supplémentaires au titre de la SCSP ;
 - 0,6 million d'euros de remboursement du sinistre ;

- 0,2 million d'euros de recettes des projets de formation ;
- 0,2 million d'euros de redevance Insavalor ;
- 0,1 million d'euros au titre des actualisations des AOT ;
- L'augmentation de 1,7 million d'euros des recettes fléchées.

L'augmentation des dépenses s'explique par :

- L'augmentation de 1,7 million d'euros des dépenses de personnel ;
- L'augmentation de 1,4 million d'euros des dépenses d'investissement, qui se décompose comme suit :
 - 1 million d'euros supplémentaires à la suite de l'incendie du bâtiment Ada Lovelace ;
 - 0,3 million d'euros de crédits de paiement complémentaires pour le renouvellement des infrastructures informatiques.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 700 000 euros, dont 600 000 euros sont liés à des dépenses fléchées, et 100 000 euros à des dépenses sur recettes globalisées.

Le solde budgétaire, initialement déficitaire de 4,1 millions d'euros selon la prévision est ramené à 3,9 millions d'euros dans ce budget rectificatif. La trésorerie à fin 2025 devrait ainsi atteindre 32,7 millions d'euros. Par ailleurs, le résultat prévisionnel du compte de résultat s'améliore pour s'établir à 2,6 millions d'euros.

Le fonds de roulement de l'Établissement permet d'assurer 68 jours de fonctionnement, tandis que sa trésorerie disponible permet de couvrir 81 jours de fonctionnement. Enfin, le poids des charges de personnel s'élève à 72 %.

Lyasid HAMMOUD précise que le rectorat a rendu un avis favorable sur le budget rectificatif de l'INSA.

David LONCLE souligne que les représentants étudiants ne sont pas formés sur les questions budgétaires. Il souligne aussi que l'établissement est tenu de les former sur ces sujets.

Christian NIBOUREL rappelle qu'une formation budgétaire est planifiée pour septembre.

Le conseil d'administration approuve le budget rectificatif avec 24 voix pour et 4 abstentions.

2. Évolution du périmètre budgétaire des recettes fléchées

Isabelle LAURENT annonce que la délibération proposée vise à flécher les recettes dès lors qu'elles concernent des opérations pluriannuelles.

Le conseil d'administration adopte la délibération visant à étendre le périmètre des recettes externes affectées de manière conventionnelle par un financeur, et faisant l'objet d'une programmation pluriannuel, quel que soit le montant avec 25 voix pour et 3 abstentions.

3. Document d'orientation budgétaire 2026

Lyasid HAMMOUD rappelle que les documents d'orientation budgétaire sont prévus par l'article R719-64 du Code de l'éducation. La situation financière de l'INSA Lyon est saine, avec des résultats budgétaires positifs depuis quatre exercices consécutifs. Le fonds de roulement est ainsi passé de 14,4 millions d'euros en 2021 à 27,5 millions d'euros pour le premier budget rectificatif de 2025. La trésorerie s'élève à 32,67 millions d'euros, permettant de couvrir 81 jours de fonctionnement de l'Établissement.

Frédéric FOTIADU souligne que le document d'orientation budgétaire constitue une base importante pour la préparation du budget 2026. Une réunion avec le ministère est prévue le 20 juillet.

Philippe GUY sollicite des précisions sur l'impact budgétaire du Groupement d'Intérêt Public (GIP).

Frédéric FOTIADU répond que la création du GIP aura bien un impact technique. Ce dernier doit valider son premier budget et disparaîtra du budget 2026 de l'INSA.

4. Présentation des comptes consolidés

Miguel ORTIZ rappelle que le compte financier a été voté par le Conseil d'administration de l'INSA le 13 mars 2025. Désormais, la fondation partenariale de l'INSA Lyon n'est plus intégrée aux comptes consolidés. Le résultat net du Groupe s'élève à 6,829 millions d'euros en 2024 contre 5,806 millions d'euros en 2023, tandis que sa trésorerie connaît une progression de 7 millions d'euros. Le total de l'actif et du passif atteint 326,92 millions d'euros, pour un résultat net de 6,82 millions d'euros.

Le Commissaire aux comptes rappelle son indépendance à l'égard de l'établissement et précise que l'INSA était tenu de réunir son Conseil d'administration avant le 30 juin 2025. Ce dernier s'étant tenu le 3 juillet, un rapport *ad hoc* a été émis pour signaler ce dépassement de délai. L'opinion des commissaires aux comptes est exprimée « avec réserves » en raison de l'impossibilité d'effectuer une analyse approfondie du chiffre d'affaires généré par Insavalor.

Miguel ORTIZ indique que les dispositifs de comptabilité analytique devraient être opérationnels pour les comptes 2026.

Les commissaires aux comptes confirment leur approbation des comptes avec réserves.

Le conseil d'administration approuve le compte financier consolidé 2024 de l'INSA Lyon avec 25 voix pour et 3 abstentions.

5. Tarifs

Lyasid HAMMOUD annonce que les évolutions des tarifs concernent principalement les tarifs relatifs à la restauration, à la formation initiale, ainsi qu'au diplôme d'établissement « Entreprendre » précédemment présenté.

Le conseil d'administration approuve la délibération concernant les tarifs avec 25 voix pour et 3 abstentions.

VII. Recherche

1. Bourse de mobilité doctorale

Michael LALLART annonce que le département FEDORA assure la gestion budgétaire des écoles doctorales EEA et MEGA, qui peuvent être affiliées à plusieurs établissements. Cette situation entraîne des incohérences et un manque de régularité pour le soutien, en plus d'autres difficultés.

Il est proposé de mettre en place des bourses de mobilité, directement versées aux doctorants, d'un montant maximal de 3000 euros par mois, dont les deux tiers seraient versés à la conclusion de la convention entre l'établissement et la personne doctorante, et le reste à son retour sur présentation des justificatifs.

Christian NIBOUREL rappelle que ce dispositif a été présenté au Conseil Scientifique (CS) du 26 juin 2025, lequel a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le conseil d'administration approuve la création du dispositif de bourse de mobilité doctorale avec 26 voix pour et 2 abstentions.

VIII. Ressources Humaines

1. Communication pour information du Rapport Social Unique 2024

Frédéric FOTIADU explique que le Rapport Social Unique 2024 sera présenté lors du prochain Conseil d'administration. Par ailleurs, une présentation des sujets relatifs aux ressources humaines (RH) est programmée pour le lundi 7 juillet.

Philippe GUY interroge sur l'éventuel retour reçu par la Direction de l'INSA Lyon concernant la convention de mutualisation des ressources avec la Fondation partenariale INSA Lyon.

Lyasid HAMMOUD indique que la Direction est toujours en attente d'une réponse des services du ministère (DGESIP).

Le prochain Conseil d'administration se tiendra le jeudi 9 octobre 2025 à 13 h30.

La séance est levée à 17 heures 15.

**DIRECTION DES
AFFAIRES JURIDIQUES**

Bâtiment INSA-Direction
37, avenue Jean Capelle
69621 Villeurbanne cedex
Tél : +33 (0)4 72 43 74 43
daj@insa-lyon.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 octobre 2025

Délibération n° 2025-10-09 – 5.1

Modalités de Contrôle des Connaissances 2025/2026 du cycle ingénieur

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 9 octobre 2025,

Vu Code de l'éducation, notamment l'article L.613-1,
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,
Vu le règlement intérieur du 21 juin 2018, modifié,
Vu l'avis du conseil des études du 18 septembre 2025,

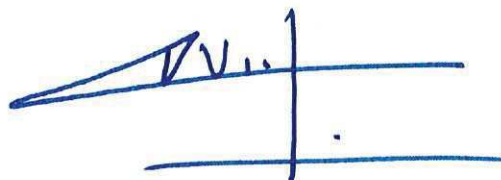
Approuve les modalités de contrôle de connaissances des formations du cycle ingénieur pour l'année scolaire 2025/2026.

Résultats du vote :

<i>Membres présents ou représentés</i>	: 26
<i>Nombre de voix pour</i>	: 26
<i>Nombre de voix contre</i>	: 00
<i>Nombre d'abstentions</i>	: 00

Fait à Villeurbanne, le 9 octobre 2025

Christian NIBOUREL
Président du Conseil d'Administration



Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Année Universitaire: 2025-2026

Dépt	UE		EC					Epreuve				
	Références UE	nombre crédits ECTS	Référence EC	coefficient EC dans UE	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Nature	Type	Production	Durée (h)	Coefficient
FIMI	IMC-1-S1-UE-HU	5	IMC-1-S1-EC-CSS	2	Contrôle Continu	non	4	EO (évaluation orale)	Oral	Collective	-	1
FIMI	IMC-1-S1-UE-HU	5	IMC-1-S1-EC-CSS	2	Contrôle Continu	non	4	EE (évaluation écrite)	Ecrit	Individuelle	3	2
FIMI	IMC-1-S1-UE-HU	5	IMC-1-S1-EC-CSS	2	Contrôle Continu	non	4	EO (évaluation orale)	Oral	Collective	-	2
FIMI	IMC-1-S1-UE-HU	5	IMC-1-S1-EC-CSS	2	Contrôle Continu	non	4	EE (évaluation écrite)	Ecrit	Individuelle	3	2
FIMI	IMC-1-S1-UE-SI	5	IMC-1-S1-EC-SYS	2	Contrôle Continu	non	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1	1.5
FIMI	IMC-1-S1-UE-SI	5	IMC-1-S1-EC-SYS	2	Contrôle Continu	non	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1	1.5
FIMI	IMC-1-S1-UE-SI	5	IMC-1-S1-EC-SYS	2	Contrôle Continu	non	3	interrogation écrite de fin de ser	Ecrit	Individuelle	2	2
FIMI	IMC-1-S1-UE-SI	5	IMC-1-S1-EC-SOL	1	Contrôle Continu	non	4	IE (interrogation écrite)	Sur Machine	Individuelle	0.5	2
FIMI	IMC-1-S1-UE-SI	5	IMC-1-S1-EC-SOL	1	Contrôle Continu	non	4	IE (interrogation écrite)	Sur Machine	Individuelle	0.5	2
FIMI	IMC-1-S1-UE-SI	5	IMC-1-S1-EC-SOL	1	Contrôle Continu	non	4	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	-	2
FIMI	IMC-1-S1-UE-SI	5	IMC-1-S1-EC-SOL	1	Contrôle Continu	non	4	IO (interrogation orale)	Oral	Individuelle	-	1
FIMI	IMC-1-S1-UE-SI	5	IMC-1-S1-EC-ISO	2	Contrôle Continu	non	2	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	0.5	1
FIMI	IMC-1-S1-UE-SI	5	IMC-1-S1-EC-ISO	2	Contrôle Continu	non	2	interrogation écrite de fin de ser	Ecrit	Individuelle	1	2
FIMI	IMC-1-S1-UE-MON	10	IMC-1-S1-EC-MA	7	Contrôle Continu	non	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1	1
FIMI	IMC-1-S1-UE-MON	10	IMC-1-S1-EC-MA	7	Contrôle Continu	non	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1	1
FIMI	IMC-1-S1-UE-MON	10	IMC-1-S1-EC-MA	7	Contrôle Continu	non	3	interrogation écrite de fin de ser	Ecrit	Individuelle	2	2
FIMI	IMC-1-S1-UE-MON	10	IMC-1-S1-EC-OMNI	3	Contrôle Continu	non	4	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1	1
FIMI	IMC-1-S1-UE-MON	10	IMC-1-S1-EC-OMNI	3	Contrôle Continu	non	4	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1	1
FIMI	IMC-1-S1-UE-MON	10	IMC-1-S1-EC-OMNI	3	Contrôle Continu	non	4	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1	1
FIMI	IMC-1-S1-UE-MON	10	IMC-1-S1-EC-OMNI	3	Contrôle Continu	non	4	interrogation écrite de fin de ser	Ecrit	Individuelle	2	3
FIMI	IMC-1-S1-UE-SE	10	IMC-1-S1-EC-CT	3	Contrôle Continu	non	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	2	2
FIMI	IMC-1-S1-UE-SE	10	IMC-1-S1-EC-CT	3	Contrôle Continu	non	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1	1
FIMI	IMC-1-S1-UE-SE	10	IMC-1-S1-EC-CT	3	Contrôle Continu	non	3	interrogation écrite de fin de ser	Ecrit	Individuelle	2	2
FIMI	IMC-1-S1-UE-SE	10	IMC-1-S1-EC-PH	7	Contrôle Continu	non	4	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1.5	1
FIMI	IMC-1-S1-UE-SE	10	IMC-1-S1-EC-PH	7	Contrôle Continu	non	4	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1.5	1
FIMI	IMC-1-S1-UE-SE	10	IMC-1-S1-EC-PH	7	Contrôle Continu	non	4	interrogation écrite de fin de ser	Ecrit	Individuelle	3	2
FIMI	IMC-1-S1-UE-SE	10	IMC-1-S1-EC-PH	7	Contrôle Continu	non	4	PS (Travaux pratiques surveillés)	Pratique	Individuelle	0.92	1
FIMI	IMC-1-S2-UE-HU	4	IMC-1-S2-EC-MS	1	Contrôle Continu	non	3	Rapport	Ecrit	Individuelle	-	2
FIMI	IMC-1-S2-UE-HU	4	IMC-1-S2-EC-MS	1	Contrôle Continu	non	3	Projet	Oral	Collective	-	1
FIMI	IMC-1-S2-UE-HU	4	IMC-1-S2-EC-MS	1	Contrôle Continu	non	3	Oral	Oral	Collective	-	1
FIMI	IMC-1-S2-UE-SIE	7	IMC-1-S2-EC-SYS	2	Contrôle Continu	non	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1	3
FIMI	IMC-1-S2-UE-SIE	7	IMC-1-S2-EC-SYS	2	Contrôle Continu	non	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1	3
FIMI	IMC-1-S2-UE-SIE	7	IMC-1-S2-EC-SYS	2	Contrôle Continu	non	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	2	4
FIMI	IMC-1-S2-UE-SIE	7	IMC-1-S2-EC-ET	2	Contrôle Continu	non	2	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1	1
FIMI	IMC-1-S2-UE-SIE	7	IMC-1-S2-EC-ET	2	Contrôle Continu	non	2	Projet	Oral	duelle et Colle	-	1
FIMI	IMC-1-S2-UE-SIE	7	IMC-1-S2-EC-ISO	3	Contrôle Continu	non	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1.5	1
FIMI	IMC-1-S2-UE-SIE	7	IMC-1-S2-EC-ISO	3	Contrôle Continu	non	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1.5	1
FIMI	IMC-1-S2-UE-SIE	7	IMC-1-S2-EC-ISO	3	Contrôle Continu	non	3	interrogation écrite de fin de ser	Ecrit	Individuelle	2	2
FIMI	IMC-1-S2-UE-MON	8	IMC-1-S2-EC-MA	8	Contrôle Continu	non	4	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1.5	1.5
FIMI	IMC-1-S2-UE-MON	8	IMC-1-S2-EC-MA	8	Contrôle Continu	non	4	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1.5	1.5
FIMI	IMC-1-S2-UE-MON	8	IMC-1-S2-EC-MA	8	Contrôle Continu	non	4	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1.5	1.5
FIMI	IMC-1-S2-UE-MON	8	IMC-1-S2-EC-MA	8	Contrôle Continu	non	4	IEFS (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	3	2
FIMI	IMC-1-S2-UE-SE	11	IMC-1-S2-EC-CT	6	Contrôle Continu	non	4	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1.5	1.5
FIMI	IMC-1-S2-UE-SE	11	IMC-1-S2-EC-CT	6	Contrôle Continu	non	4	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	2	2
FIMI	IMC-1-S2-UE-SE	11	IMC-1-S2-EC-CT	6	Contrôle Continu	non	4	interrogation écrite de fin de ser	Ecrit	Individuelle	2	2
FIMI	IMC-1-S2-UE-SE	11	IMC-1-S2-EC-PH	5	Contrôle Continu	non	4	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1.5	1
FIMI	IMC-1-S2-UE-SE	11	IMC-1-S2-EC-PH	5	Contrôle Continu	non	4	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1.5	1
FIMI	IMC-1-S2-UE-SE	11	IMC-1-S2-EC-PH	5	Contrôle Continu	non	4	interrogation écrite de fin de ser	Ecrit	Individuelle	3	2
FIMI	IMC-1-S2-UE-SE	11	IMC-1-S2-EC-PH	5	Contrôle Continu	non	4	PS (Travaux pratiques surveillés)	Pratique	Individuelle	0.92	1
FIMI	IMC-2-S1-UE-HU	5	IMC-2-S1-EC-CSS	2	Contrôle Continu	non	4	EO (évaluation orale)	Oral	duelle et colle	-	1
FIMI	IMC-2-S1-UE-HU	5	IMC-2-S1-EC-CSS	2	Contrôle Continu	non	4	Projet	Mixte	Collective	-	2
FIMI	IMC-2-S1-UE-HU	5	IMC-2-S1-EC-CSS	2	Contrôle Continu	non	4	EE (évaluation écrite)	Ecrit	Individuelle	2	2
FIMI	IMC-2-S1-UE-HU	5	IMC-2-S1-EC-CSS	2	Contrôle Continu	non	4	EE (évaluation écrite)	Ecrit	Individuelle	2	2
FIMI	IMC-2-S1-UE-SI	9	IMC-2-S1-EC-PR	3	Contrôle Continu	non	2	ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle	-	1
FIMI	IMC-2-S1-UE-SI	9	IMC-2-S1-EC-PR	3	Contrôle Continu	non	2	ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle	-	1
FIMI	IMC-2-S1-UE-SI	9	IMC-2-S1-EC-ET	2	Contrôle Continu	non	3	Projet	Mixte	duelle et Colle	-	1
FIMI	IMC-2-S1-UE-SI	9	IMC-2-S1-EC-ET	2	Contrôle Continu	non	3	Projet	Oral	duelle et Colle	-	1.5
FIMI	IMC-2-S1-UE-SI	9	IMC-2-S1-EC-ET	2	Contrôle Continu	non	3	interrogation écrite de fin de ser	Ecrit	Individuelle	2	2
FIMI	IMC-2-S1-UE-SI	9	IMC-2-S1-EC-SYS	4	Contrôle Continu	non	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1.5	1.5
FIMI	IMC-2-S1-UE-SI	9	IMC-2-S1-EC-SYS	4	Contrôle Continu	non	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1	1
FIMI	IMC-2-S1-UE-SI	9	IMC-2-S1-EC-SYS	4	Contrôle Continu	non	3	interrogation écrite de fin de ser	Ecrit	Individuelle	2	2
FIMI	IMC-2-S1-UE-MA	8	IMC-2-S1-EC-ISO	3	Contrôle Continu	non	5	IEFS	Ecrit	Individuelle	2	2
FIMI	IMC-2-S1-UE-MA	8	IMC-2-S1-EC-ISO	3	Contrôle Continu	non	5	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	0.75	0.75
FIMI	IMC-2-S1-UE-MA	8	IMC-2-S1-EC-ISO	3	Contrôle Continu	non	5	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1	1
FIMI	IMC-2-S1-UE-MA	8	IMC-2-S1-EC-ISO	3	Contrôle Continu	non	5	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	0.9	0.9
FIMI	IMC-2-S1-UE-MA	8	IMC-2-S1-EC-ISO	3	Contrôle Continu	non	5	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	0.5	0.5
FIMI	IMC-2-S1-UE-MA	8	IMC-2-S1-EC-MA	5	Contrôle Continu	non	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1.5	1
FIMI	IMC-2-S1-UE-MA	8	IMC-2-S1-EC-MA	5	Contrôle Continu	non	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1.5	1
FIMI	IMC-2-S1-UE-MA	8	IMC-2-S1-EC-MA	5	Contrôle Continu	non	3	interrogation écrite de fin de ser	Ecrit	Individuelle	2	2
FIMI	IMC-2-S1-UE-SE	8	IMC-2-S1-EC-CT	3	Contrôle Continu	non	4	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	2	1
FIMI	IMC-2-S1-UE-SE	8	IMC-2-S1-EC-CT	3	Contrôle Continu	non	4	interrogation écrite de fin de ser	Ecrit	Individuelle	3	2
FIMI	IMC-2-S1-UE-SE	8	IMC-2-S1-EC-CT	3	Contrôle Continu	non	4	Rapport de TP	Ecrit	duelle et Colle	-	0.25
FIMI	IMC-2-S1-UE-SE	8	IMC-2-S1-EC-CT	3	Contrôle Continu	non	4	PS (Travaux pratiques surveillés)	Pratique	Individuelle	-	1
FIMI	IMC-2-S1-UE-SE	8	IMC-2-S1-EC-PH	5	Contrôle Continu	non	5	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1.5	1
FIMI	IMC-2-S1-UE-SE	8	IMC-2-S1-EC-PH	5	Contrôle Continu	non	5	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1.5	1
FIMI	IMC-2-S1-UE-SE	8	IMC-2-S1-EC-PH	5	Contrôle Continu	non	5	interrogation écrite de fin de ser	Ecrit	Individuelle	3	2
FIMI	IMC-2-S1-UE-SE	8	IMC-2-S1-EC-PH	5	Contrôle Continu	non	5	IE (interrogation écrite)	Sur Machine	Individuelle	0.5	1
FIMI	IMC-2-S1-UE-SE	8	IMC-2-S1-EC-PH	5	Contrôle Continu	non	5	PS (Travaux pratiques surveillés)	Pratique	Individuelle	1.5	1
FIMI	IMC-2-S2-UE-SI	10	IMC-2-S2-EC-PP	10	Contrôle Continu	non	11	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1	6
FIMI	IMC-2-S2-UE-SI	10	IMC-2-S2-EC-PP	10	Contrôle Continu	non	11	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1	6

FIMI	IMC-2-S2-UE-SI	10	IMC-2-S2-EC-PP	10	Contrôle Continu	non	11	ES (évaluation en situation)	Pratique	Individuelle	1	6
FIMI	IMC-2-S2-UE-SI	10	IMC-2-S2-EC-PP	10	Contrôle Continu	non	11	ES (évaluation en situation)	Pratique	Individuelle	1	6
FIMI	IMC-2-S2-UE-SI	10	IMC-2-S2-EC-PP	10	Contrôle Continu	non	11	ES (évaluation en situation)	Pratique	Individuelle	1	6
FIMI	IMC-2-S2-UE-SI	10	IMC-2-S2-EC-PP	10	Contrôle Continu	non	11	ES (évaluation en situation)	Pratique	Collective	1	4
FIMI	IMC-2-S2-UE-SI	10	IMC-2-S2-EC-PP	10	Contrôle Continu	non	11	Rapport	Ecrit	Collective	1	8
FIMI	IMC-2-S2-UE-SI	10	IMC-2-S2-EC-PP	10	Contrôle Continu	non	11	Soutenance	Oral	Collective	2	19
FIMI	IMC-2-S2-UE-SI	10	IMC-2-S2-EC-PP	10	Contrôle Continu	non	11	Rapport de projet	Oral	Collective	2	12
FIMI	IMC-2-S2-UE-SI	10	IMC-2-S2-EC-PP	10	Contrôle Continu	non	11	Rapport de projet	Ecrit	Collective	-	19
FIMI	IMC-2-S2-UE-SI	10	IMC-2-S2-EC-PP	10	Contrôle Continu	non	11	Rapport	Ecrit	Individuelle	-	8
FIMI	IMC-2-S2-UE-HU	7	IMC-2-S2-EC-CSS	2	Contrôle Continu	non	3	EE (évaluation écrite)	Ecrit	Individuelle et collective	-	2
FIMI	IMC-2-S2-UE-HU	7	IMC-2-S2-EC-CSS	2	Contrôle Continu	non	3	EO (évaluation orale)	Oral	Collective	-	1
FIMI	IMC-2-S2-UE-HU	7	IMC-2-S2-EC-CSS	2	Contrôle Continu	non	3	Projet	Mixte	Collective	-	2
FIMI	IMC-2-S2-UE-HU	7	IMC-2-S2-EC-ST	2	Contrôle Continu	non	1	Rapport	Ecrit	Individuelle	-	1
FIMI	IMC-2-S2-UE-MA	7	IMC-2-S2-EC-ISM	2	Contrôle Continu	non	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1.5	3
FIMI	IMC-2-S2-UE-MA	7	IMC-2-S2-EC-ISM	2	Contrôle Continu	non	3	IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuelle	1.75	0.5
FIMI	IMC-2-S2-UE-MA	7	IMC-2-S2-EC-ISM	2	Contrôle Continu	non	3	Projet	Sur Machine	Collective	-	2
FIMI	IMC-2-S2-UE-MA	7	IMC-2-S2-EC-MA	5	Contrôle Continu	non	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	2	1
FIMI	IMC-2-S2-UE-MA	7	IMC-2-S2-EC-MA	5	Contrôle Continu	non	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	2	1
FIMI	IMC-2-S2-UE-MA	7	IMC-2-S2-EC-MA	5	Contrôle Continu	non	3	Interrogation écrite de fin de semestre	Ecrit	Individuelle	2	2
FIMI	IMC-2-S2-UE-SE	6	IMC-2-S2-EC-MS	2	Contrôle Continu	non	2	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1.5	1.5
FIMI	IMC-2-S2-UE-SE	6	IMC-2-S2-EC-MS	2	Contrôle Continu	non	2	Interrogation écrite de fin de semestre	Ecrit	Individuelle	2.5	2.5
FIMI	IMC-2-S2-UE-SE	6	IMC-2-S2-EC-PH	4	Contrôle Continu	non	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	2	1
FIMI	IMC-2-S2-UE-SE	6	IMC-2-S2-EC-PH	4	Contrôle Continu	non	3	Interrogation écrite de fin de semestre	Ecrit	Individuelle	3	2
FIMI	IMC-2-S2-UE-SE	6	IMC-2-S2-EC-PH	4	Contrôle Continu	non	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	2	1
FIMI	IMC-1-S1-UE-HU	5	IMC-1-S1-EC-EPS	1	Contrôle Continu	non	2	ES (évaluation en situation)	Pratique	Individuelle	-	1
FIMI	IMC-1-S1-UE-HU	5	IMC-1-S1-EC-EPS	1	Contrôle Continu	non	2	ES (évaluation en situation)	Pratique	Individuelle	-	1
FIMI	IMC-1-S1-UE-HU	5	IMC-1-S1-EC-LV1	2	Contrôle Continu	non	3	EO (évaluation orale)	Oral	Collective	-	1
FIMI	IMC-1-S1-UE-HU	5	IMC-1-S1-EC-LV1	2	Contrôle Continu	non	3	EO (évaluation orale)	Oral	Individuelle	-	1
FIMI	IMC-1-S1-UE-HU	5	IMC-1-S1-EC-LV1	2	Contrôle Continu	non	3	EE (évaluation écrite)	Ecrit	Individuelle	-	1
FIMI	IMC-1-S2-UE-HU	5	IMC-1-S2-EC-EPS	1	Contrôle Continu	non	1	ES (évaluation en situation)	Pratique	Individuelle	-	1
FIMI	IMC-1-S2-UE-HU	5	IMC-1-S2-EC-LV1	2	Contrôle Continu	non	3	EO (évaluation orale)	Oral	Collective	-	1
FIMI	IMC-1-S2-UE-HU	5	IMC-1-S2-EC-LV1	2	Contrôle Continu	non	3	EO (évaluation orale)	Oral	Individuelle	-	1
FIMI	IMC-1-S2-UE-HU	5	IMC-1-S2-EC-LV1	2	Contrôle Continu	non	3	EE (évaluation écrite)	Ecrit	Individuelle	-	1
FIMI	IMC-2-S1-UE-HU	5	IMC-2-S1-EC-EPS	1	Contrôle Continu	non	3	ES (évaluation en situation)	Pratique	Individuelle	-	1
FIMI	IMC-2-S1-UE-HU	5	IMC-2-S1-EC-EPS	1	Contrôle Continu	non	3	ES (évaluation en situation)	Pratique	Individuelle	-	1
FIMI	IMC-2-S1-UE-HU	5	IMC-2-S1-EC-EPS	1	Contrôle Continu	non	3	ES (évaluation en situation)	Pratique	Individuelle	-	1
FIMI	IMC-2-S1-UE-HU	5	IMC-2-S1-EC-LV1	2	Contrôle Continu	non	3	EO (évaluation orale)	Oral	Collective	-	1
FIMI	IMC-2-S1-UE-HU	5	IMC-2-S1-EC-LV1	2	Contrôle Continu	non	3	EO (évaluation orale)	Oral	Individuelle	-	1
FIMI	IMC-2-S1-UE-HU	5	IMC-2-S1-EC-LV1	2	Contrôle Continu	non	3	EE (évaluation écrite)	Ecrit	Individuelle	-	1
FIMI	IMC-2-S2-UE-HU	7	IMC-2-S2-EC-LV1	2	Contrôle Continu	non	4	EE (évaluation écrite)	Ecrit	Individuelle	-	1
FIMI	IMC-2-S2-UE-HU	7	IMC-2-S2-EC-LV1	2	Contrôle Continu	non	4	EE (évaluation écrite)	Ecrit	Individuelle	-	1
FIMI	IMC-2-S2-UE-HU	7	IMC-2-S2-EC-LV1	2	Contrôle Continu	non	4	EO (évaluation orale)	Oral	Individuelle	-	4
FIMI	IMC-2-S2-UE-HU	7	IMC-2-S2-EC-LV1	2	Contrôle Continu	non	4	EO (évaluation orale)	Oral	Individuelle	-	4
FIMI	IMC-2-S2-UE-HU	7	IMC-2-S2-EC-EPS	1	Contrôle Continu	non	1	ES (évaluation en situation)	Pratique	Individuelle	-	1

				Présentation des Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)								
									Année Universitaire:		2025-2026	
	UE		EC					Epreuve				
Dépt	Références UE	nombre crédits ECTS	Référence EC	coefficient EC dans UE	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient
GM	GM-3-S1-UE-MDMN	6	GM-3-S1-EC-MATH	3	Hybride	oui	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h30	0,33
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Mixte	Individuelle et Collective	n/a	0,22
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,44
			GM-3-S1-EC-DATA	3	Hybride	oui	4	IE (interrogation écrite)	Mixte	Individuelle	2h	0,3
								DS (devoir surveillé)	Mixte	Individuelle	2h	0,3
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Sur Machine	Individuelle	n/a	0,2
								Projet	Mixte	Collective	n/a	0,2
	GM-3-S1-UE-CONCEPT	6	GM-3-S1-EC-CONAN	3	Hybride	oui	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,25
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Pratique	Individuelle et Collective	n/a	0,25
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	3h	0,5
			GM-3-S1-EC-IES	3	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0,4
	GM-3-S1-UE-MODM	6	GM-3-S1-EC-MLAG	3	Hybride	oui	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	2h	0,3
								ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle	n/a	0,2
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,5
			GM-3-S1-EC-SPOG	3	Hybride	oui	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1,5h	0,3
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,5
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Mixte	Individuelle et Collective	n/a	0,2
	GM-3-S1-UE-PROJET	6	GM-3-S1-EC-PST	4	Hybride	non	3	Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0,33
								Soutenance	Oral	Collective	20min	0,33
								Avis	Pratique	Individuelle et Collective	n/a	0,33
			HU-3-S1-EC-S-GM-OTIO	2	Contrôle Continu	décision jury	3	Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0,5
								Soutenance	Oral	Collective	25-30 min	0,25
								Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0,25
	GM-3-S1-UE-SHS	6	HU-L-LV1	2								
			HU-L-LV2	2								

			CDS-3-S1-EC-EPS	1	Contrôle Continu	oui	n/a	ES (évaluation en situation)	Pratique	Individuelle et Collective	n/a	1
			GM-3-S1-EC-CEMP	1	Hybride	oui	2	IEFS (interrogation écrite de fin de semestre)	Ecrit	Individuelle	1h	0,75
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	10mn x 5	0,25
	GM-3-S2-UE-MDMN	6	GM-3-S2-EC-NUM	3	Hybride	oui	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	2h	0,35
								IEFS (interrogation écrite de fin de semestre)	Ecrit	Individuelle	2h	0,35
								Rapport	Mixte	Collective	n/a	0,3
			GM-3-S2-EC-PIAE	3	Hybride	non	3	Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0,6
								ES (évaluation en situation)	Oral	Individuelle	15mn	0,15
								ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle et Collective	n/a	0,25
	GM-3-S2-UE-VICO	6	GM-3-S2-EC-CSL	3	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	2h	0,4
			GM-3-S2-EC-MVIB	3	Hybride	oui	3	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,2
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Pratique	Collective	n/a	0,2
	GM-3-S2-UE-MMC	6	GM-3-S2-EC-MDEF	3	Hybride	oui	3	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,5
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,25
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Pratique	Collective	n/a	0,25
			GM-3-S2-EC-FLUID	3	Hybride	oui	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	30min	0,2
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	3h	0,6
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Ecrit	Collective	n/a	0,2
	GM-3-S2-UE-CONCEPT	5	GM-3-S2-EC-CODI	3	Hybride	oui	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,3
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,5
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Sur Machine	Collective	n/a	0,2
			HU-3-S2-EC-S-GM-INNO	2	Contrôle Continu	décision jury	2	Rapport	Ecrit	Individuelle et Collective	n/a	0,6
								Soutenance	Oral	Collective	25-30 min	0,4
	GM-3-S2-UE-STAGE	2	GM-S2-EC-STAGE	2	Examen Terminal	non	1	Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	1
	GM-3-S2-UE-SHS	5	CDS-3-S2-EC-EPS	1	Contrôle Continu	oui	n/a	ES (évaluation en situation)	Pratique	Individuelle et Collective	n/a	1
			HU-L-LV1	2								
			HU-L-LV2	2								
	GM-4-S1-UE-CSM	6	GM-4-S1-EC-TRTH	3	Hybride	oui	3	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h30	0,25

								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Mixte	Collective	n/a	0,15
			GM-4-S1-EC-MTP	3	Hybride	oui	3	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,5
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,3
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Mixte	Collective	n/a	0,2
	GM-4-S1-UE-PROJET	10	HU-4-S1-EC-S-GM-COPR	1	Hybride	non	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,4
								Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0,3
								Avis	Pratique	Individuelle et Collective	n/a	0,3
			GM-4-S1-EC-PRCC	5	Hybride	non	3	Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0,35
								Soutenance	Oral	Collective	45min	0,35
								Avis	Pratique	Individuelle et Collective	n/a	0,3
			GM-4-S1-EC-ACV	2	Hybride	oui	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,3
								Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0,35
								Soutenance	Oral	Collective	15 min	0,35
			HU-4-S1-EC-S-GM-RSI	2	Contrôle Continu	oui	2	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	n/a	0,5
								IO (interrogation orale)	Oral	Collective	30 min	0,5
	GM-4-S1-UE-MPEF	9	GM-4-S1-EC-CSEF	3	Hybride	oui	3	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h30	0,25
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Mixte	Collective	n/a	0,15
			GM-4-S1-EC-PCM	3	Hybride	oui	3	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,5
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h30	0,2
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Mixte	Collective	n/a	0,3
			GM-4-S1-EC-RPP	3	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,7
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Mixte	Collective	n/a	0,3
	GM-4-S1-UE-SHS	5	CDS-4-S1-EC-EPS	1	Contrôle Continu	oui	n/a	ES (évaluation en situation)	Pratique	Individuelle et Collective	n/a	1
			HU-L-LV1	2								
			HU-L-LV2	2								
	GM-4-S2-UE-SHS	5	HU-4-S2-EC-S-GM-MAGIEE	2	Hybride	oui	2	Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	0,4
								Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0,6
			CDS-4-S2-EC-EPS	1	Contrôle Continu	oui	n/a	ES (évaluation en situation)	Pratique	Individuelle et Collective	n/a	1
			HU-0-S2-EC-S-SERIE1	2								
	GM-4-S2-UE-TSHE	9	GM-4-S2-EC-TSHT	5	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,7

								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,3
			GM-4-S2-EC-TSET	4	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,7
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,3
	GM-4-S2-UE-TSGT	9	GM-4-S2-EC-TSAG	5	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,7
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,3
			GM-4-S2-EC-TSGB	4	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,7
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,3
	GM-4-S2-UE-TSPP	7	GM-4-S2-EC-TSIM	2	Examen Terminal	oui	1	Soutenance	Oral	Individuelle et Collective	15 min	1
			GM-4-S2-EC-TSPT	3	Hybride	oui	2	Rapport	Ecrit	Individuelle et Collective	n/a	0,6
								Soutenance	Oral	Individuelle et Collective	20 min	0,4
			GM-4-S2-EC-CEMP	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,4
	GM-4-S2-UE-MSCE	9	GM-4-S2-EC-MSCV	3	Hybride	oui	3	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,5
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,3
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Ecrit	Collective	n/a	0,2
			GM-4-S2-EC-MSIO	3	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1
			GM-4-S2-EC-MSRE	3	Hybride	oui	3	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,35
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	2h	0,35
								Projet	Mixte	Individuelle et Collective	n/a	0,3
	GM-4-S2-UE-MSMS	9	GM-4-S2-EC-MSME	3	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,4
			GM-4-S2-EC-MSMP	4	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								IM (interrogation sur machine)	Ecrit	Individuelle	1h	0,4
			GM-4-S2-EC-MSSE	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	0,5
								Projet	Mixte	Individuelle et Collective	n/a	0,5
	GM-4-S2-UE-MSPP	7	GM-4-S2-EC-MSIM	2	Hybride	oui	1	Projet	Mixte	Individuelle et Collective	n/a	1
			GM-4-S2-EC-MSPT	3	Hybride	oui	2	Rapport	Ecrit	Individuelle et Collective	n/a	0,6
								Soutenance	Oral	Individuelle et Collective	20 min	0,4
			GM-4-S2-EC-CEMP	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,4
	GM-4-S2-UE-SMSS	8	GM-4-S2-EC-SMDM	3	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	0,5

								Soutenance	Oral	Individuelle	20 min	0,5
			GM-4-S2-EC-SMMV	5	Hybride	oui	3	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,4
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,3
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Ecrit	Collective	n/a	0,3
	GM-4-S2-UE-SMMF	10	GM-4-S2-EC-SMCA	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,4
			GM-4-S2-EC-SMFS	4	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,4
			GM-4-S2-EC-SMMH	4	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,4
	GM-4-S2-UE-SMPP	7	GM-4-S2-EC-SMIM	2	Hybride	oui	1	Projet	Mixte	Individuelle et Collective	n/a	1
			GM-4-S2-EC-SMPT	3	Hybride	oui	2	Rapport	Ecrit	Individuelle et Collective	n/a	0,6
								Soutenance	Oral	Individuelle et Collective	20 min	0,4
			GM-4-S2-EC-CEMP	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,4
	GM-4-S2-UE-VAMO	9	GM-4-S2-EC-VAAI	5	Hybride	oui	3	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,5
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,3
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Ecrit	Collective	n/a	0,2
			GM-4-S2-EC-VAVS	4	Hybride	oui	3	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,5
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,3
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Ecrit	Collective	n/a	0,2
	GM-4-S2-UE-VAEV	9	GM-4-S2-EC-VASC	3	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,8
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Ecrit	Collective	n/a	0,2
			GM-4-S2-EC-VASD	3	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,8
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Ecrit	Collective	n/a	0,2
			GM-4-S2-EC-VAVA	3	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,8
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Ecrit	Collective	n/a	0,2
	GM-4-S2-UE-VAPP	7	GM-4-S2-EC-VAIM	2	Examen Terminal	oui	1	Soutenance	Oral	Individuelle et Collective	20 min	1
			GM-4-S2-EC-VAPT	3	Hybride	oui	2	Rapport	Ecrit	Individuelle et Collective	n/a	0,6
								Soutenance	Oral	Individuelle et Collective	20 min	0,4
			GM-4-S2-EC-CEMP	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6

								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,4
	GM-4-S2-UE-IPCF	9	GM-4-S2-EC-IPFA	3	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1
			GM-4-S2-EC-IPPO	3	Hybride	oui	2	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Mixte	Individuelle et Collective	n/a	0,4
			GM-4-S2-EC-IPPU	3	Hybride	oui	3	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,4
								Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0,3
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Sur Machine	Individuelle et Collective	n/a	0,3
	GM-4-S2-UE-IPCP	9	GM-4-S2-EC-IPGP	3	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1
			GM-4-S2-EC-IPMC	3	Hybride	oui	3	Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	0,4
								Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0,3
								Soutenance	Oral	Individuelle et Collective	n/a	0,3
			GM-4-S2-EC-IPMQ	3	Hybride	oui	3	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0,3
								ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle et Collective	n/a	0,1
	GM-4-S2-UE-IPPP	7	GM-4-S2-EC-IPIM	2	Examen Terminal	oui	1	Soutenance	Oral	Individuelle et Collective	20 min	1
			GM-4-S2-EC-IPPT	3	Hybride	oui	2	Rapport	Ecrit	Individuelle et Collective	n/a	0,6
								Soutenance	Oral	Individuelle et Collective	20 min	0,4
			GM-4-S2-EC-CEMP	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,4
	GM-4-S2-UE-CEFM	10	GM-4-S2-EC-CECT	4	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1
			GM-4-S2-EC-CEMS	4	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1
			GM-4-S2-EC-CETD	2	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1
	GM-4-S2-UE-CETM	8	GM-4-S2-EC-CEEH	4	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,4
			GM-4-S2-EC-CETA	4	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,4
	GM-4-S2-UE-CEPP	7	GM-4-S2-EC-CEIM	2	Examen Terminal	oui	1	Soutenance	Oral	Individuelle et Collective	20 min	1
			GM-4-S2-EC-CEPT	3	Hybride	oui	2	Rapport	Ecrit	Individuelle et Collective	n/a	0,6
								Soutenance	Oral	Individuelle et Collective	20 min	0,4
			GM-4-S2-EC-CEMP	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,4

	GM-4-S2-UE-PCPM	9	GM-4-S2-EC-PCCP	4	Hybride	oui	3	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,4
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,3
								Projet	Ecrit	Collective	n/a	0,3
			GM-4-S2-EC-PCSP	5	Hybride	oui	3	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,45
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,3
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Ecrit	Collective	n/a	0,25
	GM-4-S2-UE-PCTP	9	GM-4-S2-EC-PCFV	4	Hybride	oui	3	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,45
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,3
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Ecrit	Collective	n/a	0,25
			GM-4-S2-EC-PCPR	5	Hybride	oui	3	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,45
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,3
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Ecrit	Collective	n/a	0,25
	GM-4-S2-UE-PCPP	7	GM-4-S2-EC-PCIM	2	Examen Terminal	oui	2	Poster	Mixte	Individuelle et Collective	n/a	0,5
								Rapport	Ecrit	Individuelle et Collective	n/a	0,5
			GM-4-S2-EC-PCPT	3	Hybride	non	3	Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0,35
								Soutenance	Oral	Collective	20 min	0,35
								Avis	Pratique	Individuelle et Collective	n/a	0,3
			GM-4-S2-EC-CEMP	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,4
	GM-4-S2-UE-NEFS	9	GM-4-S2-EC-NECA	5	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1
			GM-4-S2-EC-NEMF	4	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1
	GM-4-S2-UE-NEOE	9	GM-4-S2-EC-NEEX	4	Examen Terminal	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,7
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Mixte	Individuelle et Collective	n/a	0,3
			GM-4-S2-EC-NEOS	5	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,5
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Mixte	Individuelle et Collective	n/a	0,5
	GM-4-S2-UE-NEPP	7	GM-4-S2-EC-NEIM	2	Examen Terminal	oui	1	Soutenance	Oral	Individuelle et Collective	20 min	1
			GM-4-S2-EC-NEPT	3	Hybride	oui	1	Rapport	Ecrit	Individuelle et Collective	n/a	1
			GM-4-S2-EC-CEMP	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,4
	GM-4-S2-UE-CCCF	9	GM-4-S2-EC-CCCS	2	Examen Terminal	oui	1	IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuelle	2h	1
			GM-4-S2-EC-CCFP	2	Hybride	oui	2	Rapport	Ecrit	Individuelle	2h	0,5

								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Mixte	Individuelle et Collective	n/a	0,5
			GM-4-S2-EC-CCMF	3	Hybride	oui	2	IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuelle	2h	0,8
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Mixte	Individuelle et Collective	n/a	0,2
			GM-4-S2-EC-CCOT	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	0,5
								Projet	Ecrit	Collective	n/a	0,5
	GM-4-S2-UE-CCMG	9	GM-4-S2-EC-CCCE	5	Contrôle Continu	oui	3	ES (évaluation en situation)	Ecrit	Individuelle	n/a	0,35
								Projet	Ecrit	Collective	n/a	0,35
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Ecrit	Collective	n/a	0,3
			GM-4-S2-EC-CCTG	4	Contrôle Continu	oui	3	ES (évaluation en situation)	Pratique	Individuelle	n/a	0,2
								Projet	Mixte	Collective	n/a	0,5
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Mixte	Collective	n/a	0,3
	GM-4-S2-UE-CCPP	7	GM-4-S2-EC-CCIM	2	Hybride	oui	2	ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle	n/a	0,5
								Projet	Mixte	Collective	n/a	0,5
			GM-4-S2-EC-CCPT	3	Hybride	oui	2	Rapport	Ecrit	Individuelle et Collective	n/a	0,5
								Soutenance	Oral	Individuelle et Collective	20 min	0,5
			GM-4-S2-EC-CEMP	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,4
	GM-4-S2-UE-CSBE	9	GM-4-S2-EC-CSCS	5	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,4
			GM-4-S2-EC-CSMP	4	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,4
	GM-4-S2-UE-CSCV	9	GM-4-S2-EC-CSFV	5	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,4
			GM-4-S2-EC-CSTS	4	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,4
	GM-4-S2-UE-CSPP	7	GM-4-S2-EC-CSIM	2	Examen Terminal	oui	1	Soutenance	Oral	Individuelle et Collective	20 min	1
			GM-4-S2-EC-CSPT	3	Hybride	oui	2	Rapport	Ecrit	Individuelle et Collective	n/a	0,6
								Soutenance	Oral	Individuelle et Collective	20 min	0,4
			GM-4-S2-EC-CEMP	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,4

	GM-5-S1-UE-COPR GM-5-S2-UE-COPR	16	GM-5-S1-EC-COPRI GM-5-S2-EC-COPRI	16	Hybride	non	3	Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	0,25
								Soutenance	Oral	Individuelle	30min	0,25
								Avis	Pratique	Individuelle	n/a	0,5
	GM-5-S1-UE-COSHS GM-5-S2-UE-COSHS	5	HUMA-PPH	1	Examen Terminal	non	1	Projet	Mixte	Individuelle	n/a	1
			CDS-5-S1-EC-EPS ¹ CDS-5-S2-EC-EPS	1	Contrôle Continu	oui	n/a	ES (évaluation en situation)	Pratique	Individuelle et Collective	n/a	1
			HU-SHS-OPTION-n	2								
			GM-5-S1-EC-PPP GM-5-S2-EC-PPP	1	Examen Terminal	décision jury	1	Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	1
	GM-5-S1-UE-COSTG GM-5-S2-UE-COSTG	30	GM-5-S1-EC-STAGEL GM-5-S2-EC-STAGEL	30	Examen Terminal	non	2	Soutenance	Oral	Individuelle	45min	0,5
								Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	0,5
	GM-5-S1-UE-IPSPE	9	GM-5-S1-EC-IPISP	3	Contrôle Continu	décision jury	4	IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuelle	30 min	0,25
								IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuelle	30 min	0,25
								IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuelle	30 min	0,25
								Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0,25
			GM-5-S1-EC-IPMAI	3	Hybride	décision jury	3	Rapport	Ecrit	Individuelle et Collective	n/a	3*0.33
			GM-5-S1-EC-IPDSX	3	Examen Terminal	décision jury	1	Projet	Mixte	Individuelle et Collective	n/a	1
			GM-5-S1-EC-IPMIC	3	Examen Terminal	décision jury	1	Soutenance	Oral	Individuelle et Collective	30 min	1
			GM-5-S1-EC-IPPAS	3	Hybride	décision jury	2	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,5
								Soutenance	Oral	Individuelle et Collective	30 min	0,5
	GM-5-S1-UE-MSSPE	9	GM-5-S1-EC-MSDV	3	Hybride	décision jury	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	0,25
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Ecrit	Collective	n/a	0,75
			GM-5-S1-EC-MSECO	3	Hybride	décision jury	3	Rapport	Mixte	Individuelle et Collective	n/a	3*0,33
			GM-5-S1-EC-MSROB	3	Hybride	décision jury	2	Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0,33
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,66
			GM-5-S1-EC-MSSS	3	Hybride	décision jury	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,7
								Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0,3
			GM-5-S1-EC-MSOPT	3	Examen Terminal	décision jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	1
			GM-5-S1-EC-MSCEN	3	Hybride	décision jury	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,75

								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Ecrit	Collective	n/a	0,25
	GM-5-S1-UE-PCSPE	9	GM-5-S1-EC-PCPHY	2	Examen Terminal	décision jury	2	Rapport	Ecrit	Collective	n/a	2*0.5
			GM-5-S1-EC-PCNUM	5	Examen Terminal	décision jury	2	Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	2*0.5
			GM-5-S1-EC-PCMAV	2	Examen Terminal	décision jury	3	Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	2*0.25
								Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	0,5
	GM-5-S2-UE-CESPE	9	GM-5-S2-EC-CEASM	3	Examen Terminal	décision jury	1	Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	1
			GM-5-S2-EC-CEBAL	3	Hybride	décision jury	2	Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	0,75
								Soutenance	Oral	Collective	30min	0,25
			GM-5-S2-EC-CEOAC	3	Hybride	décision jury	2	Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0,25
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,75
			GM-5-S2-EC-CEBED	3	Hybride	décision jury	2	Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	0,75
								Soutenance	Oral	Collective	30min	0,25
			GM-5-S2-EC-CECOP	3	Contrôle Continu	décision jury	2	Projet	Sur Machine	Individuelle	n/a	2*0.5
			GM-5-S2-EC-CESTP	3	Examen Terminal	décision jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	1
			GM-5-S2-EC-CECEN	3	Hybride	décision jury	2	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	2h	0,5
								Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0,5
			GM-5-S2-EC-CEFPI	3	Contrôle Continu	décision jury	2	Projet	Sur Machine	Individuelle	n/a	1
			GM-5-S2-EC-CEGEO	3	Contrôle Continu	décision jury	2	TPS (Travaux pratiques surveillés)	Mixte	Collective	n/a	2*0.5
	GM-5-S2-UE-MESPE	9	GM-5-S2-EC-MEEPT	3	Examen Terminal	décision jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	3h	1
			GM-5-S2-EC-MECFD	3	Examen Terminal	décision jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1
			GM-5-S2-EC-MEMFE	3	Examen Terminal	décision jury	2	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	2h	0,75
								Rapport	Mixte	Collective	n/a	0,25
			GM-5-S2-EC-METTA	3	Hybride	décision jury	1	ES (évaluation en situation)	Ecrit	Individuelle	4h	1
			GM-5-S2-EC-MEDYR	3	Examen Terminal	décision jury	1	Projet	Sur Machine	Individuelle et Collective	n/a	1
			GM-5-S2-EC-MERAY	3	Examen Terminal	décision jury	1	Projet	Sur Machine	Individuelle	n/a	1
			GM-5-S2-EC-MESAV	3	Hybride	décision jury	3	TPS (Travaux pratiques surveillés)	Pratique	Individuelle et Collective	n/a	3*0.33
			GM-5-S2-EC-MEMN2	3	Hybride	décision jury	3	Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	0,5
								IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuelle	1h	0,25
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,25
			GM-5-S2-EC-METRI	3	Examen Terminal	décision jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1

			Présentation des Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)									
								Année Universitaire: 2025-2026				
	UE		EC					Epreuve				
Dépt	Références UE	nombre crédits ECTS	Référence EC	coefficient EC dans UE	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient
	GMCIP-3-S1-UE-OUTILS	3	GMCIP-3-S1-EC-INUM	1,5	Hybride	oui	2	IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuelle	2h	0,33
								DS (devoir surveillé)	Sur Machine	Individuelle	2h	0,66
			GMCIP-3-S1-EC-MATHS	1,5	Hybride	oui	2	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	2h	0,5
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,5
	GMCIP-3-S1-UE-HOMOG	3	GMCIP-3-S1-EC-HOMATH	1,5	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	3h	1
			GMCIP-3-S1-EC-HOMECA	1,5	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1
			GMCIP-3-S1-EC-HORDM	0,5	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1
			GMCIP-3-S1-EC-HOCONC	2	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1
			GMCIP-3-S1-EC-HOMAT	0,5	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2 h	1
	GMCIP-3-S1-UE-MECA	8	GMCIP-3-S1-EC-DYN	2	Hybride	oui	2	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h30	0,33
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,66
			GMCIP-3-S1-EC-CDIM	3	Hybride	oui	2	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,33
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,66
			GMCIP-3-S1-EC-FLUID	3	Hybride	oui	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	30 min	0,2
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Ecrit	Collective	n/a	0,2
	GMCIP-3-S1-UE-CONCEP	5	GMCIP-3-S1-EC-SIMS	4	Hybride	oui	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,3
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Ecrit	Collective	n/a	0,2
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,5
			GMCIP-3-S1-EC-CAO	1	Examen Terminal	oui	1	TPS (Travaux pratiques surveillés)	Sur Machine	Individuelle	2h	1
	GMCIP-3-S1-UE-SHS	5	GMCIP-3-S1-EC-EPS	0,5	Examen Terminal	oui	1	ES (évaluation en situation)	Pratique	Individuelle	n/a	1
			GMCIP-3-S1-EC-INNOV	2	Contrôle Continu	non	2	Evaluation en situation	mixte	individuelle	n/a	0,5
								Evaluation en situation	orale	Collective	n/a	1,5
			HU-3-S1-EC-L-ANG-GMCIP	1,5	Contrôle Continu	non	3	IO (interrogation orale)	Oral	Collective	20 minutes	0,3
								IO (interrogation orale)	Oral	Individuelle	20 minutes	0,3
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,4
			GMCIP-3-S1-EC-SHS-HU	1	Contrôle Continu	non	2	ES (évaluation en situation)	mixte	Individuelle	n/a	0,5
								ES (évaluation en situation)	mixte	Individuelle	n/a	0,5
	GMCIP-3-S1-UE-ENTRE	6	GMCIP-3-S2-EC-ENT	6	Examen Terminal	oui	3	Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	0,25
								Soutenance	Oral	Individuelle	n/a	0,25
								ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle	n/a	0,5
	GMCIP-3-MECA-S2	5	GMCIP-3-S2-EC-MSOL	3	Hybride	oui	4	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	45min	0,2
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	45min	0,2
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Oral	Collective	n/a	0,3
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,3
			GMCIP-3-S2-EC-DYN	2	Hybride	oui	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h30	0,25
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								Projet	Pratique	Individuelle	n/a	0,15
	GMCIP-3-S2-UE-OUTILS	3	GMCIP-3-S2-EC-INUM	1,5	Hybride	oui	2	IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuelle	2h	0,33
								DS (devoir surveillé)	Sur Machine	Individuelle	2h	0,66
			GMCIP-3-S2-EC-MATHS	1,5	Hybride	oui	2	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	2h	0,5
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,5
	GMCIP-3-S2-UE-CONCEP	8	GMCIP-3-S2-EC-CSL	3		oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,7
								IE	Ecrit	Individuelle	1h30	0,3
			GMCIP-3-S2-EC-CSM	3	Hybride	oui	1	Soutenance	Oral	duelle et Coll	n/a	1
			GMCIP-3-S2-EC-PROFA	2	Hybride	oui	4	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,5
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Pratique	Collective	n/a	3*0,16

	GMCIP-3-S2-UE-SHS	8	GMCIP-3-S2-EC-INNOV	1	Hybride	non	2	Rapport	Ecrit	duelle et Coll	n/a	0,5
								Soutenance	Oral	Collective	1h	0,5
			GMCIP-3-S2-EC-PSI	3	Hybride	non	2	ES (évaluation en situation)	Ecrit	duelle et Coll	n/a	0,66
								Soutenance	Oral	Collective	1h	0,33
			GMCIP-3-S2-EC-SHS	0,5	Examen Terminal	non	1	ES (évaluation en situation)	Oral	duelle et Coll	1h	1
			HU-3-S2-EC-L-ANG-GMCIP	1,5	Contrôle Continu	non	3	IO (interrogation orale)	Oral	Collective	20 minutes	0,3
								IO (interrogation orale)	Oral	Individuelle	20 minutes	0,3
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,4
			GMCIP-3-S2-EC-VOLT	1	Hybride	oui	2	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,3
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	3h	0,7
			GMCIP-S2-EC-EPS	1	Examen Terminal	oui	1	ES (évaluation en situation)	Pratique	Individuelle	n/a	1
	GMCIP-3-S2-UE-ENTRE	6	GMCIP-3-S2-EC-ENT	6	Examen Terminal	oui	3	Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	0,25
								Soutenance	Oral	Individuelle	n/a	0,25
								ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle	n/a	0,5
	GMCIP-4-S1-UE-OUTILS	8	GMCIP-4-S1-EC-VIB	2	Hybride	oui	3	IM (interrogation sur machine)	Ecrit	Individuelle	2h	0,3
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,5
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Ecrit	Collective	n/a	0,2
			GMCIP-4-S1-EC-TSA	2	Hybride	oui	3	TPS (Travaux pratiques surveillés)	Pratique	Collective	n/a	0,25
								IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Collective	2h	0,25
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,5
			GMCIP-4-S1-EC-ANO	2	Hybride	non	2	IEFS (interrogation écrite de fin de semestre)	Ecrit	Individuelle	2h	1
								Rapport	Sur Machine	Collective	n/a	1
			GMCIP-4-S1-EC-STAT	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,7
								IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Collective	n/a	0,3
	GMCIP-4-S1-UE-MECA	6	GMCIP-4-S1-EC-MMEF	2	Hybride	oui	7	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	0,6
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	15 min	0,05
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	15 min	0,05
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	15 min	0,05
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	15 min	0,05
								Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	0,2
			GMCIP-4-S1-EC-MGMEC	2	Hybride	oui	2	TPS (Travaux pratiques surveillés)	En séance	Collective	4h	0,25
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,75
			GMCIP-4-S1-EC-TRM	2	Hybride	oui	3	IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuelle	1h	0,25
								IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuelle	1h	0,25
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,5
	GMCIP-4-S1-UE-FABMAT	8	GMCIP-4-S1-EC-PU PUGEO	3	Contrôle Continu	non	5	TPS (Travaux pratiques surveillés)	Mixte	Collective	n/a	0,25
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,25
								IE (interrogation écrite)	Sur Machine	Individuelle	0.5h	0,05
								Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0,2
							2	ES (évaluation en situation)	Pratique	Individuelle	n/a	0,25
			GMCIP-4-S1-EC-INNOV	3	Contrôle Continu	non	4	Projet	Ecrit	Collective	n/a	0,25
								ES (évaluation en situation)	Ecrit	Individuelle	n/a	0,25
								Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0,25
								Soutenance	Oral	Collective	n/a	0,25
			GMCIP-4-S1-EC-PP PPCND	2	Contrôle Continu	non	2	TPS (Travaux pratiques surveillés)	Mixte	Collective	n/a	0,5
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,5
	GMCIP-4-S1-UE-SHS	3	GMCIP-4-S1-EC-SHS-HU	1,5	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1
			HU-4-S1-EC-L-ANG-GMCIP	1,5	Contrôle Continu	non	3	IO (interrogation orale)	Oral	Collective	20 minutes	0,3
								IO (interrogation orale)	Oral	Individuelle	20 minutes	0,3
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,4
	GMCIP-4-S1-UE-ENTRE	5	GMCIP-4-S1-EC-ENT	5	Examen Terminal	oui	1	ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle	n/a	1
	GMCIP-4-S2-UE-CONCEP	8	GMCIP-4-S2-EC-IPEMS	2	Examen Terminal	oui	1	Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0,9
								IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuelle	1h	0,1
			GMCIP-4-S2-EC-MSA	4	Hybride	oui	4	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,5
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,3

								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Ecrit	Collective	n/a	0,2
			GMCIP-4-S2-EC-INNOV	2	Examen Terminal	oui	4	Prototype (évaluation de la réalisation)	Pratique	Collective	n/a	0,3
								Vidéo	Oral	Collective	n/a	0,1
								Soutenance	Oral	Collective	30 min	0,4
								ES (évaluation en situation)	Pratique	Individuelle	n/a	0,2
	GMCIP-4-S2-UE-MECA	6	GMCIP-4-S2-EC-MSEL	3	Hybride	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,75
						non	1	Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0,25
			GMCIP-4-S2-EC-TRTH	3	Hybride	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
						non	1	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h30	0,25
						non	1	TPS (Travaux pratiques surveillés)	Ecrit	Collective	n/a	0,15
	GMCIP-4-S2-UE-SHS	4	GMCIP-4-S2-EC-SHS-HU	1,5	Hybride	oui	1	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,25
								ES (évaluation en situation)	Mixte	Collective	n/a	0,75
			GMCIP-4-S2-EC-EPS	1	Examen Terminal	oui	1	ES (évaluation en situation)	Pratique	Individuelle	n/a	1
			HU-4-S2-EC-L-ANG-GMCIP	1,5	Contrôle Continu	non	3	IO (interrogation orale)	Oral	Collective	20 minutes	0,3
								IO (interrogation orale)	Oral	Individuelle	20 minutes	0,3
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,4
	GMCIP-4-S2-UE-ENTRE	12	GMCIP-4-S2-EC-ENT	12	Examen Terminal	oui	1	Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	0,25
								Soutenance	Oral	Individuelle	n/a	0,25
								ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle	n/a	0,5
	GMCIP-5-S1-UE-MECA-S1	9	GMCIP-5-S1-EC-NLGeo	2	Hybride	oui	3	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Collective	2h	0,6
								Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0,2
								Projet	Ecrit	Individuelle	n/a	0,2
			GMCIP-5-S1-EC-AVS	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
								Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0,25
								Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0,15
			GMCIP-5-S1-EC-CEN	5	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,8
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Ecrit	Collective	n/a	0,2
	GMCIP-5-S1-UE-INDUS	6	GMCIP-5-S1-EC-GEO	3	Hybride	non	2	Projet	Sur Machine	Individuelle et Coll	n/a	1
			GMCIP-5-S1-EC-SC SYCO	3	Hybride	oui	3	DS (devoir surveillé)	Sur Machine	Individuelle	2h	0,75
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,2
								Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	0,05
	GMCIP-5-S1-UE-SHS	3	GMCIP-5-S1-EC-EPS	1	Examen Terminal	oui	1	ES (évaluation en situation)	Pratique	Individuelle	n/a	1
			GMCIP-5-S1-EC-SHS-HU	1	Contrôle Continu	non	1	Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	1
			GMCIP-5-S1-EC-INNOV	1	Contrôle Continu	non	1	Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	1
	GMCIP-5-S1-UE-ENTRE	12	GMCIP-5-S1-EC-ENT	5	Examen Terminal	oui	1	ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle	n/a	1
			GMCIP-5-S1-EC-MIET	7	Examen Terminal	oui	2	Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	0,4
								Soutenance	Oral	Individuelle	20 min	0,4
								ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle	n/a	0,2
	GMCIP-5-S2-UE-SPE	10	GMCIP-5-S2-EC-SPRI	8	Examen Terminal	oui	3	Soutenance	Oral	Individuelle et Coll	30 min	0,33
								Vidéo	Oral	Collective	3 min	0,33
								ES (évaluation en situation)	Pratique	Individuelle	n/a	0,33
			GMCIP-5-S2-EC-SIFS	2	Examen Terminal	oui	2	IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuelle	1h	0,5
								IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuelle	1h	0,25
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0,25
			GMCIP-5-S2-EC-SCNO	2	Hybride	oui	1	ES (évaluation en situation)	Sur Machine	Individuelle et Coll	n/a	1
			GMCIP-5-S2-EC-SMDS	2	Examen Terminal	oui	1	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	1
			GMCIP-5-S2-EC-SSAM	2	Examen Terminal	oui	1	Soutenance	Oral	Individuelle	20 min	1
	GMCIP-5-S2-UE-ENTRE	20	GMCIP-5-S2-EC-ENT	20	Examen Terminal	oui	3	Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	0,25
								Soutenance	Oral	Individuelle	n/a	0,25
								ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle	n/a	0,5

				Présentation des Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)									
									Année Universitaire:		2025-2026		
	UE		EC					Epreuve					
Dépt	Références UE	nombre crédits ECTS	Référence EC	coefficient EC dans UE	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient	
	GMPPA-3-S1-UE-MECA	6	GMPPA-3-S1-EC-RMP	3	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0.6	
								TPS (Travaux pratiques)	Ecrit	Collective	n/a	0.4	
			GMPPA-3-S1-EC-DYN	3	Examen Terminal	Oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1	
	GMPPA-3-S1-UE-OUTI	9	GMPPA-3-S1-EC-MATH	2	Hybride	oui	3	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0.7	
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0.15	
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0.15	
			GMPPA-3-S1-EC-PLAST	1	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	1	
			GMPPA-3-S1-EC-HOMATH	1	Examen Terminal	oui	2	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	1	
			GMPPA-3-S1-EC-HOMECA					IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h		
			GMPPA-3-S1-EC-HOCON					IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h		
			GMPPA-3-S1-EC-HOMSOL					Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a		
			GMPPA-3-S1-EC-MEXP	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0.7	
								TPS (Travaux pratiques)	Ecrit	Collective	n/a	0.3	
			GMPPA-3-S1-EC-EDI	3	Hybride	oui	3	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,5	
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	2h	0,3	
								Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0,2	
	GMPPA-3-S1-UE-CONC	4	GMPPA-3-S1-EC-CONAN	2	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1	
			GMPPA-3-S1-EC-COCAL	1	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	1	
			GMPPA-3-S1-EC-SIMS	1	Examen Terminal	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	0.66	
								TPS (Travaux pratiques)	Ecrit	Collective	n/a	0.34	
	GMPPA-3-S1-UE-SHS	4	GMPPA-3-S1-EC-EPS	1									
			GMPPA-3-S1-EC-CREA	1	Examen Terminal	oui	1	Soutenance	Oral	Collective	25 min	1	
			HU-3-S1-EC-L-ANG-GMPPA	2									
	GMPPA-3-S1-UE-ENTR	7	GMPPA-3-S1-EC-ALTER	7	Examen Terminal	oui	1	Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	0.25	
								Soutenance	Oral	Individuelle	n/a	0.25	
								Avis	Mixte	Individuelle	n/a	0.5	
	GMPPA-3-S2-UE-MECA	9	GMPPA-3-S2-EC-DYN	1	Examen Terminal	oui	1	Rapport	Ecrit	Collective	1h	1	
			GMPPA-3-S2-EC-MSOL	3	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	0.66	

								TPS (Travaux pratiques)	Ecrit	Collective	n/a	0.34	
			GMPPA-3-S2-EC-MFLUID	3	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,7	
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Ecrit	Collective	n/a	0,3	
			GMPPA-3-S2-EC-VIBAC	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0.7	
								TPS (Travaux pratiques)	Ecrit	Collective	n/a	0.3	
	GMPPA-3-S2-UE-TRAN	5	GMPPA-3-S2-EC-MATH	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0.7	
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0.3	
			GMPPA-3-S2-EC-COANO	1	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0.5	
								Projet	Mixte	Individuelle	n/a	0.5	
			GMPPA-3-S2-EC-CSL	2	Examen Terminal	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h		
	GMPPA-3-S2-UE-CONC	6	GMPPA-3-S2-EC-PROFA	2	Hybride	non	3	TPS (Travaux pratiques surveillés)	Mixte	Individuelle et Collective		0,5	
								TPS (Travaux pratiques surveillés)	Mixte	Individuelle et Collective		0,17	
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	0,33	
			GMPPA-3-S2-EC-CONCEP	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0.6	
								TPS (Travaux pratiques)	Ecrit	Collective	n/a	0.4	
			GMPPA-3-S2-EC-SIMS	2	Hybride	oui	3	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	0.35	
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	0.35	
								TPS (Travaux pratiques)	Ecrit	Collective	n/a	0.3	
	GMPPA-3-S2-UE-SHS	3	GMPPA-3-S2-EC-EPS	1									
			HU-3-S2-EC-L-ANG1-GMPPA	2									
	GMPPA-3-S2-UE-ENTR	7	GMPPA-3-ALTER-S2	7	Examen Terminal	oui	1	Soutenance	Oral	Individuelle	n/a	0.5	
								Avis	Mixte	Individuelle	n/a	0.5	
	GMPPA-4-S1-UE-MECA	7	GMPPA-4-S1-EC-COTTH	1	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	individuelle	2h	1	
			GMPPA-4-S1-EC-MFLUI3	1	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	individuelle	2h	1	
			GMPPA-4-S1-EC-MATH	1	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	individuelle	2h	1	
			GMPPA-4-S1-EC-EFSIM	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	individuelle	2h	0.75	
								rapport	Ecrit	individuelle	n/a	0.25	
			GMPPA-4-S1-EC-MEXP	1	Examen Terminal	oui	1	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	1	
			GMPPA-4-S1-EC-MSEL	1	Examen Terminal	oui	1	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	2h	1	
	GMPPA-4-S1-UE-RHEO	7	GMPPA-4-S1-EC-MATPRO	4	Hybride	oui	3	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	0.6	
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0.2	
								Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0.2	
			GMPPA-4-S1-EC-PRA	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0.8	

								TPS (Travaux pratiques)	Ecrit	Collective	n/a	0.2	
			GMPPA-4-S1-EC-COCAO	1	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0.8	
								TPS (Travaux pratiques)	Ecrit	Collective	n/a	0.2	
	GMPPA-4-S1-UE-SHS	5	GMPPA-4-S1-EC-RSI	1	Examen Terminal	oui	1	DM (Devoir maison)	Ecrit	Individuelle	n/a	1	
			HU-4-S1-EC-L-ANG-GMPPA	2									
			GMPPA-4-S1-EC-EPS	1									
			GMPPA-4-S1-EC-HQED	1	Examen Terminal	oui	1	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	1	
	GMPPA-4-S1-UE-ENTR	11	GMPPA-4-S1-EC-ALTER	11	Examen Terminal	oui	1	Soutenance	Oral	Individuelle	n/a	0.5	
								Avis	Mixte	Individuelle	n/a	0.5	
	GMPPA-4-S2-UE-MODE	3	GMPPA-4-S2-EC-COTTH	1	Examen Terminal	Non	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	individuelle	2h	0,75	
						non		TPS (Travaux pratiques)	Ecrit	Collective		0,25	
			GMPPA-4-S2-EC-MEF	1	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	individuelle	2h	0.8	
								DM (Devoir maison)	Ecrit	individuelle	n/a	0.2	
			GMPPA-4-S2-EC-ACOU	1	Examen Terminal	Non	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	individuelle	1h	1	
	GMPPA-4-S2-UE-MECA	6	GMPPA-4-S2-EC-R2M	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0.8	
								TPS (Travaux pratiques)	Ecrit	Collective	n/a	0.2	
			GMPPA-4-S2-EC-CS	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	individuelle	2h	0.8	
								DM (Devoir maison)	Ecrit	individuelle	n/a	0.2	
			GMPPA-4-S2-EC-CONCEP	1	Examen Terminal	oui	2	ES (évaluation en situation)	Oral	Individuelle	n/a	0.3	
								DM (Devoir maison)	Ecrit	Individuelle	n/a	0.7	
			GMPPA-4-S2-EC-AUTOM	1	Examen Terminal	oui	1	DS(devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h		
	GMPPA-4-S2-UE-RHEO	4	GMPPA-4-S2-EC-COMPOS	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0.8	
								TPS (Travaux pratiques)	Ecrit	Collective	n/a	0.2	
			GMPPA-4-S2-EC-SURF	1	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0.8	
								TPS (Travaux pratiques)	Ecrit	Collective	n/a	0.2	
			GMPPA-4-S2-EC-MEXP	1	Examen Terminal	Non	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	individuelle	1h	1	
	GMPPA-4-S2-UE-COPR	3	GMPPA-4-S2-EC-COPR	2	Examen Terminal	oui	2	Soutenance	Oral	Individuelle	n/a	0.2	
								rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	0.8	
			GMPPA-4-S2-EC-STR	1	Examen Terminal	oui	1	rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	1	
	GMPPA-4-S2-UE-SHS	3	HU-4-S2-EC-L-ANG1-GMPPA	2									
			GMPPA-4-S2-EC-EPS	1									
	GMPPA-4-S2-UE-ENTR	11	GMPPA-4-S2-EC-ALTER	11	Examen Terminal	oui	1	Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	0.25	
								Soutenance	Oral	Individuelle	n/a	0.25	

								Avis	Mixte	Individuelle	n/a	0.5	
	GMPPA-5-S1-UE-CONC	6	GMPPA-5-S1-EC-CATMC	1	Hybride	oui	3	rapport	Ecrit	Collective	n/a	0.5	
								TPS (Travaux pratiques)	Ecrit	Collective	n/a	0.3	
								ES (évaluation en situation)	Oral	Individuelle	n/a	0.2	
			GMPPA-5-S1-EC-SIMA	2	Examen Terminal	oui	1	Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	1	
			GMPPA-5-S1-EC-MECAPO	1	Hybride	oui	2	rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	0.5	
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	2h	0.5	
			GMPPA-5-S1-EC-INPLAS	1	Hybride	oui	2	rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	0.7	
								TPS (Travaux pratiques)	Ecrit	Collective	n/a	0.3	
			GMPPA-5-S1-EC-CSM	1	Examen Terminal	oui	1	Rapport	Ecrit	Collective	n/a	0.5	
								IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	0.5	
	GMPPA-5-S1-UE-PRID	10	GMPPA-5-S1-EC-PRID	10	Examen Terminal	oui	1	Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	0.4	
								Soutenance	Oral	Individuelle	1H	0.2	
								Avis	Mixte	Individuelle	n/a	0.4	
	GMPPA-5-S1-UE-SHS	3	GMPPA-5-S1-EC-INNO	1	Examen Terminal	oui	1	Soutenance	Oral	Collective	25 min	1	
			GMPPA-5-S1-EC-EPS	1									
			GMPPA-5-S1-EC-ECOCON	1	Hybride	oui	2	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	2h	0.5	
								rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	0.5	
	GMPPA-5-S1-UE-ENTR	11	GMPPA-5-S1-EC-ALTER	11	Examen Terminal	oui	1	Soutenance	Oral	Individuelle	n/a	0.3	
								Avis	Mixte	Individuelle	n/a	0.7	
	GMPPA-5-S2-UE-INN	7	GMPPA-5-S2-EC-PLASTR	3	Examen Terminal	oui	2	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1H	0.4	
								Soutenance	Oral	Individuelle	30min	0.2	
								Avis	Mixte	Individuelle	n/a	0.4	
			GMPPA-5-S2-EC-SANTE	1	Examen Terminal	oui	1	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1H	0.6	
								rapport	Ecrit	Collective	n/a	0.4	
			GMPPA-5-S2-EC-BIOECO	3	Examen Terminal	oui	2	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1H	0.4	
								Soutenance	Oral	Individuelle	30min	0.2	
								Avis	Mixte	Individuelle	n/a	0.4	
	GMPPA-5-S2-UE-SHS	7	GMPPA-5-S2-EC-IGPAC	2	Examen Terminal	oui	5	IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuelle	45min	0.2	
								IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuelle	45min	0.2	
								IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuelle	45min	0.2	
								IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuelle	45min	0.2	
								rapport	Ecrit	Collective	n/a	0.2	

			GMPPA-5-S2-EC-QUALI	3	Hybride	oui	2	Soutenance	Oral	Collective	1h	0.5	
								Projet	Mixte	Individuelle	n/a	0.5	
			GMPPA-5-S2-EC-EPS	1									
			GMPPA-5-S2-EC-COM	1	Hybride	oui	2	Soutenance	Oral	Collective	1h	0.5	
								Projet	Mixte	Individuelle	n/a	0.5	
	GMPPA-5-S2-UE-ENTR	16	GMPPA-5-S2-EC-ALTER	16	Examen Terminal	oui	1	Rapport	Ecrit	Individuelle	n/a	0.25	
								Soutenance	Oral	Individuelle	n/a	0.25	
								Avis	Mixte	Individuelle	n/a	0.5	

MCC BS 2025-26																		

BS-4-BBPHYMI-S1	5	BS-4-COIMMU	non	4	Contrôle Continu	IE	écrit	indiv	15 min	0,15	Immunologie (A choix)	A. Zaidman-Rémy				
			oui		Examen Terminal	IE	écrit	indiv	1h	0,4						
			non		Contrôle Continu	CR	écrit	coll	2 sem	0,3					0	0
			oui	2	Examen Terminal	IE	écrit	indiv	1h00	0,6					0	0
BS-4-BBIOCH-S1	5	BS-4-BBIMICRO	non		Examen Terminal	R	écrit	coll	2 semaines	0,4	Microbiologie moléculaire	V. Simon			0,5	0
			non		Contrôle Continu	IE	écrit	indiv	45min	0,4					0	0
	5	BS-4-BBPHYS3	non	3	Contrôle Continu	CR	écrit	coll	1 semaine	0,3	Physiologie 3 : régulations grandes fonctions et pharmacologie	N. Guillot			0	0
			non		Contrôle Continu	CR	écrit	coll	1 semaine	0,3					0	0
	2	BS-4-BBIOIC3	oui	2	Contrôle Continu	IE	écrit	indiv	2x45min	1	Biochimie de signalisation et Enzymologie	N. Bernoud-Hubac et M. Létisse			0	0
			non		Contrôle Continu	CR	écrit	coll		0,25					0	0
	3	BS-4-BBIOIC4	non	3	Contrôle Continu	CR	écrit	coll		0,25	Biochimie structurale et fonctionnelle (TP)	C. Costau/M. Létisse			0	0
			non		Contrôle Continu	MS	écrit	indiv		0,5					0	0
	5	BS-4-BBIOIC5	non		Contrôle Continu	CR	écrit	coll		0,25	Projet biotechnologie industrielle	M. Létisse			0	0
			non	4	Contrôle Continu	MS	écrit	pratique	indiv	0,25					0	2
BS-4-COPPLS-S1	2	BS-4-BBIOIC6	oui	1	Examen Terminal	IE	écrit	indiv	1h30	1	Biochimie métabolique et fonctionnelle	N. Bernoud-Hubac			0	0
			oui		Contrôle Continu	CR	écrit	coll		0,25					0	0
	1	EPS-4-S1	non		Contrôle Continu	MS	écrit	indiv	1h30	1	Projet personnel et professionnel 1	M. Létisse			0	0
			non	1	Contrôle Continu	MS	écrit	indiv	1h30	1					0	0
BS-4-BMBIOIF-S2	1	BS-4-COPPP1	non	0	Examen Terminal	IE	écrit	indiv	1h30	1	Conférences métier	N. Bernoud-Hubac et C. Knibbe			0	0
			oui	1	Examen Terminal	IE	écrit	indiv	1h30	1					0	0
	2	BS-4-BMRMVC	non	2	Examen Terminal	CR	écrit	collect	1h30	0,67	Pharmacologie 1 : ADMET et Modèles compartiments	N. Guillot			0	0
			non		Examen Terminal	CR	écrit	collect		0,33					0	0
BS-4-BMSTAT-S2	3	BS-4-BMDOMQ3	non	2	Contrôle Continu	CR	écrit	collective		0,5	BMN et Cristallographie	P. Gouet et P. Da Silva			0	0
			non		Contrôle Continu	CR	écrit	collective		0,5					0	0
	2	BS-4-BMSTAT6	oui	1	Examen Terminal	IE	écrit	indiv	1h30	1	Omiques 3 : Transcriptionnelle	N. Parisot			2	2
			non	2	Contrôle Continu	L	écrit + oral	indiv	1 semaine	0,5					1	1
BS-4-BMINFOR-S2	2	BS-4-BMINFO7	oui	1	Examen Terminal	L	écrit + oral	indiv	1 semaine	0,5	Informatique 7 : Programmation web	G. Launay			2	2
			non		Examen Terminal	L	écrit + oral	collective	4 semaines	0,5					0	0
	3	BS-4-BMPRODEV3	non	3	Contrôle Continu	MS	écrit + oral	ind+collective	4 semaines	0,25	Projet 4BIM : Développement logiciel	S. Peignier			3	3
			non		Examen Terminal	IE	écrit	indiv	1h30	1					0	0
BS-4-BBPHYTA-S2	2	BS-4-COPHAR2	oui	1	Examen Terminal	IE	écrit	indiv	1h30	1	Pharmacologie 1 : ADMET et Modèles compartiments	N. Guillot			0	0
			oui	1	Examen Terminal	IE	écrit	indiv	1h30	1					0	0
	4	BS-4-BBBICTP4	non	3	Contrôle Continu	CR	écrit	coll	4 semaines	0,4	Biostatistiques 2 : Modèles linéaires et non paramétriques	S. Meyer			0	0
			non		Contrôle Continu	CR	écrit	coll	4 semaines	0,4					0	0
BB-4-BBIOGIE-S2	2	BS-4-BBGENET1	oui	1	Examen Terminal	IE	écrit	indiv	1h30	1	Génétique quantitative moléculaire et épigénétique	A. Heddi			0	0
			oui	1	Examen Terminal	IE	écrit	indiv	1h30	1					0	0
	3	BS-4-BBBIOMQ3	non	2	Contrôle Continu	CR	écrit	coll	2 semaines	0,5	Génie des procédés : biochimie et catalyse enzymatique	S. Grivel			0	0
			non		Contrôle Continu	CR	écrit	coll	2 semaines	0,5					0	0
BS-4-COSHSSP-S2	1	EPS-4-S2	non		Contrôle Continu	R	écrit	indiv	1h30	0,33	SHS à la carte	O. Brette			0	0
			non	3	Contrôle Continu	MS	écrit	indiv	1h30	0,33					0	0
	11	BS-4-COSTAGE	non		Contrôle Continu	Ex	écrit	indiv	15 minutes	0,33	Stage professionnel de 4ème année	S. Meyer et M. Létisse			0	0
			non		Contrôle Continu	Ex	écrit	indiv	15 minutes	0,33					0	0
BS-5-COMODSA-S1	2	BS-5-COCULTR	oui	1	Examen Terminal	IE	écrit	indiv	1 heure	1	Innovation industrielle	M. Létisse			0	0
			non	2	Examen Terminal	MS	écrit	coll	15 min	0,2					0	0
	2	BS-5-COPROCC	oui	2	Examen Terminal	IE	écrit	indiv	1h	0,8	Procédés des industries pharmaceutiques	M. Létisse			0	0
			non	2	Contrôle Continu	L	écrit + oral	coll	2 semaines	1					0	0
	2	BS-5-COGEIME	non	2	Contrôle Continu	DM	écrit	coll	1 semaine	0,5	Génomique médicale	N. Alcala et M. Foll			2	1,5
			non	2	Contrôle Continu	Ex	écrit + oral	indiv	1h	0,5					0	0
	2	BS-5-COCLIMA	non	2	Examen Terminal	IE	écrit	coll	30	0,25	Sciences et technologies des aliments	M. Létisse			0	0
			oui	1	Examen Terminal	IE	écrit	coll	1h30	0,75					0	0
	2	BS-5-COPLAEX	oui	1	Examen Terminal	IE	écrit	coll	1h30	1	Enjeux climatiques et empreintes environnementales	H. Charles			0	0
			non	2	Contrôle continu	DM	écrit	collect	1 sem.	0,5					2	2
	2	BS-5-COMETAE	oui	1	Examen Terminal	IE	écrit	coll	1h30	1	Planification expérimentale	M. Létisse			2	2
			oui	1	Examen Terminal	IE	écrit	coll	1h30	1					0	0
	2	BS-5-COPHAR2	oui	1	Examen Terminal	CR/Ex	écrit	collect	45 min	0,5	Métabolomique et biotechnologies médicales innovantes	N. Bernoud-Hubac et A. Lazar			0	0
			oui	1	Examen Terminal	CR/Ex	écrit	collect	45 min	0,5					0	0
	2	BS-5-COIMAGE	non	2	Contrôle continu	L	écrit + oral	collect	2 semaines	0,5	Pharmacologie 2	I. Delton			0	0
			non	2	Contrôle continu	DM	écrit	indiv	1h	0,5					0	0
BS-5-BMOPDIO-S1	4	BS-5-COBIEINV	oui	2	Contrôle continu	L	écrit + oral	collect	1 sem.	0,5	Traitement du signal et analyse d'images	S. Peignier			2	2
			oui	2	Contrôle continu	DM	écrit	indiv	1 sem.	0,5					0	0
	2	BS-5-COVIROL	oui	2	Examen Terminal	IE	écrit	indiv	1h15	0,67	Biochimie Industrielle et environnementale	N. Bernoud-Hubac			0	0
			oui	1	Examen Terminal	CR	écrit	coll	1 semaine	0,33					0	0
	2	BS-5-COPHAR2	oui	1	Examen Terminal	IE	écrit	indiv	1h30	1	Virologie structurale et antiviraux	P. Gouet			0,5	0
			oui	1	Examen Terminal	IE	écrit	indiv	1h30	1					0	0
	2	BS-5-BMRESE	non	2	Contrôle Continu	IE	écrit	indiv	1 heure	0,5	Biotechnologies végétales : défis alimentaires et environnementaux	A. Heddi			0	0
			non	2	Contrôle Continu	CR	écrit	collect	1 semaine	0,5					2	1,5
	2	BS-5-BMHPCO	oui	1	Examen Terminal	CR	écrit	indiv	2 semaines	1	Modélisation de réseaux biologiques	H. De Jong			0	0
			oui	1	Examen Terminal	IE	écrit	indiv	1h30	1					0	0
BS-5-BMBIOIF-S1	2	BS-5-BMOMIQ	non	2	Contrôle Continu	CR	écrit	indiv	2 semaines	0,5	Modélisation de systèmes biologiques de l'individu à l'écosystème	C. Lopes			2	1,5
			non	2	Contrôle Continu	CR	écrit	indiv	2 semaines	0,5					0	0
	2	BS-5-BMOMIQ2	non	2	Contrôle continu	CR	écrit	collect	2 semaines	0,5	Calcul Haute Performance	J. Rouzaud-Cornabas			2	2
			non	2	Contrôle continu	CR	écrit	collect	2 semaines	0,5					0	0
BS-5-BMUPROI-S1	5	BS-5-BMPROJE	non	3	Contrôle Continu	L	écrit + oral	collect	4 semaines	0,15	Statistiques bayésiennes	E. Bettler			2	1,5
			non	3	Contrôle Continu	Ex	écrit + oral	collect	4 semaines	0,4					0	0
	9	BS-5-COPEREN	non	2	Contrôle Continu	Ex	écrit	indiv	1 heure	0,5	Omiques 4 : Bioinformatique structurale et Drug design	G. Launay			2	1,5
			non	2	Contrôle Continu	CR	écrit	collect	2 semaines	0,5					0	0
	4	BS-5-BBPHAR	non	2	Contrôle Continu	CR	écrit	collect	1 semaine	0,5	Omiques 5 : Protéomique	G. Launay			2	1,5
			non	2	Contrôle Continu	MS	écrit	pratique	indiv	0,5					0	0
	4	BS-5-BBIMICR3	oui	2	Examen Terminal	IE	écrit	indiv	1h15	0,5	Projet de pharmacocinétique et modélisation	N. Guillot			2	1
			oui	2	Examen Terminal	Ex	écrit	collect	30 min	0,5					0	0
	5	BS-5-BBPROJE	non	3	Contrôle Continu	L	écrit + oral	collect	4 semaines	0,15	Bioingénierie des protéines	A. Rodrigue			1	0
			non	3	Contrôle Continu	Ex	écrit + oral	collect	4 semaines	0,4					0	0
	9	BS-5-COPEREN	non	2	Contrôle Continu	Ex	écrit	indiv	1 heure	0,5	Projet SBIM	N. Parisot			0	0
			non	2	Contrôle Continu	MS	écrit									

Présentation des Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) 3GCU

Année Universitaire: 2025-2026

Formation	Centre d'enseignement	UE		EC					Epreuve					Prise en compte note TP/Projet/TD pour rattrapage
		Références UE	nombre crédits ECTS	Référence EC	coefficient EC dans UE	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient	
ING-GCU	GCU	GCU-3-S1-UE-STRUCT-1 Matériaux & Structures - 1	7	GCU-3-S1-EC-IA51 Initiation à l'analyse des structures - 1	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,70	OUI
				GCU-3-S1-EC-IA52 Initiation à l'analyse des structures - 2	1	Examen Terminal	oui	1	Rapport de TP	Ecrit	Collective		0,30	
				GCU-3-S1-EC-MA Matériaux	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,70	NON
				GCU-3-S1-EC-MMC Mécanique des milieux continus solides	2	Examen Terminal	oui	1	Rapport de TP	Ecrit	Collective		0,30	
		GCU-3-S1-UE-ET-URB-1 Etudes urbaines et ateliers	5	GCU-3-S1-EC-AT Atelier	3	Hybride	non	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1,00	NON
				GCU-3-S1-EC-UR Urbanisme	2	Hybride	non	2	Poster	Ecrit	Collective		0,40	OUI
									Soutenance	Oral	Collective	15 min	0,60	
		GCU-3-S1-UE-ISR Identification et Reconnaissance des Sols et des Roches	3	GCU-3-S1-EC-IMRS Introduction à la Mécanique des sols et des roches	2	Hybride	oui	2	Rapport de projet	Ecrit	Collective		0,50	NON
				GCU-3-S1-EC-GEOL Géologie de l'Ingénieur	1	Examen Terminal	oui	1	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	30 min	0,50	
									DS (devoir surveillé)*	Ecrit	Individuelle	1h	0,70	NON
		GCU-3-S1-UE-OUTILS-1 Outils de l'ingénieur 1	6	GCU-3-S1-EC-MG Mathématiques générales	2	Contrôle Continu	non	1	Rapport de TP	Ecrit	Collective		0,30	
				GCU-3-S1-EC-ONUM Outils numériques	2	Hybride	oui	3	Rapport de TD	Ecrit	Individuelle		1,00	NON
				GCU-3-S1-EC-AND Analyse de données	2	Examen Terminal	oui	1	Rapport de TD	Ecrit	Collective		0,20	
									DS (devoir surveillé)	Sur Machine	Individuelle	30 min	0,60	NON
		GCU-3-S1-UE-Ph-Bat-1 Physique du bâtiment 1	4	GCU-3-S1-EC-TC Transferts de chaleur	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1,00	
				GCU-3-S1-EC-THB Thermique du bâtiment	2	Hybride	oui	2	Contrôle continu	Sur Machine	Individuelle		0,20	OUI
									DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,80	
									Rapport et soutenance	Ecrit et oral	Collective		0,30	NON
									DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,70	
	ENSAL	GCU-3-S1-UE-ENSAL	7	GCU-3-S1-EC-ENSAL1 Atelier de pratique de la conception architecturale	7				Voir ENSAL					
	HUMA	GCU-3-S1-UE-HU-L	4	HU-3-S1-EC-L LV1	2				Voir Centre des Humanités					
				HU-3-S1-EC-L LV2	2				Voir Centre des Humanités					
	CDS	GCU-3-S1-UE-EPS	1	CDS-3-S1-EC-EPS Education Physique et Sportive	1				Voir Centre des Sports					
	ING-GCU	GCU-3-S2-UE-MS Mécanique des Sols	4	GCU-3-S2-EC-MS Mécanique des sols	4	Hybride	oui	3	TPS (Travaux pratiques surveillés)	Ecrit	Collective		0,20	NON
									DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	3h	0,80	
		GCU-3-S2-UE-STRUCT-2 Structures - 2	10	GCU-3-S2-EC-MAS-1 Méthodes analytiques pour les structures hyperstatiques	2	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2 h	1,00	OUI
				GCU-3-S2-EC-MAS-2 Méthode d'analyse des structures par éléments finis	2	Hybride	non	2	Rapport de TP	Ecrit	Collective		0,30	
				GCU-3-S2-EC-PGC Procédés généraux de construction	1	Examen Terminal	non	1	Rapport de projet	Ecrit	Collective		0,70	NON
									DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	45 min	1,00	

GCU			GCU-3-S2-EC-PMS Projet de modélisation de structures	2	Hybride	non	3	Rapport de projet	Ecrit	Collective		0,45	
			GCU-3-S2-EC-BA Béton armé	3	Hybride	non	1	Rapport de projet	Ecrit			0,15	
								Soutenance	Oral		15 min	0,40	
	GCU-3-S2-UE-MF Mécanique des fluides	2	GCU-3-S2-EC-MF Mécanique des fluides	2	Hybride	oui	2	Rapport et soutenance	Ecrit et oral	Collective		1,00	NON
								Rapport de TP	Ecrit	Collective		0,25	NON
	GCU-3-S2-UE-OUTILS-2 Outils de l'ingénieur 2	4	GCU-3-S2-EC-AD1 Aide à la décision - 1	2	Hybride	oui	2	Rendu mini projet	Ecrit	Collective		0,20	NON
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,80	
			GCU-3-S2-EC-DAO-SIG DAO – dessin assisté par ordinateur SIG -Système d'Information Géographique	1	Contrôle Continu	non	1	Rapport de TP	Sur Machine	Collective		0,50	NON
					Examen Terminal	non	1	DS (devoir surveillé)	Sur Machine	Individuelle	1h	0,50	NON
	GCU-3-S2-UE-Ph-Bat-2 Physique du bâtiment 2	5	GCU-3-S2-EC-TOP Topographie	1	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	1,00	
			GCU-3-S2-EC-AC Acoustique	1,5	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1,00	OUI
								Contrôle continu	Sur Machine	Individuelle		0,20	
			GCU-3-S2-EC-CLI Climatisation	1,5	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,80	
								DS (devoir surveillé)	Sur Machine	Individuelle	1h30	0,20	
	ENSAL	GCU-3-S2-UE-ENSAL	GCU-3-S2-EC-CONCEPTION Projet conception et TP	2				Rapport de projet	Ecrit	Collective		0,80	
								<i>Voir ENSAL</i>					
								<i>Voir ENSAL</i>					
	CDS	GCU-3-S2-UE-EPS	CDS-3-S2-EC-EPS Education Physique et Sportive	1				<i>Voir Centre des Sports</i>					
	HUMA	GCU-3-S2-UE-HULV	HU-3-S2-EC-L LV1	2				<i>Voir Centre des Humanités</i>					
			HU-3-S2-EC-L LV2	2				<i>Voir Centre des Humanités</i>					
	Hors GCU	GCU-3-S2-UE-STGF	GCU-3-S2-EC-STGF Stage découverte	0									

* DS IMRS et DS MS : prise en compte de la note de TP uniquement si note de DS > ou = à 7,00/20

Présentation des Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) 4GCU

Année Universitaire : 2025-2026

Formation	Centre d'enseignement	UE		EC				Epreuve							Prix en compte note TP/Projet/TD pour rattrapage	
		Références UE	nombre crédits ECTS	Références EC	Coefficient EC dans UE	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient			
GCU-4-S2-UE-S2R-3 GCU-4-S2-UE-S2R-3 Structures 3	GCU-4-S2-UE-HYD GCU-4-S2-UE-HYD Hydrologie - Hydraulique	7	GCU-4-S2-EC-8P Béton précontraint	2	Hybride	non	1	Rapport et soutenance	Ecrit et oral	Collective		1,00	NON			
			GCU-4-S2-EC-FA31 Etudes avancées des structures - 1	1	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	1,00	NON			
			GCU-4-S2-EC-FA32 Etudes avancées des structures - 2	1	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	1,00	NON			
			GCU-4-S2-EC-CHM1 Construction métallique	2	Hybride	non	1	Rapport de projet	Ecrit	Collective		1,00	NON			
			GCU-4-S2-EC-SC1 Matériaux Multi-Matériaux Eco-Constructeurs et Systèmes Constructifs innovants	1	Hybride	non	1	Rapport de projet	Ecrit	Collective		1,00	NON			
			GCU-4-S2-UE-EU GCU-4-S2-UE-EU Etudes d'Urbanisme & Ateliers	5	GCU-4-S2-EC-AT Ateliers	3	Hybride	non	1	Rapport et soutenance	Ecrit et oral	Collective		1,00	OUI	
					GCU-4-S2-EC-UR Urbanisme	2	Hybride	non	2	Rapport de projet	Ecrit	Collective	30 min	0,50		
					GCU-4-S2-UE-ES Géotechnique 3	3	Hybride	oui	3	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	0,40		NON
					GCU-4-S2-UE-SD Science des données	6	Hybride	oui	1	IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuelle	1h	1,00		NON
			ENSAL	GCU-4-S2-UE-ENSAL	10	GCU-4-S2-EC-ENAL1 Processus de conception et complexité de l'architecture	8				Voir ENSAL					
	GCU-4-S2-EC-ENAL2 Architecture : théories et histoire	2							Voir ENSAL							
	HUMA	GCU-4-S2-UE-HU-L	4	HU-4-S2-EC-L L1	2				Voir Centre des Humanités							
				HU-4-S2-EC-L L2	2				Voir Centre des Humanités							
	CDS	GCU-4-S2-UE-EPS	1	CDS-4-S2-EC-EPS Education Physique et Sportive	1				Voir Centre des Sports							
	Hors GCU	GCU-4-S2-UE-ECH	30	GCU-4-S2-EC-ECH Echange académique	30				Voir université d'accueil							
				GCU-4-S2-UE-AD Aide à la décision	2	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	1,00	NON		
	GCU-4-S2-UE-MEP Monde économique et professionnel	GCU-4-S2-UE-MEP Monde économique et professionnel	4	GCU-4-S2-EC-DR Droit de la construction	1	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1,00	NON		
				GCU-4-S2-EC-CO Sécurité Certification Qualité BIM	1	Contrôle Continu	non	1	Avis	Individuelle						
				GCU-4-S2-EC-ECO Economie de la construction et l'aménagement	1	Examen Terminal	non	1	Soutenance	Oral	Collective		1,00			
				GCU-4-S2-EC-GESP Gestion de projets	1	Hybride	non	1	Soutenance	Oral	Collective	20 min	1,00			
				GCU-4-S2-EC-M1 Villes et techniques : ecotechnologies et transitions urbaines	5	Hybride	non	2	Rapport et soutenance	Ecrit et oral	Collective		0,50			
GCU-4-S2-EC-M2 Projets urbains				5	Hybride	non	2	Poster	Ecrit et oral	Collective		0,50				
GCU-4-S2-EC-M3 Urbanisme et aménagement durable des territoires				5	Hybride	non	2	Poster	Ecrit et oral	Collective		0,50				
GCU-4-S2-EC-MM Matériaux : expérimentation et modélisation				5	Hybride	non	1	Rapport et soutenance	Ecrit et oral	Collective	30 min	1,00				
GCU-4-S2-EC-M5 Usabilité des ouvrages dans leur environnement : Modifications avancées des structures				5	Hybride	non	2	Rapport de projet	Ecrit	Collective		0,50				
GCU-4-S2-EC-M6 JAPP1 : Ingénierie-Architecture, Pratiques et Processus de l'innovation				5	Hybride	non	1	Soutenance	Oral	Collective	30 min	0,50	OUI			
GCU-4-S2-UE-Mod-Opt Modules optionnels		20	GCU-4-S2-EC-M7 Diagnostic et réparation des structures	5	Hybride	non	1	Rapport et soutenance	Ecrit et oral	Collective		1,00	NON			
			GCU-4-S2-EC-M8 Building design: multidisciplinary approach	5	Hybride	non	2	Rapport de projet	Ecrit	Collective		0,50	OUI			
			GCU-4-S2-EC-M9 Energy management in Buildings	5	Hybride	non	1	Soutenance	Oral	Individuelle	1h	0,50				
			GCU-4-S2-EC-M10 Adapting cities for climate change: Understanding to enable sustainable design	5	Hybride	non	1	Rapport et soutenance	Ecrit et oral	Collective	30 min	1,00				
			GCU-4-S2-EC-M11 OOC : Ouvrages Géotechniques face aux Changements Climatiques	5	Hybride	non	3	Rapport de projet	Ecrit	Collective		0,25	NON			
			GCU-4-S2-EC-M12 MEG : Modelling Environmental Geotechniques	5	Hybride	non	2	Rapport de projet	Ecrit	Collective		0,25				
			GCU-4-S2-EC-M13 Integrated urban water management	5	Hybride	non	1	DS (évaluation en situation)	Ecrit et oral	Individuelle	1h	0,20				
			GCU-4-S2-EC-M14 Structures biosourées	5	Hybride	non	1	Rapport et soutenance	Ecrit et oral	Collective		1,00		NON		
			GCU-4-S2-EC-M15 BIM : outils et méthodes de travail	5	Hybride	non	1	Rapport et soutenance	Ecrit et oral	Collective		1,00	NON			
			GCU-4-S2-EC-M16 Matériaux innovants pour la Construction Durable	5	Hybride	non	2	Rapport et soutenance	Ecrit et oral	Collective		1,00	NON			
HUMA		GCU-4-S2-UE-SHS	4	HUMA-S2-EC-SHSR1 Options Sciences Humaines et Sociales, S2 Série 1	2				Voir Centre des Humanités							
	HUMA-S2-EC-SHSR2 Options Sciences Humaines et Sociales, S2 Série 2			2				Voir Centre des Humanités								
	GCU-4-S2-UE-PPH			1	HU-0-S2-EC-S-PPH Projet Personnel en Humanités	1				Voir Centre des Humanités						
	CDS			GCU-4-S2-UE-EPS	1	CDS-4-S2-EC-EPS Education Physique et Sportive	1				Voir Centre des Humanités					
Hors GCU	GCU-4-S2-UE-ECH	30	GCU-4-S2-EC-ECH Echange académique	30				Voir université d'accueil								
			GCU-4-S2-UE-STGF	0	GCU-4-S2-EC-STGF Stage découverte	0										

Présentation des Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) 5GCU

Année Universitaire: 2025-2026

Formation	Centre d'enseignement	UE		EC					Epreuve				
		Références UE	nombre crédits ECTS	Référence EC	coefficient EC dans UE	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient
ING-GCU	GCU	GCU-5-S1-UE-PIRD	12	GCU-5-S1-EC-PIRD Projet d'Initiation à la Recherche et Développement	12	Hybride	non	1	Rapport et soutenance	Ecrit et oral	Individuelle		1,00
		GCU-5-S1-UE-PIRD26	26	GCU-5-S1-EC-PIRD26 Parcours R&D : Projet R&D à temps plein / 1 semestre	26	Hybride	non	1	Rapport et soutenance	Ecrit et oral	Individuelle		1,00
		GCU-5-S1-UE-PIRDOUT	30	GCU-5-S1-EC-PIRDOUT Projet de recherche à l'étranger	30	Hybride	non	1	Rapport et soutenance	Ecrit et oral	Individuelle		1,00
		GCU-5-S1-GTEC-PM Projet Métier	12	GCU-5-S1-EC-PMU Projet Métier Aménagement Urbain	12	Hybride	non	3	Rapport et soutenance	Ecrit et oral	Collective	30 min	0,33
									Rapport et soutenance	Ecrit et oral	Collective	30 min	0,33
									Rapport et soutenance	Ecrit et oral	Collective	30 min	0,34
				GCU-5-S1-EC-PBAT Projet Métier Bâtiment Environnement Confort	12	Hybride	non	3	Soutenance	Ecrit et oral	Collective		0,33
									Rapport	Ecrit	Collective		0,33
									Soutenance	Oral	Collective		0,33
				GCU-5-S1-EC-PIOA Projet Métier Infrastructures et Ouvrages d'Art	12	Hybride	non	6	Projet	Ecrit et oral	Collective		0,20
									Management	Ecrit et oral	Collective		0,10
									Projet	Ecrit et oral	Collective		0,20
									Projet	Ecrit et oral	Collective		0,25
									Projet	Ecrit et oral	Collective		0,25
		GCU-5-S1-UE-SHIFT	2	GCU-5-S1-EC-SHIFT Sciences Humaines pour Ingénieurs en Formation à la Transition	2	Hybride	non	1	Soutenance	Oral	Collective		1,00
		GCU-5-S1-UE-Biodiversité	1	GCU-5-S1-EC-BIODIV Biodiversité	1	Examen Terminal	non	1	IM (interrogation sur machine)	Ecrit	Individuelle	30 min	1,00
		GCU-5-S1-UE-RE2020	2	GCU-5-S1-EC-PATHO Pathologie	1	Examen Terminal	non	1	IM (interrogation sur machine)	Ecrit	Individuelle	30 min	1,00
				GCU-5-S1-EC-RE2020 Règlementation Environnemental 2020	1	Examen Terminal	non	1	IM (interrogation sur machine)	Ecrit	Individuelle	30 min	1,00
	CDS	GCU-5-S1-UE-EPS	1	CDS-5-S1-EC-EPS Education Physique et Sportive	1				Voir Centre des Sports				
	ENSAL	GCU-5-S1-UE-ENSAL	1	GCU-5-S1-EC-ENSAL Architecture : théories et histoire	1				Voir ENSAL				
	Hors GCU	GCU-5-S2-UE-STG	30	GCU-5-S2-EC-STG Stage en situation d'ingénieur	30	Hybride	non	3	Avis		Individuelle		0,33
				Rapport					Ecrit	Individuelle		0,33	
				Soutenance					Oral	Individuelle		0,34	
		GCU-5-S2-UE-PIRDOUT	30	GCU-5-S2-EC-PIRDOUT Projet de recherche à l'étranger	30	Hybride	non	1	Rapport et soutenance	Ecrit et oral	Individuelle		1,00
	ENSAL	GCU-5-S2-UE-ENSAL	11	GCU-5-S2-EC-ENSAL1	6				Voir ENSAL				
				GCU-5-S2-EC-ENSAL2	5				Voir ENSAL				

Présentation des Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) AI

Année Universitaire: 2025-2026

Formation	Centre d'enseignement	Année	UE		EC					Epreuve					Prise en compte note TP/Projet/TD pour rattrapage
			Références UE	nombre crédits ECTS	Référence EC	coefficient EC dans UE	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient	
O-ARCHI	GCU	ARCHI-1	ARCHI-1-S1-UE-STRUCT Matériaux & Structures	3	GCU-3-S1-EC-IAS1 Initiation à l'analyse des structures - 1	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,70	
					GCU-3-S1-EC-IAS2 Initiation à l'analyse des structures - 2	1	Examen Terminal	oui	1	Rapport de TP	Ecrit	Collective		0,30	
			ARCHI-1-S1-UE-MG Mathématiques Générales	3	ARCHI-1-S1-EC-MG Mathématiques Générales	3	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1,00	
			ARCHI-1-S2-UE-ISR Identification et Reconnaissance des Sols	2	ARCHI-1-S2-EC-GEOL Géologie	1	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1,00	
					ARCHI-1-S2-EC-IMS Introduction à la Mécanique des sols	1	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1,00	
			ARCHI-1-S2-UE-MF Mécanique des fluides	2	GCU-3-S2-EC-MF Mécanique des fluides	2	Hybride	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1,00	
	GCU	ARCHI-2	ARCHI-1-S2-UE-STRUCT Matériaux & Structures	2	GCU-3-S1-EC-MMC Mécanique des milieux continus solides	2	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1,00	
			ARCHI-2-S1-UE-MG Mathématiques Générales	1	ARCHI-2-S1-EC-MG Mathématiques Générales	1	contrôle continu	oui	2	Devoir maison	Ecrit	Individuelle	-	0,40	
										DS (devoir surveillé)	Ecrit	individuelle	1h	0,60	
			ARCHI-2-S1-UE-PH-BAT Physique du bâtiment	2	GCU-3-S1-EC-TC Transferts de chaleur	2	Hybride	oui	2	IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuelle		0,25	
										DS (devoir surveillé)	Sur Machine	Individuelle	1h30	0,75	
			ARCHI-2-S2-UE-GEO Mécanique des Sols	4	GCU-3-S2-EC-MS Mécanique des sols	4	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1,00	
			ARCHI-2-S2-UE-STRUCT Matériaux & Structures	4	ARCHI-2-S2-EC-MAS-1 Méthodes analytiques pour les structures hyperstatiques	2	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2 h	1,00	
					GCU-3-S2-EC-PMS Projet de modélisation de structures	2	Hybride	non	3	Rapport de projet	Ecrit	Collective		0,60	
										Rapport de projet	Ecrit			0,20	
										Soutenance	Oral		15 min	0,20	
	GCU	ARCHI-3	ARCHI-3-S1-UE-OUTILS Outils numériques	2	ARCHI-3-S1-EC-ONUM Outils numériques	2	Hybride	oui	3	Rapport de TD	Ecrit	Collective		0,25	
			ARCHI-3-S1-UE-PH-BAT Thermique du bâtiment	2	GCU-3-S1-EC-THB Thermique du bâtiment	2	Hybride	oui	2	Rapport de TD	Ecrit	Collective		0,25	
										DS (devoir surveillé)	Sur Machine	Individuelle	30 min	0,50	
			ARCHI-3-S1-UE-STRUCT Matériaux & Structures	3	ARCHI-2-S2-EC-MA Matériaux	3	Examen Terminal	oui	2	Rapport et soutenance	Ecrit et oral	Collective		0,30	
										DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,70	
			ARCHI-3-S2-UE-STRUCT Matériaux & Structures	2	ARCHI-3-S2-EC-BA Béton armé	2	Hybride	non	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1,00	
			ARCHI-3-S2-UE-PH-BAT Thermique du bâtiment	3	ARCHI-3-S2-EC-AC/CLIM Climatisation	3	Hybride	oui	2	Rapport et soutenance	Ecrit et oral	Collective		1,00	
										IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuelle		0,25	
										DS (devoir surveillé)	Sur Machine	Individuelle	1h30	0,75	

ok pour le dép	DPT	Mode Evaluation	Seconde session	
ok	BS	Contrôle Continu	oui	
	GCU	Examen Terminal	non	
ok	GE	Hybride	décision jury	
	GEA			
	GEN			
	GI			
	GM			
	GMCIP			
ok	GMPPA			
	IF			
	IFA			
	SGM			
	TC			
ok	TCA			
	FIMI			
	CDH			
	CDS			

Nature	Type	Production
DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle
DS (devoir surveillé)*	Pratique	Collective
IE (interrogation écrite)	Ecrit et oral	Individuelle et Collective
IEFS (interrogation écrite de fin de semestre)	Mixte	
TPS (Travaux pratiques surveillés)	Sur Machine	
Projet	Sur machine & Ecrit	
IO (interrogation orale)		
ES (évaluation en situation)		
IM (interrogation sur machine)		
Poster		
Rapport de TP		
DS Moodle		
Rapport de projet		
Devoir maison		
Rapport et soutenance		
Rapport de TD		
Avis		
EE (évaluation écrite)		
EO (évaluation orale)		
EE+EO (évaluation écrite+orale)		
EFS (évaluation de fin de semestre)		
Soutenance		
Rendu mini projet		
Contrôle continu		
Rendu projet MATLAB		
Rapport		
Tâche finale		

3GE											
UE		EC					Epreuve				
Référence	nombre de crédits ECTS	Référence EC	Coefficient EC dans UE	mode *	Seconde session	Nombre épreuve	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient
G E -3-S1-UE 31	10	G E - 3-S1-EC -SSMT	4	Hybride		3	IE	Ecrit	Individuelle	1h30	0,3
					oui		DS	Ecrit	Individuelle	2h	0,5
							TP - Compte rendu noté	Ecrit	Collectif		0,2
		GE-3-S1-EC-TC1	2	Hybride		2	IE	Ecrit	Individuelle	1h	0,25
					oui		DS - Intègre des questions de TP	Ecrit	Individuelle	2h	0,75
		GE-3-S1-EC-MA1	4	Hybride	oui	3	DS - Mathématiques Générales	Ecrit	Individuelle	3h	0,5
					oui		DS - Analyse numérique	Ecrit	Individuelle	2h	0,35
							TP - Analyse numérique		Collectif		0,15
GE-3-S1 -UE 32	12	GE-3-S1-EC-ETEP1	4	Hybride		4	QCM- Habilitation Electrique - (Elearning) - pas de note : V ou NV	Ecrit / QCM	Individuelle	2 mois	Obligatoire
							IE	Ecrit	Individuelle	1h	0,3
							DS	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
							TP (2CR de TP au fil de l'eau) N/NV ; 10pts par TP Validé	Ecrit / TP	Collectif		0,1
		GE-3-S1-EC-EC1	4	Hybride		4	IE	Ecrit	Individuelle	0h50	0,2
							IE	Ecrit	Individuelle	0h50	0,2
					oui		Projet -Exposé 0.5 + rapport 0.5	Ecrit/Oral	Collectif		0,4
							TP - TP de synthèse lors de la dernière séance- rapport 0,5 + oral 0,5	Ecrit/Oral	Individuelle	1h45	0,2
		GE-3-S1-EC-IF1	4	Hybride		4	QCM - Système logique	Ecrit	Individuelle	0.5h	0,1
							IE -QCM - Système logique	Ecrit	Individuelle	1h	0,2
							IE -QCM - Langage C	Ecrit	Individuelle	1h	0,1
							DS - Langage C	Ecrit	Individuelle	1h30	0,25
							Projet VHDL- Exposé 0.5+ rapport 0.5	Ecrit / oral	Collectif/Individuel		0,35
GE-3-S1-UE 33	8	GE-3-S1-EC-HU1	2	Hybride		1	Projet - Dossier Projet	Ecrit	Collectif		1
		GE-3-S1-EC-NR1	1	Contrôle continu	non	5	QCM à la fin de chaque amphi		Individuelle		1
		HU-3-S1-EC-L-ANG	2				voir CDH		Individuelle		1
		HU-L-LV2-3-S1	2				voir CDH		Individuelle		1
		CDS-3-S1-EC-EP5	1				voir CDS		Individuelle		1
GE-3-S2 -UE 34	11	GE-3-S2-EC-AU1	5	Hybride		4	Projet -Systèmes à évènement discret	Ecrit	Binôme		0,4
					oui		QCM Continu	QCM	Individuelle		0,05
							DS -Modélisation -Asservissement Continu	Ecrit	Individuelle	2h	0,35
							TP (discret + continu)		Binôme/trinôme		0,2
		GE-3-S2-EC-TT	2	Hybride		2	TP/Projet de modélisation par FEM		Collectif		0,3
					oui		DS - Validation des connaissances générales	Ecrit	Individuelle	2h	0,7
		GE-3-S2-EC-MA2	4	Hybride		4					
					oui		DS - Analyse numérique	Ecrit	Individuelle	2h	0,4
					oui		DS - Mathématiques Générales	Ecrit	Individuelle	2h	0,4
							Projet - CLANU	Ecrit	Individuelle		0,1
							TP - Analyse numérique		Collectif		0,1
GE-3-S2-UE 35	10	GE-3-S2-EC-ETEP2	4	Hybride		4	IE	Ecrit	Individuelle	1h	0,25
					oui		DS	Ecrit	Individuelle	2h	0,55
							TP - 2 CR en binôme : 1/3 + 1 CR individuel en séance : 2/3	Ecrit /QCM	Collectif		0,2
		GE-3-S2-EC-EC2	4	Hybride		5	IE -Electron Analog +IDC	Ecrit	Individuelle	50 min	0,2
							IE -Electron Analog +IDC	Ecrit	Individuelle	50 min	0,2
							Projet -Restitution orale par binôme		Binôme	10 min	0,2
							Projet- Rapport préliminaire		Binôme		0,2
					oui		Projet- Rapport Final		Binôme		0,2
GE-3-S2-UE36	9	GE-3-S2-EC-HU2	2	Hybride		1	projet collectif 2/3 écrit + 1/3 oral	ecrit/oral	Collectif		1
		HU-3-S2-EC-L-ANG	2				voir CDH		Individuelle		1
		HU-L-LV2-3-S2	2				voir CDH		Individuelle		1
		CDS-3-S2-EC-EP5	1				voir CDS		Individuelle		1
		GE-3-S2-EC-PPP	1	Contrôle continu	non	4	entretien PPP, entretien blanc, CV, visite		Individuelle		0
		GE-3-S2-EC-NR12	1	Hybride	oui	1	Projet- Rapport et soutenance finaux		Collectif		1

* voir REC
§ 7 Modalités/Organisation des évaluations (p16)

4GE											
UE		EC					Epreuve				
Référence	nombre de crédits ECTS	Référence EC	Coefficient EC dans UE	mode*	Seconde session	Nombre épreuve	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient

GE-4-S1-PA-STAGE	29	GE-4-S1-EC-STAGE	0	Hybride	non	1	Projet - Validé ou non validé – voir annexes 6.4.2	Ecrit/oral/ Poster	Individuelle		0
GE-4-S1-PA-STAGE	1	HU-0-S1-EC-S-PPH	0	Terminal	non	1	Projet	Mixte	Individuelle		0

UE		EC					Epreuve				
Référence	nombre de crédits ECTS	Référence EC	Coefficient EC dans UE	mode*	Seconde session	Nombre épreuve	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient
GE-4-S2-UE41	12	GE-4-S2-EC-AU2	3	Hybride	oui	3	Rendu du projet noté individuellement	Ecrit	Collective/Individuelle		0,5
							QCM	QCM	Individuelle	1h	0,2
							TP		Binôme/trinôme		0,3
		GE-4-S2-EC-AU3	3	Hybride	oui	2	DS	Ecrit	Individuelle	2h	0,7
					TP			Binôme/trinôme		0,3	
		GE-4-S2-EC-ETEP3	3	Hybride	oui	3	DS	Ecrit	Individuelle	3h	0,6
					TP - 4 TP évalués dont un perso		Ecrit	Collectif		0,4	
		GE-4-S2-EC-MA3	3	Terminal	oui	1	DS	Ecrit	Individuelle	2h	0,8
	1				Projet TP			Collectif		0,2	
GE-4-S2-UE42	9	GE-4-S2-EC-TC21	2	Hybride	oui	2	DS - Antennes	Ecrit	Individuelle	2h	0,75
					DM -Rapport simulation Antennes		Ecrit	Collectif		0,25	
		GE-4-S2-EC-TC22	3	Hybride	oui	4	DS- Circuit RF	Ecrit	Individuelle	2h	0,5
							TP (2 CR de TP rendus et notés)	Ecrit	Binôme		0,18
							Projet - ProjetRF /Oral	Oral	Binôme/trinôme		0,16
							Projet - ProjetRF /Rapport	Ecrit	Binôme		0,16
		GE-4-S2-EC-IF3	2	Hybride	oui	3	IE- Interruption	Ecrit	Individuelle	1h	0,15
					DS		Ecrit	Individuelle	3h	0,75	
GE-4-S2-EC-T5	2	Hybride		2							
					Evaluation des préparations de TD POO	Oral	Individuelle		0,1		
GE-4-S2-UE44	3	GE-4-S2-EC-Projet	3	Hybride	oui	1	IE	Ecrit	Individuelle	1h	0,25
					DS avec questions sur TP		Ecrit	Individuelle	2h	0,75	
GE-4-S2-UE43	6	GE-4-S2-EC-Projet	3	Hybride	oui	1	Projet -évaluations compétences- rapports 0,75 + soutenance 0,25	Ecrit/oral	Collectif/Individuelle		1
		GE-4-S2-EC-HU3	1	Hybride	oui	1	Projet-Analyse de cycle de vie- rapport 0,25+ oral 0,75	Ecrit/oral	Binôme		1
		HU-4-S2-EC-L-ANG	2				voir CDH	Ecrit/oral	Individuelle		1
		HU-L-LV2-4	2				voir CDH	Ecrit/oral	Individuelle		1
		CDS-4-S2-EC-EP5	1				voir CDS		Individuelle		1
GE-4-S2-UE-STAGE	29	GE-4-S2-EC-STAGE	29	Hybride	non	1	Projet - Validé ou non validé – voir+annexes §6.4.2	Ecrit/oral/ Poster	Individuelle		0
GE-4-S2-UE-STAGE	1	HU-0-S2-EC-S-PPH	1	Terminal	non	1	Projet	Mixte	Individuelle		0

SGE

UE		EC					Epreuve				
Référence	nombre de crédits ECTS	Référence EC	Coefficient EC dans UE	mode*	Seconde session	Nombre épreuve	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient
GE-5-S1-UE51	7	GE-5-S1-EC-IF 4	2	Hybride	oui	2	DS	Ecrit	Individuelle	2h	0,7
							TP		Collectif		0,3
		GE-5-S1-EC-AU 4	3	Hybride	oui	3	IE	Ecrit	Individuelle	2h	0,2
							DS	Ecrit	Individuelle	2h	0,5
							TP		Binôme/trinôme		0,3
GE-5-S1-UE52	6	GE-5-S1-EC-MA4	2	Terminal	oui	1	DS	Ecrit	Individuelle	3h	1
		GE-5-S1-EC-EC3	2	Terminal	oui	1	DS - 1 Partie VHDL (0.7) + 1 Partie Cybersécurité (0.3)	Ecrit	Individuelle	3h	1
		GE-5-S1-EC-TC3	2	Terminal	oui	1	DS - QCM + épreuve papier	Ecrit	Individuelle	1h	1
		GE-5-S1-EC-TPTR	2	Hybride	oui	3	TP Plateforme MAP		Collectif		1/3
							TP Plateforme ENII		Collectif		1/3
GE-5-S1-UE53	5	HU-0-S1-EC-S-OPTION	4	Terminal	oui	2	DS - 1 Evaluation finale à la fin du module 1	Ecrit	Individuelle	1h	1
					oui		DS - 2 Evaluation finale à la fin du module 1	Ecrit	Individuelle	1h	1
		CDS-5-S1-EC-EP5	1						Individuelle		1
GE-5-S1-UE54	12	EC à choix	12				EC à choix - Voir tableaux ci-après				
GE-5-S2-UE-55	30	GE-5-S2-EC-PFE	30	Hybride			Projet -Rapport probatoire et rapport de synthèse en développement durable et/ou responsabilité sociétale dans le cadre du PFE et rapport final Validés (ou non validés) – voir 6.4.2 + soutenance	Ecrit/oral	Individuelle		1
GE-5-S2-PA-LEAN	30	GE-5-S2-PA-LEAN	30	Hybride			final Validés (ou non validés) – voir 6.4.2 + soutenance				

FEE-5-S2-PA-FEE	30	FEE-5-S2-PA-FEE	30	Hybride		Voir filière FEE-Lyon-Tech					
-----------------	----	-----------------	----	---------	--	----------------------------	--	--	--	--	--

UE54		EC					Epreuve				
Référence	nombre de crédits ECTS	Référence EC	Coefficient EC dans UE	mode*	Seconde session	Nombre épreuve	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient
GE-5-S1-EC-CCSA	12	GE-5-S1-CCSA1	4	Hybride	oui	2	DS	Ecrit	Individuelle	2h	0,67
		GE-5-S1-CCSA2	4	Terminal	oui	1	Projet		Individuelle		0,33
		GE-5-S1-CCSA3	4	Hybride	oui	1	DS	Ecrit	Individuelle	3h	1
GE-5-S1-EC-CEE	12	GE-5-S1-EC-CEE1	5	Hybride	oui	1	Projet		Collectif		1
						1	DS : Eolien / Photovoltaïque / Marché de l'Energie	Ecrit	Individuelle	2h00	0,4
						1	TP - Note exposé PEE1 / Bochetaz	Oral	Collectif		0,1
						1	CR - Design machine électrique / Construction Eolienne	Ecrit	Collectif		0,1
						1	TP - Note bureau Etude PEE2 (rapport 0,5 + Exposé 0,5)	Ecrit / Oral	Collectif		0,4
		GE-5-S1-EC-CEE2	3	Terminal	oui	1	DS - Stockage / Electrochimie / Hydrogène	Ecrit	Individuelle	2h00	1
		GE-5-S1-EC-CEE3	4	Hybride	oui	1	DS - Le sujet porte sur les modules MSEA1 (couplage Electro actifs) MSEA2 (Modélisation et applications des systèmes Electro Actifs)	Ecrit	Individuelle	2h00	0,4
						1	Projet de modélisation (Rapport 0,5 + exposé 0,5)	Rapp/Exp	Collectif		0,4
						1	TP - Compte rendu TP MEF	Rapport	Collectif		0,2
GE-5-S1-EC-ISIP	12	GE-5-S1-EC-ISIP1	4	Hybride	oui	4	TP (RLI, PacDrive, Robotique, LEAN, Cybersécurité)	Ecrit	Collectif		0,33
		GE-5-S1-EC-ISIP2	6			3	Projets (Michelin, Supervision, ISIP)- exposé 0,5 + rapport 0,5	Ecrit / Oral	Collectif		0,5
		GE-5-S1-EC-ISIP3	2	Examen terminal		1	DS	Ecrit	Individuelle	1h	0,17
GE-5-S1-EC-SEC	12	GE-5-S1-EC-SEC1	3	Hybride	oui	1	DS - Codage Modulation radiocommunication UWB		Individuelle	2h	0,5
		GE-5-S1-EC-SEC2	3	Hybride	oui	1	TP - Signal		Collectif		0,5
							DS - Conception RF technique d'antennes, Télécom optique		Individuelle	2h	0,75
		GE-5-S1-EC-SEC3	3	Hybride	oui	1	DM - Transmissions Optiques		Individuelle		0,25
							DS - QCM Réseaux		Individuelle	2h	0,5
GE-5-S1-EC-SEI	12	GE-5-S1-EC-SEC4	3	Hybride	oui	1	DM - Réseaux		Individuelle		0,5
		GE-5-S1-EC-SEI1	4,5	Hybride	oui	1	Projet - Rapport 50% - Soutenance 50%		Collectif	1h	1
							DS - Physique des composants et technologies de microfabrication	ecrit	Individuelle	2h	0,6
		GE-5-S1-EC-SEI2	3	Hybride	oui	1	TP - Oral de restitution	oral	Collectif	15min	0,4
		GE-5-S1-EC-SEI3	4,5	Hybride	oui	4	TP - Oral de restitution du projet de conception SPMS	oral	Collectif	15min	1
							Projet - Conception datacenters	oral	Collectif	1h	0,2
							DS - Circuits numériques	ecrit	Individuelle	1h30	0,4
GE-5-S1-EC-TDSI	12	GE-5-S1-EC-TDSI1	4	Hybride	oui	2	TP - MEMS : un rapport écrit	ecrit	Collectif		0,15
							TP - Oral de restitution : Synthèse de circuit numérique sur FPGA	oral	Collectif	15 min	0,25
							TP - Processeurs Signaux Numériques		Collectif		0,32
							DS +TP - Acquisition Reconstruction RX/US		Individuelle	1h	0,34
		GE-5-S1-EC-TDSI2	4	Terminal	oui	3	DS - Analyse Optique		Individuelle	1h	0,34
							DS - DIP		Individuelle	1h	0,35
							DS - Analyse et Modélisation des signaux		Individuelle	1h	0,32
		GE-5-S1-EC-TDSI3	4	Hybride	oui	2	DS - Estimation Décision Apprentissage		Individuelle	1h	0,33
							Projet - Traitement d'image		Collectif		0,75
GE-5-S1-EC-REEL	12	GE-5-S1-EC-REEL1	3	Terminal	oui	1	DS - Séminaires ET Projets		Individuelle	2h	0,25
		GE-5-S1-EC-REEL2	3	Contrôle continu	Non		DS		Individuelle	2h	0,3
		GE-5-S1-EC-REEL3	6	Hybride	oui	1	Evaluation à la fin des séquences de cours		Individuelle		0,3
							Projet- Rapport et soutenance finaux		Collectif		0,4

UE		EC					Epreuve				
Référence	nombre de crédits ECTS	Référence EC	Coefficient EC dans UE	mode	Seconde session	Nombre épreuve	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient
GE-5-S1- EC-CIX	4	GE-5-CIX	4	Hybride	oui	3	Projet - Mini projet A		Individuelle		0,5
							Projet - Mini projet B		Individuelle		0,1
							CC - QCM + TP + CONF		Individuelle		0,25
							Interview doctorant		Individuelle		0,15

GEA-3-S1-AP _ 2025/2026

UE		EC					Epreuve				
Références	nombre crédits ECTS	Référence EC	coefficient EC dans UE	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient
GEA-3-S1-UE-31	9	GEA-3-S1-EC-MA0	3	Hybride	décision Jury	2	DS DS		individuelle individuelle	3h 3h	0,5 0,5
		GEA-3-S1-EC-IF1	2	Hybride	décision Jury	4	IE IE DS Projet	QCM - Systèmes logiques QCM - Langage C Langage C VHDL écrit (0,5) + oral (0,5)	individuelle individuelle individuelle Coll/ind	1h 1h 1h30	0,25 0,1 0,3 0,35
		GEA-3-S1-EC-TC0	1	Hybride	décision Jury		Contrôle continu DS		individuelle individuelle	1h 0,5	0,5 0,5
		GEA-3-S1-EC-SSMT	3	Hybride	décision Jury	3	IE DS TP		individuelle individuelle Collective	1h30 2h	0,3 0,4 0,3
GEA-3-S1-UE-32	5	GEA-3-S1-EC-ETEP0	1	Hybride	décision Jury	2	QCM DS		individuelle individuelle	2h	0,3 0,7
		GEA-3-S1-EC-ETEP1	1	Hybride	décision Jury	3	QCM TP DS	Habilitation électrique	individuelle Collective individuelle	2 mois 2h	obligatoire 0,3 0,7
		GEA-3-S1-EC-EC1	3	Hybride	décision Jury	4	IE DS TP Projet	TP synthèse (manipulation 0,50 + compte rendu : 0,50) (rapport : 0,20 _ soutenance : 0,20)	Individuelle Individuelle Individuelle Collective	1h 1h30 1h30	0,15 0,4 0,3 0,15
GEA-3-S1-UE-33	5	GEA-3-S1-EC-SHS1-HU	2	Hybride	décision Jury	3	DS étude de cas Oral	Gestion de projet Etude de cas - découverte de l'entreprise Oral communication	Individuelle Collective Individuelle	2h 2h	0,4 0,4 0,2
		HU-3-S1-EC-L-ANG-GEA	2	Hybride	décision Jury	3	Oral Oral IE	Présentation orale individuelle Présentation orale groupe Expression Ecrite	Individuelle Collective Individuelle	1h 1h 1h	0,3 0,3 0,4
		GEA-3-S1-EC-EPS1	1	Hybride	décision Jury			Stage de sport	Individuelle		1
GEA-3-S1-UE-34	11	GEA-3-S1-EC-PE1	11	Hybride	décision Jury		Projet	oral (0,5) + écrit (0,5) fiche projet et carnet d'apprentissage complétés sur GE Suivi	Individuelle Individuelle		1 Obligatoire

30

GEA-3-S2-AP _ 2025/2026

UE		EC					Epreuve				
Références	nombre crédits ECTS	Référence EC	coefficient EC dans UE	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient
GEA-3-S2-UE-35	6	GEA-3-S2-EC-AU1	2	Hybride	décision Jury	3	Projet TP DS	Projet SED en binôme en binôme (moyenne TP SED et continu)	Collective Collective Individuelle		0,3 0,2 0,5
		GEA-3-S2-EC-MA12	3	Hybride	décision Jury	4	TP Oral IE DS	Séance de TP Analyse numérique Evaluation orale Interrogation écrite Mathématiques 1 partie Mathématiques (coef 0,5), 1 partie analyse numérique (coef 0,5)	Collective Individuelle Individuelle Individuelle	3h 2h 3h	0,2 0,1 0,1 0,6

		GEA-3-S2-EC-TC1	1	Hybride	décision Jury	2	TP DS	compte-rendu noté	Collective Individuelle	2h	0,3 0,7
GEA-3-S2-UE-36	9	GEA-3-S2-EC-EC2	4	Hybride	décision Jury	4	IE IE TP DS	mini projet AOP + IDC	Individuelle individuelle Collective Individuelle	1h 1h 2h	0,15 0,15 0,4 0,3
		GEA-3-S2-EC-ETEP2	3			3	IE TP DS		Individuelle Collective Individuelle	1h 2h	0,2 0,3 0,5
		GEA-3-S2-EC-IF2	2			2	IE Oral de projet	Microcontrôleurs et architecture	Individuelle Collective	50min 15min	0,65 0,35
GEA-3-S2-UE-37	6	GEA-3-S2-EC-SHS2-HU	3	Hybride	décision Jury	3	DS étude de cas étude de cas	Droit du travail Cas pratique, simulation Management et communication Finance d'entreprise	Individuelle Collective Collective	1h 1h 1h30	0,25 0,4 0,35
		HU-3-S2-EC-L-ANG-GEA	2	Hybride	décision Jury	3	Oral Oral IE	Présentation orale individuelle Présentation orale groupe Expression Ecrite	Individuelle Collective Individuelle	1h 1h 1h	0,3 0,3 0,4
		GEA-3-S2-EC-EPS2	1	Hybride	décision Jury			Stage de sport	Individuelle		1
GEA-3-S2-UE-38	9	GEA-3-S2-EC-PE2	9	Hybride	décision Jury		Projet	Soutenance de projet 1 Rapport final Projet 1 Appréciation Travail en entreprise RIP1 fiche projet et carnet d'apprentissage complétés sur GE Suivi	Individuelle Individuelle Individuelle Individuelle Individuelle		0,33 0,33 0,34 Bonus/malus Obligatoire

30

GEA-4-S1-AP _ 2025/2026

UE		EC					Epreuve				
Références	nombre crédits ECTS	Référence EC	coefficient EC dans UE	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient
GEA-4-S1-UE-41	6	GEA-4-S1-EC-AU2	2	Hybride	décision Jury	2	Projet TP	Rendu du projet noté individuellement modulé par QCM	Coll/Ind Collectif	1h QCM	0,7 0,3
		GEA-4-S1-EC-TT	2			2	Projet DS	Benchmarking/modélisation/écoconception Validation des connaissances générales	Collective Individuelle	2h	0,3 0,7
		GEA-4-S1-EC-TS	2			2	IE DS		Individuelle Individuelle	1h 2h	0,25 0,75
GEA-4-S1-UE-42	5	GEA-4-S1-EC-TC21	1	Hybride	décision Jury	1	DS	Antennes	Individuelle	1h30	1
		GEA-4-S1-EC-MA3	1			2	DS		individuelle	1h30	1
		GEA-4-S1-EC-IF3	3			4	TP DS IE IE	Projet ou TP noté Interrogation écrite - sans documents Restitution projet - sans documents	Collective Individuelle individuelle Collective	4h 2h 50min 50min	0,25 0,25 0,25 0,25
GEA-4-S1-UE-43	5	GEA-4-S1-EC-SHS3-HU	2	Hybride	décision Jury	2	étude de cas etude de cas QCM	Création d'entreprise du chiffrage à l'offre environnement complexe	Collective Collective individuelle		0,45 0,35 0,2
		HU-4-S1-L-ANG-GEA	2			3	Oral Oral IE	Présentation orale individuelle Présentation orale groupe Expression Ecrite	Individuelle Individuelle Individuelle	1h 1h 1h	0,3 0,3 0,4
		GEA-4-S1-EC-EPS3	1					Stage de sport			1
GEA-4-S1-UE-44	14	GEA-4-S1-EC-PE3	14	Hybride	décision Jury		Projet	Rapport intermédiaire de Projet 2 fiche projet et carnet d'apprentissage complétés sur GE Suivi	Individuelle Individuelle		1 Obligatoire

30

GEA-4-S2-AP _ 2025/2026

UE		EC					Epreuve				
Références	nombre crédits ECTS	Référence EC	coefficient EC dans UE	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient
		GEA-4-S2-EC-MA3	2			2	DS TP		Individuelle Binôme	2h	0,7 0,3

GEA-4-S2-UE-45	9	GEA-4-S2-EC-TC22	2	Hybride	Décision Jury	5	TP TP Projet ADS Projet ADS DS	Fiche de synthèse Fiche de synthèse Evaluation du projet oral	binôme binôme binôme binôme Individuelle		0,09 0,09 0,16 0,16 0,5
		GEA-4-S2-EC-AU3	2			2	TP DS	Ecrit	Collective Individuelle	2h	0,3 0,7
		GEA-4-S2-EC-ETEP3	3			3	TP DS	Oral de synthèse sur le module ETEP 3 DS sur le module ETEP 3	Individuelle Individuelle	3h	0,4 0,6
GEA-4-S2-UE-47	7	GEA-4-S2-EC-SHS4-HU	2	Hybride	Décision Jury	2	QCM étude de cas	environnement complexe	Individuelle collective		0,6 0,4
		GEA-4-S2-EC-NRJ	2			2	Projet DS	soutenance	collective Individuelle	2h	0,6 0,4
		HU-4-S2-L-ANG-GEA	2			3	Oral Oral IE	Présentation Présentation Expression écrite	Individuelle Collective Individuelle	1h 1h 1h	0,3 0,3 0,4
		GEA-4-S2-EC-EPS4	1					Stage de sport	Individuelle		1
GEA-4-S2-UE-48	14	GEA-4-S2-EC-PE4	14	Hybride	Décision Jury		Projet	Soutenance finale Projet 2 Rapport final Projet 2 Appréciation travail en entreprise fiche projet et carnet d'apprentissage complétés sur GE Suivi	Individuelle Individuelle Individuelle Individuelle		0,33 0,33 0,34 Obligatoire

30

GEA-5-S1-AP-CP_ 2025/2026

UE		EC					Epreuve				
Références	nombre crédits ECTS	Référence EC	coefficient EC dans UE	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient
GEA-5-S1-UE-51	7	GEA-5-S1-EC-MA4	2	Hybride	Décision Jury	1	DS		Individuelle	2h	1
		GEA-5-S1-EC-AU4	2			2	TP DS		Collective Individuelle		0,3 0,7
		GEA-5-S1-EC-EC3	2			1	DS		Individuelle	3h	1
		GEA-5-S1-EC-IF4	1			2	TP DS	1 partie VHDL (0,70)+ 1 partie Cyber sécurité (0,30)	Collective Individuelle	2h	0,4 0,6
GEA-5-S1-UE-52	2	GEA-5-S1-EC-SHS5-HU	1	Hybride	Décision Jury	1	QCM		Individuelle	1h	1
		GEA-5-S1-EC-EPS5	1	Hybride	Décision Jury			Stage de sport			1
GEA-5-S1-UE-53	9	GEA-5-S1-EC-PFE1	9	Hybride	Décision Jury		Projet	Bilan de compétences carnet d'apprentissage complétés sur GE Suivi	individuelle individuelle		1 Obligatoire
GE-5-S1-UE-54	12	GE-5-S1-GTEC-OPTIONS	12	Voir tableaux spécifiques annexe 5.8.1.7							

30

GEA-5-S2-AP _ 2025/2026

UE		EC					Epreuve				
Références	nombre crédits ECTS	Référence EC	coefficient EC dans UE	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient
GEA-5-S2-UE-54	10	GEA-5-S2-EC-MET	10	Hybride	Décision Jury		Projet	Evaluation académique (rapport + soutenance) Appréciation entreprise étrangère	Individuelle Individuelle		0,7 0,3
GEA-5-S1-UE-55	20	GEA-5-S2-EC-PFE2	20	Hybride	Décision Jury		Projet	Soutenance finale de PFE Rapport final de PFE Appréciation travail en entreprise	Individuelle Individuelle Individuelle		0,33 0,33 0,33

GEA-3-S1-FC _ 2025/2026

UE		EC					Epreuve				
Références	nombre crédits ECTS	Référence EC	coefficient EC dans UE	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient
GEA-3-S1-UE-31-FC	10	GEA-3-S1-EC-MA0-FC	4	Hybride	Décision Jury	2	DS DS		individuelle individuelle	3h 3h	0,5 0,5
		GEA-3-S1-EC-IF1-FC	2			4	IE IE DS Projet	QCM - Systèmes logiques QCM - Langage C Langage C VHDL écrit (0,5) + oral (0,5)	individuelle individuelle individuelle Coll/ind	1h 1h 1h30	0,25 0,1 0,3 0,35
		GEA-3-S1-EC-TC0	1				Contrôle continu DS		individuelle individuelle	1h	0,5 0,5
		GEA-3-S1-EC-SSMT	3			3	IE DS TP		Individuelle Individuelle Collective	1h30 2h	0,3 0,4 0,3
GEA-3-S1-UE-32-FC	8	GEA-3-S1-EC-ETEP0	2	Hybride	décision Jury	2	QCM DS		individuelle individuelle	2h	0,3 0,7
		GEA-3-S1-EC-ETEP1	2	Hybride	Décision Jury	3	QCM TP DS	Habilitation électrique	Individuelle Collective Individuelle	2 mois 2h	obligatoire 0,3 0,7
		GEA-3-S1-EC-EC1	4	Hybride	Décision Jury	4	IE DS TP Projet	TP synthèse (manipulation 0,50 + compte rendu : 0,50) (rapport : 0,20 _ soutenance : 0,20)	Individuelle Individuelle Collective Collective	1h 1h30	0,15 0,4 0,3 0,15
GEA-3-S1-UE-34	12	GEA-3-S1-EC-PE1	12	Hybride	Décision Jury		Projet	oral (0,5) +écrit (0,5) fiche projet et carnet d'apprentissage complétés sur GE Suivi	Individuelle Individuelle		1 Obligatoire

30

GEA-3-S2-FC _ 2025/2026

UE		EC					Epreuve				
Références	nombre crédits ECTS	Référence EC	coefficient EC dans UE	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient
GEA-3-S2-UE-35	6	GEA-3-S2-EC-AU1	2	Hybride	décision Jury	3	Projet TP DS	Projet SED en binôme en binôme (moyenne TP SED et continu)	Collective Collective Individuelle	3h	0,3 0,2 0,5
		GEA-3-S2-EC-MA12	3	Hybride	décision Jury	4	TP Oral IE DS	Séance de TP Analyse numérique Evaluation orale Interrogation écrite Mathématiques 1 partie mathématique (coef 0,5) 1 partie Analyse numérique (coef 0,5)	Collective Individuelle Individuelle Individuelle	2h	0,2 0,1 0,1 0,6
		GEA-3-S2-EC-TC1	1	Hybride	décision Jury	2	TP DS	Un compte-rendu noté	Collective Individuelle	2h	0,3 0,7
GEA-3-S2-UE-36	9	GEA-3-S2-EC-EC2	4	Hybride	Décision Jury	4	IE IE TP DS	Mini projet AOP + IDC	Individuelle Individuelle Collective Individuelle	1h 1h 2h	0,15 0,15 0,4 0,3
		GEA-3-S2-EC-ETEP2	3			3	IE TP DS		Individuelle Collective Individuelle	1h 2h	0,2 0,3 0,5
		GEA-3-S2-EC-IF2	2			2	IE Oral	Microcontrôleur et architecture	Individuelle Collective	50 min 15 min	0,5 0,5
GEA-3-S2-UE-37-FC	2	HU-3-S2-EC-L-ANG-GEA	2	Hybride	Décision Jury	3	Oral Oral IE	Présentation orale individuelle Présentation orale groupe Expression Ecrite	Individuelle Collective Individuelle	1h 1h 1h	0,3 0,3 0,4
GEA-3-S2-UE-38	13	GEA-3-S2-EC-PE2-FC	13	Hybride	Décision Jury		Projet	Soutenance projet 1 Rapport final projet 1 Appréciation travail en entreprise RIP1 fiche projet et carnet d'apprentissage complétés sur GE suivi	individuelle individuelle individuelle individuelle Individuelle		0,33 0,33 0,34 Bonus/malus Obligatoire

30

GEA-4-S1-FC _ 2025/2026

UE		EC					Epreuve				
Références	nombre crédits ECTS	Référence EC	coefficient EC dans UE	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient
GEA-4-S1-UE-41	6	GEA-4-S1-EC-AU2	2	Hybride	décision Jury	2	Projet TP	Rendu du projet noté individuellement modulé par QCM	Individuelle Collectif	1h QCM	0,7 0,3
		GEA-4-S1-EC-TT	2			2	Projet DS	Benchmarking/modélisation/écoconception	Collective Individuelle	2h	0,3 0,7
		GEA-4-S1-EC-TS	2			2	IE DS	Validation des connaissances générales	Individuelle Individuelle	1h 2h	0,25 0,75
GEA-4-S1-UE-42	5	GEA-4-S1-EC-TC21	1	Hybride	décision Jury	1	DS	Antennes	Individuelle Binôme	1h30	1 0,7 0,3
		GEA-4-S1-EC-MA3	1			2	DS TP			2	
		GEA-4-S1-EC-IF3	3			4	TP DS IE IE	Projet ou TP noté Interrogation écrite - sans documents Restitution projet - sans documents	Collective Individuelle individuelle Collective	4h 2h 50min 50min	0,25 0,25 0,25 0,25
GEA-4-S1-UE-43-FC	4	GEA-4-S1-EC-SHS3-HU	2	Hybride	Décision Jury	2	étude de cas etude de cas QCM	Création d'entreprise du chiffrage à l'offre environnement complexe	Collective Collective individuelle		0,45 0,35 0,2
		HU-4-S1-L-ANG-GEA	2			3	Oral Oral IE	Présentation orale individuelle Présentation orale groupe Expression Ecrite	Individuelle Individuelle Individuelle	1h 1h 1h	0,3 0,3 0,4
GEA-4-S1-UE-44	15	GEA-4-S1-EC-PE3	15	Hybride	décision Jury		Projet	Rapport intermédiaire de Projet 2 fiche projet et carnet d'apprentissage complétés sur GE suivi	Individuelle Individuelle		1 Obligatoire

30

GEA-4-S2-FC _ 2025/2026

UE		EC					Epreuve				
Références	nombre crédits ECTS	Référence EC	coefficient EC dans UE	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient
GEA-4-S2-UE-45	9	GEA-4-S2-EC-MA3	2	Hybride	Décision Jury	2	DS TP		individuelle Binôme	2	0,7 0,3
		GEA-4-S2-EC-TC22	2			5	TP TP Projet ADS Projet ADS DS	Fiche de synthèse Fiche de synthèse Evaluation du projet oral	binôme binôme binôme binôme Individuelle		0,09 0,09 0,16 0,16 0,5
		GEA-4-S2-EC-AU3	2			2	TP DS	Ecrit	Collective Individuelle	2h	0,3 0,7
		GEA-4-S2-EC-ETEP3	3			2	TP DS	Oral de synthèse sur le module ETEP 3 DS sur le module ETEP 3	Individuelle Individuelle	3h	0,4 0,6
GEA-4-S2-UE-UE47-FC	6	GEA-4-S2-EC-SHS4-HU	2	Hybride	Décision Jury	3	QCM QCM QCM QCM	environnement complexe Ecoconception CCE RSI	Individuelle Individuelle Individuelle Individuelle		0,3 0,3 0,2 0,2
		GEA-4-S2-EC-NRJ	2			2	Projet DS	soutenance	collectif Individuelle	2h	0,6 0,4

		HU-4-S2-L-ANG-GEA	2			3	Oral Oral IE	Presentation Présentation Expression écrite	Individuelle Collective Individuelle	1h 1h 1h	0,3 0,3 0,4
GEA-4-S2-UE-48	15	GEA-4-S2-EC-PE4	15	Hybride	Décision Jury		Projet	Soutenance finale Projet 2 Rapport final Projet 2 Appréciation travail en entreprise fiche projet et carnet d'apprentissage complétés sur GE suivi	Individuelle Individuelle Individuelle Individuelle		0,33 0,33 0,34 Obligatoire

30

GEA-5-S1-FC_ 2025/2026

UE		EC					Epreuve				
Références	nombre crédits ECTS	Référence EC	coefficient EC dans UE	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient
GEA-5-S1-UE-51	7	GEA-5-S1-EC-MA4	2	Hybride	Décision Jury	1	DS		Individuelle	2h	1
		GEA-5-S1-EC-AU4	2			2	TP DS	Validation des connaissances générales	Collective Individuelle	2h	0,3 0,7
		GEA-5-S1-EC-EC3	2			1	DS	1 partie VHDL (0,70)+ 1 partie Cyber sécurité (0,30)	Individuelle	3h	1
		GEA-5-S1-EC-IF4	1			2	TP DS		Collective Individuelle	2h	0,4 0,6
GEA-5-S1-UE-52-FC	1	GEA-5-S1-EC-SHS5-HU	1	Hybride	Décision Jury						
GEA-5-S1-UE-53	22	GEA-5-S1-EC-PFE1	22	Hybride	Décision Jury		Projet	Bilan de compétences carnet d'apprentissage complétés sur GE suivi	individuelle individuelle		1 Obligatoire

30

GEA-5-S2-FC_ 2025/2026

UE		EC					Epreuve				
Références	nombre crédits ECTS	Référence EC	coefficient EC dans UE	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient
GEA-5-S2-UE-55	30	GEA-5-S2-EC-PFE2	30	Hybride	Décision Jury		Projet	Soutenance finale de PFE Rapport final de PFE Appréciation travail en entreprise	Individuelle Individuelle Individuelle		0,33 0,33 0,34

GEA-5-S2-CP_ 2025/2026

UE		EC					Epreuve				
Références	nombre crédits ECTS	Référence EC	coefficient EC dans UE	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient
GEA-5-S2-UE-55	30	GEA-5-S2-EC-PFE2	30	Hybride	Décision Jury		Projet	Soutenance finale de PFE Rapport final de PFE Appréciation travail en entreprise	Individuelle Individuelle Individuelle		0,33 0,33 0,34

Département Génie Énergétique et Environnement
Modalités de contrôle des connaissances

2025-2026

Code UE	ECTS	N° EC	Coefficient EC dans UE	Mode évaluation	Seconde session	Nombre d'épreuve	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient	
GEN-3-S1-UE-ENV	3	GEN-3-S1-EC-ENVI	1	Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	1h	100	
		GEN-3-S1-EC-QM	1	Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	1h	100	
		GEN-3-S1-EC-SEC	1	Examen Terminal	Décision Jury	1	Projet	Mixte	Collectif		100	
GEN-3-S1-UE-NRJ	13	GEN-3-S1-EC-COMB	2	Contrôle Continu	Non	1	IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuel	1h	10	
				Contrôle Continu	Non	1	Rapport de TP	Ecrit	Collectif		10	
				Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	2h	80	
		GEN-3-S1-EC-COND	2	Contrôle Continu	Non	1	Rapport de TP	Ecrit	Collectif		15	
				Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	1h30	85	
		GEN-3-S1-EC-CONV	2	Contrôle Continu	Non	1	Rapport de TP	Ecrit	Collectif		10	
				Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	2h	90	
		GEN-3-S1-EC-RAY	2	Contrôle Continu	Non	1	Rapport de TP	Ecrit	Collectif		15	
				Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	2h	85	
		GEN-3-S1-EC-TTC	2	Contrôle Continu	Non	1	Projet	Pratique	Collectif		10	
				Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	1h30	90	
		GEN-3-S1-EC-MFLU	3	Contrôle Continu	Non	1	Rapport de TP	Ecrit	Collectif		10	
				Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	2h	90	
GEN-3-S1-UE-OPI	6	GEN-3-S1-EC-STAT	2	Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	2h	100	
		GEN-3-S1-EC-MATH	4	Contrôle Continu	Non	1	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuel	1h30	30	
				Contrôle Continu	Non	1	Rapport de TP	Ecrit	Collectif		15	
				Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	3h	55	
GEN-3-S1-UE-SHS	8	EPS-3-S1	1	Voir MCC EPS							100	
		HU-3-S1-EC-L-ANG	2	Voir MCC Humas								100
		HU-3-S1-EC-L-LV2	2	Voir MCC Humas								100
		GEN-3-S1-EC-GEPI	3	Examen Terminal	Non	1	Projet	Mixte	Individuel et collectif		100	
GEN-3-S2-UE-ENV	4	GEN-3-S2-EC-EFF	1	Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	1h	100	
		GEN-3-S2-EC-SENV	1	Examen Terminal	Non	1	Poster	Mixte	Collectif		100	
		GEN-3-S2-EC-TDS	2	Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	1h	100	
GEN-3-S2-UE-NRJ	9	GEN-3-S2-EC-TMAT	1	Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	1h30	100	
		GEN-3-S2-EC-HYDR	3	Contrôle Continu	Non	1	Rapport de TP	Ecrit	Collectif		10	
				Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	2h	90	
		GEN-3-S2-EC-THMO	5	Contrôle Continu	Non	1	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuel	1h	30	
				Contrôle Continu	Non	1	Rapport de TP	Ecrit	Collectif		10	
				Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	1h30	60	
GEN-3-S2-UE-OPI	9	GEN-3-S2-EC-ALI	1	Contrôle Continu	Non	1	Projet	Ecrit	Collectif		50	
				Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	1h	50	
		GEN-3-S2-EC-MNUM	0	Contrôle Continu	Non	1	ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuel		100	
		GEN-3-S2-EC-MPHY	1	Contrôle Continu	Non	1	Rapport de TP	Ecrit	Collectif		10	
				Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	1h30	90	
		GEN-3-S2-EC-MOD	2	Contrôle Continu	Non	1	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuel	Pas de limite de temps	20	
				Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	2h	80	
		GEN-3-S2-EC-CDP	4	Contrôle Continu	Non	1	Rapport de TP	Ecrit	Collectif		10	
Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	2h	90					
GEN-3-S2-UE-SHS	8	EPS-3-S2	1	Voir MCC EPS							100	
		HU-3-S2-EC-L-ANG	2	Voir MCC Humas								100
		HU-3-S2-EC-L-LV2	2	Voir MCC Humas								100
		GEN-3-S2-EC-GEPI	3	Examen Terminal	Non	1	Projet	Ecrit	Individuel et collectif		100	
GEN-4-S1-UE-ENV	8	GEN-4-S1-EC-REA	2	Contrôle Continu	Non	1	Rapport de TP	Ecrit	Collectif		5	
				Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	1h45	95	
		GEN-4-S1-EC-ECHG	3	Contrôle Continu	Non	1	DS Moodle	Ecrit	Individuel		10	
				Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	1h30	90	
		GEN-4-S1-EC-PSF	3	Contrôle Continu	Non	1	Rapport de TP	Ecrit	Collectif		10	
				Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	2h	90	
GEN-4-S1-UE-NRJ	12	GEN-4-S1-EC-TELE	1	Contrôle Continu	Non	1	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuel	0,75h	100	
				Contrôle Continu	Non	1	Rapport de TP	Ecrit	Collectif		10	
		GEN-4-S1-EC-MELE	3	Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	2h	90	
				Contrôle Continu	Non	1	IM (interrogation sur machine)	Ecrit	Individuel	Pas de limite de temps	15	
		GEN-4-S1-EC-NUM	3	Examen Terminal	Décision Jury	1	Projet	Ecrit	Collectif		85	
				Contrôle Continu	Non	1	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuel	45 min	10	
				Contrôle Continu	Non	1	Rapport de TP	Ecrit	Collectif		10	
		Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	2h30	80			
GEN-4-S1-UE-SHS	10	EPS-4-S1	1	Voir MCC EPS							100	
		GEN-4-S1-EC-BIOD	1	Examen Terminal	Non	1	Projet	Mixte	Collectif		100	
		GEN-4-SHS1	2	Examen Terminal	Non	1	Projet	Mixte	Collectif		100	
		GEN-4-SHS2	2	Examen Terminal	Non	1	Projet	Mixte	Collectif		100	
		HU-4-S1-EC-L-ANG	2	Voir MCC Humas								100
		HU-4-S1-EC-L-LV2	2	Voir MCC Humas								100
		GEN-4-S2-EC-CLIM	2	Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	2h	100	
		GEN-4-S2-EC-ENBA	2	Examen Terminal	Décision Jury	1	Projet	Ecrit	Collectif		100	
GEN-4-S2-UE-NRJ	11	GEN-4-S2-EC-PBIO	2	Contrôle Continu	Non	1	Rapport de TP	Ecrit	Collectif		10	
				Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	1h	90	
		GEN-4-S2-EC-SSL	2	Contrôle Continu	Non	1	Rapport de TP	Ecrit	Collectif		10	
				Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	1h	90	
		GEN-4-S2-EC-MTHM	3	Contrôle Continu	Non	1	Rapport de TP	Oral	Collectif		10	
				Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	2h15	90	
GEN-4-S2-UE-OPI	2	GEN-4-S2-EC-CCM	1	Examen Terminal	Décision Jury	1	Projet	Ecrit	Collectif		100	
		GEN-4-S2-EC-SIM	1	Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	1h40	100	
GEN-4-S2-UE-SHS	2	EPS-4-S2	1	Voir MCC EPS							100	
GEN-4-S2-UE-STA	19	GEN-4-S2-EC-PPP	0	Contrôle Continu	Non	1	ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuel		100	
		GEN-4-S2-EC-STA	1	Examen Terminal	Non	1	Projet	Mixte	Individuel		100	
GEN-5-S1-UE-2EIT	10	GEN-5-S1-EC-MBPC	2	Examen Terminal	Non	1	Projet	Mixte	Individuel et Collectif		100	
		GEN-5-S1-EC-MEOE	8	Examen Terminal	Non	1	Projet	Mixte	Individuel et Collectif		100	
GEN-5-S1-UE-ENV	5	GEN-5-S1-EC-EENV	1	Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	2h	100	
		GEN-5-S1-EC-FPEP	1	Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	0,75h	40	
				Examen Terminal	Non	1	Projet	Ecrit	Collectif		60	
		GEN-5-S1-EC-MENV	1	Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	2h	100	
		GEN-5-S1-EC-METH	2	Examen Terminal	Non	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	30 min	100	
GEN-5-S1-UE-I2E	10	GEN-5-S1-EC-AVD	0	Examen Terminal	Non	1	Projet	Mixte	Collectif		100	
		GEN-5-S1-EC-DSE	3	Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	1h	100	
		GEN-5-S1-EC-SDPE	7	Examen Terminal	Non	1	Projet	Mixte	Collectif		100	
		GEN-5-S1-EC-INS1	4	Examen Terminal	Non	1	Projet	Mixte	Collectif		100	
GEN-5-S1-UE-INS	10	GEN-5-S1-EC-INS2	6	Examen Terminal	Non	1	Projet	Mixte	Collectif		100	
		GEN-5-S1-EC-FONU	2	Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	0,75h	100	
GEN-5-S1-UE-NRJ	8	GEN-5-S1-EC-EREN	3	Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	0,75h	100	
		GEN-5-S1-EC-RESO	3	Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	0,75h	100	
				Examen Terminal	Décision Jury	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuel	0,75h	100	
GEN-5-S1-UE-PFE	10	GEN-5-S1-EC-PFE	10	Examen Terminal	Non	1	Projet	Oral	Individuel		100	
GEN-5-S1-UE-PR	10	GEN-5-S1-EC-PR	10	Examen Terminal	Non	1	Projet	Mixte	Collectif		100	
GEN-5-S1-UE-SHS	7	EPS-5-S1	1	Voir MCC EPS							100	
		GEN-5-S1-EC-PVP	0	Contrôle Continu	Non	1	ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuel		100	
		HUMA-PPH	1	Examen Terminal	Non	1	Projet	Mixte	Individuel		100	
		GEN-5-S1-EC-STR	4	Examen Terminal	Non	1	Projet	Mixte	Collectif		100	
GEN-5-S2-UE-STA	60	GEN-5-S2-EC-PFE	30	Examen Terminal	Non	1	Projet	Mixte	Individuel		100	
		GEN-5-S2-EC-STA	30	Examen Terminal	Non	1	Projet	Mixte	Individuel		100	

Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Votées en conseil de département GI le 05/06/2025

Année Universitaire:

2025-2026

Dépt	UE		EC			Epreuve							Rattrapage	
	Références UE	nombre crédits ECTS	Référence EC	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Code épreuve	Nature	Type	Production	Durée	Coeff.	Calcul de la note de rattrapage	
GI-3-S1-UE-CP5I		7	GI-3-S1-EC-PFI	Contrôle Continu (CC)	oui	1	ANF	EE (évaluation écrite: poster, rapports...)	Ecrit	Collective		0,80	Note de session 2 = note de rattrapage	
			GI-3-S1-EC-PSC	Contrôle Continu (CC)	non	1	TP/CNU	TPS (Travaux pratiques surveillés)	Ecrit	Collective		0,20		
						1	IE/PSC	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	0h30	0,25	Pas de rattrapage	
						1	RappProj/PSC	EE (évaluation écrite: poster, rapports...)	Ecrit	Collective		0,75		
			GI-3-S1-EC-RDM	Hybride (CC+ET)	oui	1	P/RDM1	EE (évaluation écrite: poster, rapports...) - Contrôle Continu	Ecrit	Collective		0,25	Note de session 2 = note de rattrapage	
GI-3-S1-UE-HUEPS		6				1	IE/RDM2	IE (interrogation écrite) - Evaluation Terminale	Ecrit	Individuelle	1h50	0,75		
			GI-3-S1-EC-COM-HU	Contrôle Continu (CC)	non	1	COM	ES (évaluation en situation)	Mixte	Collective		1,00	Pas de rattrapage	
			CDS-3-S1-EC-EP5	Voir Centre des Sports										
			HU-3-S1-EC-L-ANG	Voir Centre des Humanités										
			HU-3-S1-EC-L-LV2	Voir Centre des Humanités										
GI-3-S1-UE-IMAD		10	GI-3-S1-EC-ROO	Contrôle Continu (CC)	non	1	PPP	ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle et Collective		0,00	Pas de rattrapage	
						1	IE/APM	IE (interrogation écrite) - Evaluation Terminale	Ecrit	Individuelle	1h50	0,40	Note de session 2 = note de rattrapage	
						4	CC/APM	IE (interrogation écrite) - Contrôle Continu	Ecrit	Individuelle		0,20		
						1	EMACH/APM	IM (interrogation sur machine) - Evaluation Terminale	Sur Machine	Individuelle	1h50	0,40	Note de session 2 = note de rattrapage	
						1	IE/PRS1	IE (interrogation écrite) - Contrôle Continu	Ecrit	Individuelle	1h50	0,33		
GI-3-S1-UE-PIPR		7	GI-3-S1-EC-PSX	Hybride (CC+ET)	oui	1	IE/PRS2	IE (interrogation écrite) - Evaluation Terminale	Ecrit	Individuelle	1h50	0,33	Note de session 2 = note de rattrapage	
						4	QCM/PEX	IE (interrogation écrite) - Contrôle Continu	Ecrit	Individuelle	0h10	0,07		
						1	Projet/PEX	EE+EO (évaluation écrite+orale) - Contrôle Continu	Mixte	Individuelle et Collective		0,27	Note de session 2 = note de rattrapage	
						1	IE/ROO	IE (interrogation écrite) - Evaluation Terminale	Ecrit	Individuelle	1h50	0,60		
			GI-3-S1-EC-ROO	Hybride (CC+ET)	oui	1	PROJ/ROO	EE (évaluation écrite: poster, rapports...) - Contrôle Continu	Ecrit	Collective		0,40		
GI-3-S1-UE-CGSI		5	GI-3-S1-EC-APS	Hybride (CC+ET)	oui	1	IE/APS	IE (interrogation écrite) - Evaluation Terminale	Ecrit	Individuelle	1h30	0,50	Note de session 2 = note de rattrapage	
						1	GPE/APS	EE (évaluation écrite: poster, rapports...) - Contrôle Continu	Ecrit	Individuelle et Collective		0,25		
						1	ORAL/APS	EO (évaluation orale) - Contrôle Continu	Oral	Collective		0,25	Note de session 2 = 0,5*note de rattrapage + 0,5*TP/GIN	
						1	IE/GIN	IE (interrogation écrite) - Evaluation Terminale	Ecrit	Individuelle	1h50	0,50		
			GI-3-S1-EC-GIN	Hybride (CC+ET)	oui	5	TP/GIN	TPS (Travaux pratiques surveillés) - Contrôle Continu	Pratique	Individuelle et Collective		0,50		
GI-3-S2-UE-CP5I		7	GI-3-S2-EC-CBD	Hybride (CC+ET)	oui	1	IE/CBD	IE (interrogation écrite) - Evaluation Terminale	Ecrit	Individuelle	1h50	0,60	Note de session 2 = note de rattrapage	
						1	Projet CBD	ES (évaluation en situation) - Contrôle Continu	Sur Machine	Collective		0,40		
			GI-3-S2-EC-RIP	Contrôle Continu (CC)	non	1	RIP	EE (évaluation écrite: poster, rapports...)	Mixte	Individuelle et Collective		1,00	Pas de rattrapage	
						1	IE/CSM1	IE (interrogation écrite) - Contrôle Continu	Ecrit	Individuelle	1h50	0,25	Note de session 2 = 0,5*note de rattrapage + 0,25*CSM1 + 0,25*TP/ASM	
						1	IE/CSM2	IE (interrogation écrite) - Evaluation Terminale	Ecrit	Individuelle	1h50	0,50		
GI-3-S2-UE-GECL		5	GI-3-S2-EC-CSM	Hybride (CC+ET)	oui	1	TP/ASM	ES (évaluation en situation) - Contrôle Continu	Mixte	Individuelle et Collective		0,25	Pas de rattrapage	
						1	GPC/proj	EE+EO (évaluation écrite+orale)	Mixte	Collective		0,60		
			GI-3-S2-EC-GPC	Contrôle Continu (CC)	non	1	GPC/IE	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h00	0,30	Note de session 2 = 0,66*note de rattrapage + 0,17*TP1/MPI + 0,17*TP2/MPI	
						4	GPC/QCM	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	0h10	0,10		
			GI-3-S2-EC-MPI	Hybride (CC+ET)	oui	1	IE/MPI	IE (interrogation écrite) - Evaluation Terminale	Ecrit	Individuelle	1h30	0,66		
GI-3-S2-UE-PI5I		7				1	TP1/MPI	IO (interrogation orale) - Contrôle Continu	Oral	Individuelle et Collective	0h15	0,17		
						1	TP2/MPI	TPS (Travaux pratiques surveillés) - Contrôle Continu	Oral	Collective	0h30	0,17		
			GI-3-S2-EC-CDA	Hybride (CC+ET)	oui	1	P/GFL	EE+EO (évaluation écrite+orale)	Mixte	Individuelle et Collective		1,00	Pas de rattrapage	
						1	IE/ISC	IE (interrogation écrite) - Evaluation Terminale	Ecrit	Individuelle	1h50	0,80	Note de session 2 = note de rattrapage	
						1	EdC/PREV	ES (évaluation en situation) - Contrôle Continu	Mixte	Collective		0,20		
GI-3-S2-UE-HUEPS		6	GI-3-S2-EC-COM-HU	Contrôle Continu (CC)	non	1	COM	ES (évaluation en situation)	Mixte	Collective		1,00	Pas de rattrapage	
			CDS-3-S2-EC-EP5	Voir Centre des Sports										
			HU-3-S2-EC-L-ANG	Voir Centre des Humanités										
			HU-3-S2-EC-L-LV2	Voir Centre des Humanités										
			GI-3-S2-EC-PPP-HU	Contrôle Continu (CC)	non	1	PPP	ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle et Collective			Pas de rattrapage	
GI-4-S1-UE-AMCI		5	GI-3-S2-EC-CSD	Hybride (CC+ET)	oui	1	IE/RDP	IE (interrogation écrite) - Evaluation Terminale	Ecrit	Individuelle	1h30	0,25	Note de session 2 = note de rattrapage	
						1	TP/API	ES (évaluation en situation) - Contrôle Continu	Sur Machine	Collective		0,25		
						1	TD/PST	ES (évaluation en situation) - Contrôle Continu	Ecrit	Collective	1h50	0,07	Note de session 2 = 0,5*note de rattrapage + 0,5*P/CSR	
						1	IE/PST	IE (interrogation écrite) - Evaluation Terminale	Ecrit	Individuelle	1h30	0,25		
						1	TP/SIG	ES (évaluation en situation) - Contrôle Continu	Sur Machine	Collective		0,18		
GI-4-S1-UE-HUEPS		7				1	IE/CSL	IE (interrogation écrite) - Evaluation Terminale	Ecrit	Individuelle	1h50	0,50	Note de session 2 = note de rattrapage	
						1	P/CSR	EE+EO (évaluation écrite+orale) - Contrôle Continu	Mixte	Individuelle et Collective		0,50		
			GI-4-S1-EC-DTH	Hybride (CC+ET)	oui	1	IE/DTH	IE (interrogation écrite) - Evaluation Terminale	Ecrit	Individuelle	1h50	0,50	Note de session 2 = note de rattrapage	
						1	P/DTH	EE (évaluation écrite: poster, rapports...) - Contrôle Continu	Pratique	Collective		0,50		
			GI-4-S1-EC-EIE	Contrôle Continu (CC)	oui	1	EV1/EIE	EE+EO (évaluation écrite+orale)	Mixte	Individuelle et Collective		0,33	Note de session 2 = note de rattrapage	
GI-4-S1-UE-HUEPS		7				1	TP/EIE	TPS (Travaux pratiques surveillés)	Sur Machine	Individuelle et Collective		0,34		
						1	EV2/EIE	EE+EO (évaluation écrite+orale)	Mixte	Individuelle et Collective		0,33	Note de session 2 = note de rattrapage	
			GI-4-S1-EC-QLT	Examen Terminal (ET)	oui	1	IE/QLT	IEFS (interrogation écrite de fin de semestre)	Ecrit	Individuelle	0h55	1,00		
						1	PPP	ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle et Collective			Pas de rattrapage	
			GI-4-S1-EC-PPP-HU	Contrôle Continu (CC)	non	1	PPP	ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle et Collective				
GI-4-S1-UE-HUEPS		7	HU-4-S1-EC-L-ANG	Voir Centre des Humanités										
			HU-4-S1-EC-L-LV2	Voir Centre des Humanités										
			HU-0-S1-GTEC-S-SERIE2	Voir Centre des Humanités										
			CDS-4-S1-EC-EP5	Voir Centre des Sports										

Dépt	Références UE	nombre crédits ECTS	Référence EC	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Code épreuve	Nature	Type	Production	Durée	Coeff.	Calcul de la note de rattrapage
GI	GI-4-S1-UE-GEDE	7	GI-4-S1-EC-BIN	Contrôle Continu (CC)	oui	1	TP/BIN	EE+EO (évaluation écrite+orale)	Mixte	Collective		0,50	Note de session 2 = note de rattrapage
						1	TD/BIN	IE (interrogation écrite)		Individuelle	1h00	0,50	
			GI-4-S1-EC-ISD	Contrôle Continu (CC)	oui	1	TP/ISD	EE+EO (évaluation écrite+orale)	Mixte	Individuelle et Collective		0,33	Note de session 2 = note de rattrapage
						1	TD/ISD	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h00	0,67	
			GI-4-S1-EC-SIE	Contrôle Continu (CC)	non	1	BPMN/SIE	EE (évaluation écrite: poster, rapports...)	Ecrit	Collective		0,20	Pas de rattrapage
						1	QT/SIE	IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuelle		0,10	
						1	PLM/SIE	EE (évaluation écrite: poster, rapports...)	Ecrit	Collective		0,10	
						1	Projet/SIE	EE (évaluation écrite: poster, rapports...)	Ecrit	Collective		0,60	
	GI-4-S1-UE-OPTN	2	GI-4-S1-EC-DDD	Contrôle Continu (CC)	non	1	ODC	EE+EO (évaluation écrite+orale)	Mixte	Collective		1,00	Pas de rattrapage
			GI-4-S1-EC-INR	Contrôle Continu (CC)	non	1	INR	EE+EO (évaluation écrite+orale)	Mixte	Collective		1,00	Pas de rattrapage
			GI-4-S1-EC-OEA	Contrôle Continu (CC)	non	1	OEA	EE+EO (évaluation écrite+orale)	Mixte	Individuelle et Collective		1,00	Pas de rattrapage
			GI-4-S1-EC-SDF	Contrôle Continu (CC)	non	1	IE/SDF	ES (évaluation en situation)	Machine	Collective	1h50	1,00	Pas de rattrapage
	GI-4-S1-UE-POPI	5	GI-4-S1-EC-ORD	Hybride (CC+ET)	oui	1	IE/ORD	IE (interrogation écrite) - Evaluation Terminale	Ecrit	Individuelle	1h30	0,50	Note de session 2 = note de rattrapage
						1	Projet/ORD	ES (évaluation en situation) - Contrôle Continu	Mixte	Individuelle et Collective		0,50	
			GI-4-S1-EC-PCS	Hybride (CC+ET)	oui	1	IE/PCS	IE (interrogation écrite) - Evaluation Terminale	Ecrit	Individuelle	1h00	0,50	Note de session 2 = note de rattrapage
						2	ES/PCS	ES (évaluation en situation) - Contrôle Continu	Mixte	Collective	1h50	0,50	
	GI-4-S1-UE-PROJ	4	GI-4-S1-EC-PCO	Contrôle Continu (CC)	non	8	PCO	ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle et Collective		1,00	Pas de rattrapage
	GI-4-S2-UE-EPS	1	CDS-4-S2-EC-EPS	Voir Centre des Sports									
	GI-4-S2-UE-GAPE	5	GI-4-S2-EC-BCG	Examen Terminal (ET)	oui	1	IE/BCG	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h50	1,00	Note de session 2 = note de rattrapage
						1	LEA1/Poster	EE+EO (évaluation écrite+orale)	Mixte	Collective		0,20	
			GI-4-S2-EC-LEA	Contrôle Continu (CC)	oui	1	LEA2/IE indiv	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	0h45	0,40	Note de session 2 = note de rattrapage
						1	LEA3/Projet	EE (évaluation écrite: poster, rapports...)	Ecrit	Collective	3h00	0,40	
	GI-4-S2-UE-PROJ	3	GI-4-S2-EC-PCO	Contrôle Continu (CC)	non	7	PCO	ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle et Collective		1,00	Pas de rattrapage
	GI-4-S2-UE-PRSI	6	GI-4-S2-EC-ERP	Contrôle Continu (CC)	non	1	P/ERP	ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle et Collective		1,00	Pas de rattrapage
			GI-4-S2-EC-PSM	Contrôle Continu (CC)	non	1	P/SCADA/MES	ES (évaluation en situation)	Mixte	Collective		1,00	Pas de rattrapage
	GI-4-S2-UE-RNIV	3	GI-4-S2-EC-ISD	Contrôle Continu (CC)	oui	1	TP/ISD	TPS (Travaux pratiques surveillés)	Mixte	Collective		1,00	Note de session 2 = note de rattrapage
			GI-4-S2-EC-PCS	Examen Terminal (ET)	oui	1	IE/SCADA/MES	IEFS (interrogation écrite de fin de semestre)	Ecrit	Individuelle	1h00	1,00	
			GI-4-S2-EC-SIE	Contrôle Continu (CC)	non	1	TP/SIE	EE (évaluation écrite: poster, rapports...)	Ecrit	Collective		0,67	Pas de rattrapage
						1	QCM/SIE	IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuelle		0,33	
	GI-4-S2-UE-STI	15	GI-4-S2-EC-ASO-HU	Contrôle Continu (CC)	non	1	EE/ASO	EE+EO (évaluation écrite+orale)	Ecrit	Collective		1,00	Pas de rattrapage
			GI-4-S2-EC-STI	Contrôle Continu (CC)	non	3	STI/livrables	EE+EO (évaluation écrite+orale)	Mixte	Individuelle		0,75	
						1	STI/ES	ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle		0,25	Pas de rattrapage
	GI-5-S1-UE-ENTR	11	GI-5-S1-EC-ETH-HU	Examen Terminal (ET)	oui	1	IE/ETH	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h50	0,67	Note de session 2 = note de rattrapage
						1	EO/ETH	EO (évaluation orale)	Oral	Collective	0h30	0,33	
			GI-5-S1-EC-MGI-HU	Hybride (CC+ET)	oui	1	IE/MGI2	IE (interrogation écrite) - Evaluation Terminale	Ecrit	Individuelle	1h50	0,50	Note de session 2 = note de rattrapage
						1	ES/MGI	ES (évaluation en situation) - Contrôle Continu	Pratique	Collective		0,40	
						1	IE/MGI1	IE (interrogation écrite) - Contrôle Continu	Ecrit	Individuelle	0h15	0,10	
			GI-5-S1-EC-RSE	Contrôle Continu (CC)	oui	1	RSE/ECRIT	EE (évaluation écrite: poster, rapports...)	Ecrit	Individuelle et Collective		0,50	Note de session 2 = note de rattrapage
						1	RSE/ORAL	EO (évaluation orale)	Oral	Collective		0,50	
			GI-5-S1-EC-SSC	Hybride (CC+ET)	oui	1	Projet	EE+EO (évaluation écrite+orale) - Contrôle Continu	Ecrit	Individuelle et Collective		0,30	Note de session 2 = note de rattrapage
						1	IE/SSC	IE (interrogation écrite) - Evaluation Terminale	Ecrit	Individuelle	1h50	0,70	
	GI-5-S1-UE-HUEPS	4	HU-0-S1-EC-S-PPH	Voir Centre des Humanités									
			HU-0-S1-EC-S-SERIES	Voir Centre des Humanités									
			CDS-5-S1-EC-EPS	Voir Centre des Sports									
	GI-5-S1-UE-EXOP	12	GI-5-S1-EC-PPP-HU	Contrôle Continu (CC)	non	1	PPP	ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle et Collective			Pas de rattrapage
			GI-5-S1-EC-ADM	Contrôle Continu (CC)	non	1	CC/ADM	EE+EO (évaluation écrite+orale)	Mixte	Individuelle et Collective		1,00	Pas de rattrapage
			GI-5-S1-EC-APF	Hybride (CC+ET)	oui	1	TP/APF1	EE (évaluation écrite: poster, rapports...) - Contrôle Continu	Ecrit	Individuelle		0,20	Note de session 2 = note de rattrapage
						1	TP/APF2	EE (évaluation écrite: poster, rapports...) - Contrôle Continu	Ecrit	Individuelle		0,20	
						1	TP/APF3	EE (évaluation écrite: poster, rapports...) - Contrôle Continu	Ecrit	Individuelle		0,20	
						1	IE/APF	IE (interrogation écrite) - Evaluation Terminale	Ecrit	Individuelle	1h50	0,40	
			GI-5-S1-EC-EVP	Contrôle Continu (CC)	oui	1	IE/EVP1	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h00	0,25	Note de session 2 = note de rattrapage
						1	PROJ/EVP2	EE+EO (évaluation écrite+orale)	Mixte	Individuelle et Collective		0,75	
			GI-5-S1-EC-IFD	Hybride (CC+ET)	oui	1	Projet	EE+EO (évaluation écrite+orale) -- Contrôle Continu	Ecrit	Individuelle et Collective		0,30	Note de session 2 = note de rattrapage
						1	IE/IFD	IE (interrogation écrite) - Evaluation Terminale	Ecrit	Individuelle	1h50	0,70	
			GI-5-S1-EC-MTC	Contrôle Continu (CC)	oui	1	R/MTC	EE (évaluation écrite: poster, rapports...)	Ecrit	Individuelle		1,00	Note de session 2 = note de rattrapage
	GI-5-S1-UE-INQZ	12	GI-5-S1-EC-CYB	Examen Terminal (ET)	oui	1	IE/CYB	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h00	1,00	Note de session 2 = note de rattrapage
			GI-5-S1-EC-DSC	Examen Terminal (ET)	oui	1	IE/DSC	IEFS (interrogation écrite de fin de semestre)	Ecrit	Individuel	1h50	1,00	Note de session 2 = note de rattrapage
			GI-5-S1-EC-IFU	Contrôle Continu (CC)	non	1	EE/IFU	EE (évaluation écrite: poster, rapports...)	Ecrit	Collective		1,00	Pas de rattrapage
			GI-5-S1-EC-KNM	Hybride (CC+ET)	oui	1	P/KNM	ES (évaluation en situation) - Contrôle Continu	Pratique	Collective		0,60	Note de session 2 = note de rattrapage
						1	IE/KNM	IE (interrogation écrite) - Evaluation Terminale	Ecrit	Individuelle	1h50	0,40	
	GI-5-S1-UE-PROJ	3	GI-5-S1-EC-OTL	Examen Terminal (ET)	oui	1	IE/OTL	IEFS (interrogation écrite de fin de semestre)	Ecrit	Individuelle	1h50	1,00	Note de session 2 = note de rattrapage
			GI-5-S1-EC-PCO	Contrôle Continu (CC)	non	9	PCO	ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle et Collective		1,00	Pas de rattrapage
			GI-5-S1-EC-PRI	Contrôle Continu (CC)	non	1	PRI	EE+EO (évaluation écrite+orale)	Mixte	Individuelle et Collective		1,00	Pas de rattrapage
			GI-5-S1-EC-RGI	Contrôle Continu (CC)	non	1	RGI	EE+EO (évaluation écrite+orale)	Mixte	Collective		1,00	Pas de rattrapage
	GI-5-S2-UE-PFE	30	GI-5-S2-EC-PFE30	Contrôle Continu (CC)	non	3	PFE	ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle		1,00	Pas de rattrapage
			GI-5-S2-EC-PPP-HU	Contrôle Continu (CC)	non	1	PPP	ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle		1,00	Pas de rattrapage

Présentation des Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Département MT
INSA Lyon

Année Universitaire:

2025-2026

UE	EC						Epreuve				
Références UE	nombre crédits ECTS	Référence EC	coefficient EC dans UE	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient
MT-3-UE-S1-SDM	3	MT-3-S1-EC-MICRODD	3	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	3h	
	2	MT-3-S1-EC-PCMMOL	2	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	3h	
	4	MT-3-S1-EC-PHYMIC	4	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	3h	
	3	MT-3-S1-EC-TPMES	3	Hybride	non		Rapport de TP	Ecrit	Collective		2
					oui	1	IO (interrogation orale)	Oral	Individuelle	20min	1
	2	MT-3-S1-EC-INTRO	1	Examen Terminal	non	1	Soutenance	Oral	Collective	15min	
MT-3-UE-S1-SDI	3	MT-3-S1-EC-ELESSY	3	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	3h	
	3	MT-3-S1-EC-MATH	3	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	3h	
					non	1	Rapport de projet	Ecrit	Collective		1
	3	MT-3-S1-EC-OUTINF	3	Hybride	non	1	IE (interrogation écrite)	Sur Machine	Individuelle	20min	1
					oui	1	DS (devoir surveillé)	Sur Machine	Individuelle	2h	1
MT-3-S1-UE-31	2	MT-3-SCHCOM	3	Examen Terminal	non	1	Projet	Oral	Collective	1h	
	4	HU-3-L	4								
	1	EPS-3-S1	2								
MT-3-S2-UE-SDI	4	MT-3-S2-EC-MECA	4	Hybride	non	1	DS Moodle	Sur Machine	Individuelle	1h	1
					oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	3h	3
	2	MT-3-S2-EC-MESCAP	2	Examen Terminal	oui	1	Soutenance	Oral	Collective	40min	
	2	MT-3-S2-EC-PROBA	2	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	3h	
	2	MT-3-S2-EC-TTMFLU	2	Hybride	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30 (Mflu)+1h30 (TT)	
	2	MT-3-S2-EC-ECOACV	2	Hybride	oui	1	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	1
					non	1	Rapport de projet	Ecrit	Collective		1
MT-3-S2-UE-SDM	2	MT-3-S2-EC-CARPLAS	2	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	3h	
	2	MT-3-S2-EC-PCMMIN	2		oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	
	2	MT-3-S2-EC-TPCARAC	2	Hybride	non	6	Rapport de TP	Ecrit	Collective		1
					oui	1	IO (interrogation orale)	Oral	Individuelle	20min	1
	2	MT-3-S2-EC-TPCAP	2	Hybride	non	6	Rapport de TP	Ecrit	Collective		2
					oui	1	IO (interrogation orale)	Oral	Individuelle	20min	1
	2	MT-3-S2-EC-MATSC	2	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	
MT-3-S2-UE-32	4	HU-3-L	4								
	1	EPS-3-S2	1								
	1	HUMA-S2-EC-PPH	1	Examen Terminal	décision jury	1	Rapport et soutenance	Oral	Individuelle	1h	
MT-3-S2-UE-PRC	2	MT-3-S2-EC-PCOMIM	2	Examen Terminal	non	1	Rapport et soutenance	Oral	Collective		
MT-4-S1-UE-MC	2	MT-4-S1-EC-CORROD	2	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	3h	
	4	MT-4-S1-EC-METSTR	4	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	3h	
					non	6	ES (évaluation en situation)	Pratique	Individuelle		1
	4	MT-4-S1-EC-TPPCMIM	4	Hybride	non	1	Soutenance	Oral	Collective	10min	1

MT-4-S1-UE-TMS				oui	1	IO (interrogation orale)	Oral	Individuelle	20min	2	
	4	MT-4-S1-EC-COMPMM	4	Hybride	non	2	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	1h	1
				oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	3h	3	
	2	MT-4-S1-EC-CERAVER	2	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	3h	
MT-4-S1-UE-MSC	3	MT-4-S1-EC-MADISC	3	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	
	2	MT-4-S1-EC-TELEMS	2	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	
	4	MT-4-S1-EC-TPMASC	4	Hybride	non	7	Rapport de TP	Pratique	Collective		2
MT-4-S1-UE-41				non	1	Soutenance	Oral	Individuelle	15min	1	
	4	HU-4-L	4								
	1	EPS-4-S1	1								
MT-4-S2-UE-SDM	1	MT-4-S2-EC-COMSEM	1	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	3h	
	1	MT-4-S2-EC-MCOMPO	1	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	3h	
	2	MT-4-S2-EC-PC2POLY	2	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	
	2	MT-4-S2-EC-POLYPHYS	2	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	
	1	MT-4-S2-EC-TPCCSC	1	Contrôle Continu	non	1	Rapport de TP	Ecrit	Collective		
	3	MT-4-S2-EC-TPELACARMM	3	Contrôle Continu	non	5	Rapport de TP	Ecrit	Collective		
MT-4-S2-UE-SDI	2	MT-4-S2-EC-MATNUM	2	Hybride	non	1	Rapport de projet	Ecrit	Collective		1
				non	1	IE (interrogation écrite)	Sur Machine	Individuelle	20min	1	
				oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	1	
	2	MT-4-S2-EC-CND	2	Hybride	non	1	Rapport de TP	Ecrit	Collective		1
				oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	3	
MT-4-S2-UE-42	2	MT-4-S2-EC-ELEFIN	2	Hybride	oui	1	IO (interrogation orale)	Oral	Individuelle	20min	
	1	MT-4-S2-EC-PLEXPE	1	Examen Terminal	oui	1	Rapport de projet	Ecrit	Collective		
	2	MT-4-S2-EC-INSPIRE	2	Hybride	non	3	Projet	Mixte	Collective		
	1	MT-4-S2-EC-PPP	1								
MT-4-S2-UE-PCS		EPS-4-S2	1								
	3	MT-4-S2-EC-PCOMAT	6	Examen Terminal	non	1	Rapport et soutenance	Mixte	Collective	30min	
	6	MT-4-S2-EC-STAGE4	12	Hybride	non	1	ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle		4
				non	1	Fiche de Synthèse	Ecrit	Individuelle		1	
MT-5-S1-UE-SDM (Choix de cours à la carte Total 4 crédits ECTS)	1	MT-5-S1-EC-DESIGN	1	Contrôle Continu	non	1	Projet	Pratique	Collective		
	1	MT-5-S1-EC-DURPOLY	1	Examen Terminal	oui	1	Soutenance	Oral	Collective	15min	1
				Examen Terminal	oui	1	Fiche de synthèse	Ecrit	Collective		1
	1	MT-5-S1-EC-EMERTEC	1	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	
	2	MT-5-S1-EC-INGSURF	2	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	
	1	MT-5-S1-EC-MATARCHI	1	Hybride	non	2	Rapport de TP	Sur Machine	Collective		1
				oui	1	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	2h	1	
	1	MT-5-S1-EC-MATPHOT	1	Examen Terminal	non	1	Soutenance	Oral	Collective	20min	
	2	MT-5-S1-EC-MEFMAT	2	Examen Terminal	oui	1	Questionnaire	Ecrit	Individuelle	2h	
	1	MT-5-S1-EC-CAPTENV	1	Examen Terminal	oui	1	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	2h	
	2	MT-5-S1-EC-MSANTE	2	Examen Terminal	oui	1	Rapport de projet	Ecrit	Collective		
	1	MT-5-S1-EC-NANOPOLY	1	Examen Terminal	oui	1	Rapport et soutenance	Mixte	Collective		
MT-5-S1-UE-51	1	MT-5-S1-EC-PHOTOV	1	Examen Terminal	oui	1	IO (interrogation orale)	Oral	Collective	2h	
	2	MT-5-S1-EC-GEMA	2								
	1	EPS-5-S1	1								
MT-5-S1-UE-SDI	2	MT-5-S1-EC-DATA	2	Examen Terminal	non	1	Rapport de projet	Ecrit	Collective		
	1	MT-5-S1-EC-MATENER	1	Examen Terminal	non	1	Fiche de synthèse	Ecrit	Collective		1

MT-5-S1-UE-SDI	2	MT-5-S1-EC-MATENER	2	Examen Terminal	oui	3	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	10min	1
	2	MT-5-S1-EC-MATRESP	2	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	
MT-5-S1-UE-PCP	12	MT-5-S1-EC-PFE	12	Hybride	non	1	Soutenance Intermediaire	Oral	Individuelle	15min	3
					non	1	Rapport Biblio	Ecrit	Individuelle		3
					non	1	Rapport + Participation	Mixte	Individuelle		8
					non	1	Soutenance Finale	Oral	Individuelle	20min	4
	5	MT-5-S1-EC-PRO (MSD, PPF et SCM)	5	Examen Terminal	non	1	Rapport de projet	Ecrit	Collective		2
					non	1	Soutenance	Oral	Collective	30min	1
MT-5-S2-UE-STA	30	MT-5-S2-EC-STAGE5	1	Hybride	non	1	ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle		7
					non	1	Rapport et soutenance	Mixte	Collective		3

UE			EC					Epreuve				
Dépt	Références	nombre crédits ECTS	Référence EC	coefficient EC dans UE	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient
TC	TC-3-S1-UE-RES	5	TC-3-S1-EC-IP	3	Hybride	Oui	2	ES (évaluation en situation)	Pratique	Individuelle		0,2
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,8
			TC-3-S1-EC-NRP	2	Examen Terminal	Oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1
	TC-3-S1-UE-SYS	5	TC-3-S1-EC-HOP	2	Hybride	Oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	40 min	0,3
								ES (évaluation en situation)	Sur Machine	Individuelle		0,1
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h20 min	0,6
			TC-3-S1-EC-SIS	2	Hybride	Oui	3	IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuelle	30min	0,25
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h40	0,75
			TC-3-S1-EC-PBS1	1	Hybride	Oui	2	IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuelle	50min	0,33
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	0,67
	TC-3-S1-UE-INF	5	TC-3-S1-EC-ALG	3	Examen Terminal	Oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1
			TC-3-S1-EC-CRO	2	Examen Terminal	Oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1
	TC-3-S1-UE-HUM	6	HU-L-LV1	2			voir MCC CDL					
			HU-L-LV2	2			voir MCC CDL					
			EPS-3-S1	1			voir MCC CDS					
			TC-3-S1-EC-EVD	1	Contrôle Continu	Non		ES (évaluation en situation)	Mixte	Collective		0,33
								Soutenance	Oral	Individuelle		0,33
								Soutenance	Oral	Individuelle		0,33
	TC-3-S1-UE-PRO1	3	TC-3-S1-EC-PIT	1	Contrôle Continu	Non	1	ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle		0,5
			TC-3-S1-EC-SDR	1	Contrôle Continu	Non	1	IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuelle	1h	0,5
								ES (évaluation en situation)	Sur Machine	Individuelle		0,5
			TC-3-S1-EC-MET	1	Examen Terminal	Non	1	Rapport de projet	Ecrit	Collective		1
	TC-3-S1-UE-PRO2	6	TC-3-S1-EC-ELP	2	Examen Terminal	Non	1	Rapport de projet	Ecrit	Collective		
			TC-3-S1-EC-PPC	2	Hybride	Non		DS Moodle	Sur Machine	Individuelle		0,05
								DS Moodle	Sur Machine	Individuelle		0,05
								Projet	Ecrit	Collective		0,9
			TC-3-S1-EC-GNS	2	Contrôle Continu	non	1	ES (évaluation en situation)	Sur Machine	Collective		1
	TCA-3-S1-ENT1.2	9	TCA-3-ENT1-S1 - ENT1	4	Examen Terminal	non	1	Soutenance	Oral	Individuelle	1h	0,5
					Contrôle Continu			ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle		0,5
			TCA-3-ENT1-S1 - ENT2	5	Examen Terminal	non	1	Soutenance	Oral	Individuelle	1h	0,5
					Contrôle Continu			ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle		0,5
TC	TC-3-S2-UE-RES	4	TC-3-S2-EC-MAC	1	Hybride	Oui	2	ES (évaluation en situation)	Pratique	Individuelle		0,2
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,8
			TC-3-S2-EC-NAS	2	Examen Terminal	Oui	2	Projet	Pratique	Collective	1h	0,4
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,6
			TC-3-S2-EC-PBS2	1	Examen Terminal	Oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	1
	TC-3-S2-UE-SYS	4	TC-3-S2-EC-DCO	2	Hybride	Oui	1	ES (évaluation en situation)	Ecrit	Individuelle	1h	0,5
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	0,5
			TC-3-S2-EC-TSI	1	Hybride	Oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	0,75
								ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle		0,25
			TC-3-S2-EC-MAS	1	Examen Terminal	Oui		DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	1
	TC-3-S2-UE-INF	4	TC-3-S2-EC-ARC	2	Examen Terminal	Oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1
			TC-3-S2-EC-WEB	2	Hybride	Oui	2	Projet	Pratique	Collective		0,3
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	0,7
	TC-3-S2-UE-HUM	8	HU-L-LV1	2			voir MCC CDL					
			HU-L-LV2	2			voir MCC CDL					
			EPS-3-S2	1			voir MCC CDS					
			TC-3-S2-EC-INR	1	Contrôle Continu	Non		Projet	Mixte	Collective		0,5
								IO (interrogation orale)	Oral	Collective	20min	0,5
			TC-3-S2-EC-PALE	1	Examen Terminal	Oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	1
			TC-3-S2-EC-PPP1	1	Hybride	Non		Rapport de projet	Mixte	Individuelle		
								Soutenance	Oral	Individuelle		
	TC-3-S2-UE-PRO3	3	TC-3-S2-EC-SON	2	Examen Terminal	non	1	Soutenance	Oral	Collective	10min	1
			TC-3-S2-EC-ASDS	1	Hybride	Non	2	Poster	Ecrit	Collective		0,3
								Rapport de projet	Ecrit	Individuelle		0,3
								Soutenance	Oral	Individuelle		0,4
	TC-3-S2-UE-PRO4	4	TC-3-S2-EC-DRE	1	Contrôle Continu	Non	1	ES (évaluation en situation)	Pratique	Individuelle		1
			TC-3-S2-EC-PTIR	3	Contrôle Continu	Non	2	Soutenance	Oral	Collective		0,15
								Rapport de projet	Ecrit	Collective		0,4
								Projet	Pratique	Collective		0,45
	TCA-3-S2-ENT3.4	4	TCA-3-ENT3-S2	2	Examen Terminal	non	1	Soutenance	Oral	Individuelle		0,33
					Contrôle Continu			ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle		0,33
					Examen Terminal	non	1	Rapport de projet	Ecrit	Individuelle		0,33
			TCA-3-ENT4-S2	2	Examen Terminal	non	1	Soutenance	Oral	Individuelle		0,5
					Contrôle Continu			ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle		0,5
TC	TC-4-S1-UE-RES	4	TC-4-S1-EC-PRF	2	Examen Terminal	Oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1
			TC-4-S1-EC-ARM	2	Examen Terminal	Oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1
	TC-4-S1-UE-SYS	4	TC-4-S1-EC-CNA	2	Hybride	Oui	3	Rapport de TD	Ecrit	Individuelle		0,3
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,7
			TC-4-S1-EC-TIP	2	Hybride	Oui	3	Rapport de TP	Mixte	Collective		0,25
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,75
							soit	Projet	Mixte	Collective	20min	0,75
	TC-4-S1-UE-INF	4	TC-4-S1-EC-CSC	2	Contrôle Continu	Oui	1	TPS (Travaux pratiques surveillés)	Pratique	Individuelle		1
			TC-4-S1-EC-SYD	2	Contrôle Continu	Oui	1	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle		1
	TC-4-S1-UE-GPIR	4	TC-4-S1-EC-INS1	2	Hybride	Non		Rapport de projet	Ecrit	Collective		
								Soutenance	Oral	Collective		
			TC-4-S1-EC-INS2	2	Hybride	Non		Rapport de projet	Ecrit	Collective		
								Soutenance	Oral	Collective		
			TC-4-S1-EC-PRE1	2	Contrôle Continu	Non	1	ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle		1
			TC-4-S1-EC-SOA	2	Examen Terminal	Non	1	Soutenance	Oral	Individuelle	30min	1
			TC-4-S1-EC-SPOC1	4	Hybride	Non	2	ES (évaluation en situation)	Mixte	Collective		0,5
								Soutenance	Oral	Collective		0,5
	TC-4-S1-UE-HUM	6	HU-L-LV1	2			voir MCC CDL					
			HU-L-LV2	2			voir MCC CDL					
			EPS-4-S1	1			voir MCC CDS					
			TC-4-S1-EC-PPP2	1	Hybride	Non		Rapport de projet	Mixte	Individuelle		
								Soutenance	Oral	Individuelle		
	TC-4-S1-UE-PRO5	8	TC-4-S1-EC-SIR	8	Contrôle continu	Non	1	Rapport de projet	Ecrit	Individuelle et Collective		0,5
								ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle et Collective		0,5
	TCA-4-S1-ENT5	8	TCA-4-ENT5(SIR)	8	Examen Terminal		1	Soutenance	Oral	Individuelle		0,5
					Contrôle Continu			ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle		0,5
TC	TC-4-S2-UE-INF	4	TC-4-S2-EC-IAT	2	Hybride	Oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,8
								Rapport de projet	Ecrit	Collective		0,2
			TC-4-S2-EC-VIR	2	Examen Terminal	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	1
	TC-4-S2-UE-RES	4	TC-4-S2-EC-TCP	1	Examen Terminal	Oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	1
			TC-4-S2-EC-RPE	2	Contrôle Continu		5G privé	ES (évaluation en situation)	Pratique	Collective		0,6
							Entreprise	ES (évaluation en situation)	Pratique	Collective		0,4
			TC-4-S2-EC-BLF	1	Examen Terminal	Oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	1
	TC-4-S2-UE-SYS	4	TC-4-S2-EC-RAN	2	Contrôle Continu	Oui	2	TPS (Travaux pratiques surveillés)	Mixte	Collective		0,5
					Examen Terminal			DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,5
			TC-4-S2-EC-TOS	2	Contrôle Continu	oui	1	Projet	Pratique	Individuelle	7h	0,5

								IE (interrogation écrite)	Ecrit	In	1h	0,5
	TC-4-S2-UE-GPO	6	TC-4-S2-EC-PAO	3	Hybride	Non		5 ES (évaluation en situation)	Mixte	Collective		0,11
								Soutenance	Oral	Collective	30min	0,11
								Soutenance	Oral	Collective	30min	0,22
								Soutenance	Oral	Collective	1h	0,33
								Rapport de projet	Ecrit	Collective		0,22
			TC-4-S2-EC-PRE2	3	Hybride	Non		2 ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle		0,5
								Soutenance	Oral	Individuelle	30min	0,5
			TC-4-S2-EC-SPOC2	3	Contrôle Continu	Non		1 ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle		1
			EPS-4-S2	1			voir MCC CDS					
	TC-4-S2-UE-STA	12	TC-4-S2-EC-ENT	8	Contrôle Continu	Non		1 ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle		1
			TC-4-S2-EC-RAP	4	Examen Terminal	Non		1 Rapport de projet	Ecrit	Individuelle		1
	TCA-4-S2-ENT6.7	12	TCA-4-ENT6-S2 - ENT6	6	Examen Terminal	non		1 Soutenance	Oral	Individuelle		0,33
					Contrôle Continu	non		ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle		0,33
					Examen Terminal	non		1 Rapport de projet	Ecrit	Individuelle		0,33
			TCA-4-ENT7-S2 - ENT7	6	Examen Terminal	non		1 Soutenance	Oral	Individuelle		0,5
					Contrôle Continu	non		ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle		0,5
TC	TC-5-S1-UE-OPT	12	TC-5-S1-EC-SAT	2	Examen Terminal	Oui		1 IM (interrogation sur machine)	Sur Machine	Individuelle et	1h	1
			TC-5-S1-EC-PRJSAT	2	Hybride	non		2 Rapport de projet	Ecrit	Collective		0,5
								Soutenance	Oral	Collective	20min	0,5
			TC-5-S1-EC-CDN	2	Contrôle Continu	Oui		2 Rapport de TD	Ecrit	Collective		0,33
								Rapport de TP	Mixte	Collective		0,33
								Soutenance	Oral	Collective		0,33
			TC-5-S1-EC-CQN	2	Hybride	Oui		1 Rapport de TP	Ecrit	Collective	2h	0,2
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	2h	0,8
			TC-5-S1-EC-PRJCQN	2	Examen Terminal	Non		1 Soutenance	Oral	Collective	2h	1
			TC-5-S1-EC-SPR	2	Examen Terminal	Oui		1 DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	1
			TC-5-S1-EC-CIT	2	Contrôle Continu	Non		1 TPS (Travaux pratiques surveillés)	Mixte	Collective		1
			TC-5-S1-EC-IAR	2	Hybride	Oui		2 TPS (Travaux pratiques surveillés)	Mixte	Individuelle		0,5
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	0,5
			TC-5-S1-EC-SMR	2	Hybride	Non		2 TPS (Travaux pratiques surveillés)	Mixte	Individuelle		0,5
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	0,5
			TC-5-S1-EC-RUST	2	Contrôle Continu	Non		1 Projet	Mixte	Collective		1
			TC-5-S1-EC-PRJREB	2	Examen Terminal	Non		1 Rapport de projet	Ecrit	Individuelle		1
			TC-5-S1-EC-SRS	2	Contrôle Continu	Oui		1 TPS (Travaux pratiques surveillés)	Mixte	Collective		1
			TC-5-S1-EC-SVP	2	Contrôle Continu	Oui		1 Projet	Mixte	Collective		1
			TC-5-S1-EC-LLM	2	Examen Terminal	Oui		1 Soutenance	Oral	Collective	20min	1
			TC-5-S1-EC-IOT	2	Hybride	non		1 Projet	Mixte	Collective		1
			TC-5-S1-EC-CSI	2	Examen Terminal	non		1 DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	1
			TC-5-S1-EC-NDA	2	Examen Terminal	oui		1 Soutenance	Oral	Collective	20min	1
			TC-5-S1-EC-RCA	2	Contrôle Continu	oui		1 Rapport de TP	Ecrit	Collective		1
			TC-5-S1-EC-IAV	2	Contrôle Continu	non		Rapport de TP	Ecrit	Individuelle		
			TC-5-S1-EC-PRJAV	2	Contrôle Continu	non		Rapport de TP	Ecrit	Collective		
			TC-5-S1-EC-BTC	2	Examen Terminal	Non		2 Soutenance	Oral	Collective	1h	1
			TC-5-S1-EC-AWS	2	Examen Terminal	non		1 DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	1
			TC-5-S1-EC-DMO	2	Contrôle Continu	non		1 Projet	Ecrit	Individuelle		1
	TC-5-S1-UE-PRO6	11	TC-5-S1-EC-PILS- PRE	4	Contrôle Continu	Non		1 ES (évaluation en situation)	Mixte	Collective		1
			TC-5-S1-EC-PILS- MVP	4	Contrôle Continu	Non		1 Rapport de projet	Ecrit	Collective		1
			TC-5-S1-EC-PILS- RET	4	Contrôle Continu	Non		1 Soutenance	Oral	Collective		1
	TC-5-S1-UE-HUM	7	HU-SHS-OPT	2			voir MCC CDH					
			HU-SHS-OPT	2			voir MCC CDH					
			EPS-5-S1	1			voir MCC CDS					
			HUMA-PPH	1			voir MCC CDH					
			TC-5-S1-EC-PPP3	1	Hybride	Non		Rapport de projet	Mixte	Individuelle		
								Soutenance	Oral	Individuelle		
TC	TC-5-S2-UE-STA	30	TC-5-S2-EC-STA-ENT	2	Contrôle Continu	Non		1 ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle		1
			TC-5-S2-EC-STA-RAP	1	Examen Terminal	Non		1 Rapport de projet	Ecrit	Individuelle		1
			TC-5-S2-EC-STA-SOU	1	Examen Terminal	Non		1 Soutenance	Oral	Individuelle	25min	1
	TCA-5-S2-ENT8	29	TCA-5-S2-EC-MGT	1	Contrôle Continu	non		Projet	Oral	Individuelle		1
		1	TCA-5-S2-EC-ENT8	1	Examen Terminal	non		1 Soutenance	Oral	Individuelle		0,33
					Contrôle Continu	non		ES (évaluation en situation)	Mixte	Individuelle		0,33
					Examen Terminal	non		1 Rapport de projet	Ecrit	Individuelle		0,33

Présentation des Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Année Universitaire: 2025-2026

Dépt	UE		EC					Epreuve				
	Références UE	nombre crédits ECTS	Référence EC	coefficient EC dans UE	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient
IF	IF-3-S1-UE-ASR	6	IF-3-S1-EC-AC	2	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	1
			IF-3-S1-EC-AO	2	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	1
			IF-3-S1-EC-PRC	2	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	1
IF	IF-3-S1-UE-DL	7	IF-3-S1-EC-ALGO	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Mixte	Individuelle	1h30	0,6
								DS Moodle	Sur Machine	Individuelle		0,4
			IF-3-S1-EC-POO1	3	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	0,6
								Rapport de TP	Ecrit	Collective		0,4
			IF-3-S1-EC-POO2	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	0,6
								Rapport de TP	Ecrit	Collective		0,4
IF	IF-3-S1-UE-MOM	5	IF-3-S1-EC-CMSI	3	Hybride	oui	3	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	0,6
								IO (interrogation orale)	Mixte	Collective		0,2
			IF-3-S1-EC-TSI	2	Hybride	oui		IO (interrogation orale)	Mixte	Collective		0,2
							2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	0,6
								IO (interrogation orale)	Mixte	Collective		0,4
IF	IF-3-S1-UE-SI	6	IF-3-S1-EC-BDR	3	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle		0,6
								Rapport de TP	Ecrit	Collective		0,4
			IF-3-S1-EC-MD	2	Examen Terminal	oui	1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle		1
							2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle		0,6
			IF-3-S1-EC-MP	1	Hybride	oui		Rapport de TP	Ecrit	Collective		0,4
								IO (interrogation orale)	Oral	Individuelle		1
IF	IF-3-S1-UE-FG	1	IF-3-S1-EC-SHC1-HU	1	Contrôle Continu	oui						
IF	IF-3-S1-UE-LANG	4	HU-3-S1-EC-L-XXX	2	voir MCC CDL							
			HU-3-S1-EC-L-XXX	2	voir MCC CDL							
IF	IF-3-S1-UE-SPORT	1	CDS-3-S1-EC-EPS	1	voir MCC CDS	oui						
IF	IF-3-S2-UE-ASR	4	IF-3-S2-EC-SYS	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	0,6
								DS Moodle	Sur Machine	Individuelle		0,4
			IF-3-S2-EC-RE	2	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	0,6
								Rapport de TP	Mixte	Collective		0,4
IF	IF-3-S2-UE-DL	3	IF-3-S2-EC-GL	3	Hybride	oui	2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle		0,6
IF	IF-3-S2-UE-MOM	5	IF-3-S2-EC-AAIA	3	Examen Terminal	oui		Rapport de TP	Ecrit	Collective		0,4
							1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	1
			IF-3-S2-EC-PROB	2	Hybride	oui	2	DS Moodle	Ecrit	Individuelle	1h30	0,6
								Rapport de TP	Ecrit	Collective		0,4
IF	IF-3-S2-UE-SI	4	IF-3-S2-EC-DASI	2	Hybride	oui	3	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	0,4
								DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	0,4
			IF-3-S2-EC-DW	2	Hybride	oui		Rapport de TP	Ecrit	Collective		0,2
							2	DS Moodle	Sur Machine	Individuelle	1h00	0,6
								Rapport de TP	Ecrit	Collective		0,4
IF	IF-3-S2-UE-FG	4	IF-3-S2-EC-RSI-HU	2	Hybride	oui	2	Rapport de projet	Ecrit	Individuelle		0,6
								Rapport de projet	Ecrit	Collective		0,4
			IF-3-S2-EC-REV	1	Examen Terminal		1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	1
			IF-3-S2-EC-SHC2-HU	1	Contrôle Continu	oui	1	Rapport et soutenance	Mixte	Collective		1

IF	IF-3-S2-UE-LANG	4	HU-3-S2-EC-L-XXX	2	voir MCC CDL								
			HU-3-S2-EC-L-XXX	2	voir MCC CDL								
IF	IF-3-S2-UE-SPORT	1	CDS-3-S2-EC-EPS	1	voir MCC CDS								
IF	IF-3-S2-UE-STA	5	IF-3-S2-EC-STA	1	Examen Terminal	non		1	Avis		Individuelle		1
IF	IF-4-S1-UE-ASR	2	IF-4-S1-EC-PR	2	Hybride	oui		2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	0,6
									IO (interrogation orale)	Sur Machine	Collective		0,4
IF	IF-4-S1-UE-DL	4	IF-4-S1-EC-PLD-AGILE	4	Hybride	oui		1	Rapport de projet	Mixte	Collective		1
IF	IF-4-S1-UE-MOM	8	IF-4-S1-EC-ALIA	2	Hybride	oui		2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	0,6
									Rapport et soutenance	Mixte	Collective		0,4
			IF-4-S1-EC-FD	2	Hybride	oui		2	DS Moodle	Ecrit	Individuelle	1h30	0,6
									Rapport de projet	Ecrit	Collective		0,4
			IF-4-S1-EC-ST	2	Hybride	oui		2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	0,6
									Rapport de projet	Mixte	Collective		0,4
			IF-4-S1-EC-WS	2	Hybride	oui		2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	0,6
									Rapport et soutenance	Mixte	Collective		0,4
IF	IF-4-S1-UE-SI	5	IF-4-S1-EC-BDD	2	Examen Terminal	oui		2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	0,5
									DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	0,5
			IF-4-S1-EC-WASO	1	Examen Terminal	oui		1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	1
			IF-4-S1-EC-SIE	2	Examen Terminal	oui		1	Rapport de projet	Mixte	Collective		1
IF	IF-4-S1-UE-PLD	4	IF-4-S1-EC-PLD-MARS	4	Examen Terminal	oui		1	Rapport et soutenance	Mixte	Collective		1
IF	IF-4-S1-UE-FG	2	IF-4-S1-EC-GP	1	Hybride	oui		1	DS Moodle	Sur Machine	Individuelle	1h30	1
			IF-4-S1-EC-SN-HU	1	Examen Terminal	oui		1	Rapport de projet	Ecrit	Individuelle		1
IF	IF-4-S1-UE-LANG	4	HU-4-S1-EC-L-XXX	2	voir MCC CDL								
			HU-4-S1-EC-L-XXX	2	voir MCC CDL								
IF	IF-4-S1-UE-SPORT	1	CDS-4-S1-EC-EPS	1	voir MCC CDS								
IF	IF-4-S2-UE-ASR	6	IF-4-S2-EC-SERE	2	Hybride	oui		2	DS (devoir surveillé)	Sur Machine	Individuelle	1h30	0,6
									Rapport de projet	Mixte	Collective		0,4
			IF-4-S2-EC-PLD-COMP	4	Examen Terminal	oui		1	Rapport et soutenance	Mixte	Collective		1
IF	IF-4-S2-UE-DL	2	IF-4-S2-EC-LG	1	Hybride	oui		2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	0,6
									Rapport de TP	Ecrit	Collective		0,4
			IF-4-S2-EC-AFQL	1	Examen Terminal	oui		1	DS Moodle	Sur Machine	Individuelle	1h30	1
IF	IF-4-S2-UE-MOM	2	IF-4-S2-EC-ML	2	Hybride	oui		2	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h00	0,6
									Rapport de projet	Ecrit	Collective		0,4
IF	IF-4-S2-UE-PROJETS	6	IF-4-S2-EC-AGIR	2	Examen Terminal	oui		1	Rapport et soutenance	Mixte	Collective		1
			IF-4-S2-EC-PLD-SMART	4	Examen Terminal	oui		1	IO (interrogation orale)	Mixte	Collective	1h00	1
IF	IF-4-S2-UE-FG	5	IF-4-S2-EC-MDF	1	Examen Terminal	oui		1	Projet	Mixte	Collective		1
			IF-4-S2-EC-EESN	2	Examen Terminal	oui		1	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h30	1
			HU-0-S2-EC-S-PPH	1	Examen Terminal	non		1	Projet	Mixte	Individuelle		1
			IF-4-S2-EC-OGP	1	Hybride	oui		2	DS Moodle	Sur Machine	Individuelle	1h30	0,6
									Rapport de projet	Mixte	Collective		0,4
IF	IF-4-S2-UE-SPORT	1	CDS-4-S2-EC-EPS	1	voir MCC CDS	oui		1					1
IF	IF-4-S2-UE-STAGE	8	IF-4-S2-EC-STA	1	Examen Terminal	non		1	Avis				1
IF	IF-5-S1-UE-TCS	4	IF-5-S1-EC-TCS1	2	Examen Terminal	oui		1	DS (devoir surveillé)	Ecrit		1h	1
			IF-5-S1-EC-TCS2	2	Examen Terminal	oui		1	DS Moodle	Sur Machine		1h	1
IF	IF-5-S1-UE-SEM-EI	1	IF-5-S1-EC-SEM-EI	1	Examen Terminal	non		1	Avis		Individuelle		1
IF	IF-5-S1-UE-PSAT	7	IF-5-S1-EC-PSAT	1	Examen Terminal	non		1	Rapport et soutenance	Mixte		1h	

IF	IF-5-S1-UE-OT	12	IF-5-S1-EC-OT1	6	Examen Terminal	non	1	Rapport et soutenance	Mixte	Individuelle et Collective	1	
	(à choix :		IF-5-S1-EC-OT2	6	Hybride	non	3	DS (devoir surveillé)	Ecrit	Individuelle	1h	0,33
	2 parmi 9)							Rapport et soutenance	Mixte	Collective		0,33
								Rapport et soutenance	Mixte	Collective		0,33
			IF-5-S1-EC-OT3	6	Examen Terminal	non	1	Rapport et soutenance	Mixte	Individuelle et Collective		1
			IF-5-S1-EC-OT4	6	Examen Terminal	non	1	Rapport et soutenance	Mixte	Individuelle et Collective		1
			IF-5-S1-EC-OT5	6	Examen Terminal	non	1	Rapport et soutenance	Mixte	Individuelle et Collective		1
			IF-5-S1-EC-OT6	6	Examen Terminal	non	1	Rapport et soutenance	Mixte	Individuelle et Collective		1
			IF-5-S1-EC-OT7	6	Examen Terminal	non	1	Rapport et soutenance	Mixte	Individuelle et Collective		1
			IF-5-S1-EC-OT8	6	Examen Terminal	non	1	Rapport et soutenance	Mixte	Individuelle et Collective		1
			IF-5-S1-EC-OT9	6	Examen Terminal	non	1	Rapport et soutenance	Mixte	Individuelle et Collective		1
IF	IF-5-S1-UE-FG	5	IF-5-S1-EC-MAN	1	Examen Terminal	oui	1	Avis		Individuelle		1
			HU-0-S1-EC-S-OPTIONXX	2	voir MCC HUMA	non						
			HU-0-S1-EC-S-OPTIONXX	2	voir MCC HUMA	non						
IF	IF-5-S1-UE-SPORT	1	CDS-5-S1-EC-EPS	1	voir MCC CDS	oui						1
IF	IF-5-S1-UE-PASSAU	13	IF-5-S1-EC-PASSAU	1	Examen Terminal	non	1	Rapport de projet	Ecrit	Individuelle		1
IF	IF-5-S2-UE-PFE	30	IF-5-S2-EC-PFE	1	Examen Terminal	non	1	Rapport et soutenance	Mixte	Individuelle	1h	1

	SGM			
	TC			
ok	TCA			
	FIMI			
	CDH			
	CDS			

Rapport de projet		
Rapport et soutenance		
Rapport de TD		
Avis		

CDH - Présentation des Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) - année 2025-26. (A valider en Conseil des Humanités par vote 5/09/2025.)													
	Pour la définition des Natures des épreuves, voir Annexe, note 1. Pour le calcul des coefficients, voir Annexe, note 2. Pour les règles d'assiduité, voir Annexe, note 3. Pour la définition des EC + groupes/modules, voir Annexe, note 4.									Année Universitaire:		2025-26	
	EC			EC				Epreuve					
Dépt	Références EC (voir Annexe, note 3)	nombre crédits ECTS	Groupes de niveau / Modules	coefficient EC dans UE	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Nature	Type	Production	Durée	Coefficient	Commentaires
	ALLEMAND												
CDH	HU-X-SX-EC-L-ALL-	2	Niveau A1		Contrôle Continu	non	3	Tâche finale	Ecrit+Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								Tâche finale	Ecrit+Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								EFS	Ecrit+Oral	Ind.	1h	1	
CDH			Niveaux A2-B2, S1, S3, S5		Contrôle Continu	non	3	Tâche finale	Ecrit+Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								Tâche finale	Ecrit+Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								EFS	Ecrit+Oral	Ind.	1h	1	
CDH			Niveaux A2-B2, S2, S4, S6, S7		Contrôle Continu	non	3	Tâche finale	Ecrit+Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								Tâche finale	Ecrit+Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								EFS	Ecrit+Oral	Ind.	1h	1	
	MODULES THEMATIQUES EN ALLEMAND												
CDH			CIVILISATIONS		Contrôle Continu	non	3	Tâche finale	Ecrit+Oral	Ind + Coll		1	
CDH								Tâche finale	Ecrit+Oral	Ind + Coll		1	
CDH								Tâche finale	Ecrit+Oral	Ind + Coll		1	
CDH			CINEMA		Contrôle Continu	non	2	Tâche finale	Ecrit+Oral	Ind + Coll		1	
CDH								Tâche finale	Ecrit+Oral	Ind + Coll		1	
	ANGLAIS												
	ANGLAIS FIMI												
CDH	HU-X-SX-EC-L-ANG-FC/FI	2	FC et FI, S1 et S3		Contrôle Continu	non	3	EE*	Ecrit	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								EO*	Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Ind.		1	
CDH	HU-X-SX-EC-L-ANG-FC/FI	2	FC et FI, S2 et S4		Contrôle Continu	non	4	EE*	Ecrit	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								EO*	Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								IE	Ecrit	Ind.	1h30	1	EDNA
CDH								ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Ind.		1	
CDH	HU-0-S1-EC-L-ANG-AVE	2	INSAVenir 0 S1		Contrôle Continu	non	5	EE*	Ecrit	Ind		1	
CDH								EO*	Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								EE*	Ecrit	Ind		1	
CDH								EO*	Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Ind.		1	
CDH	HU-0-S2-EC-L-ANG-AVE	2	INSAVenir 0 S2		Contrôle Continu	non	5	EE*	Ecrit	Ind		1	
CDH								EO*	Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								EE*	Ecrit	Ind		1	
CDH								EO*	Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Ind.		1	
CDH	HU-1-S1-EC-L-ANG-AVE	2	INSAVenir 1 S1		Contrôle Continu	non	5	EE*	Ecrit	Ind		1	
CDH								EO*	Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								EE*	Ecrit	Ind		1	
CDH								EO*	Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Ind.		1	
CDH	HU-1-S2-EC-L-ANG-AVE	2	INSAVenir 1 S2		Contrôle Continu	non	5	EE*	Ecrit	Ind		1	
CDH								EO*	Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								EE*	Ecrit	Ind		1	
								EO*	Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Ind.		1	
CDH	HU-X-SX-EC-L-ANG-SHN	2	SHN S1, S3, S5		Contrôle Continu	non	3	EE*	Ecrit	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								EO*	Oral	Ind. et/ou coll.		1	
								ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Ind.		1	
			SHN S2, S4, S6		Contrôle Continu	non	4	EE*	Ecrit	Ind. et/ou coll.		1	
								EO*	Oral	Ind. et/ou coll.		1	
								IE	Ecrit	Ind.	1h30	1	EDNA
CDH								ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Ind.		1	
	ANGLAIS SECOND CYCLE												
CDH	HU-X-S-EC-L-ANG-	2	S5, S6, S7 (hors A2 et modules)		Contrôle Continu	non	3	EE*	Ecrit	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								EO*	Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Ind.		1	
			GI Intensive (S5)		Contrôle Continu	non	3	EO*	Oral	Ind.	15 min	1	Entretien d'embauche
								ES (évaluation en situation)	Oral	Coll.	10 min	1	Représentation théâtrale
								ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Ind.			Participation dans les cours et préparation

			GI S6 (cours étalés)		Contrôle Continu	non	3	ES (évaluation en situation)	Oral	Ind.		1	
								EE	Ecrit	Ind.		1	
								EO	Oral	Ind.	10	2	Discours
CDH	HU-X-S-EC-L-ANG-A2	2	Niveau A2		Contrôle Continu	non	3	EO	Oral	Ind.		1	
CDH								EE	Ecrit	Ind.	60 min	1	
CDH								EE	Ecrit	Ind.	60 min	1	

CDH			MODULES THEMATIQUES EN ANGLAIS											
CDH	HU-X-SX-EC-L-ANG-	2	MUSIC AND PROTEST		Contrôle Continu	non		3	EE	Ecrit	Ind.		0,3	
CDH									EO	Oral	Ind.		0,4	
CDH									ES (évaluation en situation)		Ecrit+Oral	Ind.	0,3	
CDH			POSITIVE ENGINEERING		Contrôle continu	non		2	EE	Ecrit	Ind. et/ou coll.		1	
CDH									EO	Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH			BOARD GAMES		Contrôle continu	non		2	EE	Ecrit	Ind.		1	
CDH									EO	Oral	Ind.		1	
CDH			SONGS from ENG...3A annuel		Contrôle continu	non		2	EE	Ecrit	Ind.		1	
CDH									EO	Oral	Ind.		1	
CDH			THEATRE and IMPROV 4A S1		Contrôle continu	non		2	Tâche finale	Ecrit+Oral	Ind + Coll		3	Performance théâtrale
CDH									EE	Ecrit	Ind.		1	Rapport
CDH			THEATRE IN ENG...3A annuel		Contrôle continu	non		2	Tâche finale	Ecrit+Oral	Ind + Coll		3	Performance théâtrale
CDH									EE	Ecrit	Ind.		1	Rapport
CDH			SCIENTIFIC AND TECHNICAL ENG		Contrôle continu	non		3	EO	Oral	Ind + Coll		2	Présentation finale
CDH									EO	Oral	Ind.		1	Présentation d'article scientifique
CDH									ES (évaluation en situation)		Ecrit+Oral	Ind.	1	Quantité et qualité de la participation aux activités
CDH			CINEMA STUDIES		Contrôle continu	non		3	Tâche finale	Oral	Ind + Coll		1	Emission radio
CDH									Tâche finale		Oral	Ind.	1	Analyse cinématique
CDH									EE	Ecrit	Ind.		2	
CDH			SOCIAL ENTREPRENEURSHIP		Contrôle continu	non		3	EE	Ecrit	Ind.	30min	1	
CDH									ES (évaluation en situation)		Oral	Ind + Coll	2	
CDH									EE	Ecrit	Ind.	1h	2	
CDH			BBD		Contrôle continu	non		2	EE	Ecrit	Ind.		1	
CDH									Tâche finale		Ecrit+Oral	Ind + Coll	1	
CDH			PSYCHOLOGY FOR ENGINEERS		Contrôle continu	non		2	EE	Ecrit	Ind.		1	
CDH									Tâche finale		Ecrit+Oral	Ind + Coll	1	
CDH			PUBLIC SPEAKING/COMM		Contrôle continu	non		2	EO	Oral	Ind.		1	
CDH									Tâche finale		Ecrit+Oral	Ind + Coll	1	
CDH									ES (évaluation en situation)		Ecrit+Oral	Ind.	1	Quantité et qualité de la participation aux activités
CDH			CULTURE CLUB		Contrôle continu	non		3	EE	Ecrit	Ind	2h	1	
CDH									Tâche finale		Ecrit+Oral	Ind + Coll	2	
CDH									ES (évaluation en situation)		Ecrit+Oral	Ind	1	
CDH			JOB5		Contrôle continu	non		3	Tâche finale	Oral	Ind		1	Entretien d'embauche
CDH									EE	Ecrit	Ind	2h	1	Rapport ou Lettre de motivation
CDH									ES (évaluation en situation)		Ecrit+Oral	Ind	1	Quantité et qualité de la participation aux activités
ARABE														
CDH	HU-X-SX-EC-L-ARA-	2	Tous niveaux		Contrôle Continu	non		2	EE+EO*	Ecrit+Oral	Ind.		1	
CDH									EFS	Ecrit+Oral	Ind.	1h	1	
CHINOIS														
CDH	HU-X-SX-EC-L-CHI-	2	Niveaux A1-A2		Contrôle continu	non		3	EO	Oral	Ind.		1	
CDH									EE	Ecrit	Ind.		1	
CDH									EFS	Ecrit+Oral	Ind.	20-40 min	2	Temps variable selon le niveau
CDH			Niveaux B1-B2		Contrôle Continu	non		3	EE+EO	Ecrit+Oral	Ind.		1	
CDH									EE+EO	Ecrit+Oral	Ind.		1	
CDH									EFS	Ecrit+Oral	Ind.	30-60 min	2	Temps variable selon le niveau
ESPAGNOL														
CDH	HU-X-SX-EC-L-ESP-	2	Niveau A1		Contrôle Continu	non		2	EE+EO*	Ecrit+Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH									EFS	Ecrit+Oral	Ind.	1h15	1	
CDH			Tous niveaux, S1, S3, S5		Contrôle Continu	non		2	EE*	Ecrit	Ind. et/ou coll.		1	
CDH									EO*	Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH			Tous niveaux, S2, S4, S6, S7		Contrôle Continu	non		2	EE+EO*	Ecrit+Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH									EFS	Ecrit+Oral	Ind.	1h30	1	
MODULES THEMATIQUES EN ESPAGNOL														
CDH			ARTE		Contrôle Continu	non		2	Tâche finale	Ecrit+Oral	Ind + Coll		1	
CDH									Tâche finale		Ecrit+Oral	Ind + Coll	1	
CDH			CIVILISATIONS		Contrôle Continu	non		3	EO	Oral	Ind.		1	
CDH									EO	Oral	Collective		1	
CDH									EE	Ecrit	Ind.		1	
CDH			CINEMA STUDIES		Contrôle Continu	non		2	EE+EO*	Ecrit+Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH									Tâche finale		Ecrit+Oral	Ind.	1	
CDH			AMERIQUE LATINE		Contrôle Continu	non		3	EO	Oral	Ind.		1	
CDH									EO	Oral	Collective		1	
CDH									EE	Ecrit	Ind.		1	
CDH			MONDE DU TRAVAIL		Contrôle Continu	non		2	Tâche finale	Ecrit+Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH									Tâche finale		Ecrit+Oral	Ind. et/ou coll.	1	
CDH			MUSIQUE EN ESPAGNOL		Contrôle Continu	non		2	EO	Oral	Collective		1	
CDH									EO	Oral	Collective		1	

CDH			PROFESSIONNEL		Contrôle Continu	non	3	EE	Ecrit	Ind. et/ou coll.		2	
CDH								EO	Oral	Ind. et/ou coll.		2	
CDH								Tâche finale	Ecrit+Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH			PUBLICITE		Contrôle Continu	non	3	EE	Ecrit	Ind.		1	
CDH								EO	Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								Projet	Ecrit+Oral	Collective		1	
CDH			CATALAN		Contrôle Continu	non	3	EE	Ecrit	Ind.		1	
CDH								EO	Oral	Ind.		1	
CDH								EO	Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH													
FRANCAIS LANGUE ETRANGERE													
CDH	HU-X-SX-EC-L-FLE-	2	Tous les cours FI et Cycle ingénieur		Contrôle Continu	non	3	EE+EO*	Ecrit+Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								EE+EO*	Ecrit+Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								Tâche finale	Ecrit+Oral	Ind et/ou Coll.		1	
CDH			Production écrite		Contrôle Continu	non	3	EE	Ecrit+Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								EE	Ecrit+Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								EE	Ecrit+Oral	Ind. et/ou coll.		1	

ITALIEN													
CDH	HU-X-SX-EC-L-ITA-	2	Niveaux A1-B2		Contrôle Continu	non	2	EE+EO*	Ecrit+Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								EFS	Ecrit+Oral	Ind. et/ou coll.	15 à 60 min	1	Temps variable selon le niveau
CDH			Module Thématique		Contrôle Continu	non	2	EE	Ecrit	Ind.		1	
CDH								EO	Oral	Ind. et/ou coll.		1	Temps variable selon le niveau
JAPONAIS													
CDH	HU-X-SX-EC-L-JAP-	2	Tous niveaux		Contrôle Continu	non	3	EE	Ecrit	Ind.		3	
CDH								EO	Oral	Ind.		3	
CDH								EFS	Ecrit+Oral	Ind.	20-60 min	2	Temps variable selon le niveau
PORTUGAIS													
CDH	HU-X-SX-EC-L-POR-	2	Niveau A1 et A2		Contrôle continu	non	3	EE+EO*	Ecrit+Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								EE	Ecrit	Ind.		1	
CDH								EFS	Ecrit+Oral	Ind.	1h15	2	
CDH			Niveau A2-B1 et B1		Contrôle continu	non	3	EE+EO*	Ecrit+Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								EO	Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								EFS	Ecrit+Oral	Ind.	1h30	2	
CDH			Module Thématique		Contrôle continu	non	2	Tâche finale	Ecrit+Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								EO	Oral	Ind. et/ou coll.		1	
RUSSE													
CDH	HU-X-SX-EC-L-RUS-	2	Niveau A1		Contrôle continu	non	4	EE+EO	Ecrit+Oral	Ind.	45 à 50 min	1	Contôle sur table sur la compréhension de l'oral et des écrits
CDH								EE+EO	Ecrit+Oral	Ind.	45 à 50 min	1	Contôle sur table sur la compréhension de l'oral et des écrits
CDH								EE	Ecrit	Ind.		1	Production écrite à préparer à la maison
CDH								ES (évaluation en situation)	Oral	Collective	10 à 15 min	1	Production orale en interaction en classe
CDH			Niveau A2		Contrôle continu	non	4	EE+EO	Ecrit+Oral	Ind.	45 à 50 min	1	Contôle sur table sur la compréhension de l'oral et des écrits
CDH								EE+EO	Ecrit+Oral	Ind.	45 à 50 min	1	Contôle sur table sur la compréhension de l'oral et des écrits
CDH								EE	Ecrit	Ind.		1	Production écrite à préparer à la maison
CDH								ES (évaluation en situation)	Oral	Collective	10 à 15 min	1	Production orale en interaction en classe
CDH			Niveaux B1-B2		Contrôle continu	non	3	EE+EO	Ecrit+Oral	Ind.		1	
CDH								EE+EO	Ecrit+Oral	Ind.		1	
CDH								Tâche finale	Ecrit+Oral	Ind + Coll		1	
TANDEM													
CDH	HU-X-SX-EC-L-TAN-	2	Tandem Anglais ("The Conversation")		Contrôle Continu	non		2 EO	Ecrit+Oral	Ind + Coll		1	
CDH								ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Ind.		1	
CDH			Tandem Espagnol		Contrôle Continu	non		2 EO*	Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								EE*	Ecrit	Ind. et/ou coll.		1	
CDH			Tandem Allemand		Contrôle Continu	non		3 EO*	Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								EO*	Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH			Tandem Portugais		Contrôle Continu	non		2 EO	Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								Tâche finale	Ecrit+Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH			Intercompréhension		Contrôle Continu	non		2 EO*	Oral	Ind. et/ou coll.		1	
CDH								EE*	Ecrit	Ind. et/ou coll.		1	

FILIERES APPRENTISSAGE														
IFA														
IFA	HU-3-S1-EC-L-ANG-3IFA	2		1	Contrôle Continu	non		3	EO	Oral	Ind.	1h	0,3	
IFA									EO	Oral	Collective	1h	0,3	
IFA									EE	Ecrit	Ind.	1h	0,4	
IFA	HU-3-S2-EC-L-ANG-3IFA	2		2	Contrôle Continu	non		3	EO	Oral	Ind.	1h	0,3	
IFA									EO	Oral	Collective	1h	0,3	
IFA									EE	Ecrit	Ind.	1h	0,4	
IFA	HU-4-S1-EC-L-ANG-4IFA	2		1	Contrôle Continu	non		3	EO	Oral	Ind.	1h	0,3	
IFA									EO	Oral	Collective	1h	0,3	
IFA									EE	Ecrit	Ind.	1h	0,4	
IFA	HU-3-S2-EC-L-ANG-4IFA	2		2	Contrôle Continu	non		3	EO	Oral	Ind.	1h	0,3	
IFA									EO	Oral	Collective	1h	0,3	
									EE	Ecrit	Ind.	1h	0,4	
TCA														
TCA	HU-3-S1-EC-L-ANG-3TCA	2		1	Contrôle Continu	non		3	EO	Oral	Ind.	1h	0,3	
TCA									EO	Oral	Collective	1h	0,3	
TCA									EE	Ecrit	Ind.	1h	0,4	
TCA	HU-3-S2-EC-L-ANG-3TCA	2		2	Contrôle Continu	non		3	EO	Oral	Ind.	1h	0,3	
TCA									EO	Oral	Collective	1h	0,3	
TCA									EE	Ecrit	Ind.	1h	0,4	
TCA	HU-4-S1-EC-L-ANG-4TCA	2		1	Contrôle Continu	non		3	EO	Oral	Ind.	1h	0,3	
TCA									EO	Oral	Collective	1h	0,3	
TCA									EE	Ecrit	Ind.	1h	0,4	
TCA	HU-4-S2-EC-L-ANG-4TCA	2		2	Contrôle Continu	non		3	EO	Oral	Ind.	1h	0,3	
TCA									EO	Oral	Collective	1h	0,3	
									EE	Ecrit	Ind.	1h	0,4	
TCA	HU-3-S1-EC-L-ESP-3TCA	2			Contrôle Continu	non		3	Tâche Finale	Ecrit+Oral	Ind + Coll		1	
TCA									Tâche Finale	Ecrit+Oral	Ind + Coll		1	
TCA									EE+EO	Ecrit+Oral	Ind + Coll	1h30	1	
TCA	HU-3-S2-EC-L-ESP-3TCA	2			Contrôle Continu	non		3	Tâche Finale	Ecrit+Oral	Ind + Coll		1	
TCA									Tâche Finale	Ecrit+Oral	Ind + Coll		1	
TCA									EE+EO	Ecrit+Oral	Ind + Coll	1h30	2	
TCA	HU-3-S1-EC-L-ALL-3TCA	2			Contrôle Continu	non		3	Tâche Finale	Ecrit+Oral	Ind + Coll		1	
TCA									Tâche Finale	Ecrit+Oral	Ind + Coll		1	
TCA									ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Ind.		1	
TCA	HU-3-S2-EC-L-ALL-3TCA	2			Contrôle Continu	non		4	Tâche Finale	Ecrit+Oral	Ind + Coll		1	
TCA									Tâche Finale	Ecrit+Oral	Ind + Coll		1	
TCA									ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Ind.		1	
TCA									EE	Ecrit+Oral	Ind.	1h30	2	
TCA	HU-4-S2-EC-L-ESP-TCA	2			Contrôle Continu	non		3	Tâche Finale	Ecrit+Oral	Ind + Coll		1	
TCA									Tâche Finale	Ecrit+Oral	Ind + Coll		1	
TCA									EE+EO	Ecrit+Oral	Ind + Coll	1h30	1	
TCA	HU-4-S2-EC-L-ALL-TCA	2			Contrôle Continu	non		3	Tâche Finale	Ecrit+Oral	Ind + Coll		1	
TCA									Tâche Finale	Ecrit+Oral	Ind + Coll		1	
TCA									EE+EO	Ecrit+Oral	Ind + Coll	1h30	1	
GEA														
GEA	HU-3-S1-EC-L-ANG-3GEA	2		1	Contrôle Continu	non		3	EO	Oral	Ind.	1h	0,3	
GEA									EO	Oral	Collective	1h	0,3	
GEA									EE	Ecrit	Ind.	1h	0,4	
GEA	HU-3-S2-EC-L-ANG-3GEA	2		2	Contrôle Continu	non		3	EO	Oral	Ind.	1h	0,3	
GEA									EO	Oral	Collective	1h	0,3	
GEA									EE	Ecrit	Ind.	1h	0,4	
GEA	HU-4-S1-EC-L-ANG-4GEA	2		1	Contrôle Continu	non		3	EO	Oral	Ind.	1h	0,3	
GEA									EO	Oral	Collective	1h	0,3	
GEA									EE	Ecrit	Ind.	1h	0,4	
GEA	HU-4-S2-EC-L-ANG-4GEA	2		2	Contrôle Continu	non		3	EO	Oral	Ind.	1h	0,3	
GEA									EO	Oral	Collective	1h	0,3	
									EE	Ecrit	Ind.	1h	0,4	

			GMCIP											
GMCIP	HU-3-S1-EC-L-ANG-3GMCIP	2		1	Contrôle Continu	non		3	EO	Oral	Ind.	1h	0,3	
GMCIP									EO	Oral	Collective	1h	0,3	
GMCIP									EE	Ecrit	Ind.	1h	0,4	
GMCIP	HU-3-S2-EC-L-ANG-3GMCIP	2		2	Contrôle Continu	non		3	EO	Oral	Ind.	1h	0,3	
GMCIP									EO	Oral	Collective	1h	0,3	
GMCIP									EE	Ecrit	Ind.	1h	0,4	
GMCIP	HU-4-S1-EC-L-ANG-4GMCIP	2		1	Contrôle Continu	non		3	EO	Oral	Ind.	1h	0,3	
GMCIP									EO	Oral	Collective	1h	0,3	
GMCIP									EE	Ecrit	Ind.	1h	0,4	
GMCIP	HU-4-S2-EC-L-ANG-4GMCIP	2		2	Contrôle Continu	non		3	EO	Oral	Ind.	1h	0,3	
GMCIP									EO	Oral	Collective	1h	0,3	
									EE	Ecrit	Ind.	1h	0,4	
			GMPPA											
GMPPA	HU-3-S1-EC-L-ANG-3GMPPA	2		2	Contrôle Continu	non		3	EO	Oral	Ind.	1h	0,3	
GMPPA									EO	Oral	Collective	1h	0,3	
GMPPA									EE	Ecrit	Ind.	1h	0,4	
GMPPA	HU-3-S2-EC-L-ANG-3GMPPA	2		2	Contrôle Continu	non		3	EO	Oral	Ind.	1h	0,3	
GMPPA									EO	Oral	Collective	1h	0,3	
GMPPA									EE	Ecrit	Ind.	1h	0,4	
GMPPA	HU-4-S1-EC-L-ANG-4GMPPA	2		2	Contrôle Continu	non		3	EO	Oral	Ind.	1h	0,3	
GMPPA									EO	Oral	Collective	1h	0,3	
GMPPA									EE	Ecrit	Ind.	1h	0,4	
GMPPA	HU-4-S2-EC-L-ANG-4GMPPA	2		2	Contrôle Continu	non		3	EO	Oral	Ind.	1h	0,3	
GMPPA									EO	Oral	Collective	1h	0,3	
GMPPA									EE	Ecrit	Ind.	1h	0,4	
			BACHELORS ET AUTRE FORMATIONS											

Dépt	EC		EC				Epreuve					Commentaires	
	Références EC (voir Annexe, note 3)	nombre crédits ECTS	Titre du module	coefficient EC dans UE	Mode évaluation	Seconde session	nombre épreuves	Nature	Type	Production	Durée		Coefficient
	SHS Options S1 et S2	2											
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION01		Arts Sciences Ingénierie		Evaluation Terminale	oui	2	IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle		1	
CDH								Présentation	Oral	Collective		2	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION03		Des vies numériques ?		Contrôle Continu	non	2	IO (interrogation orale)	Oral	Individuelle		1	
CDH								Rapport	Ecrit	Individuelle		1	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION04-II		Economie de la mondialisation		Hybride (CC + ET)	oui	2	Projet	Oral	Collective		0,6	
CDH								Eval Terminale (interrogation écrite de fin d'année)	Ecrit	Individuelle	0h30	0,4	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION05-		Le genre en jeu (semestre 1)		Hybride (CC + ET)	oui	2	ES (évaluation en situation)	Ecrit	Individuelle		0,25	
CDH								Eval Terminale : Projet	Ecrit+Oral	Collective		0,75	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION06		Prospective et citoyennetés		Contrôle Continu	non	2	Rapport	Ecrit	Individuelle		0,5	
CDH								Rapport de projet	Ecrit	Collective		1	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION11-		Technique en séries		Contrôle Continu	non	2	Rapport	Ecrit	Individuelle		1	
CDH								Présentation	Oral	Collective		1	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION3-II		Art(s), engagement, transgression (sem1)		Contrôle Continu	non	3	Présentation	Oral	Individuelle		1	
CDH								Projet	Ecrit+Oral	Collective		1	
CDH								Rapport de projet	Ecrit+Oral	Collective		1	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION14-		La ville, ses objets, leurs usages		Hybride (CC + ET)	oui	2	Eval Terminale : Rapport de projet	Ecrit	Individuelle		2	Rapport de projet (Evaluation terminale)
CDH								Projet	Oral	Collective		1	Présentation de projet
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION16-		Remettre en cause		Contrôle Continu	non	2	ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Individuelle		0,25	
CDH								Présentation	Oral	Collective		0,75	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION17-II		L'Europe dans tous ses Etats (semestre 1)		Contrôle Continu	non	2	ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Individuelle		0,25	
CDH								Projet	Ecrit+Oral	Individuelle et/ou Collective		0,75	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION18-		Influences et Manipulations		Hybride (CC + ET)	oui	1	Eval Terminale : IE (interrogation écrite)	Ecrit	Individuelle	0h20	0,65	
CDH								ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Individuelle		0,35	Engagement (implication, prises de parole orales et écrites...)
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION19-		# VALEUR! (semestre 1)		Contrôle Continu	non	2	ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Individuelle		0,25	
CDH								Projet	Ecrit+Oral	Individuelle et Collective		0,75	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION20-II		Nous et les Autres (semestre 1)		Contrôle Continu	non	2	ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Individuelle		0,25	
CDH								Projet	Ecrit+Oral	Individuelle et Collective		0,75	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION21-II		LeS faits religieux		Contrôle Continu	non	2	ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Individuelle		0,25	
CDH								Projet	Ecrit+Oral	Individuelle et Collective		0,75	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION22-		Qu'attendons-nous du travail ? (semestre 1)		Contrôle Continu	non	2	ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Individuelle		0,25	
CDH								Projet	Ecrit+Oral	Individuelle et Collective		0,75	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION27-		Justice5		Contrôle Continu	non	2	ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Individuelle		0,25	
CDH								Projet	Ecrit+Oral	Individuelle et Collective		0,75	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION28-		Projet Personnel et Professionnel Empowerment		Contrôle Continu	non	2	ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Individuelle		0,25	
CDH								Projet	Ecrit+Oral	Individuelle et Collective		0,75	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION29-		Le management en perspective		Contrôle Continu	non	2	Rapport de projet	Ecrit	Collective		1	
CDH								Rapport de projet	Ecrit	Individuelle		1	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION30		Conquête de sens		Evaluation Terminale	oui	1	Rapport et soutenance	Ecrit+Oral	Individuelle et Collective		1	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION32-		Le théâtre en ville : la fabrique du spectacle (semestre 1)		Contrôle Continu	non	2	Projet	Ecrit+Oral	Individuelle et/ou Collective		0,75	
CDH								ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Individuelle		0,25	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION33-		Modèle économique, moteur de l'entreprise		Contrôle Continu	non	6	DS Moodle x 6	Ecrit	Individuelle		1 (chaque DS)	6 courts interrogations sur Moodle
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION35-		Amour(s) (semestre 1)		Evaluation Terminale	oui	1	Rapport de TD	Ecrit	Individuelle		1	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION36		Ville, Nuits, Lumières		Contrôle Continu	non	2	Animation séminaire	Oral	Collective		0,8	
								ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Individuelle		0,2	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION38-		"Nos futurs!"		Contrôle Continu	non	2	Projet	Ecrit+Oral	Individuelle		1	
CDH								Projet	Ecrit+Oral	Collective		1	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION40-		COSMOS - Connaissance de soi et relation au monde		Evaluation Terminale	oui	1	Rapport de TD	Ecrit	Individuelle		1	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION41-		Le transhumanisme : science-fiction ou réalité ? (semestre 1)		Evaluation Terminale	oui	1	Rapport de projet	Ecrit	Individuelle		1	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION43-		Projet Personnel et Professionnel Empowerment		Contrôle Continu	non	2	ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Individuelle		0,25	
CDH								Projet	Ecrit+Oral	Individuelle et Collective		0,75	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION44		Raison écologique ?		Contrôle Continu	non	3	Présentation	Oral	Individuelle et Collective		1	
CDH								Rédaction collective	Ecrit	Individuelle et Collective		1	
CDH								ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Individuelle et Collective		1	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION45-		Yoga		Evaluation Terminale	oui	1	Rapport de TD	Ecrit	Individuelle		1	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION46-		Ingénierie Humanitaire		Evaluation Terminale	oui	1	Projet	Ecrit+Oral	Individuelle et Collective		1	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION47-		Héroïsme		Contrôle Continu	non	2	ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Individuelle		0,25	
CDH								Projet	Ecrit+Oral	Individuelle et Collective		0,75	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION49-		Innovation technique et socialement responsable		Contrôle Continu	non	2	ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Individuelle		0,25	
CDH								Projet	Ecrit+Oral	Individuelle et Collective		0,75	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION50-		Travailler ensemble		Contrôle Continu	non	2	ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Individuelle		0,25	
CDH								Projet	Ecrit+Oral	Individuelle et Collective		0,75	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION51-		Penser autrement		Contrôle Continu	non	2	ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Individuelle		0,25	
CDH								Projet	Ecrit+Oral	Individuelle et Collective		0,75	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION52-		Ingénieur d'affaires		Contrôle Continu	non	2	ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Individuelle		0,25	
CDH								Projet	Ecrit+Oral	Individuelle et Collective		0,75	
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION53-		Mythes au logis		Contrôle Continu	non	2	ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Individuelle et/ou collective		0,25	
CDH								Projet	Ecrit	Individuelle		0,75	Recueil de chroniques
CDH	HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION54-		Stratégies et négociation internationale		Contrôle Continu	non	2	ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Individuelle		0,25	
CDH								Projet	Ecrit+Oral	Individuelle et Collective		0,75	

CDH
CDH
CDH
CDH

HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION56-		Et si j'étais un animal...		Contrôle Continu	non	1	Présentation	Oral	Collective		1	
						2	Rapport de projet	Ecrit	Individuelle		1	
HU-S-SX-GR-SERIEX-OPTION59-		Parler de soi, c'est parler d'un.e autre : de l'écriture à la voix		Contrôle Continu	non	2	ES (évaluation en situation)	Ecrit+Oral	Individuelle		0,25	
							Projet	Ecrit+Oral	Individuelle et Collective		0,75	

Note 1

Nature épreuve :

EE = Evaluation de l'écrit. Inclut la compréhension et la production écrite.

EO = Evaluation de l'oral. Inclut la compréhension, la production et l'interaction orale.

Tâche finale = Une activité en fin de séquence pédagogique, définie par un objectif, complexe et mobilisant plusieurs ressources langagières et autre. Peut être un projet.

ES = Evaluation en situation. Evaluation de la performance de l'élève en situation authentique ou presque, sur un grille critériée. Peut être une note de suivi, une note de participation, etc..

EFS = Evaluation de fin de semestre; peut servir pour les attestations de niveau de langue

Projet = Peut inclure une présentation, un rapport de projet, etc.

* Une évaluation suivie par une * peut être une note comprise de **plusieurs exercices, en contrôle continu, en fonction du niveau du groupe**. L'enseignant précise le nombre d'exercices en début de semestre et annonce la date au moins 15 jours avant l'exercice.

Note 2

Les coefficients sont exprimés, soit en nombres entiers, soit en nombre décimaux. Pour les nombres entiers, il faut additionner le nombre de coefficients dans la matière, et le coefficient indique le poids de chaque épreuve. Pour les nombres décimaux, le coefficient exprime le poids de chaque épreuve sur un total de 1.

Les deux écritures suivantes donnent le même résultat :

Epreuve 1 : coeff. 3 (soit 3/4 = 75%)

Epreuve 2 : coeff 1 (soit 1/4 = 25%)

Epreuve 1 : coeff. 0,75

Epreuve 2 : coeff. 0,25

Note 3

Comme précisé dans le Règlement des études commun, chapitre 6, la présence aux activités pédagogiques est obligatoire. Toute absence injustifiée ou non autorisée à une activité pédagogique pourra faire l'objet d'une sanction individuelle d'ordre pédagogique décidée par la direction du département.

Les cours de langues et de SHS, de par la nature des disciplines et des approches pédagogiques, requièrent la présence et la participation active des élèves. Sauf en cas d'indication contraire en début de semestre, l'assiduité à chaque session est obligatoire. Les absences non justifiées peuvent être sanctionnées, **en accord avec le Règlement des études commun, chapitre 6**, en appliquant le calcul suivant à la moyenne semestrielle :

$$\frac{\text{Nbr de présences}}{\text{Nbr de séances} - \text{Nbr d'ABS JUS}} \times \text{Moyenne semestrielle}$$

Exemple :

13 séances. 2 ABS JUS. 6 ABS INJ. (soit 5 présences)

2 évals = moyenne de 16/20.

$$\frac{5}{13 - 2} = .45 \quad .45 \times 16 = 7.2 / 20$$

Ce calcul peut être appliqué dès la première absence non justifiée, ou à partir d'un seuil fixé par l'enseignant. Les élèves doivent être notifiés des modalités de la prise en compte de l'assiduité, à l'oral et par écrit, en début de semestre.

Note 4

Les modalités d'évaluation dans les enseignements de langue varient selon la langue, le niveau étudié, et le thématique du module, etc. En raison des contraintes techniques, un EC générique de langue (par ex, HU-2-S1-EC-1-ALL) regroupe plusieurs enseignements, qui sont en réalité distincts au niveau du groupe. Les MCC font référence donc aux informations précisées dans **le code groupe (et pas seulement le code EC)** de chaque cours de langue.

Les modalités d'évaluation dans les enseignements de SHS à choix dépendent également du thématique et de l'approche pédagogique mises en oeuvre dans l'option. En raison des contraintes techniques, un EC générique pour les cours à la carte (par ex, HU-0-S1-EC-S-SERIE1 pour la Série 1, proposée en semestre 1) regroupe plusieurs options, qui sont distincts au niveau du groupe. Les MCC font référence à l'option suivie, qui est précisée dans le code groupe de chaque cours.

MCC EPS : Présentation des modalités de contrôle des connaissances Année Universitaire 2025 2026

EC EPS										
UE	EC			ENSEIGNEMENT : EC		EPREUVES				
	EC	ECTS	coef dans UE	Modalité de pratique	indi/collect	Modalités Evaluation:	durée	coef. éval.	autres : Session Rattrapage	
FIMI1	HUMA (coef 5)	CDS-1-S1-EC-EPS	1	1	APSA 1 ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective	Acquisition et Maitrise des : Habiletés motrices spécifiques à l'APSA, Compétences transversales comportementales, Performance, Engagement personnel, Progrès, Atteinte des objectifs, Connaissances théoriques	En Cours de formation et /ou terminale	1	0
					Cross FIMI1 ou APSA 1 si cross annulé ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective				
	HUMA (coef 4)	CDS-1-S2-EC-EPS	1	1	APSA 2 ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective		En Cours de formation et /ou terminale	1	0
					APSA 3 ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective				
FIMI2	HUMA (coef 5)	CDS-2-S1-EC-EPS	1	1	APSA 1 ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective	Acquisition et Maitrise des : Habiletés motrices spécifiques à l'APSA, Compétences transversales comportementales, Performance, Engagement personnel, Progrès, Atteinte des objectifs, Connaissances théoriques	En Cours de formation et /ou terminale	1	0
					APSA 1 ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective				
	HUMA (coef 7)	CDS-2-S2-EC-EPS	1	1	APSA 2 ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective		En Cours de formation et /ou terminale	1	0
					APSA 3 ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective				
EPS3	UE HUMANITES (Nom selon département)	CDS-3-S1-EC-EPS	1	selon département	APSA 1 ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective	Acquisition et Maitrise des : Habiletés motrices spécifiques à l'APSA, Compétences transversales comportementales, Performance, Engagement personnel, Progrès, Atteinte des objectifs, Connaissances théoriques	En Cours de formation et /ou terminale	1	1 session en Mars : 2 épreuves sportives ou 1 rendu écrit si dispense médicale de pratique lors de la session
		CDS-3-S2-EC-EPS	1	selon département	APSA 2 ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective		En Cours de formation et /ou terminale	1	1 session en Septembre : 2 épreuves sportives ou 1 rendu écrit si dispense médicale de pratique lors de la session
EPS4	UE HUMANITES (Nom selon département)	CDS-4-S1-EC-EPS	1	selon département	APSA 1 ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective	Acquisition et Maitrise des : Habiletés motrices spécifiques à l'APSA, Compétences transversales comportementales, Performance, Engagement personnel, Progrès, Atteinte des objectifs, Connaissances théoriques	En Cours de formation et /ou terminale	1	1 session en Mars : 2 épreuves sportives ou 1 rendu écrit si dispense médicale de pratique lors de la session
		CDS-4-S2-EC-EPS	1	selon département	APSA 2 ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective		En Cours de formation et /ou terminale	1	1 session en Septembre : 2 épreuves sportives ou 1 rendu écrit si dispense médicale de pratique lors de la session
EPS5	UE HUMANITES (Nom selon département)	CDS-5-S1-EC-EPS	1	selon département	APSA 1 ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective	Acquisition et Maitrise des : Habiletés motrices spécifiques à l'APSA, Compétences transversales comportementales, Performance, Engagement personnel, Progrès, Atteinte des objectifs, Connaissances théoriques	En Cours de formation et /ou terminale	1	1 session en Mars : 2 épreuves sportives ou 1 rendu écrit si dispense médicale de pratique lors de la session
		CDS-5-S2-EC-EPS	1	selon département	APSA 2 ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective		En Cours de formation et /ou terminale	1	1 session en Septembre : 2 épreuves sportives ou 1 rendu écrit si dispense médicale de pratique lors de la session

		EC EPS - SSHN									
		EC			ENSEIGNEMENT : EC		EPREUVES				
UE		EC	ECTS	coef dans UE	format	indi/collect	Modalités Evaluation:	durée	coef. éval.	autres : Session Rattrapage	
35	HUMA		0	0			Acquisition et Maîtrise des : Habiletés motrices spécifiques à l'APSA, Compétences transversales comportementales, Performance, Engagement personnel, Progrès, Atteinte des objectifs, Connaissances théoriques		0	0	
								0	0		
	HUMA	CDS-1-S2-EC-SSHN-35	1	1	APSA SSHN Direction	Individuelle et/ ou Collective	En Cours de formation et /ou terminale	1	0		
APSA SSHN CDS					Individuelle et/ ou Collective	En Cours de formation et /ou terminale	1	0			
36	HUMA	CDS-2-S1-EC-SSHN-36	1	1	APSA SSHN Direction	Individuelle et/ ou Collective	Acquisition et Maîtrise des : Habiletés motrices spécifiques à l'APSA, Compétences transversales comportementales, Performance, Engagement personnel, Progrès, Atteinte des objectifs, Connaissances théoriques	En Cours de formation et /ou terminale	1	0	
						Individuelle et/ ou Collective		En Cours de formation et /ou terminale	1	0	
	HUMA	CDS-2-S2-EC-SSHN-36	1	1	APSA SSHN Direction	Individuelle et/ ou Collective		En Cours de formation et /ou terminale	1	0	
					APSA SSHN Option Sport	Individuelle et/ ou Collective		En Cours de formation et /ou terminale	1	0	
37	HUMA		0	0			Acquisition et Maîtrise des : Habiletés motrices spécifiques à l'APSA, Compétences transversales comportementales, Performance, Engagement personnel, Progrès, Atteinte des objectifs, Connaissances théoriques		0	0	
										0	0
	HUMA	CDS-2-S2-EC-SSHN-37	1	1	APSA SSHN Direction	Individuelle et/ ou Collective		En Cours de formation et /ou terminale	1	0	
APSA SSHN CDS					Individuelle et/ ou Collective	En Cours de formation et /ou terminale	1	0			
EPS3	UE HUMANITES (Nom selon département)	CDS-3-S1-EC-EPS	1	Selon département et contrat aménagement	APSA SSHN Direction et CDS	Individuelle et/ ou Collective	Acquisition et Maîtrise des : Habiletés motrices spécifiques à l'APSA, Compétences transversales comportementales, Performance, Engagement personnel, Progrès, Atteinte des objectifs, Connaissances théoriques	En Cours de formation et /ou terminale	1	1 session en Mars : 2 épreuves sportives ou 1 rendu écrit si dispense médicale de pratique lors de la session	
		CDS-3-S2-EC-EPS	1	Selon département et contrat aménagement	APSA SSHN Direction et CDS	Individuelle et/ ou Collective		En Cours de formation et /ou terminale	1	1 session en Septembre : 2 épreuves sportives ou 1 rendu écrit si dispense médicale de pratique lors de la session	
EPS4	UE HUMANITES (Nom selon département)	CDS-4-S1-EC-EPS	1	Selon département et contrat aménagement	APSA SSHN Direction et CDS	Individuelle et/ ou Collective	Acquisition et Maîtrise des : Habiletés motrices spécifiques à l'APSA, Compétences transversales comportementales, Performance, Engagement personnel, Progrès, Atteinte des objectifs, Connaissances théoriques	En Cours de formation et /ou terminale	1	1 session en Mars : 2 épreuves sportives ou 1 rendu écrit si dispense médicale de pratique lors de la session	
		CDS-4-S2-EC-EPS	1	Selon département et contrat aménagement	APSA SSHN Direction et CDS	Individuelle et/ ou Collective		En Cours de formation et /ou terminale	1	1 session en Septembre : 2 épreuves sportives ou 1 rendu écrit si dispense médicale de pratique lors de la session	
EPS5	UE HUMANITES (Nom selon département)	CDS-5-S1-EC-EPS	1	Selon département et contrat aménagement	APSA SSHN Direction et CDS	Individuelle et/ ou Collective	Acquisition et Maîtrise des : Habiletés motrices spécifiques à l'APSA, Compétences transversales comportementales, Performance, Engagement personnel, Progrès, Atteinte des objectifs, Connaissances théoriques	En Cours de formation et /ou terminale	1	1 session en Mars : 2 épreuves sportives ou 1 rendu écrit si dispense médicale de pratique lors de la session	
		CDS-5-S2-EC-EPS	1	Selon département et contrat aménagement	APSA SSHN Direction et CDS	Individuelle et/ ou Collective		En Cours de formation et /ou terminale	1	1 session en Septembre : 2 épreuves sportives ou 1 rendu écrit si dispense médicale de pratique lors de la session	

La note prend en compte :

Acquisition et maîtrise de : habiletés motrices spécifiques à l'APSA, compétences transversales comportementales, performance, progrès, atteinte des objectifs, connaissances théoriques.

- Le degré d'acquisition des compétences transversales comportementales attendues dans chacune des APSA
- La performance individuelle et collective
- Les progrès réalisés ou l'atteinte des objectifs sur l'ensemble des séances du cycle
- Les connaissances théoriques, quand cela est nécessaire ds certaines APSA

**DIRECTION DES
AFFAIRES JURIDIQUES**

Bâtiment INSA-Direction
37, avenue Jean Capelle
69621 Villeurbanne cedex
Tél : +33 (0)4 72 43 74 43
daj@insa-lyon.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 octobre 2025

Délibération n° 2025-10-09 – 5.3.1

Annexes au Règlement des Etudes Commun 2025/2026 pour les formations

GE – GEA – GM – IF

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 9 octobre 2025,

Vu Code de l'éducation, notamment l'article L.711-1,
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,
Vu le règlement intérieur du 21 juin 2018, modifié,
Vu l'avis du conseil des études du 18 septembre 2025,

Approuve les annexes au Règlement des Etudes Commun 2025/2026 pour les formations citées ci-dessous,
conformément au document figurant en annexe de la présente délibération.

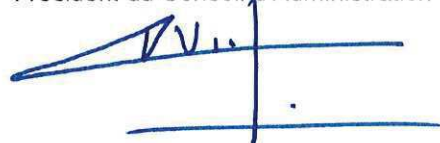
- **GE – GEA – GM – IF**

Résultats du vote :

<i>Membres présents ou représentés</i>	: 26
<i>Nombre de voix pour</i>	: 26
<i>Nombre de voix contre</i>	: 00
<i>Nombre d'abstentions</i>	: 00

Fait à Villeurbanne, le 9 octobre 2025

Christian NIBOUREL
Président du Conseil d'Administration



Annexe au règlement des études commun de l'INSA Lyon Pour la Spécialité de Formation d'Ingénieur GENIE ELECTRIQUE

Vu l'avis du conseil de département de Génie Electrique (sera validé au CD du 19/9/2025)

Le directeur de l'INSA Lyon et le directeur du département Génie Electrique (GE) arrêtent le texte ci-dessous qui est annexé au règlement des études commun de l'INSA Lyon (REC). Il sera publié au sein du département concerné.

Table des matières

1. Organisation de la Scolarité	2
1.1. Structuration de l'année universitaire	2
1.2. Horaires des cours.....	2
1.3. Parcours	2
1.3.1. Parcours à choix S10.....	3
1.3.2. Contrat de Professionnalisation Animateur de la démarche LEAN	Erreur ! Signet non défini.
1.3.3. Double Diplôme en Génie Atomique (INSTN)	4
1.3.4. Contrat de professionnalisation	4
1.4. Parcours Recherche.....	4
1.5. Règles de ventilations dans les EC à choix	5
2. Stages et PFE	5
2.1. Stage industriel obligatoire en 4GE.....	5
2.2. Projet de Fin d'Etude.....	6
2.3. Stage Facultatif.....	6
3. International	6
3.1. Mobilité sortante	6
3.2. Mobilité entrante	6
3.3. Double diplôme	6
4. Soutien, accompagnement et tutorat.....	7
4.1. Projet Personnel et Professionnel.....	7
4.2. Soutien pédagogique	7
5. Modalités d'Evaluation	7
5.1. Modalité de Contrôles de Connaissances (MCC)	7
5.1.1. Evaluations	7
5.1.2. Absence à une évaluation	8
5.2. Modalité d'harmonisation.....	8

5.3.	Commission préparatoire aux jurys de département	8
5.4.	Jury de département	9
5.4.1.	Dates des jurys	9
5.4.2.	Avertissements du jury	9
5.5.	Rattrapages modalités	9
5.5.1.	Examen de Rattrapage	9
5.5.2.	Décisions en cas de résultats insuffisants.....	9
5.5.3.	Aménagement d'Etudes dans le cas de résultats insuffisants.....	9
5.6.	Modalités de consultation des copies d'examen	9
6.	Annexes	10
6.1.	Tableaux des MCC (cf document MCC_GE_2025_2026.xls)	10
6.2.	Chartes à la mobilité internationale.....	10
6.2.1.	Mobilité sortante	10
6.2.2.	Mobilité entrante	11
6.2.3.	Double diplôme	13
6.3.	Stage industriel obligatoire de 4GE.....	14
6.3.1.	Déroulement	14
6.3.2.	Evaluation	14
6.4.	Projet de Fin d'Etudes	15
6.4.1.	Déroulement	15
6.4.2.	Evaluation	15
6.4.3.	PFE couplé à un Parcours Recherche.....	15
6.4.4.	Règles spécifiques.....	16
6.5.	Modalités de rattrapage et désistements	17

1. Organisation de la Scolarité

1.1. Structuration de l'année universitaire

L'année universitaire est structurée en deux semestres répartis du 1^{er} Septembre au 31 Aout.

1.2. Horaires des cours

Les cours sont organisés par tranche horaire d'1, 2, 3 et 4 heures sur les créneaux de 8h à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi.

1.3. Parcours

Le parcours de la 3^{ème} année et de la 4^{ème} année est commun à l'ensemble des élèves. Le parcours de 5^{ème} année donne lieu à des choix spécifiques qui seront explicités plus loin. Les enseignements correspondants sont rassemblés en annexe 6.1.

La troisième année (3GE) contribue à assoir les connaissances des élèves dans les domaines du génie électrique. L'immersion en entreprise est l'une des particularités de la quatrième année (4GE) avec la mise en œuvre de nombreux systèmes transdisciplinaires. Le parcours de 5^{ème} année, beaucoup plus axé sur la spécialisation et la

professionnalisation, est modulable. Il comporte au premier semestre (S9) un tronc commun ainsi que sept options technologiques parmi lesquelles les élèves sont invités à faire leur choix. Au second semestre (S10) les élèves ont la possibilité de suivre différents parcours ou options spécifiques parmi lesquels :

- Le parcours Standard
- Le parcours Etudiant-Entrepreneur (FEE)
- Le parcours animateur de la démarche Lean
- Le parcours Recherche

Les modalités de ces différents parcours sont détaillées en § 1.3.1.

Les élèves ont également la possibilité d'effectuer l'ensemble de la 5^{ème} année (S9 et S10) :

- dans le cadre d'un DD Génie Atomique à l'INSTN (cf §1.3.2).
- dans le cadre d'un contrat de professionnalisation (cf §1.3.3).
- Dans le cadre programme de mobilité grandes écoles du collège d'ingénierie (cf §1.3.4)

1.3.1. Parcours à choix S10

1.3.1.1. *Parcours Standard*

Pendant le second semestre les élèves travaillent à temps plein à leur projet de Fin d'Etudes dans l'entreprise ou le Laboratoire de Recherche avec lequel une convention de stage a été établie.

1.3.1.2. *Parcours Etudiant –Entrepreneur*

L'objectif de ce parcours est de former des Ingénieurs à Entreprendre, appréhender et assumer les risques propres à l'entreprise, en s'appuyant sur un projet. Il propose un cursus spécifique de six mois qui prend la place du dernier semestre de la formation ingénieur Génie électrique (S10). Il intègre un projet qui tient lieu de projet de Fin d'Etudes. Ce parcours est effectué dans le cadre de La Filière Etudiant-Entrepreneur.

La Filière Etudiant-Entrepreneur (FEE Lyon-Tech) est un programme d'entrepreneuriat commun à l'INSA-Lyon et à l'Université Claude Bernard Lyon 1. Elle apporte un cadre de formation permettant de donner un complément aux futurs ingénieurs pour développer leurs capacités à manager une équipe, piloter un projet innovant et créer une activité ou une entreprise nouvelle. Elle permet d'acquérir la pratique des grands outils de la direction d'entreprise et de Projet, et d'en maîtriser les processus et les comportements, par la pédagogie de l'expérience.

Les modalités d'évaluation et d'attribution des 30 crédits ECTS sont de la responsabilité de la FEE.

Les conditions d'admission dans ce parcours sont sous la responsabilité de la FEE après avis du Directeur de Département

1.3.1.3. *Parcours Animateur de la filière Lean*

Ce parcours a pour objectif spécifique de donner les compétences nécessaires pour piloter une démarche de Lean Management ou de Lean Manufacturing.

Les élèves suivent le S9 au sein du Département puis intègrent la filière Lean Management pour suivre les enseignements du S10. Le Projet de Fin d'Etude est remplacé par un Projet en entreprise spécifique dans le cadre d'un stage en alternance.

Ce parcours spécifique s'inscrit dans le cadre d'un contrat de professionnalisation détaillé porté par le département Génie Industriel (GI) en partenariat avec la métallurgie Rhodanienne (UIMM). Il donne lieu à l'obtention d'un Certificat de Qualification Professionnelle d'Animateur de la démarche Lean. La formation a pour objectif de former les élèves aux concepts fondamentaux sur lesquels s'appuie l'approche Lean, aux différentes démarches de progrès et développer les invariants de toute démarche Lean, aux modes de management pour l'animation et la pérennisation de ces démarches, ainsi qu'aux principaux outils du Lean en les intégrant dans la démarche.

Au S10, cette formation par alternance se compose d'une formation académique pour un quart du temps accompagnée d'un projet en entreprise.

Les modalités d'évaluations et d'attributions des crédits 30 ECTS correspondant du S10 sont définies dans l'annexe au REC de la filière, selon des modalités spécifiques.

Les dossiers de candidatures doivent être déposés au plus tard au début du 1er semestre de la 5ème année auprès du Département Génie Industriel. Après examen du dossier, les inscriptions ont lieu dans le courant du mois de septembre.

1.3.2. Double Diplôme en Génie Atomique (INSTN)

La formation en Génie atomique (GA) permet à des ingénieurs de se spécialiser dans le domaine de l'énergie nucléaire et d'acquérir les principaux savoirs nécessaires à cette filière industrielle. La formation se focalise sur l'ensemble des aspects scientifiques et techniques associés à la conception, l'optimisation, l'exploitation puis au démantèlement des installations nucléaires, en particulier les systèmes réacteurs dans le respect des principes fondamentaux de sûreté. Cette formation permet d'obtenir le titre d'ingénieur spécialisé en Génie atomique, seul diplôme de spécialisation dans cette discipline reconnue par la CTI.

Les élèves ont l'opportunité d'être parrainés au cours de leur année d'études à l'INSTN par de grands industriels du secteur nucléaire (EDF, AREVA, IRSN) afin d'anticiper leur intégration dans la vie professionnelle.

Cette formation spécifique d'un an s'effectue au cours des semestres S9 et S10 en lieu et place de la 5GE.

Ces deux semestres sont composés de 7 mois d'enseignement académique classique au CEA/INSTN, suivis d'une période de 5 mois de projet de fin d'études en entreprise ou en laboratoire.

Les modalités d'évaluation et d'attribution des 60 crédits ECTS sont sous la responsabilité de l'INSTN.

Afin de compléter sa formation en Génie Electrique un 11^{ème} semestre est obligatoire. Il sera constitué des enseignements du S9 correspondant à la 5GE.

Les dossiers de candidature doivent être transmis à l'INSTN dans le courant des semestres S7 et S8. Les candidats de l'INSA LYON sont présentés par la Direction de L'INSA qui fournit à l'INSTN tous les éléments qui permettent d'apprécier la valeur des intéressés. Les résultats sont donnés dans le courant du semestre S8.

1.3.3. Contrat de professionnalisation

Il s'agit d'un contrat de travail conclu entre un employeur et l'étudiant qui a pour objectif d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter sa formation initiale par une qualification complémentaire en vue d'accéder à un poste déterminé dans l'entreprise.

L'élève suit un parcours académique en alternance école-entreprise lors du semestre 9, constitué d'une des 7 options technologiques et d'un tronc commun spécifique. Le semestre 10 est consacré au PFE réalisé dans l'entreprise.

1.3.4. mobilité grandes écoles du collège d'ingénierie

Les élèves ingénieurs des écoles partenaires peuvent effectuer leur dernière année dans une autre école du dispositif. Cette mobilité remplace leur dernière année de formation mais ne leur confère pas le diplôme de l'école d'accueil. L'objectif est de leur offrir des spécialisations absentes de leur école d'origine. Ils peuvent, sous réserve d'une sélection spécifique, préparer en parallèle un master dans l'école d'accueil. Ce dispositif n'est pas compatible avec l'apprentissage ni avec un contrat de professionnalisation

1.4. Parcours Recherche

Les élèves acquièrent tout au long de leur formation des compétences transverses orientées vers la recherche et l'innovation dans le cadre des EC d'Humanités et des Projets Techniques de 3GE et 4GE. Ces projets sont réalisés pour la plupart en relation avec les Laboratoires. Il s'agit des EC :

- 3GE-HU1 et 3GE-HU2 : Management de projet et création d'entreprise
- 3GE-IF2 : Projet Conception Logicielle en Analyse Numérique.
- 4GE-HU3 : Conception et management de l'innovation
- 4GE-CREATE : Projet de Conception et REALisation Technique en génie Electrique

Au semestre S9 de la 5GE, les élèves suivent une option parmi les 7 options de spécialité qui outre des aspects professionnels ouvrent largement sur des sujets scientifiques et sur des problématiques et des compétences propres à la recherche scientifique.

Les élèves qui le souhaitent peuvent valider leur diplôme avec la mention Parcours Recherche. Ils en font la demande au plus tard au 1^{er} novembre du S9. Ils s'engagent à suivre spécifiquement :

- L'option CIX (5GE-5-S1-EC-CIX)
- un PFE leur donnant une expérience de la Recherche Scientifique (GE-5-PFE RC). Ce projet pourra se réaliser soit au sein d'un Laboratoire de Recherche, soit au sein d'une équipe recherche et développement d'une entreprise en étant encadré par un Docteur.

1.5. Règles de ventilations dans les EC à choix

Dans le cas des EC à choix et dans tous les cas où il est nécessaire de ventiler les élèves dans des groupes thématiques en fonction de leurs choix, une règle de ventilation de référence est utilisée afin de résoudre les conflits liés au numerus clausus.

- 1) Un classement de référence est établi. Il s'agit du classement au mérite en fonction de la moyenne générale des résultats académiques de 3GE annuels hors rattrapage. Pour les élèves qui n'ont pas effectué la 3GE la note utilisée est la moyenne de 4GE hors rattrapage. Pour les redoublants, la moyenne de la deuxième année effectuée sera considérée. Pour classer les élèves ne faisant pas partie d'une même cohorte, un interclassement est réalisé en se basant sur la note des élèves et sur la moyenne et l'écart type global de sa cohorte. Ce classement est porté à la connaissance des élèves de manière anonyme (numéro élève).
- 2) Les élèves sont invités à exprimer leur choix en classant par ordre de préférence les différents enseignements à choix qui leur sont proposés. Ces choix sont exprimés via un questionnaire numérique disponible sous Moodle. Les réponses par mail ou par courrier sont acceptées jusqu'à la date limite publiée.
- 3) Dans une première phase, une partie de l'affectation est effectuée sur la base exclusive du classement de référence au mérite et en limitant le remplissage de chaque groupe à un pourcentage de sa capacité totale.
- 4) Dans une deuxième phase, les groupes sont complétés avec l'ensemble des élèves non affectés dans la première phase et en utilisant un algorithme d'optimisation minimisant l'insatisfaction en permettant de favoriser l'affectation définitive sur les vœux de rang les plus élevés.

2. Stages et PFE

2.1. Stage industriel obligatoire en 4GE

En 4GE un stage industriel obligatoire d'une durée de 28 semaines doit être effectué au cours du S7 ou du S8 selon le groupe d'appartenance de l'élève.

Il se déroule dans une entreprise en France ou à l'Etranger

L'objectif du stage est :

- Développer son savoir-faire technique en contexte industriel par la mise en application et le développement des connaissances acquises en CM, TD, TP, dans le secteur industriel du Génie Electrique.
- Développer ses compétences de travail en équipe en contexte industriel.
- Découvrir la structure et le fonctionnement de l'entreprise et expérimenter le travail de terrain d'un ingénieur.

L'ensemble des modalités d'organisation et d'évaluation du stage sont rassemblées en annexe 6.3.

2.2. Projet de Fin d'Etude

Les projets de fin d'études (PFE) du département Génie Électrique de l'INSA LYON sont des projets individuels d'une durée minimale de 21 semaines.

Ils se déroulent au cours du S10 lors de la dernière année du cycle-ingénieur au sein d'entreprises en France ou à l'étranger ou dans un laboratoire de recherche industrielle ou académique.

C'est un moment privilégié dans la formation car il représente à la fois :

- La transition entre l'école et l'entreprise ou la recherche,
- L'aboutissement de la pédagogie par projet du département,
- Un lieu d'échange entre les enseignants-chercheurs et le monde industriel.

Projet de recherche et développement, il est, le plus souvent, constitué d'une étude complète allant de la conception à la réalisation d'un prototype matériel et/ou logiciel.

La formation généraliste en Génie Électrique (Électronique, Électrotechnique, Automatique, Informatique Industrielle et Télécommunications) dispensée au département permet d'aborder des projets pluridisciplinaires ambitieux.

L'ensemble des modalités d'organisation et d'évaluation Projet de Fin d'Etudes est rassemblé en Annexe 6.4.

2.3. Stage Facultatif

A sa demande et après avis conjoints du Responsable des Stages et du Directeur du département, tout élève pourra effectuer un stage de courte durée en entreprise pendant les mois d'été en France ou à l'étranger entre 3GE et 4GE ou entre 4GE et 5GE. Ce stage devra faire l'objet d'une inscription pédagogique en cours d'année. Les crédits validés ne sont pas comptabilisables pour l'obtention du diplôme.

3. International

3.1. Mobilité sortante

Au cours de ses études supérieures, tout élève peut effectuer, en 4ème ou 5ème année, un séjour d'une durée au moins égale à un semestre dans le cadre d'un échange académique.

Dans le cas d'une mobilité sur deux semestres, elle pourra être constituée soit de deux semestres académiques, soit d'un semestre académique et d'un stage dans une entreprise ou après accord de la direction dans un laboratoire universitaire.

L'évaluation d'un séjour dans une université à l'étranger est effectuée selon les modalités fixées par ladite université. Les règles relatives aux conditions de départ en échange académique font l'objet d'une « Annexe Régissant les Mobilités Sortantes au Département GE » détaillée en Annexe 6.2.1.

3.2. Mobilité entrante

Le département accueille, pour un ou deux semestres, des élèves provenant d'universités étrangères dans le cadre des échanges académiques. En accord avec son université d'origine, l'élève choisira les enseignements qu'il souhaite suivre et validera, avec le responsable des relations internationales, son contrat d'étude qui constituera son engagement. Les élèves en mobilité académique dans le département GE seront évalués de la même manière que ceux régulièrement inscrits au département GE.

Les modalités et conditions d'éligibilité à la mobilité entrante au département Génie Electrique sont détaillées en annexe 6.2.2.

3.3. Double Diplôme

Les élèves inscrits en Double Diplôme dans le cadre d'une mobilité entrante doivent suivre tous les cours de leur année d'inscription (stages et PFE compris) et exclusivement les cours du département GE. Ils sont sujets aux mêmes modalités d'évaluation et d'obtention du diplôme que les élèves régulièrement inscrits en GE.

Pour les élèves envisageant un Double Diplôme dans le cadre d'une mobilité sortante, la liste des universités bénéficiant d'une convention avec l'INSA Lyon est disponible auprès de la DRI.

Les modalités concernant les élèves inscrits en Double Diplôme dans le cadre d'une mobilité entrante ou sortante sont précisées en annexe 6.2.3.

4. Soutien, accompagnement et tutorat

4.1. Projet Personnel et Professionnel

Au cours de sa scolarité tout élève doit réfléchir et préparer son Projet Personnel et Professionnel (PPP).

Un accompagnement spécifique est mis en œuvre dans les modules d'humanités tout au long de la scolarité. Afin de l'aider à faire émerger son projet, l'élève est également accompagné par un enseignant-tuteur avec des entretiens réguliers (1/semestre) qui permettront d'aborder les points suivants :

- La recherche et la réalisation d'un stage industriel en 4GE, éventuellement à l'étranger. Les modalités de déroulement du stage sont précisées en annexe 6.3.
- La poursuite durant le premier semestre de 5GE d'une option de spécialité parmi les 7 options spécifiques au département de Génie Électrique.
-
- La définition et la réalisation en 5GE, d'un projet de fin d'études (PFE) durant le dernier semestre de formation selon les modalités définies en annexe 6.4.
- Le choix de réaliser un stage industriel facultatif suivant les modalités du paragraphe 2.3.
- La réalisation d'une partie de la formation à l'étranger dans le cadre d'un échange académique simple ou de la poursuite d'un Double Diplôme, ou lors d'un stage ou PFE.

L'enseignant tuteur sera également le tuteur-académique dans le cadre du stage obligatoire de 4GE. Il pourra également être sollicité par l'élève pour être l'encadrant de son PFE. Dans tous les cas, l'enseignant tuteur sera sollicité par l'élève pour l'informer des recherches et pour les démarches administratives (conventions de stage) liées aux stages et PFE.

4.2. Soutien pédagogique

A la demande des élèves, des séances de soutien pédagogique peuvent être organisées en supplément du face à face prévu dans la maquette.

5. Modalités d'Evaluation

5.1. Modalité de Contrôles de Connaissances (MCC)

En début d'année académique, après avoir recueilli les propositions des responsables de module, le Conseil de Département fixe, pour chaque EC, les Modalités de Contrôle et les Coefficients (MCC^o) de chaque épreuve. Il actualise aussi la liste des Unités d'Enseignements et arrête les éventuelles modalités d'harmonisation. L'ensemble de ces modalités est consultable dans l'annexe « Modalités de Contrôle et de Connaissances » (MCC) disponible sous moodle d.

5.1.1. Evaluations

Chaque semestre, l'évaluation des compétences acquises ou des réalisations de l'élève est effectuée pour chaque EC par des épreuves obligatoires, écrites, orales ou pratiques, notées et affectées chacune d'un coefficient. La somme des coefficients correspondant à un EC doit être égale au nombre de crédits ECTS dudit EC. La moyenne d'un EC est une note comprise entre 0 et 20, arrondie par excès avec une précision de 0,1, sauf dans les cas du stage et du PFE qui sera validé ou non-validé.

La note d'Unité d'Enseignement (U.E.) est la moyenne des notes des EC qui la composent, pondérées des coefficients correspondants.

La constitution des U.E, de type de contrôle (Continu, terminal ou hybride) , les coefficients des EC, les crédits ECTS, l'ensemble des coefficients sont définis dans les Modalités du Contrôle de Connaissances.

5.1.2. Absence à une évaluation

Toute absence non justifiée à une activité d'évaluation entraîne l'attribution automatique de la note de **zéro**.

L'absence ne peut être justifiée que pour des raisons médicales ou motifs graves, sous condition de fournir un certificat ou un justificatif au plus tard 8 jours après l'épreuve. Il appartient à la direction du département d'apprécier la validité des justificatifs fournis. Une absence justifiée ne dispense en aucun cas de l'obligation de se soumettre à l'évaluation.

En cas d'absence justifiée à une épreuve de contrôle terminal, une **épreuve de substitution** est systématiquement organisée. Le non-respect de l'obligation de repasser l'épreuve entraîne l'attribution définitive de la note de **zéro**, sans possibilité de recours.

En cas d'absence justifiée à une activité d'évaluation relevant du contrôle continu, il appartient au responsable de l'EC concerné de proposer, si aucune épreuve de substitution ne peut être organisée, une **adaptation des modalités de calcul de la note finale de l'EC**.

Seul le Directeur de département peut autoriser exceptionnellement une absence à une épreuve, la non-remise dans les délais d'un devoir ou d'un rapport de projet, ou l'absence de soutenance à la date limite publiée. Il établira conjointement avec l'enseignant responsable du module les conditions permettant de passer un examen ou un contrôle de substitution.

5.2. Modalité d'harmonisation

Afin d'assurer la meilleure équité possible entre les différents groupes évalués, à chaque fois que dans les parcours proposés les élèves ont un choix entre différents EC et que par conséquent les modalités d'évaluations peuvent être différentes, les notes obtenues aux EC concourantes seront harmonisées.

La modalité d'harmonisation est la suivante :

1) Une moyenne et un écart type de référence sont calculés :

- Les moyennes brutes M_BRUT sont calculées par EC.
- Les écarts types bruts EC_BRUT sont calculés par EC.
- Une moyenne de référence M_REF est calculée d'après la moyenne des M_BRUT des différents EC.
- Un écart type de référence EC_REF est calculé d'après la moyenne des EC_BRUT des différents EC.

2) Une moyenne et un écart type harmonisés M_HARM et EC_HARM sont calculés pour chaque EC selon les règles:

- Moyenne harmonisée : $M_HARM = (M_BRUT + M_REF) / 2$
- Ecart type harmonisé : $EC_HARM = (EC_BRUT + EC_REF) / 2$

3) Les notes sont alors harmonisées EC par EC en utilisant la règle de correction suivante :

$$NOTE\ FINALE = M_HARM + (NOTE\ BRUTE - MOYENNE\ BRUTE) \times (EC_HARM / EC_BRUT)$$

5.3. Commission préparatoire aux jurys de département

Une commission préparatoire siège avant chaque jury de département. Elle examine les résultats académiques des élèves et propose des décisions concernant leur scolarité, à savoir la validation des UE ayant donné lieu à une évaluation, le redoublement, l'exclusion ou la diplomation.

Les convocations aux commissions préparatoires sont envoyées un mois avant leur tenue par email à l'ensemble des enseignants du département GE.

La composition de la commission est établie en fonction des disponibilités et réponses reçues des enseignants. Elle peut être complétée par des représentants des centres et services intervenants dans la formation GE.

5.4. Jury de département

La composition du jury répond aux règles du Règlement des Etudes Communs de l'INSA Lyon (cf. § 10 du REC de l'INSA Lyon). Le jury doit être composé d'au moins trois personnes, le directeur de département ou son représentant et aux moins deux enseignants du département.

Le jury s'appuie sur les propositions de la commission préparatoire pour statuer sur les décisions finales.

5.4.1. Dates des jurys

Les dates de jury du département sont établies au plus tard dans le 1^{er} mois de l'année universitaire. Ces jurys ont lieu successivement à l'issue du 1^{er} et du 2^{ème} semestre ainsi qu'après les examens de rattrapages de fin d'année universitaire (respectivement, durant les mois de mars, juillet et septembre). Les dates de Jurys sont publiées par affichage.

5.4.2. Avertissements du jury

Le jury adresse un avertissement dans le cas de résultats académiques insuffisants ou dans le cadre d'un comportement inadapté lors de la formation. L'avertissement est reporté sur le bulletin semestriel.

5.5. Rattrapages modalités

5.5.1. Examen de Rattrapage

En cas de constatation de non validation d'une UE, le jury de département décide des EC qui feront l'objet d'une session de rattrapage. Un seul examen de rattrapage peut être autorisé par année pour un même EC. L'épreuve de rattrapage donne lieu à une note qui sera utilisée par le jury pour déterminer la validation éventuelle de l'UE suivant les règles décrites au chapitre 5.1.1. Un élève peut renoncer à l'examen de rattrapage d'un EC compensable par courrier électronique adressée au secrétariat des études du département dans un délai fixé par le Conseil de Département. Les élèves sont informés des modalités de désistement conjointement à la convocation aux épreuves de rattrapage par la notice donnée en Annexe 6.5.

5.5.2. Décisions en cas de résultats insuffisants

À l'issue des épreuves de rattrapage, le jury de septembre se prononce pour les élèves n'ayant pu obtenir la validation de toutes les Unités d'Enseignements pour une des solutions suivantes :

- l'élève peut bénéficier de l'aménagement prévu au paragraphe 5.6.3.
- l'élève est autorisé à redoubler.
- l'élève est exclu.

5.5.3. Aménagement d'Etudes dans le cas de résultats insuffisants

Pour les élèves-ingénieurs n'ayant pas validé l'ensemble des UE d'une année, le Jury peut accorder, à titre exceptionnel, un aménagement dont il fixe les conditions. L'aménagement confère à l'élève, l'autorisation de s'inscrire en année n+1 et stipule que les résultats de l'année n+1 ne seront examinés qu'après constatation de la validation de tous les modules de l'année n.

L'aménagement proposé fait l'objet d'un document contresigné par le département et l'élève. L'élève n'acceptant pas ce dispositif redouble.

5.6. Modalités de consultation des copies d'examen

A la suite de la publication des résultats d'évaluations, tout élève souhaitant consulter sa copie d'examen devra en faire la demande par mail auprès de l'enseignant responsable du module.

6. Annexes

6.1. Tableaux des MCC (cf document MCC_GE_2025_2026.xls)

6.2. Chartes à la mobilité internationale

Tout candidat à la mobilité Internationale, entrante ou sortante, doit signer une charte établie selon les règles décrites ci-dessous.

6.2.1. Mobilité sortante

Autorisation de départ

Tout souhait de départ en échange académique en année N devra s'exprimer en N-1 auprès du Bureau des Relations Internationales du département GE (BRIDGE). Le départ en échange académique est autorisé par le jury du Département. Cette autorisation ne sera donc définitive que si le jury a validé l'ensemble des UE de l'élève.

La décision d'accueillir l'élève relève de l'Université pour laquelle il a postulé.

Le calendrier des échanges académiques est fixé par les universités d'accueil et impose qu'un certain nombre de démarches soient réalisées de façon anticipée sans que l'ensemble des résultats aux examens ne soient connus. L'acceptation par l'université d'accueil et la date de la rentrée peuvent même parfois intervenir avant la décision finale du jury.

Par conséquent, afin de limiter les refus tardifs de départ,

a) seront autorisés à partir, les étudiants qui auront :

- toutes les UE validées
- un maximum de deux UE non validées et ne comportant que des EC compensables ;
- un maximum d'une UE non validée pouvant comporter un EC non compensable ;

Dans le cas d'une UE non validée dont plus d'un EC est non compensable, le départ pourra être proposé au semestre 2.

b) Les élèves dont le départ a été accepté au jury de février, n'ayant pas validé tous les EC du second semestre au jury de juillet, pourront se voir refuser le départ, et ce quel que soit l'avancement de leur dossier (acceptation par l'Université d'accueil) ou la nature de leur engagement (billet d'avion, réservation de logement...)

Pendant l'échange et au retour

- Tout échange académique se fait sur un ou deux semestres, dans le cadre d'une convention signée entre l'INSA LYON et l'Université d'accueil.

Pour les départs en 5^{ème} année à l'année **incluant la période des PFE**, un équivalent de ce dernier, répondant aux modalités définies au règlement des études GE, devra obligatoirement être réalisé, sous responsabilité, suivi et validation de l'Université d'accueil. Le Projet de Fin d'étude devra être supervisé et évalué par l'Université d'Accueil qui établira également la convention, le cas échéant. L'étudiant veillera à ce que le contenu et la durée soient conformes à celle du PFE de 5GE. Cependant le PFE peut s'étendre sur l'ensemble du second semestre et représenter jusqu'à 30 crédits ECTS. Le sujet de PFE doit être validé par le Département. Les instructions sont données sur Moodle.

~~Pour les départs en 5^{ème} année (au S9) n'incluant pas la période des PFE :~~

~~L'étudiant n'est pas tenu de suivre les options SHES du S10 en présentiel. Toutefois il y sera inscrit et fera ses apprentissages en autonomie. Un travail personnel sous la forme d'un mémoire sera demandé. L'étudiant y développera une réflexion spécifique sur les problématiques non techniques abordées dans le cadre de ces options et s'appuyant sur l'expérience du PFE. Ce travail permettra de justifier l'attribution des 6 crédits ECTS correspondant à ces enseignements.~~

Pour les départs en 4^{ème} année incluant un stage, un équivalent de ce dernier, répondant aux modalités définies au règlement des études GE, devra obligatoirement être réalisé, sous responsabilité, suivi et validation de l'Université d'accueil. Le stage de 4^{ème} année devra être supervisé et évalué par l'Université d'accueil qui établira également la convention, le cas échéant. L'étudiant veillera à ce que le contenu et la durée soient conformes à celle du stage de 4GE. Le stage peut s'étendre sur l'ensemble du semestre et représenter jusqu'à 30 crédits ECTS.

- Les difficultés à trouver un PFE dans le domaine ou le cadre désiré ne peuvent en aucun cas être prétextes à un retour anticipé.
- Un contrat d'études devra être produit au moins une semaine avant le jury du premier semestre. Toute modification de celui-ci se fera avec l'aide du coordonnateur local et les conseils des enseignants de l'Université d'accueil. Elle devra être impérativement approuvée par le responsable des relations internationales du Département, ainsi que les évolutions (abandon de cours, changement de cours) en cours d'année.
- Les cours suivis doivent correspondre aux enseignements de 4 GE et 5 GE tels qu'ils sont présentés dans les fiches ECTS et représenter 30 crédits ECTS (ou équivalent) par semestre.
- En cas de non équivalence de certains cours du département, il pourra être demandé à l'élève de travailler ce cours de façon autonome.
- Les différents jurys de Département peuvent avoir lieu avant que l'Université d'accueil n'ait encore produit de bulletin officiel ou que ce dernier ne soit arrivé au BRIDGE. Il appartiendra à l'élève de transmettre au fur et à mesure qu'il en a connaissance ses notes au Responsable des Relations Internationales du Département.
- Les élèves devront communiquer avec le BRIDGE à l'adresse ge-ri@insa-lyon.fr, depuis leur adresse INSA. L'élève s'engage à répondre dans les délais les plus brefs aux différentes demandes du BRIDGE et informera ce même Bureau en cas de difficultés.

6.2.2. Mobilité entrante

Accueil en Génie Electrique

A leur arrivée à l'INSA LYON et après leur inscription administrative auprès des services centraux de scolarité, les élèves doivent obligatoirement se présenter à la réunion de rentrée GE munis de leur carte d'élève. Les lieu, date et heure de cette réunion sont préalablement communiqués par le Bureau des Relations Internationales du département Génie Electrique (BRIDGE).

En cours d'année universitaire

Contrat d'études et engagements de l'élève

Le contrat d'études définitif sera signé et remis au BRIDGE au plus tard à une date communiquée lors de la réunion de rentrée.

Une fois signé, celui-ci devient définitif : les modifications resteront marginales et devront être motivées et validées par le responsable des relations internationales.

Ce contrat engage l'élève à assister assidûment à tous les Cours Magistraux, Travaux Pratiques, Travaux Dirigés, Projets et Examens des modules auxquels il est inscrit.

Toute absence devra être justifiée et toute absence non justifiée à un examen sera sanctionnée par la note 0, conformément au Règlement des études.

Cours dans un autre département

Si des enseignements souhaités ne sont pas disponibles au département Génie Electrique, l'élève peut s'inscrire à des cours, deux maximum, (hors cursus IST) dans un seul des autres départements de l'INSA.

Il doit néanmoins avoir l'accord préalable écrit de ce département (à transmettre au BRIDGE) et du responsable des relations internationales avant d'inscrire ce cours dans son contrat pédagogique.

Cours de langues

Sauf exception particulière signalée par le centre des langues au responsable des relations internationales, les cours de Français Langue Etrangère sont obligatoires. Une fois inscrit, l'élève doit assister à tous les cours et examens prévus.

L'inscription se fait auprès du Centre Des Langues, aux dates indiquées.

Cours d'Education Physique et Sportive.

Ils sont vivement conseillés. L'inscription se fait auprès du Centre Des Sports aux dates communiquées lors de la réunion de rentrée.

Stage industriel

Sauf autorisation expresse du BRIDGE, un stage industriel ne peut se faire qu'au 2nd semestre, en complément d'un semestre d'échange académique validé. Toute demande de stage doit être signalée au responsable des stages (ge-suivi@insa-lyon.fr).

Communication avec le Bureau des Relations Internationales

Dès validation de son inscription administrative, l'élève se voit attribuer une adresse mail INSA. Une fois celle-ci mise en place, elle seule devra être utilisée pour toute communication avec le BRIDGE via l'adresse mail ge-ri@insa-lyon.fr. L'objet du message devra faire figurer l'en-tête « [IN] ».

L'élève s'engage à répondre dans les délais les plus brefs aux différentes demandes du BRIDGE et informera dans les délais les plus brefs ce même Bureau en cas de difficultés.

En fin de séjour

Résultats et relevés de notes

Les relevés de notes feront l'objet d'un envoi par courrier électronique, à l'issue du Jury du premier semestre (février/mars) pour les élèves inscrits uniquement au premier semestre, et à l'issue du Jury de juillet pour les élèves restant deux semestres ou inscrits au second semestre.

En cas de non validation d'un module, le BRIDGE peut autoriser, à la demande de l'élève, le passage d'un examen de rattrapage spécifique.

Attestations et documents administratifs

Le délai d'obtention de toute demande d'attestation et/ou de documents administratifs est de deux semaines. L'élève devra prendre ses dispositions pour respecter ces délais. Aucune procédure d'urgence ne pourra être mise en place.

6.2.3. Double diplôme

Le département Génie Electrique de l'INSA LYON propose aux élèves ingénieurs en faisant la demande, de passer un double diplôme en partenariat avec une université à l'étranger.

Communication avec le Bureau des Relation Internationales GE (BRIDGE)

Seule l'adresse INSA sera utilisée pour communiquer avec le BRIDGE. Toute communication sera envoyée à l'adresse ge-ri@insa-lyon.fr.

L'élève s'engage à répondre dans les délais les plus brefs aux différentes demandes du BRIDGE et informera ce même Bureau dans les délais les plus brefs, en cas de difficultés.

Double Diplôme mobilité entrante

Arrivée au département

A son arrivée à l'INSA Lyon et après s'être inscrit administrativement auprès des services centraux de scolarité, l'élève doit obligatoirement se présenter à la réunion de rentrée organisée par le département GE avec sa carte d'élève. De manière similaire aux élèves régulièrement inscrits au département, il est nécessaire, pour tout élève inscrit en Double Diplôme de valider son contrat d'études en ligne (sur la plate-forme « Pégase ») afin de valider son inscription.

Scolarité

Les élèves ingénieurs inscrits en double diplôme doivent suivre tous les cours de leur année d'inscription (stage et PFE compris). Ils sont sujets aux mêmes modalités d'évaluation que les élèves régulièrement inscrits au département ainsi qu'à celles spécifiques au Double Diplôme.

Les cours dans un autre département ne sont pas autorisés dans le cadre d'un DD.

Réunions de suivi

Des réunions de suivi sont régulièrement organisées au premier semestre, elles sont obligatoires. Le but de ces réunions est de faire un point sur l'intégration, la scolarité et la recherche de stage ou PFE.

Stage industriel et PFE

Le stage industriel de 4ème année est obligatoire. Dans de nombreux accords de Double Diplôme, il est par ailleurs stipulé que le stage ne peut pas se faire dans le pays d'origine.

Le PFE de 5ème année (pour les élèves dont le cursus inclut cette année) est également obligatoire (en entreprise ou en laboratoire). Dans de nombreux accord de Double Diplôme, il est également stipulé que ce PFE ne peut pas se faire dans le pays d'origine.

Double Diplôme mobilité sortante

Les élèves souhaitant candidater à un double diplôme en année N doivent en faire la demande auprès du BRIDGE en N-1.

Les modalités définies dans l'annexe Mobilité Sortante, s'appliquent aux élèves Double Diplôme.

La liste des universités bénéficiant d'une convention avec l'INSA est disponible auprès de la Direction des Relations Internationales.

6.3. Stage industriel obligatoire de 4GE

6.3.1. Déroulement

Les sujets sont d'une part, collectés par le service des stages du département et l'Espace Carrières de l'INSA LYON et d'autre part résultent de candidatures spontanées ou réponses à des offres de journaux ou sites spécialisés. Les élèves sont autonomes dans leurs démarches auprès des entreprises.

Les élèves transmettent au service des stages les éléments permettant d'apprécier leur sujet technique au travers de l'application <https://ge-stages.fr>. Chaque sujet de stage est ainsi évalué au préalable par l'enseignant-tuteur qui s'assure du contenu, du potentiel technique du sujet proposé et de la capacité de l'entreprise à assurer l'encadrement du stagiaire. La majorité des sujets sont proposés par des ingénieurs et entreprises connus, dont le potentiel technique est reconnu.

Sur la base des informations fournies par l'élève, une convention de stage est établie.

L'enseignant-tuteur est nommé conformément au chapitre 4 sur la préparation au projet professionnel.

En cas de problème quelconque dans la définition du sujet et/ou dans la date de début de stage et si le stage ne satisfait pas à la durée minimale définie en 2.1, l'UE correspondante ne sera pas validée et les crédits ECTS correspondant ne seront pas attribués.

Un suivi du stage (à minima mensuel) via l'application <https://ge-stages.fr> permettra à l'élève de tenir informé son enseignant-tuteur et mettre en place un dialogue. Cette application permet également à l'enseignant tuteur de notifier ces échanges avec l'entreprise.

6.3.2. Evaluation

Le stage industriel n'est pas noté, car les sujets sont de nature et de difficultés très différentes et les élèves ingénieurs se trouvent aussi dans des conditions d'encadrement très variées.

Il est évalué globalement d'après :

- 1/ Les avis de l'ingénieur-tuteur et de l'enseignant-tuteur exprimés sur des fiches d'appréciations spécifiques,
- 2/ Le rapport écrit remis à l'ingénieur-tuteur à la fin du stage et déposé sur l'application [ge-stages](https://ge-stages.fr) au plus tard trois semaines après la fin du stage (il est tenu compte des clauses de confidentialité).
- 3/ Le poster réalisant la synthèse du travail du stage déposé sur l'application [ge-stages](https://ge-stages.fr) après avoir été visé par l'entreprise.
- 4/ La présentation orale du stage dans l'entreprise en présence de l'enseignant-tuteur, de l'ingénieur-tuteur et de toutes autres personnes de l'entreprise intéressées par le sujet (exposé de 30 à 40 minutes ; questions réponses : 10 à 15 minutes ; démonstration) au cours du dernier mois de stage.

Le rapport au format PDF et le poster au format PPT sont à déposer sous l'application [ge-stages](https://ge-stages.fr) avant les dates limites indiquées sous moodle.

Au-delà de ces dates aucun document ne sera pris en compte.

À partir de ces éléments, le stage est jugé validé ou non validé. L'avis de l'ingénieur tuteur et la réunion de concertation entre celui-ci et l'enseignant-tuteur au moment de la soutenance en entreprise ont un impact prépondérant sur la validation finale.

Il est fortement conseillé à l'élève de solliciter, auprès de son ingénieur tuteur, au minimum un entretien d'évaluation à mi-parcours et un entretien de bilan final du stage pour détecter les domaines et comportements à améliorer.

6.4. Projet de Fin d'Etudes

6.4.1. Déroulement

Les sujets sont d'une part, collectés par le service des stages du département et l'Espace Carrières de l'INSA-Lyon et d'autre part résultent de candidatures spontanées ou réponses à offres de journaux ou sites spécialisés. Les élèves sont autonomes dans leurs démarches auprès des entreprises et des laboratoires.

Dans le courant du S9, après avoir identifié un projet au sein d'un laboratoire ou d'une entreprise, les élèves synthétisent leur sujet technique au travers d'une page spécifique sur l'application <https://ge-stages.fr>. L'élève sollicite alors un enseignant du département comme enseignant-tuteur. Après concertation avec l'élève d'une part et l'ingénieur-tuteur d'autre part, l'enseignant tuteur émet un avis sur le contenu et la validité du sujet proposé.

Pour les élèves souhaitant valider leur diplôme avec la mention Parcours Recherche, ils doivent s'assurer avec leurs encadrants (ingénieur et enseignant référents) que le contenu et le cadre du projet sont de nature à donner une véritable expérience de recherche.

Les élèves doivent remettre un rapport probatoire à leur enseignant-tuteur. Ce rapport permet de faire un point d'étape dans le déroulement du PFE ; de mettre en œuvre des outils du domaine RSE (responsabilité sociétale des entreprises) ; de faire prendre du recul sur le rôle et la responsabilité de l'(élève-) ingénieur.e au regard des enjeux socio-environnementaux.

Un suivi du PFE (à minima mensuel) via l'application <https://ge-stages.fr> permettra à l'élève de tenir informé son enseignant-tuteur et mettre en place un dialogue. Cette application permet également à l'enseignant tuteur de notifier ces échanges avec l'entreprise.

En fin de stage, un rapport de synthèse doit être fourni au moins une semaine avant la soutenance qui a lieu à l'INSA à la fin de l'année universitaire.

6.4.2. Evaluation

Le PFE n'est pas noté, car les sujets sont de nature et de difficultés très différentes et les élèves ingénieurs se trouvent aussi dans des conditions d'encadrement très variées.

Il est évalué globalement d'après :

- 1/ Le Rapport Probatoire
- 2/ Le Rapport Final à remettre aux tuteurs industriel et académique
- 3/ Une grille d'évaluation du PFE complétée par le tuteur industriel
- 4/ Une soutenance à l'INSA Lyon qui sera programmée par le président de jury aux dates données en début de PFE

L'étudiant est responsable de déposer les points 1/ 2/ et 3/ sur l'application <https://ge-stages.fr> au minimum une semaine **AVANT sa soutenance**

Le tuteur académique et/ou le président de jury complètera l'avis demandé dans l'onglet Fin de stage de l'application

Si tous ces documents sont complétés et les avis tous positifs le PFE sera validé.

6.4.3. PFE couplé à un Parcours Recherche

Les élèves retenus pour finaliser leur parcours recherche au S10 effectuent leur PFE soit au sein d'un Laboratoire de Recherche, soit au sein d'une équipe recherche et développement d'une entreprise..

Ces élèves sont soumis aux mêmes modalités d'évaluation que pour le parcours standard.

Dans le rapport final et la soutenance, il devra présenter une synthèse de la bibliographie, expliquer et justifier la démarche méthodologique utilisée et placer l'activité de recherche de son entreprise/laboratoire dans l'écosystème national et international (objectif de la recherche pour l'entreprise/laboratoire, positionnement national et international de cette activité, financement de celle-ci...).

6.4.4. Règles spécifiques

Afin de donner une lisibilité aux élèves, aux industriels et aux laboratoires, du processus d'analyse et d'évaluation des sujets proposés, les règles suivantes doivent être suivies :

R1 – Les élèves en recherche de PFE devront tenir informé le responsable des PFE tout au long de leurs démarches et aller vers un enseignant-tuteur qui les accompagnera et donnera un avis écrit sur le projet avant soumission du sujet au responsable des PFE.

R2- La validation d'un sujet portera sur le volet technique, sur les conditions de l'étude telle que l'insertion dans une équipe de travail, sur les outils mis en œuvre (matériel et logiciel) dans le cadre du stage, sur la description du projet et nécessitera le suivi d'un enseignant-tuteur. Cet enseignant-tuteur aura une tâche d'accompagnement et de suivi (hypothèse de départ, validité et faisabilité des mesures et données, choix des modèles, validité des conclusions etc...) qui se traduira par le contrôle de l'activité, en particulier, l'examen des rapports d'activité mensuels de l'élève sur l'avancement du travail.

R3 - En cas de problème quelconque dans la définition du sujet et/ou dans la date de début de PFE et si le PFE ne satisfait pas à la durée minimale définie en 2.2, l'UE correspondante ne sera pas validée et les crédits ECTS correspondant ne seront pas attribués.

R4 –Le PFE doit débiter au plus tard le 1 mars.

R5 - Le projet se termine au plus tard le dernier jour de l'année universitaire et les soutenances sont programmées dernière semaine d'août / première semaine de septembre à l'INSA.

6.5. Modalités de rattrapage et désistements

A l'issue du jury de département, les convocations pour les rattrapages sont envoyées individuellement par mail aux élèves concernés avec la notice suivante :

Modalités de rattrapage et de désistement

Au vu de vos résultats le jury du Département Génie Electrique vous a proposé des rattrapages.

Conformément au Règlement des Etudes, nous vous rappelons que la validation de l'ensemble des UE est nécessaire pour l'obtention du diplôme. Les modalités de ces validations sont définies par le règlement des études du Département GE et disponibles sur **Moodle** :

[Accueil](#) / ► [Génie Electrique](#) / ► [Divers](#) / ► EAS / ► Règlement des Etudes Commun à l'INSA et Annexes du département génie électrique

Nous vous rappelons les règles suivantes concernant les examens de rattrapage:

1) Le rattrapage d'un EC non validé et non compensable (noté F) est obligatoire.

2) Dans une UE non validée, le rattrapage d'un EC compensable (noté Fx) n'est pas obligatoire sauf s'il s'agit du seul EC non validé. Vous avez donc le choix :

- Soit de vous présenter aux rattrapages de l'ensemble des EC non validés de cette UE.
- Soit de vous désister d'un ou plusieurs EC compensables (*voir procédure de désistement alinéa 3 ci-dessous*). Vous conservez alors la note de ces EC et vous passez obligatoirement une épreuve de rattrapage dans le(les) EC non validé(s) restant(s).
- Soit vous n'avez qu'un seul EC non validé et compensable dans l'UE, vous êtes donc obligé de vous présenter au rattrapage de cet EC.

3) Procédure pour vous désister du rattrapage d'un ou plusieurs EC :

*Nous insistons sur le fait qu'il s'agit d'un **risque calculé** de votre part dont vous assumez la responsabilité et les conséquences.*

Le département considère par défaut que vous vous présenterez à tous les rattrapages auxquels vous êtes convoqué.

Vous devez donc obligatoirement avertir le département **8 jours avant le début des épreuves de rattrapages**, de votre décision de ne pas vous présenter à ce (ou ces) rattrapage(s) :

par courrier électronique adressé à : ge-etudes@insa-lyon.fr

ATTENTION : A défaut de réception de ce courrier électronique, toute absence à l'examen de rattrapage d'un EC sera sanctionnée par un zéro à la note de l'EC.

4) Etudiant à l'étranger aux dates des examens de rattrapage **pour raison académique justifiée (MET, Projet de Fin d'Etudes...)** :

Des rattrapages à distance peuvent être organisés **sous la responsabilité d'un représentant de l'entité d'accueil (entreprise ou école).**

Dans ce cas, il est de votre responsabilité de prendre contact avec le responsable de l'EC concerné.

A l'issue des rattrapages, le jury de septembre statuera sur les cas limites en considérant l'ensemble de votre scolarité.

Nous vous encourageons à préparer rapidement et très sérieusement vos rattrapages afin de vous assurer une poursuite normale de votre scolarité à l'INSA.

Lionel PETIT
Directeur du Département GE

Eric SELLIN
Directeur des Etudes GE

Extrait : **Annexe au règlement des études commun de l'INSA Lyon**
Pour la Spécialité de Formation d'Ingénieur
GÉNIE ÉLECTRIQUE PAR APPRENTISSAGE
EN PARTENARIAT AVEC L'ITII DE LYON

Les modalités de contrôle des connaissances (paragraphe 6.2) ne figurent pas dans ce document, elles sont consultables en ligne (voir lien dans le texte).

Vu l'avis du conseil de département de Génie Electrique **du juin 2025,**

Le directeur de l'INSA Lyon et le directeur du département Génie Electrique (GE) arrêtent le texte ci-dessous qui est annexé au Règlement des Etudes Commun de l'INSA Lyon (REC). Il sera publié au sein du département concerné.

Table des matières

1. ORGANISATION DE LA SCOLARITE	3
1.1. STRUCTURATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE	3
1.2. HORAIRES DES COURS	3
1.2.1. Horaires	3
1.2.2. Assiduité	3
1.3. PARCOURS	3
1.3.1. Parcours sous statut appreni.....	3
1.3.2. Parcours sous statut formation continue	3
1.3.3. Parcours sous statut contrat de professionnalisation	4
1.3.4. Aménagement Spécifique.....	4
1.4. PARCOURS RECHERCHE	4
1.5. REGLES DE VENTILATIONS DANS LES OPTIONS	4
2. STAGES ET PFE.....	4
2.1. PERIODES D'APPRENTISSAGE EN ENTREPRISE	4
2.2. PROJET DE FIN D'ETUDE.....	5
3. INTERNATIONAL/ MISSION A L'ETRANGER.....	5
4. SOUTIEN, ACCOMPAGNEMENT ET TUTORAT	5
4.1. PROJET PERSONNEL DE FORMATION	5
4.2. SOUTIEN/ TUTORAT	5
5. MODALITES D'EVALUATION	5
5.1. MODALITES DE CONTROLES DE CONNAISSANCES (MCC)	5
5.1.1. Evaluations	5
5.1.2. Absence à une évaluation.....	6
5.2. MODALITES D'HARMONISATION.....	6
5.3. COMMISSIONS PREPARATOIRES AU JURY DE DEPARTEMENT.....	6
5.4. JURY DE DEPARTEMENT.....	6
5.5. JURYS : DATES ET MODALITES.....	7
5.5.1. Dates jurys.....	7
5.5.2. Avertissements du jury	7
5.5.3. Félicitations du jury.....	7
5.6. RATTRAPAGES MODALITES	7
5.6.1. Examen de rattrapage.....	7
5.6.2. Décision en cas de résultats insuffisants	7

5.6.3.	<i>Aménagement d'étude dans le cas de résultats insuffisants.....</i>	7
5.7.	MODALITE CONSULTATION DES COPIES D'EXAMEN.....	7
6.	ANNEXES.....	8
6.1.	TABLEAUX DE MODALITES DU CONTROLE DE CONNAISSANCE	8
	<i>CE TABLEAU N'EST PAS PUBLIE. IL EST MIS A JOUR TOUS LES ANS ET DEPOSE EN LIGNE.</i>	8
6.2.	MISSION A L'ETRANGER	8
6.3.	PERIODE D'APPRENTISSAGE EN ENTREPRISE	8
6.4.	PERIODE D'APPRENTISSAGE EN ENTREPRISE – PROJET DE FIN D'ETUDE (PFE) 5GEA	10

Cette spécialité de formation peut être suivie :

-sous statut apprenti, salarié d'une entreprise dans le cadre d'une convention spécifique d'apprentissage à durée limitée (3 ans).

-sous statut apprenti en formation continue, salarié d'une entreprise dans le cadre d'une action de formation professionnelle (plan de formation, congés de formation...) possédant 3 ans d'expérience professionnelle minimum en tant que technicien supérieur.

Les points du règlement communs à ces deux statuts font référence ci-après à « l'élève » sans distinction.

Les points du règlement particuliers au statut apprenti en formation continue font référence ci-après à « l'élève en formation continue ».

-Sous statut contrat de professionnalisation en 5GEA, salarié d'une entreprise dans le cadre d'une convention spécifique d'apprentissage à durée limitée (1 an).

1. Organisation de la Scolarité

1.1. Structuration de l'année universitaire

L'année universitaire est divisée en deux semestres effectués en alternance avec des périodes académique d'une à quatre semaines et des périodes entreprise d'une à quatre semaines.

Le dernier semestre de la 5^{ème} année est réservé au projet de fin d'étude.

Dans la suite du document on nommera :

- S5 et S6 les semestres 1 et 2 de la 3GEA ;
- S7 et S8 les semestres 1 et 2 de la 4GEA ;
- S9 et S10 les semestres 1 et 2 de la 5GEA.

1.2. Horaires des cours

1.2.1. Horaires

Les cours sont organisés par tranche horaire d'1, 2, 3 et 4h sur les créneaux de 8h à 18h avec une pause méridienne d'1 heure minimum du lundi au vendredi.

1.2.2. Assiduité

L'élève doit obligatoirement assister et participer à l'ensemble des activités arrêtées par le conseil de département et la direction du département et attestées par l'emploi du temps.

Les deux moyens de formation que sont la formation académique et la formation en entreprise sont d'égale importance. Il n'est donc pas possible de considérer que des nécessités d'entreprise soient une excuse valable permettant de justifier des absences ou retards aux activités académiques.

L'élève doit signer via l'application SoWeSign pour chaque cours, TD ou TP afin d'attester de sa présence.

En cas d'absence, l'élève doit prévenir le secrétariat des études et justifier son absence par un arrêt de travail. Le maître d'apprentissage et l'entreprise d'accueil sont systématiquement informés de toute absence ou tout retard constaté.

Tout manquement à ces règles sera transmis à l'entreprise d'accueil et expose l'élève à la législation du code du travail et aux obligations mentionnées dans son contrat de travail.

1.3. Parcours

1.3.1. Parcours sous statut apprenti

Le parcours sous statut apprenti s'effectue sur 3 années pour un volume horaire total de 1757 heures d'enseignement académique, dans le cadre d'une convention d'apprentissage gérée par le Code du travail.

Les semestres de formation sont organisés comme décrit dans l'annexe (page 8)

Si les conditions d'obtention du diplôme ne sont pas atteintes en fin de parcours, l'élève peut obtenir un aménagement spécifique décrit dans le paragraphe 1.3.4

1.3.2. Parcours sous statut formation continue

Le parcours sous statut Formation Continue débute par une période probatoire de remise à niveau de 300 heures, sur 6 mois décrit en annexe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** Durant cette période un jury spécifique se prononce sur l'admission définitive en cycle ingénieur. Le cycle ingénieur s'étend sur 5 semestres pour un volume horaire de 1036 heures décrit en annexe (page 8).

Si les conditions d'obtention du diplôme ne sont pas atteintes en fin de parcours, l'élève en formation continue peut obtenir un aménagement spécifique décrit dans le paragraphe 1.3.4.

1.3.3. Parcours sous statut contrat de professionnalisation

Le parcours sous statut contrat de professionnalisation s'effectue sur la 5^{ème} année pour un volume horaire total de 352 heures d'enseignement académique, dans le cadre d'une convention de contrat de professionnalisation gérée par le Code du travail.

Les semestres de formation des salariés en contrat de professionnalisation sont organisés comme pour les apprentis de 5^{ème} année.

1.3.4. Aménagement Spécifique

Un aménagement spécifique peut être mis en place pour les élèves n'ayant pas validé la totalité de leurs UE en fin de parcours de formation.

Cet aménagement nécessite :

- la prolongation du contrat d'apprentissage en cours ou la signature d'un nouveau contrat d'apprentissage pour l'élève.
- la prolongation de la période de formation professionnelle pour l'élève en formation continue.
- l'accord mutuel de l'établissement, de l'entreprise, du CFA et de l'élève.

1.4. Parcours recherche

Un élève peut labelliser sa dernière année au titre du parcours recherche en choisissant de suivre les enseignants du dit parcours, et s'il effectue son PFE dans un service de R & D avec un sujet lui permettant d'avoir une expérience de recherche. Il en fait la demande au plus tard au 1^{er} novembre du S9.

1.5. Règles de ventilations dans les options

Dans le cas des EC à choix et dans tous les cas où il est nécessaire de ventiler les étudiants dans des groupes thématiques en fonction de leurs choix, une règle de ventilation de référence est utilisée afin de résoudre les conflits liés au numerus clausus :

1. Un classement de référence est établi. Il s'agit du classement au mérite en fonction de la moyenne générale des résultats académiques de 3GEA et 4GEA annuels. Ce classement est porté à la connaissance des étudiants de manière anonyme (numéro étudiant).
2. Les étudiants sont invités à exprimer leur choix en classant par ordre de préférence les différents enseignements à choix qui leur sont proposés. Ces choix sont exprimés via un questionnaire numérique disponible sous Moodle.
3. Dans une première phase, une première partie de l'affectation est effectuée sur la base exclusive du classement de référence au mérite
4. Dans une deuxième phase, les groupes sont complétés avec l'ensemble des étudiants non affectés dans la première phase et en utilisant un algorithme d'optimisation minimisant l'insatisfaction en permettant de favoriser l'affectation définitive sur les vœux de rang les plus élevés.
5. Cas particulier des salariés en contrat de professionnalisation : ces étudiants suivent les règles de ventilation des étudiants de la filière initiale (cf REC GE).

2. Stages et PFE

2.1. Périodes d'apprentissage en entreprise

Dans le cadre de la formation par apprentissage, l'élève partage son temps entre des périodes scolaires donnant lieu à un apprentissage de nature académique et des périodes en entreprise donnant lieu à un apprentissage pratique orienté par l'expérience du travail d'ingénieur. Durant les deux premières années ces périodes en entreprise correspondent aux modules PE1 et PE2 en 3GEA puis PE3 et PE4 en 4GEA.

Chacune de ces périodes semestrielles est évaluée soit par la remise d'un rapport, soit par une soutenance, soit par les deux, permettant d'évaluer les compétences acquises et donnent lieu à une discussion entre l'élève, l'enseignant tuteur et le maître d'apprentissage. Les compétences acquises et les recommandations diverses faites à l'élève sont mentionnées dans le livret d'apprentissage.

Un outil sous la forme d'une grille d'évaluation permet de mettre en évidence les objectifs et la progression de l'élève année par année. Les modalités relatives à la période d'apprentissage en entreprise sont rassemblées en Annexe 6.4.

2.2. Projet de Fin d'Etude

Le Projet de Fin d'Etudes (PFE) du département Génie Electrique de l'INSA LYON est un projet plus ambitieux que les deux précédents, de niveau ingénieur-débutant. Il est pris en main par l'élève dans le cadre d'une équipe projet. Il se déroule au cours des deux semestres de la 5^{ème} année **soit dans l'entreprise d'accueil, soit dans l'entreprise de la MET.**

Les modalités relatives au projet de fin d'étude sont rassemblées en Annexe 6.4.

3. International/ Mission à l'étranger

La mission à l'étranger (MET) du département Génie Electrique de l'INSA LYON a pour objectif de donner une expérience du travail dans une autre culture et dans un autre pays. Cette mission, en lien avec le métier futur, pourra s'intégrer ou non dans le cadre du projet de fin d'étude. Elle sera effectuée soit dans une filiale étrangère de l'entreprise d'accueil, soit dans une autre entreprise. Elle s'effectue soit entre la 4GEA et la 5GEA (fin du S8) ou au S10.

Les modalités relatives à la mission à l'étranger sont rassemblées en Annexe 6.2.

Les élèves en formation continue n'effectuent pas de mission à l'étranger.

Les salariés en contrat de professionnalisation n'effectuent pas de mission à l'étranger.

4. Soutien, accompagnement et tutorat

4.1. Projet personnel de formation

Au cours de sa scolarité tout élève doit construire son projet personnel de formation (PPF) dans le département et dans son entreprise d'accueil.

Il sera accompagné par :

- Un maître d'apprentissage en entreprise identifié à la signature du contrat,
- Un tuteur académique désigné par le département en début de formation.

Ce projet de formation inclut notamment :

1. La tenue du carnet d'apprentissage (via l'application GE-Stage), renseigné régulièrement par l'élève et qui sera visé et commenté par son enseignant tuteur et son maître d'apprentissage.
2. Le choix d'une option parmi les options spécifiques du département Génie Électrique, ces options se déroulant pendant le premier semestre de 5GEA.
3. La réalisation, en 5GEA, d'un projet de fin d'études (PFE) en entreprise. Les modalités relatives au PFE sont rassemblées en Annexes 6.5.
4. La réalisation d'une mission d'au moins deux mois à l'étranger, mission à laquelle pourra être couplée le PFE. Les modalités relatives à la mission à l'étranger sont rassemblées en Annexe 6.3.

4.2. Soutien/ tutorat

A la demande des élèves, des séances de soutien pédagogique sont organisées en supplément du face à face prévu dans la maquette.

5. Modalités d'évaluation

5.1. Modalités de Contrôles de Connaissances (MCC)

En début d'année académique et après avoir recueilli les propositions des responsables de module, le Conseil de Département fixe pour chaque module les modalités de contrôle et les coefficients de chaque épreuve. Il actualise aussi la liste des Unités d'Enseignements (UE) et arrête les éventuelles modalités d'harmonisation. Ces modalités sont rassemblées en annexe 0.

5.1.1. Evaluations

Chaque semestre, l'évaluation des compétences acquises ou des réalisations de l'élève est effectuée pour chaque module par des épreuves obligatoires, écrites, orales ou pratiques notées et affectées chacune d'un coefficient.

La somme des coefficients correspondant à un module doit être égale au nombre de crédits ECTS dudit module.
La moyenne d'un module est une note comprise entre 0 et 20, arrondie par excès avec une précision de 0,1.
La note d'Unité d'Enseignement est la moyenne des notes des modules qui la composent, pondérées des coefficients correspondants.

La constitution des UE, les coefficients et les crédits ECTS des EC (ou modules) sont définis dans l'annexe **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

5.1.2. Absence à une évaluation

Voir Règlement des Études Communs de l'INSA (cf. §7 du REC de l'INSA Lyon).

Toute absence à une épreuve **finale** excusée par un arrêt de travail ou tout autre cas de force majeure ne dispense pas de cette épreuve. L'élève doit prendre contact sans délai avec la direction du département et avec l'enseignant responsable du module concerné pour repasser l'épreuve correspondante au plus tôt. **Si l'absence n'est pas justifiée, la note 0 sera attribuée sans appel possible.**

Seul le directeur du département peut autoriser une absence à une épreuve, la non-remise dans les délais d'un devoir ou d'un rapport de projet, ou l'absence de soutenance à la date limite publiée. Il établira conjointement avec l'enseignant responsable du module les conditions permettant de passer un examen ou un contrôle de substitution. **En cas d'épreuve de substitution, si l'épreuve n'est pas repassée, la note 0 sera attribuée sans appel possible.**

5.2. Modalités d'harmonisation

Afin d'assurer la meilleure équité possible entre les différents groupes évalués, à chaque fois que dans les parcours proposés les étudiants ont un choix entre différents EC et que par conséquent les modalités d'évaluations peuvent être différentes, les notes obtenues aux EC concourants seront harmonisées.

La modalité d'harmonisation est la suivante :

1. Une moyenne et un écart type de références sont calculés :
 - Les moyennes brutes M_BRUT sont calculées par EC.
 - Les écarts types bruts EC_BRUT sont calculés par EC.
 - Une moyenne de référence M_REF est calculée d'après la moyenne des M_BRUT des différents EC.
 - Un écart type de référence EC_REF est calculé d'après la moyenne des EC_BRUT des différents EC.
2. Une moyenne et un écart type harmonisés M_HARM et EC_HARM sont calculés pour chaque EC selon les règles :
 - Moyenne harmonisée : $M_HARM = (M_BRUT + M_REF) / 2$
 - Ecart type harmonisé : $EC_HARM = (EC_BRUT + EC_REF) / 2$
3. Les notes sont alors harmonisées EC par EC en utilisant la règle de correction suivante :
 $NOTE\ FINALE = M_HARM + (NOTE\ BRUTE - MOYENNE\ BRUTE) \times (EC_HARM / EC_BRUT)$

5.3. Commissions préparatoires au jury de département

Une commission préparatoire composée d'au moins, **un représentant de chaque entité d'enseignement (IRI Lyon, IUT Lyon1 (pour le Jury du S1), INSA)**, d'un représentant du CFA (ITII de Lyon), du responsable pédagogique de la filière et de l'ensemble des enseignants disponibles, examine la globalité des résultats des élèves.

Les convocations à la commission préparatoire sont envoyées 15 jours avant la date de la commission par email à l'ensemble des enseignants.

La composition de la commission est établie en fonction des disponibilités et réponses reçues des enseignants. Elle peut être complétée par des représentants des centres et services intervenant dans la formation.

La commission préparatoire émet des avis qui sont présentés au jury de suivi de département.

5.4. Jury de département

La composition du jury répond aux règles du Règlement des Études Communs de l'INSA (cf. §10 du REC de l'INSA Lyon). Elle doit être arrêtée et publiée au moins 15 jours avant sa tenue. Le jury doit être composé d'au moins trois personnes, d'un représentant du CFA (ITII de Lyon), du responsable pédagogique de la filière et de ses adjoints et du directeur de département.

Il est présidé par le directeur du département.

5.5. Jurys : dates et modalités

5.5.1. Dates jurys

Les dates de jury sont établies au plus tard dans le courant du 1^{er} mois de l'année universitaire et sont programmées à l'issue de la fin du semestre 1 et du semestre 2 et après les examens de rattrapage en fin d'année universitaire.

Ces dates sont publiées sur les panneaux d'affichage.

5.5.2. Avertissements du jury

Le jury adresse un avertissement dans le cas de résultats académiques insuffisants et/ou dans le cas d'un comportement inadapté lors de la formation. L'avertissement est noté sur le relevé de notes semestriel et est transmis au maître d'apprentissage.

5.5.3. Félicitations du jury

Le jury peut attribuer des félicitations aux élèves ayant obtenus les meilleurs résultats après analyse du classement de la promotion sur l'ensemble des trois années de formation. Cette mention est portée sur le diplôme.

5.6. Rattrapages modalités

5.6.1. Examen de rattrapage

En cas de non validation d'une UE, le jury de suivi des études décide les EC qui feront l'objet d'une session de rattrapage. Un seul examen de rattrapage peut être autorisé par année pour un même EC. L'épreuve de rattrapage donne lieu à une note qui se substitue à la note initiale de l'EC. Un élève peut renoncer à passer un examen de rattrapage par courrier électronique ou par lettre recommandée adressée au secrétariat des études du département dans un délai fixé par le Conseil de Département. Les élèves sont informés des modalités de désistement conjointement à la convocation aux épreuves de rattrapage par la notice donnée en Annexe 6.6.

5.6.2. Décision en cas de résultats insuffisants

À l'issue des épreuves de rattrapage, le jury de septembre se prononce pour les élèves n'ayant pu obtenir la validation de toutes les Unités d'Enseignements pour une des solutions suivantes :

- l'élève peut bénéficier de l'aménagement prévu au paragraphe 5.6.3,
- le jury émet des réserves sur la poursuite d'études.

Dans ce cas, les décisions du jury devront faire l'objet d'une discussion préalable entre le département, le maître d'apprentissage et l'entreprise d'accueil, sous réserve des dispositions légales du code du travail. Dans le cas où aucun accord n'a pu être obtenu, l'élève bénéficiera systématiquement de l'aménagement prévu au paragraphe 5.6.3, sans aucune garantie ni sur la possible validation des Unités d'Enseignements faisant l'objet d'un examen complémentaire, ni sur l'obtention finale du diplôme.

5.6.3. Aménagement d'étude dans le cas de résultats insuffisants

Pour les élèves n'ayant pas validé l'ensemble des Unités d'Enseignements d'une année, le jury peut accorder un aménagement, dont il fixe les conditions. L'aménagement confère à l'élève :

- l'autorisation de poursuivre en année n+1,
- l'obligation de passer les examens et de valider les Unités d'Enseignements non validées de l'année n dans le courant de l'année universitaire n+1 ou n+2

L'aménagement proposé fait l'objet d'un document contresigné par le département, le maître d'apprentissage et l'élève.

5.7. Modalité consultation des copies d'examen

A la suite de la publication des résultats d'évaluation, tout élève souhaitant consulter sa copie d'examen devra en faire la demande par mail auprès de l'enseignant responsable du module.

6. Annexes

6.1. Tableaux de modalités du contrôle de Connaissance

Ce tableau n'est pas publié. Il est mis à jour tous les ans et déposé en ligne.

Il est consultable dans l'annexe au Règlement des Etudes Commun, sur Moodle :

[Accueil](#) / ► [Génie Electrique](#) / ► [Génie Electrique Apprentissage](#) / ► [Divers](#) / ► [EASa](#) / ► Règlement des Etudes Commun à l'INSA et Annexes GEA / ► [Annexes GEA au Règlement des Études Commun](#)

6.2. Mission à l'étranger

6.2.1. Objectifs

Moment important de la formation, la mission obligatoire à l'étranger a pour objectif de donner une expérience du travail dans une autre culture et dans un autre pays. Cette mission, en lien avec le métier futur, pourra s'intégrer ou non dans le cadre du projet de fin d'étude. Elle sera effectuée soit dans une filiale étrangère de l'entreprise d'accueil, soit dans une autre entreprise.

6.2.2. Déroulement

Cette mission, d'une durée de 2 mois consécutifs au minimum, s'effectue en fin de 2ème année (Juillet/Août) ou entre les mois de février et aout de la dernière année.

Pour la validation de la mission, l'élève propose au moyen d'une fiche « *Projet de Mission à l'Étranger* » au responsable pédagogique de la filière GEA, après avis de son maître d'apprentissage et de son enseignant tuteur, un projet de mission à l'étranger en précisant :

- le lieu de la mission : pays et entreprise,
- l'identité et la qualité du tuteur sur place,
- la durée et le calendrier de la mission,
- la description du projet réalisé dans le cadre de cette mission,
- le projet de formation dans le cadre de la mission.

Cette fiche devra être établie le plus tôt possible et au moins un mois avant le départ prévu.

Sur la base de ces informations, une commission d'évaluation des missions à l'étranger se réunira afin d'évaluer les projets et d'autoriser le déroulement de la mission. En cas de refus du sujet, le département ne pourra en aucun cas être tenu comme responsable des dépenses engagées par l'étudiant ou son entreprise (billets d'avion, logement, visa...).

6.2.3. Evaluation

Module	Année	Élément d'évaluation	Mois
MET	N/A	Remise fiche projet de mission et validation du sujet de la mission à l'étranger	Le plus tôt possible - au plus tard 2 semaines avant le départ
		Evaluation du tuteur dans l'entreprise étrangère d'accueil	Au plus tard le jour de la soutenance
		Rapport Final de mission (en anglais)	1 semaine avant la soutenance
		Soutenance finale effectuée en anglais.	S10*

*La soutenance peut être anticipée pour les départs en 4GEA.

6.3. Période d'apprentissage en entreprise

6.3.1. Objectifs

Mise en application et développement des **connaissances acquises** en Cours, Travaux Dirigés et Travaux Pratiques, dans le secteur industriel du **Génie Électrique** ; c'est-à-dire développer son savoir-faire.

Découvrir la structure et le fonctionnement de l'entreprise et expérimenter le travail de terrain d'un ingénieur. Réalisation de **deux projets de complexité croissante**, tant au point de vue **scientifique et technique** qu'au point de vue du **management de projet**.

Si le projet de 3GEA peut être centré sur une seule thématique, il est important que le projet de 4GEA soit transdisciplinaire, associant plusieurs domaines de connaissance de l'EEAIT (Electronique, Électrotechnique, Automatique, Informatique Industrielle et Télécommunications).

Chaque année, en début de projet, un objectif de compétences est établi. Il est systématiquement comparé aux résultats obtenus à la fin du projet de chaque année d'étude et donne lieu à des commentaires et des orientations de la part du maître d'apprentissage et de l'enseignant tuteur.

6.3.2. Déroulement

PE1 : 1^{er} semestre de 3GEA : ce module consiste en la découverte de l'entreprise et de l'environnement dans lequel l'élève va évoluer pendant 3 ans. Au cours de cette période, l'élève devra rédiger un rapport et préparer une soutenance décrivant l'entreprise. Il devra également, avec son maître d'apprentissage, établir une fiche de description de Projet 1. Cette fiche sera remise au tuteur académique au moins 2 jours avant sa visite en entreprise, et au plus tard à la date indiquée dans le tableau 1. Elle servira à la validation du sujet du projet 1. La date indiquée dans le tableau 1 est une date limite. IL EST FORTEMENT RECOMMANDE de l'anticiper au maximum : VISITE EN ENTREPRISE EN NOVEMBRE.

Après la phase de découverte, l'élève débutera la réalisation du projet 1 qui lui est alors définitivement confié.

PE2 : 2^{ème} semestre de 3GEA : réalisation du premier projet confié à l'élève. Au cours de cette période l'élève doit rédiger un Rapport Intermédiaire de Projet (RIP) à rendre à mi-parcours (voir date de rendu dans le tableau 1). En fin de semestre l'élève devra rédiger un rapport et préparer une soutenance pour présenter son projet.

PE3 : 1^{er} semestre de 4GEA : découverte, appropriation et première partie de l'exécution du deuxième projet confié à l'élève. L'élève devra, avec son maître d'apprentissage, établir une fiche de description de projet pour la deuxième année. Cette fiche sera remise au tuteur académique au moins 2 jours avant la visite en entreprise du tuteur. Cette fiche devra être validée au plus tard à la date indiquée dans le tableau 1. L'élève devra rédiger un Rapport Intermédiaire (RIP) à rendre en fin de semestre.

PE4 : 2^{ème} semestre de 4GEA : exécution, finalisation et conclusion du deuxième projet confié à l'élève. A la fin de cette période, l'élève devra rédiger un rapport et préparer une soutenance pour présenter son projet (dates dans tableau 1).

6.3.3. Evaluations

Chacune des phases décrites ci-dessus donne lieu à une évaluation qui sera consignée dans le livret d'apprentissage ainsi qu'à une note de module et d'Unité d'Enseignement. L'évaluation sera réalisée de la manière suivante :

Module	Année	Élément d'évaluation	Mois
PE1	3GEA	Soutenance (entreprise) de découverte de l'entreprise et validation du sujet du Projet 1	Novembre de l'année de S5 Date limite : 15 jours avant la fin du S5
		Rapport de découverte de l'entreprise	Novembre de l'année de S5 Date limite : 15 jours avant la fin du S5
PE2	3GEA	Rapport de Revue Initiale du Projet 1	Mi-parcours du S6
		Rapport Final du Projet 1	10 jours avant la soutenance
		Soutenance (INSA) du Projet 1	Début du S7
PE3	4GEA	Soutenance (entreprise) Validation du Projet 2	Novembre de l'année du S7

PE4	4GEA		Date limite : 1 mois avant la fin du S7
		Rapport Intermédiaire du Projet 2	Fin du S7
		Rapport Final Projet 2	10 jours avant la soutenance
		Soutenance (INSA) du Projet 2	Fin du S8

Pour les soutenances, la configuration minimale du jury est l'enseignant tuteur et le maître d'apprentissage.
Pour les soutenances finales, ils sont accompagnés d'un deuxième enseignant.

6.4. Période d'apprentissage en entreprise – Projet de Fin d'Etude (PFE) 5GEA

6.4.1. Objectifs

Projet de recherche et développement, il est, le plus souvent, constitué d'une étude complète allant de la conception à la réalisation d'un prototype matériel et/ou logiciel. Projet de management dans une approche de type ingénieur d'affaire, il est constitué par la prise en main plus ou moins autonome, des aspects techniques et des aspects de gestion financière, humaine et commerciale.

La formation généraliste en Génie Electrique (Electronique, Électrotechnique, Automatique, Informatique Industrielle et Télécommunications) dispensée au département permet d'aborder des projets pluridisciplinaires ambitieux, le potentiel horaire étant de l'ordre de 1300 heures par élève, y compris éventuellement 300h dans le cadre de la mission à l'étranger

Ce projet de fin d'étude correspond aux modules PFE1 et PFE2 effectués respectivement au premier semestre et au deuxième semestre de la cinquième année.

En début de projet, un objectif de compétences est établi. Il est comparé au résultat obtenu à la fin du projet et donne lieu à des commentaires et des orientations de la part du maître d'apprentissage et de l'enseignant tuteur.

6.4.2. Déroulement

PFE1 : L'élève ingénieur devra, avec son maître d'apprentissage, établir une fiche de description de projet de fin d'étude. Cette fiche sera remise au tuteur académique au moins 2 jours avant la visite en entreprise du tuteur. Cette fiche devra être validée au plus tard à la date indiquée dans le tableau 2.

Découverte, prise en main et appropriation du sujet. Mise en place de l'équipe projet au sein de l'entreprise d'accueil. Début de la phase d'exécution du projet. Rédaction d'un rapport intermédiaire de PFE et bilan de compétences professionnelles.

PFE2 : Exécution du projet. Cette phase d'exécution du projet pourra être interrompue par la mission à l'étranger ou bien être traitée partiellement dans le cadre de la mission à l'étranger de l'élève ingénieur.

6.4.3. Evaluations

Module	Année	Elément d'évaluation	Mois
PFE1	5GEA	Soutenance (en entreprise) validation de Projet de Fin d'Etudes	Novembre de l'année du S9 Date limite : 1 mois avant la fin du S9
		Rapport de bilan de compétences	Fin du S9
PFE2	5GEA	Rapport Final de PFE	10 jours avant la soutenance
		Soutenance Finale de PFE à l'INSA	Août/Septembre de l'année S10

La soutenance finale aura lieu à l'INSA en présence d'au moins deux enseignants et du maître d'apprentissage.

6.4.4. Parcours recherche

Les élèves retenus pour finaliser leur parcours recherche au S9 effectuent leur PFE dans le cadre d'un service de R&D de l'entreprise.

Ces élèves sont soumis aux mêmes modalités d'évaluation que pour le parcours standard.

Toutefois, les contenus des livrables sont particuliers :

- En plus de son bilan de compétences, l'étudiant devra faire un rapport d'avancement, dans lequel il doit faire état de la bibliographie établie sur le sujet.
- Dans le rapport final et la soutenance, il devra présenter une synthèse de la bibliographie, expliquer et justifier la démarche méthodologique utilisée et placer l'activité de recherche de son entreprise dans l'écosystème national et international (objectif de la recherche pour l'entreprise, positionnement national et international de cette activité, financement de celle-ci...).

6.5. Modalités de rattrapages et désistement

A l'issue du jury de département, les convocations pour les rattrapages sont envoyées individuellement par mail aux élèves concernés accompagnées de la notice suivante :

Modalités de rattrapage et de désistement

Au vu de vos résultats le jury du Département Génie Electrique en Apprentissage vous a proposé des rattrapages.

Conformément au Règlement des Etudes, nous vous rappelons que la validation de l'ensemble des UE est nécessaire pour l'obtention du diplôme. Les modalités de ces validations sont définies par le règlement des études du Département GEA et disponibles sur **Moodle** :

[Accueil](#) / ► [Génie Electrique](#) / ► [Génie Electrique Apprentissage](#) / ► [Divers](#) / ► [EASa](#) / ► Règlement des Etudes Commun à l'INSA et Annexes GEA / ► [Annexes GEA au Règlement des Etudes Commun](#)

Nous vous rappelons les règles suivantes concernant les examens de rattrapage :

1) Le rattrapage d'un EC non validé et non compensable est obligatoire.

2) Dans une UE non validée, le rattrapage d'un EC compensable (note comprise entre 07/20 et 9.9/20) n'est pas obligatoire sauf s'il s'agit du seul EC non validé. Vous avez donc le choix :

- Soit vous vous présentez aux rattrapages de l'ensemble des EC non validés de cette UE.
- Soit vous vous désistez d'un ou plusieurs EC compensables (*voir procédure de désistement alinéa 3 ci-dessous*). Vous conservez alors la note de ces EC et vous passez obligatoirement un rattrapage dans le(les) EC non validé(s) restant(s) de l'UE.
- Soit vous n'avez qu'un seul EC non validé et compensable dans l'UE, vous êtes donc obligé de vous présenter au rattrapage de cet EC.

3) Procédure pour vous désister du rattrapage d'un ou plusieurs EC :

*Nous insistons sur le fait qu'il s'agit d'un **risque calculé** de votre part dont vous assumez la responsabilité et les conséquences.*

Le département considère par défaut que vous vous présenterez à tous les rattrapages auxquels vous êtes convoqué.

Vous devez donc obligatoirement avertir le département **avant le 19 AOUT 2025 à 8h00, heure de Paris**, de votre décision de ne pas vous présenter à ce (ou ces) rattrapage(s) **par courrier électronique** adressé à :

gea-secretariat@listes.insa-lyon.fr

ATTENTION : A défaut de réception de ce courrier, toute absence à l'examen de rattrapage d'un module sera sanctionnée par un zéro à la note du module.

4) Élèves à l'étranger aux dates des examens de rattrapage **pour raison académique justifiée (MET, Projet de Fin d'Etudes...):**

Des rattrapages à distance peuvent être organisés sous la responsabilité d'un représentant de l'entité d'accueil (entreprise ou école).

Dans ce cas, il est de votre responsabilité de prendre contact avec le responsable du module concerné.

A l'issue des rattrapages, le jury de septembre statuera sur les cas limites en considérant l'ensemble de votre scolarité.

Nous vous encourageons à préparer rapidement et très sérieusement vos rattrapages afin de vous assurer une poursuite normale de votre scolarité à l'INSA.

Lionel PETIT
Directeur Département GE

Pierre-Jean COTTINET
Responsable Filière GEA

INSA Lyon

Annexe GM

Au Règlement des Etudes Commun

M'hamed Boutaous
22/05/2025

Table des matières

1.	Organisation de la Scolarité	2
1.1.	Structuration de l'année universitaire	2
1.2.	Horaires des cours.....	2
1.3.	Parcours	2
1.3.1.	Parcours standards	2
1.3.2.	Double cursus	3
1.3.3.	Apprentissage	3
1.4.	Parcours recherche	3
1.5.	Règles de ventilations dans les options de département.....	4
1.5.1.	Ventilation dans les parcours de 4 et 5GM	4
1.5.2.	Ventilation dans EC de SHS à choix de 4 et 5GM	4
2.	Stages et PFE	4
2.1.	Stages	4
2.2.	Projet de fin d'études (PRI)	5
3.	International	5
3.1.	Mobilité académique sortante.....	5
3.2.	Mobilité dans le cadre de la formation sous statut apprenti	6
3.3.	Mobilité entrante	6
3.4.	Double diplôme.....	6
4.	Soutien, accompagnement et tutorat	6
5.	Modalités d'évaluation	6
5.1.	Modalité de Contrôles de Connaissances (MCC)	6
5.2.	Modalités d'harmonisation	7
5.3.	Commissions préparatoires	7
5.4.	Modalités de composition des jurys de suivi des études	7
5.5.	Jurys : dates et modalités.....	7
5.6.	Modalités de rattrapages.....	8
5.7.	Consultation des copies	9
6.	Annexes	9

Annexe au règlement des études

1. Organisation de la Scolarité

Le département GM accueille des étudiants et des apprentis sur les deux campus de l'INSA Lyon (Plasticampus à Oyonnax et La Doua à Villeurbanne), jusqu'à 2026. Toutes les formations GM seront opérées sur le site de Villeurbanne dès la rentrée 2026-2027.

1.1. Structuration de l'année universitaire

L'année universitaire, au sein du département Génie Mécanique, est divisée en deux semestres définis par le calendrier général de l'INSA Lyon.

1.2. Horaires des cours

Les cours au sein du département Génie Mécanique peuvent se dérouler de 8h00 à 9h50, de 10h00 à 11h50, de 14h00 à 15h50 et de 16h00 à 17h50 sauf exception tous les jours de la semaine ouvrée.

Les créneaux 12h00-14h00 et 18h00-20h00 ainsi que les jeudis après-midi sont réservés aux enseignements transversaux. Peuvent y être proposées des activités de soutien non obligatoires. Ce paragraphe ne s'applique pas aux apprentis.

1.3. Parcours

1.3.1. Parcours standards

Jusqu'en 2024-2025 pour les 4GM et jusqu'en 2025-2026 pour les 5GM, les étudiants de 4 et 5GM sont répartis dans cinq parcours dont les effectifs approximatifs sont décidés avant le processus de ventilation (la dernière ventilation ayant eu lieu en 2023-2024 pour la rentrée 2024-2025) :

- CE - Conception & Etudes
- ME - Modélisation & Expérimentations
- IP - Industrialisation & Procédés
- MS - Mécatronique & Systèmes
- PC - Plasturgie & Composites

A partir de la rentrée 2025-2026, Le tronc commun comprend la 3GM (S5 + S6) ainsi que le premier semestre de 4GM (S7). Au deuxième semestre de 4GM (S8), dix options appelées « Enseignements Thématiques Electifs » (ETE) sont mises en place : *Mécatronique - Mécanique appliquée à la santé - Conception sobre - Systèmes de conversion d'énergies pour un avenir durable - Matériaux polymères et composites : procédés, performances et recyclage - Industrialisation : de la CAO à la chaîne de production - Ingénierie vibratoire et acoustique pour des systèmes fiables et silencieux - Simulation, optimisation et expérimentation - Performance et efficacité des systèmes de transmission de puissance - Chaîne numérique en conception mécanique collaborative.*

A partir de la rentrée 2026-2027, les étudiants de 5^e année (S9) sont répartis sur dix Centres d'Expertise et de Recherche (CER) qui proposent à la fois des cours et des projets correspondant à la thématique: - *Fluides : Ingénierie et recherche - Mécanique des matériaux – Tribologie - Intégrité des structures sous sollicitations extrêmes - Dynamique et contrôle des structures complexes - Ingénierie Produits/Process - Ingénierie des systèmes pilotés - Vibrations, ondes et acoustique - Approche multi-physique et numérique des polymères et composites - Informatique et intelligence artificielle appliquées à la Mécanique.*

1.3.2. Double cursus

Les étudiants de GM ont la possibilité de préparer, en parallèle du diplôme d'ingénieur INSA Lyon spécialité Génie Mécanique, un diplôme ou un certificat dans diverses formations en France ayant un accord avec le département. La liste de ces formations ainsi que les modalités de reconnaissance des crédits figurent en annexe 6.4 et 6.5.

Les étudiants qui souhaitent suivre ces parcours de double cursus doivent impérativement en faire la demande par écrit (email ou courrier) auprès de la direction des études du département, avant la fin du semestre S8. Pour être éligible, il faut respecter toutes les règles de passage en année supérieure, ne pas avoir de dette d'ECTS des années antérieures et de l'année en cours et avoir suivi des cours pendant au moins trois semestres dans le département. Si la mobilité internationale n'a pas été réalisée avant ce double cursus et qu'elle ne peut pas être réalisée pendant le double cursus, l'étudiant candidat devra redoubler la 5^{ème} année pour satisfaire cette condition d'obtention du diplôme.

Le jury d'année de 4GM se prononce sur l'autorisation à suivre ce double cursus. Cette autorisation ne vaut pas admission par l'autre formation. Il faut pour cela, faire acte de candidature à la seconde formation.

1.3.3. Apprentissage

Le département Génie Mécanique propose deux parcours par apprentissage : Conception Innovation Produit en partenariat avec l'ITIL de Lyon (Institut des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie) et Procédés Polymères Avancés en partenariat avec Polyvia **Formation (ISPA)** (Centre de Formation Alternée de la branche Plasturgie). L'admission dans ces deux parcours se fait par l'intermédiaire des deux partenaires précités. Les apprentis des deux filières sont soumis aux règles spécifiques de l'apprentissage et aux articles du REC (Règlement des Etudes Commun) et de la présente annexe qui s'appliquent à eux.

1.4. Parcours recherche

Les étudiants inscrits en GM peuvent choisir un parcours labellisé Recherche et Développement. Les EC correspondants aux parcours proposés sont publiés sur l'intranet du département.

Les étudiants de GM peuvent également prétendre à préparer un master en parallèle du diplôme d'ingénieur. Dans ce cas, l'année de M2 du master remplace l'année standard de 5GM. Cela ne dédouane pas l'étudiant de la nécessité de réaliser un stage long en entreprise.

Le département signe, avec chaque master concerné, un accord de reconnaissance mutuelle des crédits. Cette formation entre alors dans le cadre des doubles cursus du paragraphe 1.3.2 et est soumise aux mêmes règles d'autorisation.

1.5. Règles de ventilations dans les options de département

1.5.1. Ventilation dans les ETE et les CER

A partir de 2025-2026, les étudiants de 4GM sont ventilés équitablement dans le courant du S7 dans les 10 ETE proposées pour le S8, sur la base d'un questionnaire à remplir.

Un processus identique sera mis en place dès la fin 2025-2026 pour préparer le S9 (5GM) 2026-2027 pour la répartition dans les CER.

Le nombre de places par ETE et CER sera défini au moment des répartitions.

1.5.2. Ventilation dans les EC de SHS à choix de 4 et 5GM

Les étudiants de 4 et 5GM sont sollicités par le Centre des Humanités en début des semestres S8 et S9 (ou S10) pour choisir l'EC de SHS à choix (dite « cours à la carte ») qu'ils vont suivre pendant le semestre considéré. Ils émettent des vœux et le Centre des Humanités les ventile dans le meilleur de leur vœu en fonction des places disponibles.

2. Stages et PFE (pour les étudiants en FISE)

L'obtention du diplôme d'ingénieur est conditionnée à la réalisation d'au moins 28 semaines de stage dont au moins 14 en entreprise. Les stages en laboratoire doivent rester l'exception et ne doivent concerner que les étudiants ayant montré une forte volonté de réaliser un parcours recherche.

Le stage est une immersion professionnelle dans une entreprise. Il donne lieu à une convention entre le département, l'étudiant et l'entreprise.

Le projet de fin d'études est une activité pédagogique qui se déroule dans le milieu universitaire et dont le sujet peut être en lien avec une entreprise. Dans ce cas, quelques déplacements peuvent être envisagés dans celle-ci.

2.1. Stages

La maquette du département GM comporte deux périodes de stages obligatoires :

- Un stage court de 6 semaines minimum en fin de la troisième année (fin du S6)
- Un stage long de fin d'études pendant l'année scolaire de 5GM, sur un semestre. Ce stage a une durée de 26 semaines maximum et de 24 semaines minimum. Jusqu'à 2025-2026, les étudiants des parcours CE et ME doivent réaliser leur stage de fin d'études en entreprise pendant le semestre S9. Les étudiants des parcours PC, MS et IP doivent réaliser leur stage de fin d'études en entreprise pendant le semestre S10. A partir de 2026-2027, tous les étudiants réalisent leur stage de fin d'étude au semestre S10.

Le délai nécessaire pour que la convention de stage soit signée par toutes les parties prenantes est d'environ 3 semaines : aucune convention ne peut être exigée dans un délai plus court.

Il existe toutefois des dérogations au calendrier mentionné plus haut lorsque l'étudiant ne suit pas un parcours standard (double cursus, double diplôme, master recherche, parcours transversal...). Ces exceptions sont mentionnées dans les règlements de reconnaissance mutuelle des cursus (annexe 6.4).

2.2. Projet de fin d'études (PRI)

Pour l'année 2025-2026, tous les étudiants de 5GM doivent obligatoirement effectuer un Projet de fin d'études dénommé Projet Recherche et Ingénierie (PRI). Ce projet a lieu au semestre S9 pour les étudiants des parcours PC, MS et IP et au semestre S10 pour les étudiants des parcours CE et ME. Une nouvelle formule sera proposée pour les PRI dans le cadre des CER qui débiteront durant l'année scolaire 2026-2027.

Ce projet doit être réalisé au sein de l'INSA Lyon. Dans le cas exceptionnel où le projet s'effectue dans un laboratoire universitaire en France ou à l'étranger, une convention d'accueil assortie d'un contrat pédagogique ou une convention de stage doit être signée entre le département, l'étudiant et le laboratoire d'accueil. Le projet est ensuite évalué au sein de l'INSA Lyon suivant des modalités qui sont définies dans la fiche ECTS du projet. Dans ce cas, la durée du PRI à l'étranger doit être de 12 semaines minimum.

Les étudiants restants à l'INSA Lyon choisissent leur sujet de PRI parmi ceux qui sont proposés par le département. Si nécessaire des arbitrages sont effectués par les responsables du département. La gestion des PRI se fait par site.

Jusqu'en 2025-2026, chaque sujet est hébergé par une Structure d'Accueil (SA) qui fournit à l'étudiant un poste de travail. Une SA peut faire appel aux ressources expérimentales ou numériques du département et/ou d'un laboratoire de l'INSA et/ou de l'entreprise partenaire du sujet proposé.

Les soutenances de fin de semestre sont organisées au sein des SA dans une période de temps définie par la direction du département.

A partir de 2026-2027, les PRI seront intégrés au sein de chaque CER.

3. International

3.1. Mobilité académique sortante

Tout étudiant du département peut prétendre à effectuer une mobilité académique à l'étranger.

Pour être autorisé à effectuer un échange académique, l'étudiant doit satisfaire à l'ensemble des conditions de passage en année supérieure et avoir des résultats jugés suffisants par le jury de département du second semestre de l'année antérieure au départ.

En cas de demandes multiples, la priorité est donnée aux étudiants qui n'ont pas encore réalisé de mobilité.

Lorsqu'un étudiant part en échange académique, il doit établir un contrat d'étude cohérent avec le contenu de la formation du département puis le faire valider par le directeur des relations internationales du département ou un de ses représentants. La base de validation d'un semestre d'étude est de 30 crédits ECTS par semestre. Un semestre d'échange ne pourra pas être validé en dessous de 24 crédits ECTS scientifiques acquis au cours de l'échange. 6 crédits ECTS d'« Humanités » sont fortement recommandés (Sport, SHS, Langues, Economie...). Lorsque des EC équivalents à ceux du département ne sont pas disponibles dans l'établissement partenaire, l'étudiant a la charge de se mettre à jour au niveau des prérequis des enseignements du semestre suivant.

Au retour d'échange, le bilan des résultats obtenus par l'étudiant (notes, ECTS acquis, grade, modules suivis...) sera contrôlé par le directeur des relations internationales du département

ou un de ses représentants et présenté pour validation par le jury. Le jury pourra alors, pour compléter le nombre de crédits du semestre ou en cas de non-validation de modules au cours de l'échange, demander des travaux complémentaires et des examens de substitution. Dans ce cas, la validation définitive de l'échange ne pourra avoir lieu qu'après réussite de ces examens de substitution.

3.2. Mobilité dans le cadre de la formation sous statut apprenti

Tous les apprentis de GMPPA doivent réaliser une mobilité d'au moins trois mois (fractionnable) dans le cadre de leur période d'alternance en entreprise.

Tous les apprentis de GMCIP doivent réaliser une mobilité d'au moins neuf semaines dans le cadre de leur période d'alternance en entreprise.

3.3. Mobilité entrante

Les étudiants accueillis dans le département remplissent un contrat d'étude avec le directeur des relations internationales du département ou un de ses représentants. Ils sont intégrés dans les promotions et suivent les mêmes règles que les étudiants du département (voir section 5). Les règles de compensation ne peuvent pas être appliquées, car ils ne suivent généralement pas l'intégralité des cours d'un semestre, ainsi ils doivent valider chaque EC pour obtenir les crédits ECTS correspondants. Ces validations sont discutées en jury.

A l'issue du premier semestre, tout étudiant d'échange ayant validé au moins 15 crédits ECTS scientifiques peut prétendre à partir en stage en entreprise au second semestre si son contrat d'études le prévoit.

3.4. Double diplôme

La liste des accords de doubles diplômes en cours est disponible au paragraphe 6.3. Tout étudiant du département peut prétendre à réaliser un double diplôme avec une université étrangère partenaire. La sélection des candidats est effectuée par le responsable du double diplôme du département sur la base des résultats académiques, du projet personnel et, si nécessaire, du niveau de langue et par le partenaire étranger. Cette sélection est validée par le jury annuel du département.

Avant de partir en double diplôme pour la fin de sa scolarité, l'étudiant doit avoir validé le certificat de langue anglaise nécessaire à la diplomation.

4. Soutien, accompagnement et tutorat

Les étudiants peuvent, en cas de difficultés quant à leurs prérequis, solliciter la direction des études du département qui les mettra en relation avec des étudiants des années supérieures volontaires ou des enseignants pour les aider. Ce dispositif vient compléter le dispositif mis en place pour l'homogénéisation des étudiants admis en 3^{ème} année et du soutien organisé par le département sur les matières de 3GM qui montrent habituellement les plus grands écarts de niveaux entre les étudiants.

Les parcours en apprentissage mettent en place du tutorat avec les étudiants des années supérieures à la demande des apprentis.

5. Modalités d'évaluation

5.1. Modalité de Contrôles de Connaissances (MCC)

Les modalités de contrôle des connaissances sont publiées sur l'intranet de l'INSA et/ou du département. Elles doivent être communiquées par chaque chargé d'enseignement en début de session.

5.2. Modalités d'harmonisation

Non applicable.

5.3. Commissions préparatoires

Avant chaque jury, une commission préparatoire est réunie pour étudier les situations individuelles des élèves.

Trois commissions ont lieu pour les 3GM, 4GM, 5GM. Chaque commission préparatoire de fin de semestre est constituée des responsables d'EC ou leur représentant, des représentants du Centre des Sports, du Centre des Humanités (Langues et SHS), des responsables des EC de socle commun du semestre, du responsable de la mobilité internationale ou son représentant, des coordinateurs de double diplôme, des directeurs des études du département ainsi que du directeur ou son représentant.

En GMCIP, la commission préparatoire de fin de semestre réunit les enseignants, les tuteurs pédagogiques et des représentants du CFA.

Les services médico-sociaux sont systématiquement invités aux commissions de toutes les années. La commission est présidée par le Directeur du département ou son représentant.

La commission préparatoire propose des décisions au jury. Elles sont votées à la majorité des présents.

Au début des commissions préparatoires, un temps peut être laissé aux représentants des étudiants qui peuvent venir exposer, oralement ou par écrit, des situations particulières qui ne seraient pas connues de la direction du département.

5.4. Modalités de composition des jurys de suivi des études

Le jury de département est composé de Directeur du département, des directeurs des études et des responsables de la mobilité académique.

Des jurys spécifiques sont organisés pour les formations en apprentissage. Outre le directeur du département, ils sont composés du responsable pédagogique de chaque filière, du directeur des études de chaque filière et des représentants des CFA.

5.5. Jurys : dates et modalités

Pour 2025-2026, les dates des jurys étudiants et apprentis sont résumées dans le tableau suivant:

3GM	4GM	5GM
S5 – 26/02/2026	S7 – 12/02/2026	S9 – 26/02/2026
S6 – 02/07/2026	S8 – 09/07/2026	S10 – 08/07/2026
Septembre – 03/09/2026		

3GMCIP	4GMCIP	5GMCIP
--------	--------	--------

S5 – S7 – S9 - 11/03/2026	
S6 – S8 - 09/09/2026	S10 – 13/07/2026
Septembre - 9/09/2026	

3GMPPA	4GMPPA	5GMPPA
19/03/2026		
16/07/2026		
Septembre - 10/09/2026		

Un jury spécifique pour les étudiants d'échanges entrants (IN), est réalisé après les jurys de tous les autres départements, étant donné que cette catégorie d'étudiants peut choisir des EC en dehors du département de Génie Mécanique. Ce jury est composé du directeur de département et des responsables de la mobilité sortante.

À l'issue de chaque jury, les étudiants qui font l'objet de décisions particulières (convocation, exclusion, redoublement, ...) sont prévenus individuellement de la décision les concernant. Les autres étudiants peuvent consulter les résultats sur leur espace personnel dans l'ENT.

5.6. Modalités de rattrapages

5.6.1. Elèves sous statut étudiant et élèves sous statut apprentis GMPPA

Un étudiant inscrit pédagogiquement dans un EC est automatiquement inscrit aux examens correspondants en session 1.

Les examens de substitution (suite à une absence justifiée) sont programmés si possible avant le jury de juillet, et dans le cas contraire en même temps que les examens de session 2.

Les dates des sessions 2 (rattrapage) sont affichées sur l'intranet du département après le jury de juillet.

Les étudiants ne sont pas convoqués individuellement aux examens de session 2 : ils doivent s'y inscrire. Le site d'inscription est ouvert à l'issue du jury de juillet pour une durée d'une semaine. Un étudiant non inscrit n'est pas autorisé à composer. Un étudiant inscrit qui ne se présente pas à zéro à l'examen sauf en cas d'absence justifiée conformément au REC.

5.6.2. Elèves sous statut apprentis GMCIP

Chaque examen terminal peut donner lieu à au plus deux examens de session 2. En amont de chaque session 2, les élèves sont invités à s'inscrire électroniquement aux examens qu'ils s'engagent à passer. Si un étudiant ne se présente pas à l'examen de session 2 sans certificat médical, la note attribuée est zéro et l'élève garde sa note de session 1 mais ne peut pas demander un examen supplémentaire. Le tableau ci-après détaille les calendriers d'examens en relation avec le déroulement des examens de session 1.

Position de l'examen initial	1ère session 2	2ème session 2
3GMCIP-S1	S3 (en même temps que DS des 3GMCIP)	S5 (en même temps que DS des 3GMCIP)
3GMCIP-S2	S4* (en même temps que DS des 3GMCIP)	S6 (en même temps que DS des 3GMCIP)

4GMCIPI-S1	S5 (en même temps que DS des 4GMCIPI)	fin S6 (début septembre, session à part)
4GMCIPI-S2	S6 (en même temps que DS des 4GMCIPI)	fin S6 (début septembre, session à part)
5GMCIPI-S1	Dernière semaine juin S6 (session à part)	fin S6 (début septembre, session à part)

5.7. *Nota : les apprentis en rattrapage devront attendre fin juin pour partir en MIET

5.8. Consultation des copies

En l'absence de mention particulières dans le tableau des Modalité de contrôle de connaissances (MCC), les étudiants peuvent consulter leur copie sur rendez-vous pris auprès du responsable de l'EC dans les deux semaines qui suivent le rendu des notes.

En cas de difficulté à accéder à sa copie, l'étudiant doit en avvertir la direction du département.

6. Annexes

6.1. Tableaux des parcours avec EC UE

L'information sur les différents parcours étudiants et apprentis, récapitulant les UE et EC est incluse dans le tableau des MCC de l'annexe 6.2.

6.2. Tableaux des MCC

Le tableau des modalités de contrôle des connaissances est mis à jour et voté par le conseil de département. Il est disponible en version pdf sur l'intranet de l'INSA et /ou du département.

6.3. Doubles diplômes en cours de validité

Pays	Etablissement partenaire	Sigle	Intitulé du diplôme	Semestre de départ du candidat INSA chez le partenaire
Allemagne	Karlsruher Institut für Technologie	KIT	Master	S9
Brésil	Universidade Federal do Paraná	UFPR	engenheiro	S8
Brésil	Universidade Federal de Uberlândia	UFU	engenheiro	S8
Brésil	Pontifícia Universidade Católica do Rio de Janeiro	PUC Rio	engenheiro	S8
Brésil	Universidade Estadual Paulista "Júlio de Mesquita Filho"	UNESP	engenheiro	1er cycle intégré
Brésil	Universidade Estadual de Campinas	UNICAMP	engenheiro	S8
Canada	Ecole Polytechnique de Montréal	EPM	ingénieur	S9
Canada	Université de Sherbrooke		Maitrise en Sciences Appliquées (M. Sc.A)	S9
Canada	Ecole de Technologie Supérieure de Montréal	ETS	Maitrise en ingénierie	S9
Canada	Université de Laval	FSG	Maitrise en ingénierie	S9
Colombie	Universidad Nacional de Colombia	UNAL	Ingénieur	S8
Chili	Universidad Técnica Federico Santa María	UTFSM		S8
Argentine	Instituto Tecnológico de Buenos Aires	ITBA	Magister	S8
Chine	Northwestern Polytechnical University	NPU Xi'an	Master of engineering	S9
Espagne	Universitat Jaume I	UJI	Ingeniero	S9
Etats-Unis	Illinois Institute of Technology Chicago	IIT Chicago	Master	S9

Etats-Unis	Georgia Institute of Technology + Georgia Tech Lorraine	Georgia Tech	Master	S9
Italie	Politecnico di Torino	PoliTo	Master in Mechanical Engineering	S9
Maroc	Ecole Nationale Supérieure des Mines de Rabat	ENSMR	Ingénieur	S7
Japon	Tohoku University - Sendai	Tohokudai	Master	S9
Corée du Sud	Korea Advanced Institute of Science & Technology - Daejeon	KAIST	Master	S9
Togo	Ecole Polytechnique de Lomé	EPL	Master professionnel en sciences de l'Ingénieur	S7
Tunisie	Ecole Nationale d'Ingénieurs de Sfax		Ingénieur	S7

Les modalités pédagogiques (durée de séjour dans l'université du second diplôme, et contrats pédagogiques) sont spécifiées dans l'annexe pédagogique de chaque accord de double diplôme conservé et archivé par la direction des relations internationales.

6.4. Doubles cursus possibles

Etablissement partenaire	Formation	Diplôme ou certificat
IFP School		Diplôme IFP School
UdL	Filière Etudiant-Entreprendre (FEE LYONTECH)	Certificat de Spécialisation "Manager Entreprendre et Technologie"
Département Génie Industriel	Animateur de la démarche LEAN	Certification
Ecole Centrale de Lyon et ENTPE	Master Acoustique	Diplôme de master
ENSMA-ISAE		Diplôme d'ingénieur

6.5. Organisation des cursus non standard de 5GM

Sauf accord préalable des tous les intéressés (département et responsable du second cursus), un aménagement de scolarité n'est pas compatible avec un cursus non standard.

6.5.1. Double cursus master Acoustique

L'année de M2 remplace intégralement la 5GM pour les étudiants en double cursus avec le master Acoustique.

Au cours du semestre S9, les étudiants de GM inscrits en double cursus dans le master acoustique doivent suivre l'UE Acoustique avancée (6 ECTS), 3 EC au moins de l'UE *AcousticSpe* et 2 EC au moins de l'UE *AcousticAppli*. Si plus d'EC sont suivies dans une UE, les 3 (ou 2) meilleures notes sont conservées. Les 9 ECTS restants doivent être consacrés à un projet de recherche effectué en laboratoire.

La validation des crédits associés est soumise à la décision du jury de master.

Le tableau suivant rassemble les UE et EC proposés.

UE / Module	Nom	Professeur responsable	ECTS	CM	TD	TP
-------------	-----	------------------------	------	----	----	----

UE	Advanced Acoustics (ECL)	Advanced Acoustics (en français ou en anglais) :	Vincent Clair (ECL) Laurent Maxit (INSA)	6	24		8
UE	AcousticSpe	Acoustique spécialisée : 3 modules à choisir parmi :					
EC	Rayonnement (Insa)	Interaction fluide-structure	Laurent Maxit (INSA)	3	16		8
EC	Propagation (Ecl)	Propagation des ondes élastiques	Sébastien Besset (ECL)	3	16		8
EC	AcBatiment (Entpe)	Acoustique du bâtiment	Catherine Marquis-Favre (ENTPE)	3	16		8
EC	Aéroacoustique (Ecl)	Aéroacoustique (en français)	Michel Roger (ECL)	3	16		8
EC	Perception (insa)	Perception Acoustique	Etienne Parizet (INSA)	3	16		8
EC	Numerical Acoustics (Ecl)	Méthodes Numériques pour l'Acoustique	Vincent Clair (ECL)	3	20		
UE	AcousticAppli	Applications acoustiques : 2 modules à choisir parmi :					
EC	TransportNoise (Insa)	Bruit des transports	Etienne Parizet (INSA)	3	16		8
EC	EnvironmentAc (Ecl)	Acoustique environnementale	Marc Jacob (ECL)	3	16		8
EC	ActiveControl (Ecl)	Contrôle actif du bruit et des vibrations	Pierre Lecomte (ECL)	3	16		8
EC	Ultrasound (Insa)	Applications médicales des ultrasons	Damien Garcia (INSERM)	3	16		8

Le semestre S10 est entièrement consacré au stage de fin d'études qui doit respecter deux conditions :

- être fait dans un laboratoire industriel pour que le département le reconnaisse au titre du diplôme d'ingénieur;
- avoir un contenu scientifique suffisant pour valider le master.

6.5.2. Filière Etudiant Entreprendre (FEE)

La FEE n'ayant lieu qu'au S10, les étudiants de cette filière des parcours MS, IP et PC doivent réaliser leur stage de fin d'études au S9 comme les étudiants des parcours CE et ME.

Le semestre de formation FEE remplace intégralement leur semestre académique de 5GM.

6.5.3. animateur de la démarche LEAN

Cette formation se réalisant sous contrat de professionnalisation, les étudiants des parcours IP, MS et PC qui seraient admis dans ce parcours réalisent normalement leur semestre académique S9 puis intègrent la formation au S10. La durée du contrat de professionnalisation étant supérieure à 26 semaines dans l'entreprise, la validation de cette formation valide automatiquement leur stage de fin d'études.

Pour les étudiants des parcours ME et CE, la validation de la formation valide leur dernier semestre académique.

Voté en conseil de département le 22/05/2025

Annexe au Règlement des Etudes Commun de l'INSA Lyon pour la spécialité de formation d'ingénieur.e INFORMATIQUE

Le directeur de l'INSA Lyon et le directeur du département Informatique (IF) arrêtent le texte ci-dessous qui est annexé au Règlement des Etudes Commun de l'INSA Lyon (REC). Il sera publié au sein du département concerné.

1 - Organisation de la scolarité

1.1 – Structuration de l'année universitaire

La formation est organisée en semestres (art. 5.2 du REC) et comprend 2 stages obligatoires (un stage en 3^{ème} année et un stage en 4^{ème} année) ainsi qu'un projet de fin d'études (PFE) obligatoire en 5^{ème} année. La durée, l'organisation et la validation de ces stages sont précisées dans la Section 2.

1.2 – Horaires des cours

Les cours ont lieu du lundi à 8:00 au vendredi à 18:00. Le jeudi après-midi est libéré.

1.3 – Parcours

1.3.1 – Double cursus

Tout.e élève qui souhaite suivre un double cursus avertit, dans le respect des délais imposés par les procédures d'admission, la direction des études par courriel en précisant ses choix et ses motivations. Cette demande peut être acceptée ou refusée par la direction du département. En cas d'acceptation, un contrat pédagogique est établi par la direction des études, en concertation avec l'élève et avec l'établissement d'enseignement supérieur partenaire, afin d'établir l'organisation de sa scolarité.

1.3.2 – Contrat de professionnalisation

Tout.e élève qui souhaite suivre sa 5^{ème} année sous contrat de professionnalisation avertit en fin de 4^{ème} année la direction des études et le coordinateur des contrats de professionnalisation par courriel en précisant ses motivations. Cette demande peut être acceptée ou refusée par la direction du département. En cas d'acceptation, un.e enseignant.e référent.e est affecté.e à l'élève afin d'assurer le suivi pédagogique des périodes en entreprise. Le calendrier d'alternance est précisé dans le contrat co-signé avec l'entreprise.

1.4 – Label « R&D »

Les élèves du département Informatique qui réalisent leur PFE dans une structure de recherche publique ou privée ont la possibilité de demander le label « R&D ». Le sujet de

leur PFE doit être validé par la commission ad-hoc. L'évaluation des aspects R&D développés dans le PFE est réalisée sur la base du mémoire rédigé par l'élève et de la soutenance orale du travail réalisé.

L'obtention du label « R&D » est mentionnée dans le supplément au diplôme.

1.5 – Règles de ventilation dans les offres thématiques de 5^{ème} année

Les élèves de 5^{ème} année sont ventilé.es dans les différentes offres thématiques sur la base de leur choix exprimé en début de 5^{ème} année et des capacités d'accueil de chaque offre. Si des arbitrages sont nécessaires, ceux-ci sont effectués sur la base du classement de l'élève en 3^{ème} année et en 4^{ème} année.

1.6 – Passage en année supérieure

Lorsqu'un.e élève est admis.e en année supérieure sans avoir acquis 60 crédits ECTS, les sections de son contrat d'étude précisant les UE/EC non-acquis qui doivent être validés, ainsi que leurs modalités et conditions d'évaluation, sont définies en concertation entre l'équipe pédagogique, la direction des études et l'élève.

2 – Stages et Projet de Fin d'Etudes (PFE)

2.1 – Stages ingénieur.e 2^d cycle

La scolarité comprend 2 stages obligatoires qui peuvent être effectués en France ou à l'étranger :

- Un premier stage à la fin de la 3^{ème} année d'une durée de travail supérieure à la durée imposant une obligation de gratification¹. Le sujet de stage est validé par le.la tuteur.trice enseignant.e (cf. Section 4) de l'élève. Sur la base d'une attestation officielle de la structure d'accueil, de la fiche d'évaluation établie par le.la tuteur.trice de l'entreprise et des livrables rédigés par l'élève, le.la tuteur.trice enseignant.e propose au jury d'accorder ou non les crédits ECTS associés au stage
- Un second stage à la fin de la 4^{ème} année d'une durée minimale de 14 semaines de travail. Le sujet de stage est validé par le.la tuteur.trice enseignant.e (cf. Section 4) de l'élève. Sur la base d'une attestation officielle de la structure d'accueil, de la fiche d'évaluation établie par le.la tuteur.trice de l'entreprise et des livrables rédigés par l'élève, le.la tuteur.trice enseignant.e propose au jury d'accorder ou non les crédits ECTS associés au stage.

Pour les élèves concerné.es par une mobilité académique, la durée des stages ou leur caractère obligatoire peuvent être adaptés aux contraintes pédagogiques de l'Université d'accueil par décision de la direction des études.

¹ Pour information, au 1/9/2025, cette durée est fixée à deux mois consécutifs (soit 44 jours à 7 heures par jour) ou 309 heures si le stage est effectué de façon non continue. Voir Code de l'Education, Chapitre IV, Art. L124-6 (modifié par la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 « tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ») et Code de la Sécurité sociale, Art. D242-2-1).

2.2 – Projet de Fin d'Etudes (PFE)

Le PFE est d'une durée minimale de 18 semaines de travail. Le sujet du PFE est validé par la commission ad hoc du département Informatique. Le PFE est encadré par un.e tuteur.trice de la structure d'accueil et un enseignant du département (dit.e « enseignant.e référent.e »). Le PFE est évalué sur la base de documents rédigés et transmis par l'élève et d'une soutenance orale.

Dans le cas des élèves suivant la Filière Etudiant.e Entreprendre (FEE), le PFE peut être remplacé par le projet du second semestre FEE.

Le PFE peut être remplacé par un projet entrepreneurial dans le cas des élèves sous statut étudiant.e entrepreneur.e (EE) (art. REC 5.7.2.6). La demande doit être effectuée par l'élève en début de 5^{ème} année et soumise à l'acceptation de la direction des études.

2.3 – Informations sur les modalités d'organisation

L'ensemble des informations relatives aux modalités d'organisation des stages et du PFE est disponible sur le portail pédagogique de l'établissement et sur le site moodle du département.

3 - Organisation des séjours d'échange à l'étranger

3.1 – Mobilité sortante

L'autorisation de départ en échange est accordée par la direction des études, après avis du.de la responsable des relations internationales du département Informatique.

Un contrat d'études (« learning agreement ») est alors établi par le.la responsable des relations internationales du département Informatique en concertation avec l'élève concerné.e, la direction des études et l'établissement d'enseignement supérieur partenaire.

3.2 – Mobilité entrante

Conformément à la politique internationale de l'INSA Lyon et selon les accords d'échange signés avec les établissements d'enseignement supérieur partenaires, le département Informatique accueille des élèves d'échange au sein des différentes années d'études (3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} année), pour une durée d'un ou de deux semestres.

Après validation de sa candidature, un contrat d'études (« learning agreement ») est établi par le.la responsable de la mobilité entrante du département Informatique en concertation avec l'élève concernée.e, la direction des études et l'établissement d'enseignement supérieur partenaire.

A la fin de l'échange, le.la responsable de la mobilité entrante du département Informatique établit un certificat qui récapitule les résultats obtenus par l'élève d'échange ainsi que les crédits ECTS acquis.

4 – Soutien, accompagnement et tutorat

Un.e tuteur.trice enseignant.e du département Informatique est affecté.e à chaque élève pour l'ensemble de la durée de la formation. Parmi ses missions, le.la tuteur.trice assure notamment le suivi des stages réalisés par l'élève (cf. Section 2).

Le.La tuteur.trice est le point de contact à privilégier en cas de difficulté intervenant durant la formation.

5 – Modalités d'évaluation

5.1 – Modalités de Contrôle de Connaissances (MCC)

La liste des modules de formation et les Modalités de Contrôle de Connaissances sont données en Annexe I.

En cas d'absence prolongée excusée, un aménagement de scolarité est mis en place par la direction des études.

5.2 – Commissions préparatoires

Avant chaque jury, une commission préparatoire est réunie regroupant le.la responsable d'année et la direction du département Informatique.

5.3 – Jurys : dates et modalités

Trois jurys sont organisés pour chaque promotion du département : le jury de premier semestre (en février ou mars), le jury de second semestre et d'année (en juin ou juillet) et un jury d'année en septembre.

5.6 – Rattrapages : modalités

Les rattrapages sont organisés en conformité avec l'art. 7 du REC.

Villeurbanne, le

Le directeur de l'INSA Lyon

Frédéric Fotiadu

Villeurbanne, le

**Le directeur du département
Informatique**

Lionel BRUNIE

**DIRECTION DES
AFFAIRES JURIDIQUES**

Bâtiment INSA-Direction
37, avenue Jean Capelle
69621 Villeurbanne cedex
Tél : +33 (0)4 72 43 74 43
daj@insa-lyon.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 octobre 2025

Délibération n° 2025-10-09 – 5.3.2

**Annexes au Règlement des Etudes commun 2025/2026 pour la formation
Master Minds**

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 9 octobre 2025,

Vu Code de l'éducation, notamment l'article L.711-1,
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,
Vu le règlement intérieur du 21 juin 2018, modifié,
Vu l'avis du conseil des études du 18 septembre 2025,

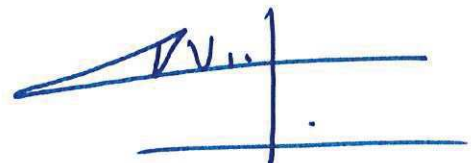
Approuve les annexes au Règlement des Etudes commun 2025/2026 pour la formation Master Minds conformément au document figurant en annexe de la présente délibération.

Résultats du vote :

<i>Membres présents ou représentés</i>	: 26
<i>Nombre de voix pour</i>	: 26
<i>Nombre de voix contre</i>	: 00
<i>Nombre d'abstentions</i>	: 00

Fait à Villeurbanne, le 9 octobre 2025

Christian NIBOUREL
Président du Conseil d'Administration





5.3.2 Annexe au règlement des études Master MINDS

ANNEXE AU REGLEMENT DES ETUDES DES MASTERS & MODALITÉS SPÉCIFIQUES

MENTION : master en intelligence artificielle - MINDS

Année universitaire 2025/26

1. Organisation de la scolarité

1.1. Structuration de l'année universitaire

Les étudiant.e.s suivent un socle scientifique et technique en IA, en systèmes distribués et en cybersécurité, complété par un projet individuel annuel et par des enseignements transversaux (compétences entrepreneuriales, sociétales et collaboratives). Les enseignements scientifiques et techniques de MINDS portent sur trois thématiques fondamentales, correspondant aux spécialités proposées en M2 :

- IA Engineering et Machine Learning (Université de Passau),
- IA pour la cybersécurité (Université de Milan),
- Vision par ordinateur & Robotique (Université autonome de Barcelone).

T1- AI Engineering Systems	T2 - IA for Cybersecurity	T3 - AI for Computer Vision & Robotics
To integrate AI into real-world systems requires an AI Engineer to manage data processes, model operations, and insights communication while considering ethical, legal, and societal impacts	To develop skills in the protection of critical systems and sensitive information through a comprehensive program for future experts in computer security.	To leverage computers through AI based architectures for image processing and recognition tasks, semantic scenes analysis and to help robots to process visual data.
• The AI Engineer handles tasks such as data collection, annotation, transcription, and operationalisation of AI systems, including ML based models. • They combine technical, research, and skills in Data Science to test, verify, and deploy AI systems while addressing translation and communication tasks through reports and visualisations. • Ethical, legal, and social considerations are integral to their role, ensuring responsible decision-making and evaluating the societal impact of AI technologies.	• Leverage AI techniques to enhance threat detection, incident response, and behavior analysis, enabling real-time analysis of vast datasets and detection of malicious activity, even in unforeseen scenarios. • AI impacts both defenders and attackers, requiring experts to harness advancements to protect digital assets and combat emerging threats. • Design and manage sophisticated frameworks for threat intelligence, essential for mitigating cyberattacks and ensuring timely responses.	• Designs and integrates task-oriented vision systems for image and video processing in 2D, 3D, also applicable to robots and autonomous navigation systems. • Explore advanced AI and deep learning techniques for tasks like object detection, image segmentation, objects recognition, and OCR, with applications like healthcare, inheritance and environment. • Prioritize cost-effective solutions in the design and deployment of vision systems, aiming to balance performance with reduced environmental impact.

La formation de M1 a lieu à l'INSA Lyon. Elle est organisée en deux semestres, dont les principales composantes sont rappelées ci-dessous.

Le premier semestre de l'année de M2 aura lieu en échange chez l'un des partenaires cités ci-avant. Les étudiant.e.s sont invité.e.s à se référer aux formations dispensées par les universités partenaires sur l'une des trois spécialités du Master.

Semestre 1 : 30 ECTS

- **Sciences de la donnée et apprentissage machine**
 - *Introduction to Data Sciences* (3 ECTS)
 - *Statistics and Probabilities* (2 ECTS)
 - *Machine Learning – Basics I* (2 ECTS)
- **Systèmes distribués et technologies associées**
 - *Fundamentals on Distributed Algorithms and Systems* (2 ECTS)
 - *Introduction to Blockchain and Distributed Ledger Technologies* (2 ECTS)
- **Cybersécurité et cryptographie**
 - *Cryptography for Cybersecurity* (2 ECTS)
 - *Privacy Foundations* (3 ECTS)
- **Traitement et analyse d'images**
 - *Fundamentals on Image Processing* (2 ECTS)

- *Fundamentals on Image Analysis* (3 ECTS)
- **Enseignements transversaux**
 - *Environmental and societal challenges of AI, Ethics for AI, Frugality and eco-responsibility* (2 ECTS)
 - *Langue vivante 1 ou FLE* (1 ECTS)
- **Projet fil rouge**
 - *Capstone project* (6 ECTS)

Semestre 2 : 30 ECTS

- **Apprentissage automatique avancé et applications**
 - *Machine Learning – Basics II* (4 ECTS)
 - *Federated Learning for Distributed Systems* (3 ECTS)
- **Cybersécurité et évaluation des risques**
 - *Cybersecurity: enforcement architectures* (3 ECTS)
 - *Cybersecurity: risk assessment and methodological tools* (2 ECTS)
- **Vision par ordinateur et apprentissage automatique**
 - *Fundamentals on Machine Learning for Computer Vision* (3 ECTS)
 - *Fundamentals on Robotics* (2 ECTS)
- **Innovation et compétences transversales**
 - *Entrepreneurial mindset and deeptech innovation* (2 ECTS)
 - *Collective work and challenges* (4 ECTS)
 - *Langue vivante 1 ou FLE* (1 ECTS)
- **Projet fil rouge**
 - *Capstone project (suite du S1)* (6 ECTS)

1.2. Horaires des cours à l'INSA Lyon

Les cours à l'INSA Lyon ont lieu du lundi à 8:00 au vendredi à 18:00. Le jeudi après-midi est généralement libéré mais pourra être utilisé pour y placer des séminaires ou activités pédagogiques à la formation de manière exceptionnelle.

1.3. Parcours de spécialité en M2

Tout·e étudiant·e inscrit·e en M1 au master MINDS doit choisir une thématique (spécialité) pour son année de M2, dans le respect des délais fixés par les procédures d'admission des universités partenaires. Ce choix détermine le lieu de la mobilité au premier semestre de M2.

L'étudiant·e adresse aux responsables du Master de l'INSA Lyon, par courriel, une liste ordonnée de ses préférences en précisant ses motivations. La demande peut être acceptée ou refusée par les responsables du Master. En cas d'acceptation, un contrat pédagogique est établi entre l'INSA Lyon et l'université partenaire, en concertation avec l'étudiant·e, afin de définir l'organisation de sa scolarité.

2. Enseignant référent

Un·e référent·e enseignant·e de l'équipe pédagogique est affecté·e à chaque élève pour toute la durée de la formation. Parmi ses missions, le·la référent·e assure notamment le suivi des stages réalisés par l'élève (cf. Section 3). Le·la tuteur·trice est le point de contact à privilégier en cas de difficulté intervenant durant la formation.

3. Stages de M2

La formation du Master comprend un stage obligatoire en M2 qui peut être effectué en France ou à l'étranger. Le stage de M2 est l'unique UE du second semestre ; il correspond donc à un minimum de 17 semaines d'activités et au maximum 6 mois.

La gratification ou rémunération du stage de M2 est soumise à la réglementation en vigueur dans le pays et l'institution d'accueil.

- Lorsque la législation locale rend la rémunération obligatoire (par exemple en France pour tout stage d'une durée supérieure à deux mois), celle-ci est due par la structure d'accueil.
- Lorsque la législation ne prévoit pas de rémunération obligatoire, la gratification relève de l'appréciation de l'organisme d'accueil.

Le sujet du stage de M2 doit être soumis pour validation aux responsables du master MINDS de l'INSA Lyon. Les responsables peuvent accepter le sujet soumis, demander des modifications au sujet, ou refuser le sujet. Dans ce dernier cas, un autre sujet devra être soumis. Le stage sera suivi par un référent pédagogique de l'INSA Lyon et, si possible, par un référent pédagogique de l'établissement où a eu lieu la mobilité.

Sur la base d'une attestation officielle de la structure d'accueil (laboratoire ou entreprise), de la fiche d'évaluation établie par l'encadrant.e technique du stage (laboratoire ou entreprise), du rapport de stage rédigé par l'élève et d'une soutenance organisée en fin de stage, le jury de fin d'année propose d'accorder ou non les crédits ECTS associés au stage.

4. Sessions d'examen

4.1 Modalités d'évaluation en année de M1

- **Modalités de Contrôle de Connaissances (MCC).** La liste des UE et EC de la formation et les Modalités de Contrôle de Connaissances sont fournis en *Annexe I*. En cas d'absence prolongée excusée, un aménagement de scolarité peut être mis en place par la direction de la formation. Selon les UE et EC, les évaluations ont lieu soit par contrôle continu, soit par examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.
- **Présence :** La présence à toutes les évaluations est obligatoire. En cas d'absence non justifiée, la note de 0 est attribuée à l'élève absent pour l'évaluation concernée.
- **Aménagement :** L'aménagement des examens pour les élèves en situation de handicap (permanent ou passager) est possible. La cellule handicap de l'INSA Lyon est prescriptrice des aménagements.
- **Commissions préparatoires :** Avant chaque jury de fin de semestre, une commission préparatoire est réunie regroupant les responsables d'UE et d'EC et les responsables du Master.
- **Jurys :** Trois jurys sont organisés sur l'année de M1 : le jury de premier semestre (en février ou mars), le jury de second semestre et d'année (en juin) et le jury d'année en juillet (pour la prise en compte des rattrapages).
- **Substitution :** Dans le cas d'un.e élève absent.e avec justificatif, un examen de substitution peut être proposé. En cas de non réussite à l'épreuve, les règles de rattrapages s'appliquent comme pour les élèves ayant échoué.

4.2. Règles de validation des Unités d'Enseignement (UE)

Validation des UE :

- Une unité d'enseignement (UE) est composée d'un ou de plusieurs éléments constitutifs (EC). La note de l'UE est obtenue à partir de la moyenne pondérée des notes des EC. Les pondérations sont fixées dans les modalités de contrôle des connaissances votées annuellement en conseil des études de printemps.
- Les crédits ECTS sont affectés à chaque UE validée et en aucun cas à des EC.
- Les crédits ECTS d'une UE sont obtenus de manière automatique sous deux conditions :
 - La moyenne pondérée des notes qui composent l'UE, après application de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20.
 - Aucune note de l'UE n'est inférieure au seuil de 7/20.

Seconde session (rattrapage) :

Une seconde session est organisée pour les UE ou EC n'ayant pas été validées (et qui sont concernées par les rattrapages, voir *Annexe I* portant sur les Modalités de Contrôle de Connaissances).

Pour information, la liste des UE concernées et leur semestre est précisée ci-dessous.

- Data Sciences & Data Engineering Foundations I (S1)
- Data Sciences & Data Engineering Foundations II (S2)
- Distributed Algorithms & Systems I (S1)
- Distributed Algorithms & Systems II (S2)
- Fundamentals on Cybersecurity I (S1)
- Fundamentals on Cybersecurity II (S2)
- Fundamentals on Computer Vision I (S1)
- Fundamentals on Computer Vision II (S2)
- Fundamentals on Digital Society I (S1)
- Fundamentals on Digital Society II (S2)

La liste des UE ou EC ne donnant pas lieu à seconde session est la suivante :

- M1 : Collective Challenges (S2), Capstone Project I pour le S1 et Capstone Project II pour le S2
- M2 : Stage du second semestre (S2)

Conditions de participation : Un élève ne peut pas participer à la seconde session d'examens pour des UE validés ou pour lesquels la note obtenue est supérieure ou égale à 10 en première session.

Compensation. Il n'existe pas de compensation automatique. Les compensations par semestre sont décidées uniquement par le jury, avec possibilité de compenser entre les UE d'un même semestre (S1, S2, S3). La compensation n'est pas possible entre semestres différents.

- Conditions pour compenser : Si une EC ou une UE n'a pas de seconde session, et que l'élève obtient une note inférieure au minimum requis (<7 pour une EC, <10 pour une UE), le jury peut décider de compenser.
- Absence non justifiée : en cas d'absence non excusée à un examen, aucune compensation ne peut être accordée pour l'UE.

Compte tenu des règles de validation automatique d'une UE, le service de scolarité pourra délivrer des attestations provisoires aux étudiants qui valident l'ensemble des UE. En dehors du cadre des règles automatiques définies dans cette annexe, aucune attestation provisoire de réussite (avant décision du jury) ne pourra être délivrée pour un élève n'ayant pas validé la totalité des UE.

5. Jurys

Le jury examine les résultats obtenus par les élèves à l'issue de chaque semestre. Un procès-verbal est rédigé à l'issue de chacune des réunions du jury et recense l'ensemble des décisions adoptées. Il est signé par le président du jury. Les délibérations du jury sont confidentielles et les membres du jury sont soumis au devoir de réserve. Seul le président du jury est susceptible de communiquer au sujet des décisions du jury. Les décisions du jury à portée individuelle sont adressées aux élèves concernés et doivent préciser les voies et délais de recours contentieux.

Semestres 1 et 3 (premier semestre de M1 et de M2)

Le jury examine les résultats du semestre pour l'ensemble des élèves :

- Il constate la validation des UE et valide les crédits ECTS associés.
- Il a la possibilité de valider, au vu de l'ensemble des résultats d'un élève, certaines des UE dont il n'a pas rempli les conditions de validation. Il valide alors les crédits ECTS associés.
- Il avertit les élèves en difficulté.

Pour le semestre 3, le bulletin du semestre d'échange chez le partenaire doit être fourni à l'INSA Lyon.

Semestre 2 (second semestre de M1)

Le jury examine les résultats du semestre pour l'ensemble des élèves :

- Il constate la validation des UE et valide les crédits ECTS associés.
- Il a la possibilité de valider, au vu de l'ensemble des résultats d'un élève, certaines des UE dont il n'a pas rempli les conditions de validation. Il valide alors les crédits ECTS associés.
- Il avertit les élèves en difficulté.

Il fournit une liste d'élèves :

- Admis en année supérieure.,
- Non admis en année supérieure et qui se voient proposer un redoublement,
- Non admis en année supérieure et qui doivent se réorienter dans une autre formation. Les crédits validés lors de leur scolarité à l'INSA Lyon restent acquis.

Semestre 4 (second semestre de M2)

Le jury de diplôme se tiendra entre juillet et septembre en fin de l'année de M2. Il a pour rôle de statuer sur la délivrance du diplôme, en tenant compte des résultats cumulés durant les deux années de formation, à l'INSA Lyon, chez le partenaire académique, et durant le stage de M2.

Le jury examine les résultats du semestre pour l'ensemble des élèves :

- Il constate la validation des UE et valide les crédits ECTS associés.
- Il a la possibilité de valider, au vu de l'ensemble des résultats d'un élève, certaines des UE dont il n'a pas rempli les conditions de validation. Il valide alors les crédits ECTS associés.

Il fournit une liste d'élèves :

- Proposés à la diplomation,
- Proposés au redoublement,
- Non diplômés et non autorisés à redoubler.

6. Modalités particulières

Validation du premier semestre de M2 : L'ensemble des dispositions décrites dans ce document concerne la formation de M1. Pour le premier semestre de l'année de M2, des règles spécifiques propres aux universités partenaires s'appliquent et ne sont pas détaillées ici. En particulier, la nature des évaluations (contrôle continu et/ou examen final) sont définies par le règlement des études des universités partenaires et ne sont pas détaillées dans la présente annexe. Les étudiants doivent se référer aux règlements de chaque établissement pour connaître les modalités exactes de validation du premier semestre de l'année de M2.

Redoublement et modalités financières. En cas de redoublement décidé par le jury de fin d'année (M1 ou M2), l'étudiant conserve le bénéfice des UE déjà validées. Les frais de scolarité sont alors recalculés au prorata du volume horaire de la prescription du jury, conformément à la fiche tarifaire en vigueur.

**DIRECTION DES
AFFAIRES JURIDIQUES**

Bâtiment INSA-Direction
37, avenue Jean Capelle
69621 Villeurbanne cedex
Tél : +33 (0)4 72 43 74 43
daj@insa-lyon.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 octobre 2025

Délibération n° 2025-10-09 – 5.3.3

**Annexes au Règlement des Etudes Commun 2025/2026 pour le
Centre des Sports**

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 9 octobre 2025,

Vu Code de l'éducation, notamment l'article L.711-1,
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,
Vu le règlement intérieur du 21 juin 2018, modifié,
Vu l'avis du conseil des études du 18 septembre 2025,

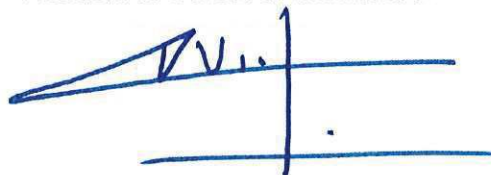
Approuve les annexes au Règlement des Etudes Commun 2025/2026 pour le Centre des Sports,
conformément au document figurant en annexe de la présente délibération.

Résultats du vote :

<i>Membres présents ou représentés</i>	: 26
<i>Nombre de voix pour</i>	: 26
<i>Nombre de voix contre</i>	: 00
<i>Nombre d'abstentions</i>	: 00

Fait à Villeurbanne, le 9 octobre 2025

Christian NIBOUREL
Président du Conseil d'Administration





5.3.3 Annexe au règlement des études Centre des Sports

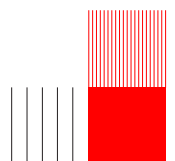
RÈGLEMENT DES ÉTUDES

CENTRE DES SPORTS

2025

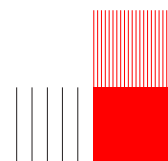
REGLEMENT DES ETUDES DU CENTRE DES SPORTS

- Dès l'origine au cœur de la formation du modèle INSA, L'Education Physique et Sportive (EPS) s'adresse à tous les étudiant.es de la première à cinquième année et est placée sous la responsabilité du Centre des Sports (CDS) chargé d'en assurer la cohérence globale et la lisibilité.
- L'EPS, les langues, les sciences humaines et sociales et la Documentation représentent 20% des crédits d'enseignements dans la formation et ils sont déclinés dans l'ensemble des départements, de la 1ère à la 5e année.
- Au travers de la pratique des Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA), l'EPS participe à la formation d'un ingénieur de demain : un cadre citoyen, responsable, capable de communiquer, de s'intégrer et de contribuer à la dynamique d'un groupe, d'innover et de s'adapter.
- Par la recherche de compétences ciblées (motrices, personnelles, relationnelles et organisationnelles), cet enseignement s'inscrit dans les compétences prioritaires de la politique de formation de l'école pour tous les élèves quel que soit leur parcours (filières classique et internationale, étudiant.es d'échanges, les apprentis et les étudiant.es en situation d'aptitude physique partielle).
- Au travers de situations de résolution de problèmes complexes, l'élève ingénieur est confronté à l'expérience corporelle, à la prise de décision et au développement d'une intelligence globale impliquant la mobilisation complète de ses ressources (motrices, cognitives, relationnelles, informationnelles et émotionnelles).
- Le plaisir dans la pratique constitue une source essentielle de la motivation, garant d'un engagement durable du futur ingénieur dans sa pratique et son apprentissage.
- Cet enseignement amène par ailleurs un étudiant.e à prendre en charge de façon autonome son habitus santé. Un bien-être à réguler en permanence au moyen de l'activité physique. Il permet également de contribuer à la lutte contre les conduites à risque, la sédentarité et de favoriser l'intégration sociale.



COMPETENCES - EPS

- En EPS le développement et l'acquisition des compétences se fait au travers de la pratique des A.P.S.A regroupées en groupe d'activités présentant des situations proches du point de vue des ressources mobilisées.
- Le parcours de l'étudiant.e peut se réaliser dans différents cours en fonction de son profil
 - Cours EPS (du débutant au confirmé)
 - Cours EPS spécialisés à orientation compétitive (avec comme support l'Association Sportive affiliée à la FFSU)
 - Cours EPS adaptés (inaptitude temporaire supérieure à 2 mois ou partielle ou en situation de handicap)
- Ainsi l'apprentissage en EPS se situe sur un continuum allant de la découverte d'une activité, à un approfondissement, jusqu'à l'expertise à travers la pratique compétitive.
- En EPS nous retiendrons plus particulièrement 5 compétences transversales sur les 7 que compte le référentiel de compétences transversales de l'INSA Lyon (ancien référentiel en cours d'actualisation) :
 - Se connaître et se gérer physiquement et mentalement
 - Travailler, apprendre et évoluer de façon autonome,
 - Interagir avec les autres, travailler en équipe,
 - Faire preuve de créativité, innover, entreprendre
 - Agir de manière responsable dans un monde complexe.
- Une compétence est constituée d'un ensemble de connaissances, capacités et attitudes permettant à l'étudiant.e de se conduire de façon adapté et efficace dans une situation représentative de la richesse culturelle de l'APSA concernée. Cette compétence atteste d'un niveau d'acquisition dans un contexte particulier et à un certain niveau de difficulté.



ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- Chaque étudiant.e est engagé obligatoirement dans une des modalités de formation suivante :

1 - EPS cours du débutant au confirmé :

Au premier cycle FIMI :

- Les cours hebdomadaires d'EPS de 1h30 inscrits dans l'emploi du temps et se déroulent selon le calendrier des enseignements transversaux et ils donnent lieu à une évaluation correspondant à 2 crédits ECTS par année.
- Chaque étudiant.e choisit un menu de trois activités différentes ; ces activités sont encadrées par le même enseignant, dans un souci de meilleure connaissance des étudiant.es. Elles sont de natures différentes, dans le but de répondre aux différents objectifs cités (pratique individuelle, collective, pratique cardio à objectif de santé)
- Les groupes d'étudiant.es sont stables et permettent une bonne cohésion, meilleure connaissance de chaque élève.

Au second cycle :

- Tous les étudiant.es doivent pratiquer une APSA choisie parmi les activités proposées sur la durée d'un semestre.
- Chaque semestre donne lieu à une évaluation d'une valeur d'1 crédit ECTS (soit 2 crédits ECTS par an). La pratique de l'EPS est hebdomadaire à raison de 1h30 et inscrite dans l'emploi du temps.
- En partenariat avec le Centre des Humanités et sous la responsabilité du responsable de la section Danse-études, les étudiants de cette section sont exemptés des cours d'EPS au regard d'un volume conséquent de pratique de la danse et valident leur crédits ECTS EPS dans le cadre de la section.

2 – EPS cours spécialisés :

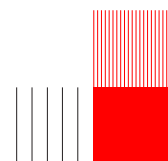
- Cours d'EPS avec une pratique plus intensive et plus approfondie
- Des pré requis sont nécessaires pour accéder à ces cours (sélection en début d'année)
- Participation obligatoire aux compétitions FFSU (jeudi après-midi) qui nécessite une adhésion à l'Association Sportive comprenant la prise de licence à la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU)
- Les cours ont lieu hors emploi du temps (12h-14h ou après 18h)

3- EPSA cours adaptés :

- Pour les étudiant.es en situation de handicap, d'incapacités sportives ou d'innaptitudes partielles ou temporaires
- Des contrats de pratique adaptée sont proposés à ces étudiant.es
- Ces cours d'EPSA ont lieu hors emploi du temps sur le créneau 12h-14h

4- Section Sportive de Haut Niveau :

- Les étudiant.es de la section SSHN bénéficient d'un aménagement d'études et d'une mise à disposition de moyens leur permettant d'accéder à leur plus haut niveau de performance sportive et à la réussite de leurs études.
- Voir la charte et le règlement intérieur de la section SSHN en fin de document



ETUDIANTS/ES EN SITUATION D'INCAPACITE SPORTIVE, DE DISPENSE EPS ET EPS ADAPTEE

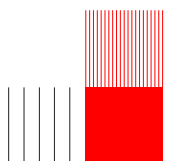
L'EPS est OBLIGATOIRE à l'INSA de LYON et toute incapacité sportive doit être justifiée.

1 - Incapacité Sportive inférieure à deux mois :

- Tout étudiant.e malade ou dans l'incapacité de se rendre en cours pour une séance ponctuelle doit se déplacer au Centre de santé qui jugera de le dispenser de présence ou non pour le cours d'EPS. S'il ne peut se déplacer, il peut téléphoner au Centre de santé et s'y rendre plus tard. Il doit également prévenir son enseignant.
- Tout étudiant.e en situation d'incapacité sportive doit dans la mesure du possible assister au cours d'EPS. Au-delà de 2 séances consécutives d'incapacité de pratique, l'étudiant.e doit fournir un certificat médical à son enseignant référent et le transmettre au Centre de santé.
- L'étudiant.e reste dans le créneau de cours d'EPS ou il était initialement inscrit, avec adaptation au sein du cours. Il peut être envisagé de changer d'activité pour une autre, compatible à l'incapacité ponctuelle, sur le même créneau EPS.

2 - Incapacité sportive supérieure à 2 mois :

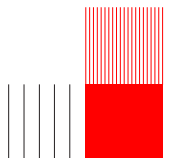
- Tout étudiant.e ayant une incapacité sportive entraînant une dispense supérieure à 2 mois et nécessitant un aménagement de sa pratique doit faire remplir par un médecin le document d'aménagement d'EPS de l'INSA indiquant les sollicitations physiques à éviter, les activités qui restent autorisées.
- Des cours d'EPS adaptés lui seront proposés dans lesquels il sera évalué.



ASSIDUITE ET GESTION DES ABSENCES

(PAR CYCLE D'APSA)

- La présence aux cours d'EPS est obligatoire
- **Attention, une dispense de pratique n'est pas une dispense de présence au cours d'EPS**
- Toute absence doit être justifiée immédiatement auprès de l'enseignant, du Département et du Centre de santé
- Un étudiant.e n'ayant pas suivi au moins 75% des cours du cycle pourra être convoqué aux épreuves de rattrapage
- Toute absence injustifiée viendra pondérer la note attribuée en fonction du nombre d'absences et de l'acquisition des compétences attendues dans l'APSA
- Tout étudiant.e ne pouvant pas être évalué dans le cadre du cours d'EPS / EPSA / Cours Spécialisés sera convoqué aux épreuves de rattrapages



**DIRECTION DES
AFFAIRES JURIDIQUES**

Bâtiment INSA-Direction
37, avenue Jean Capelle
69621 Villeurbanne cedex
Tél. : +33 (0)4 72 43 74 43
daj@insa-lyon.fr

TENUE VESTIMENTAIRE EN COURS D'EPS**Le Directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 715-3 et L. 712-2

Vu les statuts de l'INSA Lyon du 25 octobre 2018

Vu le règlement intérieur de l'INSA Lyon du 21 juin 2018

DÉCIDE

Article 1 : La tenue vestimentaire de chaque élève de l'INSA Lyon doit être strictement adaptée à l'activité physique et sportive pratiquée pendant les cours d'EPS, et plus généralement conforme aux règles d'hygiène et de sécurité.

Article 2 : Sont donc exclus, sauf exception liée aux conditions climatiques ou à la spécificité de la discipline en question, tous vêtements ou accessoires tels que :

- jeans, jupes, chaussures de villes, vêtements amples tels que les tuniques, baggys, et bijoux de toutes sortes ;
- dans les gymnases, les baskets non exclusivement destinées à la pratique du sport en intérieur
- casquettes, bonnets, voiles couvrant la tête, foulard, et plus généralement tout couvre-chefs non conçus exclusivement pour la pratique du sport

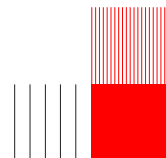
Article 3 : Tout élève ne respectant pas ces règles pourra se voir interdire l'accès au cours en question, et obtiendra le cas échéant un zéro dans la discipline concernée (l'EC dans la discipline concernée ne sera pas validée).

Toute récidive ou comportement manifestement violent ou irrespectueux vis-à-vis des agents et en particulier des enseignants fera l'objet de poursuites disciplinaires immédiates.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Directeur de la Formation et de la Vie des élèves, la Directrice du Centre des Sports, et le Directeur des Affaires Juridiques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Frédéric FOTIADU**INSA LYON**

Campus LyonTech La Doua
20, avenue Albert Einstein - 69621 Villeurbanne cedex - France
Tél. +33 (0)4 72 43 83 83 - Fax +33 (0)4 72 43 85 00
www.insa-lyon.fr



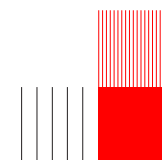
MODALITES D'EVALUATION EN EPS

- A l'INSA, tous les élèves ingénieurs sont évalués en EPS, soit :
 - En cours d'EPS
 - En cours d'EPS spécialisé
 - En cours d'EPS adaptée (si certificat d'inaptitude supérieure à 2 mois)
 - En SSHN (l'étudiant.e sera évalué sur ses performances fédérales et dans la mesure du possible sur son engagement dans le sport universitaire)
- Si les étudiant.es sont absents aux cours d'EPS de manière injustifiée, ils seront convoqués à un rattrapage.

L'évaluation en EPS porte sur ce qui a été enseigné dans les APSA, sous la forme d'un ou plusieurs contrôles ponctuels en cours de formation dans la pratique de l'activité, avec une notation finale, semestrielle. La note prend en compte :

- Le **degré d'acquisition et de maîtrise des habiletés motrices** spécifiques à l'APSA (40%)
- Le **degré d'acquisition des compétences transversales** attendues dans chacune des APSA (40%)
- La résultante de ces degrés d'acquisition s'exprime dans un **niveau de performance individuelle et/ou collective** (20%)

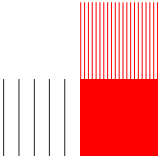
REFERENTIEL D'EVALUATION PAR COMPETENCES – CDS		FISE + FISA : EPS / EPS Spécialisée / EPSA / SHN			
	40%	40% - 2 AAV minimums à évaluer parmi les 3			20%
Domaines de Compétences	Motrices	Personnelles	Relationnelles et Sociales	Méthodologiques	Performance
Acquis d'Apprentissage Visés	Développer et maîtriser ses habiletés motrices dans un environnement complexe et spécifique aux différentes APSA.	Connaître, mobiliser et optimiser ses ressources (cognitives, physiques, relationnelles, affectives, informationnelles, émotionnelles...) tout en explorant ses limites.	Inter agir avec les autres et contribuer au fonctionnement d'un collectif y compris dans un projet artistique. Acquérir une démarche éco-citoyenne (respect des autres, de soi, de l'environnement).	S'engager dans des projets de pratiques sportives et artistiques complexes et durables. Acquérir les composantes d'une démarche efficace (se fixer des objectifs, planification, feed-back,...).	Produire un résultat optimal en mobilisant et révélant l'ensemble de son potentiel (moteur, cognitif, affectif) dans le cadre d'une échelle de valeur relative au contexte.
Dépassé / Optimisé 15,5 à 20	De 0 à 8	De 0 à 8			Barème ou Niveau de jeu ou Prestation De 0 à 4
Acquis 13 à 15					
En cours d'acquisition 7 à 12,5					
Non acquis 0 à 6,5					



ORGANISATION DES EPREUVES D'EVALUATION ET COEFFICIENTS

EN FIMI / SECOND CYCLE

MCC EPS : Présentation des modalités de contrôle des connaissances Année Universitaire 2024 2025										
EC EPS										
UE		EC			ENSEIGNEMENT : EC		EPREUVES			
		EC	ECTS	coef dans UE	Modalités de contrôle	Indi/collect	Modalités Evaluation:	durée	coef. éval.	autres : Session Rattrapage
FIMI1	HUMA (coef 5)	CDS-1-S1-EC-EPS	1	1	APSA 1 ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective	Acquisition et Maîtrise des : Habiletés motrices spécifiques à l'APSA, Compétences transversales comportementales, Performance, Engagement personnel, Progrès, Atteinte des objectifs, Connaissances théoriques	En Cours de formation et /ou terminale	1	0
					Cross FIMI1 ou APSA 1 si cross annulé ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective		En Cours de formation et /ou terminale	0.25	0
	HUMA (coef 4)	CDS-1-S2-EC-EPS	1	1	APSA 2 ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective		En Cours de formation et /ou terminale	1	0
					APSA 3 ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective		En Cours de formation et /ou terminale	1	0
FIMI2	HUMA (coef 5)	CDS-2-S1-EC-EPS	1	1	APSA 1 ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective	Acquisition et Maîtrise des : Habiletés motrices spécifiques à l'APSA, Compétences transversales comportementales, Performance, Engagement personnel, Progrès, Atteinte des objectifs, Connaissances théoriques	En Cours de formation et /ou terminale	1	0
					APSA 1 ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective		En Cours de formation et /ou terminale	1	0
	HUMA (coef 7)	CDS-2-S2-EC-EPS	1	1	APSA 2 ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective		En Cours de formation et /ou terminale	1	0
					APSA 3 ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective		En Cours de formation et /ou terminale	1	0
EPS3	UE HUMANITES (Nom selon département)	CDS-3-S1-EC-EPS	1	selon département	APSA 1 ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective	Acquisition et Maîtrise des : Habiletés motrices spécifiques à l'APSA, Compétences transversales comportementales, Performance, Engagement personnel, Progrès, Atteinte des objectifs, Connaissances théoriques	En Cours de formation et /ou terminale	1	1 session en Mars : 2 épreuves sportives ou 1 rendu écrit si dispense médicale de pratique lors de la session
		CDS-3-S2-EC-EPS	1	selon département	APSA 2 ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective		En Cours de formation et /ou terminale	1	1 session en Septembre : 2 épreuves sportives ou 1 rendu écrit si dispense médicale de pratique lors de la session
EPS4	UE HUMANITES (Nom selon département)	CDS-4-S1-EC-EPS	1	selon département	APSA 1 ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective	Acquisition et Maîtrise des : Habiletés motrices spécifiques à l'APSA, Compétences transversales comportementales, Performance, Engagement personnel, Progrès, Atteinte des objectifs, Connaissances théoriques	En Cours de formation et /ou terminale	1	1 session en Mars : 2 épreuves sportives ou 1 rendu écrit si dispense médicale de pratique lors de la session
		CDS-4-S2-EC-EPS	1	selon département	APSA 2 ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective		En Cours de formation et /ou terminale	1	1 session en Septembre : 2 épreuves sportives ou 1 rendu écrit si dispense médicale de pratique lors de la session
EPS5	UE HUMANITES (Nom selon département)	CDS-5-S1-EC-EPS	1	selon département	APSA 1 ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective	Acquisition et Maîtrise des : Habiletés motrices spécifiques à l'APSA, Compétences transversales comportementales, Performance, Engagement personnel, Progrès, Atteinte des objectifs, Connaissances théoriques	En Cours de formation et /ou terminale	1	1 session en Mars : 2 épreuves sportives ou 1 rendu écrit si dispense médicale de pratique lors de la session
		CDS-5-S2-EC-EPS	1	selon département	APSA 2 ou APSA spécialisée ou APSA Adaptée	Individuelle et/ ou Collective		En Cours de formation et /ou terminale	1	1 session en Septembre : 2 épreuves sportives ou 1 rendu écrit si dispense médicale de pratique lors de la session



REGLEMENTATION DES RATTRAPAGE

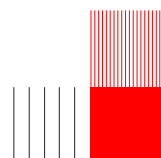
- A l'issue du semestre, tout étudiant.e qui n'aurait pas validé l'EC EPS pourra, selon décision du jury de son département, être convoqué à une session de rattrapage appelée « session 2 » ou être déclaré « ABSENT JUSTIFIE ».
- Si l'étudiant.e est en situation d'aptitude partielle le jour de cette « session 2 » (justifiée médicalement), des épreuves complémentaires seront proposées.
- En dernier recours et dans le cas où toute épreuve physique est proscrite par le médecin, la production d'un rapport écrit sur une activité physique sera demandée et évaluée.

Modalités du rattrapage :

- Le rattrapage est programmé en fin de semestre sur 1 session
- L'étudiant.e réalise 1 couple d'épreuves (avec aménagement si pratique adaptée)
- L'absence injustifiée à une des épreuves correspond à la note 0
- Chaque épreuve est notée suivant deux critères :
 - Un barème lié à la performance réalisée
 - La cohérence avec un projet de performance de l'élève pour les épreuves du groupe A
- La note finale est calculée sur la moyenne des notes obtenues aux différentes épreuves

Les épreuves retenues sont les suivantes :

- **A : Natation ou Course** (ou marche adaptée si inaptitude médicale pour les 2 activités « A »)
- **B : Musculation : Rameur ou Vélo + Pompes et Gainage**



Charte de la Section Sport de Haut Niveau

Depuis 41 ans, l'INSA de Lyon mène une politique d'intégration des sportifs de haut niveau.

En application de la loi sur le sport de haut niveau, l'INSA de Lyon, tenant compte de la complexité et la difficulté à conjuguer un double projet d'excellence scientifique et sportive, met en place un dispositif adapté pour donner à chaque étudiant le maximum de chances de réussir.

L'objet de la présente charte est de rappeler les droits et devoirs de chacun-e des étudiants de la Section Sportive de Haut Niveau (SSHN).

Cet accompagnement nécessite de régler des frais spécifiques auprès de l'école selon les tarifs en vigueur.

Ce que l'INSA organise dans le cadre de la section de haut niveau

- Aménagement de l'emploi du temps pour permettre un entraînement important, s'inscrivant dans la recherche du haut niveau (ou de son plus haut niveau).
- Sur présentation d'un justificatif officiel donné au moins 8 jours à l'avance, autoriser ponctuellement l'absence en cours pour des entraînements, des stages, des compétitions.
- Mise en place des cours de soutien, de rattrapage, encadrés par les enseignants.
- Mise en place un tutorat scientifique encadré par des étudiants de 3^e, 4^e, 5^e année.
- Aménager **dans la mesure du possible** les examens (report, session anticipée, ...) en fonction des contraintes sportives.
- Proposition d'un psychologue spécialiste du haut niveau pour aider à la gestion du double projet (préparation mentale).
- Proposition de soins avec un ostéopathe.
- Mise à disposition de moyens spécifiques d'entraînement (salle de musculation) parallèlement à ceux qu'offrent les structures fédérales de haut niveau.
- Mise en place de mesures spécifiques au niveau de la restauration : possibilité de prendre le repas après le service tous les soirs sauf le samedi entre 20h30 et 23h, accès prioritaire...
- Proposition aux étudiants de prendre un hébergement au sein des résidences de l'INSA.
- L'évaluation et la notation en EPS est faite à travers le statut de SHN et la participation à l'association sportive.

Pour le projet Haute performance ou le projet d'accession à la haute performance.

- Proposition d'un accompagnement avec une nutritionniste
- Proposition de cryothérapie
- Proposition de réathlétisation
- Proposition de prophylaxie et de soins dans un cabinet de kinésithérapie.
- Proposition d'atelier de valorisation du parcours sportif en vue de la professionnalisation avec le partenaire Adecco

Les engagements de chaque étudiant SHN

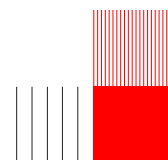
- Respecter le règlement des études commun (REC), de l'Ecole et celui de la filière SHN.
- Respecter les procédures de fonctionnement de la Section Sport de Haut Niveau.
- Se licencier à l'Association Sportive de l'INSA de Lyon, et, dans ce cadre :
 - Participer aux compétitions universitaires
 - Participer à l'Assemblée Générale
 - Participer au Palmarès de l'AS
- Envoyer les résultats sportifs, les photos, les vidéos pour l'élection du sportif-ve du mois, de la saison et de l'année.
- Informer des sélections pour permettre à la Section Sport de Haut Niveau de communiquer.
- Participer ponctuellement à des actions de promotion et de valorisation de sa discipline au sein de l'INSA de Lyon.
- Participer ponctuellement à des actions de promotion et de valorisation de l'INSA de Lyon et de la SSHN à l'extérieur.
- Contacter et inciter les entreprises et les sponsors à investir au sein de la fondation de l'INSA de Lyon.
- Accepter le règlement intérieur de la salle de musculation
- S'acquitter des frais de la section sport de haut niveau d'un montant de 400€ (tarif indicatif pour l'année 2023-2024) voté en conseil d'administration). Gratuité pour les boursiers.
- Donner autorisation à la SSHN d'utiliser toute image sportive à des fins de communications interne et externe.

Par ma signature, je déclare avoir pris connaissance et m'engage à respecter la présente charte.

Prénom : NOM :

Signature :

Pour les étudiants mineurs, signature des représentants légaux :



Règlement des études 2024-2025 de l'INSA Lyon

Elève de la Section Sport de Haut Niveau

A- Les élèves de la SSHN sont répartis en 3 groupes

- Le cercle 1 (C1) : les sportifs.ves inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de Haut niveau comprenant 4 catégories : Elite, Senior, Relève, Reconversion (décret n° 2002-707 du 29 avril 2023). Ils relèvent du projet de Haute Performance créée en 2018
- Le cercle 2 (C2) : les sportifs.ves inscrits sur les listes Espoirs et Collectifs Nationaux, ceux appartenant à une structure accession ou excellence identifiée dans un Projet de Performance Fédérale (PPF), les sportifs.ves conventionnés avec un centre de formation d'un club professionnel, les sportifs.ves professionnels disposant d'un contrat de travail, les juges, arbitres et entraîneurs de haut niveau listés par arrêté du ministre chargé des sports. Ils relèvent sur étude de leur dossier du projet d'Accession à la haute performance créée en 2022.
- Le cercle 3 (C3) : Les sportifs.ves n'appartenant pas aux cercles 1 et 2 sont identifiés.es comme Sportifs.ves de Bon Niveau National -SBNN-.

Conformément à l'article L611-4 du Code de l'Education, l'INSA permet à ses étudiants de poursuivre leur carrière sportive par les aménagements nécessaires dans l'organisation et le déroulement de leurs études.

B- L'Aménagements d'études consentis à l'ensemble des élèves de la filière SSHN

Tous les étudiants appartenant à la Section Sport Étude peuvent bénéficier :

- d'une dispense de présence dans l'EC Sport si l'étudiant le souhaite, dans la limite de deux ECTS par année
- de la possibilité de planifier leur scolarité sur une durée supérieure à cinq ans
- de la suppression des règles sur le nombre de redoublement par cycle
- bénéficier d'un suivi tutoré (enseignements individualisés,)
- suivi par un Ostéopathe sur RV le jeudi AM
- suivi par un-e préparateur mentale sur RV le jeudi AM en priorité
- de l'accès illimitée à la salle de musculation qui leur est réservée.
- de l'accès au coupe fil de la restauration à midi (avec de protéines et lipides en plus sur demande)
- de l'accès à une cuisinette dédié les soirs entre 20h et 23h pour le dîner sur commande à une borne des restaurants
- de l'accès à un hébergement sur le campus dans un bâtiment dédié aux SHN (sur leur demande)

Les étudiants de la SSHN appartenant à la catégorie C1 ou C2 pourront de plus et s'ils le souhaitent :

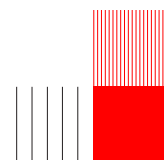
- bénéficier de report d'examen en cas de compétition ou d'un examen à distance quand les conditions sont requises.
- faire valoir leurs semaines à l'étranger durant leurs compétitions ou stages sportifs s'ils le souhaitent
- avoir un aménagement de leur temps de travail lors de leur stage en entreprise avec accord de celle-ci.

C- Les étudiants de la Section Sport Etude appartenant à la catégorie C1 pourront de plus et s'ils le souhaitent :

- être dispensé des enseignements de LV2 avec accord du directeur-trice du département (ou directeur des études) , du responsable de la Section Sport Etude et du directeur-trice du Centre des Humanités.
- bénéficier du projet Haute Performance s'il l'élève le demande (organisation en annexe)

C'- Les étudiants de la Section Sport Etude appartenant à la catégorie C2 pourront de plus et s'ils le souhaitent :

- Bénéficier du projet d'Accession à la Haute Performance (organisation en annexe sur dossier)



D- Modalités des aménagements d'études :

Les UE à valider sont définies chaque année par un contrat déterminé en début d'année par accord entre l'élève, le directeur du département (ou le directeur des études) et le directeur de la SSHN.

Des avenants à ce contrat peuvent intervenir à tout moment de l'année sous les mêmes formes, en fonction des contraintes sportives.

Le contrat d'études de l'année est considéré comme honoré si l'étudiant a validé l'ensemble des UE. Dans la situation contraire, le pré-jury de département compétent examine le cas de l'étudiant et se prononce selon les règles habituelles de fonctionnement des pré-jurys sur la validation de l'année, la validation avec dettes, le redoublement de l'intéressé ou son exclusion.

E- Gestion des absences :

Toute autorisation d'absence pour compétition ou stage sportif passe par le responsable des SHN. Celui-ci transmet à l'élève et au secrétariat du département concerné un justificatif d'absence.

L'étudiant devra informer les enseignants concernés de son absence et leur présenter le justificatif (si possible avant son départ). Il conviendra avec eux d'une date de report de contrôle si nécessaire. Celui-ci devra avoir lieu dans les 15 jours suivant l'absence.

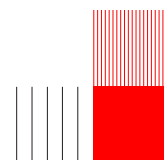
Aucune autorisation d'absence ne sera délivrée a posteriori.

F- Stages et séjours à l'étranger :

Un contrat d'études pourra être signé (directeur du département, étudiant, responsable SHN) en début de semestre ou avant le départ en stage afin de définir le nombre de semaines à l'étranger et de semaine de stage en entreprise réalisables par l'élève SHN.

G- L'évaluation

Se référer au document du CDS



**DIRECTION DES
AFFAIRES JURIDIQUES**

Bâtiment INSA-Direction
37, avenue Jean Capelle
69621 Villeurbanne cedex
Tél : +33 (0)4 72 43 74 43
daj@insa-lyon.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 octobre 2025

Délibération n° 2025-10-09 – 5.4

**Modification de la composition et des attributions de la commission sociale des
élèves**

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 9 octobre 2025,

Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,
Vu le règlement intérieur du 21 juin 2018, modifiés,
Vu l'avis du conseil des études du 18 septembre 2025,

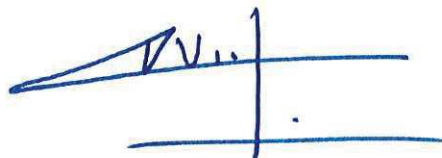
Approuve les modifications des attributions et de la composition de la commission sociales des élèves
conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

Résultats du vote :

<i>Membres présents ou représentés</i>	: 26
<i>Nombre de voix pour</i>	: 26
<i>Nombre de voix contre</i>	: 00
<i>Nombre d'abstentions</i>	: 00

Fait à Villeurbanne, le 9 octobre 2025

Christian NIBOUREL
Président du Conseil d'Administration



Proposition de modifications des attributions et de la composition de la commission sociales des élèves.

CE du 18 septembre 2025

Surligné en jaune : les modifications ; surligné en jaune écrit en rouge : les ajouts

Attributions de la commission sociale des élèves

La commission sociale des étudiants examine toutes demandes

- d'exonération des droits d'inscription **des élèves ingénieurs, masters et doctorants**, ne rentrant pas dans les critères décidés annuellement par le conseil d'administration.

- **d'exonération des frais de scolarité des élèves en bachelor non prévus dans les tarifs INSA et relevant d'une situation très particulière.**

- de bourses INSA en faveur des **élèves ingénieur** extra-communautaires conformément à la politique de bourse adoptée par le conseil d'administration en juillet 2023

- d'aide financière auprès du fond social INSA (**étudiant élève** rencontrant un impondérable non prévisible d'ordre financier au cours de ses études)

- d'aide du fond de solidarité internationale FSI (**étudiant élève** rencontrant un impondérable non prévisible d'ordre financier au cours de sa mobilité sortante).

Afin d'apporter une réponse éclairée, favorable ou non, aux demandes des étudiants, la commission sociale s'appuie sur la présentation de l'évaluation sociale et financière anonymisée de chaque étudiant demandeur, réalisée par le service social des étudiant, par le biais de l'analyse de justificatifs sociaux et financiers et d'un entretien individuel avec l'assistant social le cas échéant.

A l'issue de cet examen, la commission sociale des étudiant, au regard du diagnostic posé, peut proposer au Directeur de l'INSA d'attribuer une aide financière sous la forme :

- soit d'une exonération partielle ou totale des droits d'inscription,
- soit d'une exonération partielle des frais de scolarité
- soit d'une bourse couplée à une exonération partielle des droits d'inscription différenciés
- soit d'une aide financière ajustée dans le cadre du fonds social INSA ou du fonds de solidarité internationale. Cette aide ne pourra excéder 1200€/étudiant/année **universitaire**.

peut proposer à l'Agent Comptable un étalement de la dette auprès de l'INSA (hébergement, restauration...) suivant un échéancier donné.

Composition de la commission sociale des élèves

- Une personne représentant la Direction de la Vie de Elèves (DVE)
- Une personne représentant la Direction Générale des Services Adjointe (DGSA)
- Une personne représentant la Direction des Relations Européennes et Internationales (DREI)
- Une personne représentant la Direction Administrative de la FOrmation et de l'Accompagnement de l'Elève (DAFORAE)
- Une personne représentant la Direction de l'Institut Gaston Berger (IGB)
- **Une personne représentant la direction de la fondation INSA Lyon**
- Une personne représentant la direction du département FIMI
- Une personne parmi les directeurs de département de spécialité désignée par le Comité des Directeurs de Formation (CDF)
- Une personne parmi les élus enseignants proposée par le CE
- **Deux Un élève ou leurs son suppléant** désigné par les élèves élus. au CA et CE
- **Deux Un responsable des relations internationales dans les départements de spécialité (IDI) ou leurs suppléants** désignés par la DREI
- L'assistant social des élèves
- **La personne coordinatrice du dispositif de bourses INSA**

La présidence de la commission sociale des élèves sera assurée par la personne représentant la Direction de la DAFOAE

**DIRECTION DES
AFFAIRES JURIDIQUES**

Bâtiment INSA-Direction
37, avenue Jean Capelle
69621 Villeurbanne cedex
Tél : +33 (0)4 72 43 74 43
daj@insa-lyon.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 octobre 2025

Délibération n° 2025-10-09 – 6.1

Evolution de la charte de la vie associative

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 9 octobre 2025,

Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,
Vu le règlement intérieur du 21 juin 2018, modifiés,
Vu l'avis du conseil des études du 18 septembre 2025,

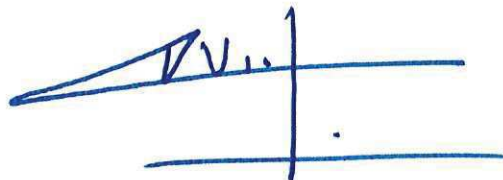
Approuve les modifications apportées à la charte de la vie associative conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

Résultats du vote :

Membres présents ou représentés	: 26
Nombre de voix pour	: 26
Nombre de voix contre	: 00
Nombre d'abstentions	: 00

Fait à Villeurbanne, le 9 octobre 2025

Christian NIBOUREL
Président du Conseil d'Administration



Charte de la Vie Associative INSA LYON

Vu l'avis du Conseil des Etudes en date du 18 septembre 2025,

Vu l'avis du Conseil d'Administration en date du 9 octobre 2025

Cette charte comprend **9 articles** répartis sur **5 pages**

Préambule

La vie associative constitue l'un des éléments fondamentaux de la richesse et de la vitalité de l'INSA Lyon et participe fortement à son pouvoir d'attractivité. C'est un élément majeur de la vie de notre école qu'il faut savoir préserver afin de conserver notre identité et nos valeurs de générosité et d'ouverture à la société.

La présente Charte constitue un socle visant à favoriser le développement de la vie associative sur les campus Lyon Tech La Doua et d'Oyonnax. Le Conseil de la Vie Associative (CVA), avec l'appui du Bureau Des Élèves (BdE), est chargé de fédérer les associations et de participer à la régulation des pratiques et fonctionnements afin de permettre le soutien et le développement des initiatives étudiantes. Les domaines concernés par l'activité associative sont variés, qu'il s'agisse de sport, de culture, de sciences ou technologie, de solidarité, d'accueil et d'intégration ou d'animations.

La solidarité entre les associations est une valeur essentielle qui doit perdurer, qu'il s'agisse d'entraide en moyens humains, matériels ou financiers.

La prise d'initiatives dans le domaine associatif contribue à la formation des ingénieurs en développant par l'action, leurs capacités managériales et organisationnelles lors de l'encadrement d'équipes ou la conduite de projet. C'est un complément indissociable de la formation scientifique et technique.

Le Conseil de la Vie Associative de l'INSA Lyon sera dénommé ci-après CVA.

Le Bureau des Élèves de l'INSA Lyon sera dénommé ci-après BDE.

La Vie Associative de l'INSA Lyon sera dénommée ci-après VA.

La Direction Administrative de la Vie Etudiante et Associative est une entité de l'INSA Lyon, elle sera dénommée ci-après DAVEA.

Une association ayant le statut « INSA Lyon » (statut défini dans la Charte de la Vie Associative à l'INSA Lyon et dans le Règlement de la Vie Associative de l'INSA Lyon) sera dénommée association de l'INSA Lyon.

Article 1 : Les actrices et acteurs référents pour le soutien de la vie associative

Article 1.1 :

Le BdE joue un rôle d'animateur et de fédérateur dans le domaine de la vie associative : une personne au sein du bureau du BdE est élue pour assurer la fonction de Responsable de la Vie Associative de l'INSA Lyon.

Article 1.2

La Direction Administrative de la Vie Etudiante et Associative assure la fonction de suivi de la vie étudiante, notamment la vie associative. Elle joue un rôle de régulation, et coordination et de conseils auprès des associations. Le CVA est la principale structure d'interface.

Article 1.3

Le Conseil des Etudes a pour mission d'adopter les mesures de nature à [. . .] favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux élèves, ainsi que les mesures de nature à améliorer les conditions de vie et de travail, [. . .] Article L712-6-1 du code de l'éducation ;

Article 2 : Association étudiante de l'INSA Lyon

Article 2.1 : Processus de domiciliation et de création

Toute demande de domiciliation sur le Campus de l'INSA Lyon devra être validée par l'établissement et sera obligatoirement réalisée à la Maison des Etudiants. Le projet doit être décrit sur le formulaire « demande de création d'une association » disponible à la DAVEA ou auprès du CVA. Le CVA pourra aider notamment à la rédaction du formulaire. Le formulaire une fois renseigné pourra être validé par la Direction de l'INSA. Ce formulaire comprend notamment une copie des statuts.

Il s'agit de valider, en accord avec le CVA, l'objet de la nouvelle association afin de ne pas démultiplier des associations sur des thématiques similaires, impliquant nécessairement un soutien en moyens de fonctionnement (subvention, local...).

La demande de domiciliation doit recueillir l'avis favorable du CVA puis de la DAVEA avant d'être soumise à l'approbation du Conseil des Etudes, puis le cas échéant au Conseil d'Administration de l'INSA.

Une fois les statuts déposés en préfecture, une copie doit être transmise au BdE ainsi qu'à la Direction de l'INSA, avec le récépissé de son enregistrement.

Chaque année, avant la date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention, le CVA et la DAVEA mettent à jour la liste des associations de l'INSA Lyon en délibérant sur l'ajout et/ou la suppression éventuelles d'associations de cette liste. Une association qui s'est vu refuser ou supprimer le statut d'association « INSA Lyon » peut faire appel de cette décision en suivant la procédure d'appel décrite dans le Règlement de la Vie Associative de l'INSA Lyon. Une fois les appels terminés, la liste mise à jour est soumise à l'approbation de la direction de l'INSA Lyon.

Article 2.2 : Critères d'obtention pour devenir une association de l'INSA Lyon

Afin de prétendre à l'attribution du statut « INSA Lyon », une association doit remplir les critères suivants :

- L'association doit être déclarée en préfecture et déposer une copie de ses statuts auprès du CVA et de la DAVEA ;
- Il ne doit pas exister d'association « INSA Lyon » avec un objet et/ou des buts statutaires similaires ;
- L'association doit avoir un bureau composé majoritairement d'élèves de l'INSA ;
- La présidente ou le président doit être inscrit à l'INSA Lyon ;
- Les buts de l'association doivent respecter le règlement de l'INSA Lyon ;
- Être signataire de la présente charte.

Si l'association demandeuse respecte ces critères, le CVA et la DAVEA pourront conjointement délibérer de l'attribution du statut « INSA Lyon ».

Article 3 : Rôle du Conseil de la Vie Associative

Le CVA est le représentant des associations de l'INSA Lyon auprès du BdE, de la Direction de l'INSA, et de tout organisme extérieur à l'INSA. Sa composition est définie dans le Règlement de la Vie Associative. Il comporte notamment deux membres de droit, représentants du BdE, dont la personne occupant la présidence du BdE (ou sa vice-présidence), et le ou la Responsable de la Vie Associative.

- Le CVA doit assurer l'entente et la coordination entre les associations de l'INSA Lyon. En cas de litige, les associations concernées pourront saisir le CVA (procédure décrite à l'Article 7.3 du Règlement de la Vie Associative) qui sera chargé de trouver un compromis entre les différentes parties dans la mesure du possible, et le cas échéant, le CVA pourra appliquer des sanctions ;
- Le CVA est invité à présenter ~~au Conseil des Etudes~~ à la DAVEA à la fin de chaque année universitaire, un bilan de son activité.

Article 4 : Droits et devoirs des associations signataires de la Charte

Les associations de l'INSA de Lyon bénéficient d'un certain nombre de droits et de devoirs qu'elles s'engagent à respecter.

Article 4.1 : Les droits

Article 4.1.1 : Dans le domaine du soutien et du conseil

Participer aux réunions de l'AG de la Vie Associative pour pouvoir être représenté au CVA.
Solliciter la Direction pour tout projet associatif (événement, réservation. . .).

Article 4.1.2 : Dans le domaine financier

Solliciter une aide financière dans le cadre du financement des projets associatifs :

- Auprès du CVA ;
- Auprès de la DAVEA.

Article 4.1.3 : Dans le domaine de la communication

Obtenir une adresse électronique **sur le domaine de la VA** et/ou gérer des listes de diffusion avec les outils de l'INSA de Lyon.

Pouvoir accéder aux panneaux d'affichage de l'INSA (gestion cédée au CVA).

Article 4.1.4 : Dans le domaine logistique et organisationnel

Demander à disposer d'un local dans la limite des possibilités offertes par l'INSA ;
Solliciter une aide logistique et matérielle auprès des différents services de l'INSA (DPI, DIRCOM. . .) ;

Profiter de la gratuité lors des réservations de salles ou d'amphithéâtres, obtenir des autorisations pour l'occupation de l'espace extérieur sur le campus pour des manifestations réservées aux élèves de l'INSA ou ouvertes à tous les publics.

Article 4.2 : Les devoirs

Article 4.2.1

Conserver un bureau composé majoritairement d'insaliennes et d'insaliens, en précisant que la fonction de présidente ou président doit être réservée à une insalienne ou un insalien.

Informar la DAVEA et le CVA des changements de bureau sur **PortailVA**.

Article 4.2.2

Siéger aux Assemblées Générales (AG) de la Vie Associative pour se tenir informé et participer aux décisions concernant la vie associative.

Article 4.2.3

Informar la DAVEA d'une adresse électronique de contact active **sur PortailVA** ;

Respecter, pour les associations concernées, la Charte INSA Lyon des bonnes pratiques sur les conduites à risques liées à l'alcool en milieu étudiant et toutes les chartes en vigueur, notamment celles contre les Violences Sexuelles et Sexistes (VSS). Les associations concernées s'engagent notamment à suivre un module de sensibilisation à la consommation d'alcool organisée par l'INSA Lyon ;

Respecter le Règlement de la Vie Associative de l'INSA de Lyon mis en place par le CVA ;

Proposer une personne référente « Développement Durable et Responsabilité Sociétale » ;

Nommer une personne responsable informatique lorsque le site de l'association est hébergé sur le site de l'INSA ;

Respecter la législation en vigueur et le règlement intérieur de l'INSA de Lyon. Elles s'engagent notamment à respecter l'ordre public, à ne pas mettre en cause la neutralité confessionnelle et politique de l'établissement, comme dans tout service public.

Article 4.2.4

Publier annuellement un bilan moral et financier (BMF) de ses activités aux dates fixés par le CVA.

Article 4.2.5

Les associations doivent s'assurer que l'intégralité de leurs membres ont bien réglé leur cotisation à la Vie Associative établie par le Conseil de la Vie Associative

Article 5 : Sanctions possibles pour les associations signataires de la charte

En cas de non-respect des dispositions présentes dans la Charte, les associations peuvent être sanctionnées par l'INSA et/ou par le CVA et perdre leurs différents droits décrits ci-dessus (Articles 4).

L'INSA Lyon peut décider une suspension des droits bénéficiant à l'association (local, subventions, accès, réservations, droit à l'image de l'INSA...) et décider le cas échéant de mesures de coercition ou de sanctions, y compris financières. Le CVA pourra suggérer des sanctions auprès de l'INSA Lyon envers une association voire jusqu'à demander la suppression de son statut « INSA de Lyon ». L'association concernée pourra faire appel de la décision du CVA (procédure décrite à l'article 7.4 du Règlement Intérieur de la Vie Associative).

Article 6 : Attribution des locaux aux associations INSA Lyon

Chaque année, en début d'année universitaire, les associations hébergées doivent signer une autorisation temporaire d'occupation pour leur local à usage associatif, à l'exception des associations utilisant des locaux régis par une convention pluriannuelle avec l'INSA.

Toute demande d'attribution d'un local, devra être déposée auprès du CVA. La demande transmise à la Direction Administrative de la Vie Etudiante et Associative sera examinée en concertation avec le CVA, pour des affectations.

Seules les associations de l'INSA Lyon à jour de leurs obligations pourront solliciter et bénéficier, le cas échéant en fonction des possibilités, d'un local sur le campus, dans l'un des bâtiments gérés par l'INSA.

Un avis pourra être demandé par la Direction :

- En Commission de Gestion de la MDE, s'il s'agit d'une demande pour un local au sein de ce bâtiment ;
- En Direction des Résidences, pour les locaux situés en rez-de-chaussée ou en étage en résidences ;
- Au Conseil des Départements, pour les locaux situés dans les bâtiments d'enseignements.

Article 7 : Conditions d'utilisation des locaux

Les associations hébergées s'engagent à assurer un entretien régulier de leur local, dans le respect des contraintes d'hygiène et de sécurité. Elles sont responsables financièrement et matériellement de l'aménagement mobilier du local.

Le local, attribué au titre des activités associatives (via la signature d'une Autorisation d'Occupation Temporaire), doit être strictement réservé à cet usage. En aucun cas, ce local ne doit servir à l'organisation d'événements festifs ou de soirées et nuire à la tranquillité des résidents (sauf autorisation expresse de la DAVEA). Le non-respect des règles précitées peut entraîner un retrait d'attribution du local. En cas de dégradations, les frais de réparation seront adressés à l'association utilisatrice des lieux.

Il est demandé aux associations qui disposent d'un local de souscrire une police d'assurance (dommages aux biens et aux personnes et responsabilité civile).

Article 8 : Dissolution des associations « INSA Lyon »

En cas de dissolution d'une association, le dernier bureau s'engage à transmettre cette information au CVA ainsi qu'à la DAVEA. L'actif restant (mobilier, matériel, trésorerie. . .) devra être reversé à une autre association sur décision du conseil d'administration de l'association en voie de dissolution.

En cas d'interruption d'activité d'une association, cette dernière devra en informer le CVA et la DAVEA.

Article 9 : Dispositions diverses

La présente Charte s'applique à toutes les associations domiciliées sur le campus telles que définies à l'article 2 et est annexée au règlement intérieur de l'INSA Lyon.

A Lyon, le __/__/__

Nom de l'association :

Nom et prénom de la personne présidente de
l'association :

Signature :

Numéro de téléphone :